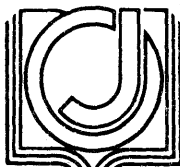


SÉNAT
DÉBATS PARLEMENTAIRES

XPER
63

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

COMPTE RENDU INTÉGRAL

44^e SÉANCE

Séance du jeudi 6 décembre 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 4631).
2. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Recherche et technologie (p. 4631)

MM. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie ; Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique) ; René Trégouët, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique) ; Mme Danielle Bidard-Reydet, M. Paul Loridant.

Suspension et reprise de la séance (p. 4640)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

3. **Représentation du Sénat à un organisme extraparlémen-taire** (p. 4640).
4. **Dépôt d'un rapport du Gouvernement** (p. 4640).
5. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Recherche et technologie (suite) (p. 4641)

MM. Henri Revol, Hubert Durand-Chastel, Georges Othily, le ministre.

Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 4647)

Défense (p. 4647)

MM Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense ; René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble et dépenses en capital) ; François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires) ; Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune) ; Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie) ; Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres) ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air) ; Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine).

6. **Modification de l'ordre du jour** (p. 4662).
7. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion du projet de loi.

Défense (suite) (p. 4662)

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Daniel Hoeffel, Jean-Luc Bécart.

8. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 4667).

Suspension et reprise de la séance (p. 4667)

9. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Défense (suite) (p. 4667)

MM Ernest Cartigny, Robert Pontillon, Albert Voilquin, Yves Guéna, Jacques Golliet, Roland Bernard, Emmanuel Hamel, Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, Jacques Machet, Jean-Pierre Bayle.

MM. le ministre, Jacques Machet, le président de la commission des affaires étrangères, Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis.

Article 46 (p. 4686)

Amendement n° II-30 de la commission des finances. - MM. François Trucy, rapporteur spécial ; le ministre. - Adoption de l'amendement supprimant l'article.

Article 47 (p. 4687)

Amendement n° 31 de la commission des finances. - MM. René Monory, rapporteur spécial ; le ministre. - Adoption de l'amendement supprimant l'article.

10. **Transmission de projets de loi** (p. 4687).

11. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 4687).

12. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 4687).

13. **Renvoi pour avis** (p. 4688).

14. **Dépôt de rapports** (p. 4688).

15. **Ordre du jour** (p. 4688).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

La séance est ouverte à onze heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N^{os} 84 et 85 (1990-1991).]

Recherche et technologie

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais vous présenter le projet de budget civil de la recherche et du développement - B.C.R.D. - pour 1991. Il comprend non seulement les crédits inscrits directement sous la rubrique du ministère dont j'ai la charge, mais l'ensemble des crédits civils de recherche et de développement.

Ce budget, en dépenses ordinaires et en autorisations de programme, progresse de 7,3 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1990 et s'élève à 48,7 milliards de francs, contre 45,4 milliards de francs, soit une augmentation de 3,3 milliards de francs.

Cette progression est un peu supérieure à celle que vous aviez acceptée l'an dernier et qui, je le rappelle, était de 7,1 p. 100. Elle prend place dans un environnement international et économique qui n'est pas facile, vous le savez bien. Cela confirme que la recherche est une véritable priorité, ce qui correspond bien à l'importance qu'elle revêt pour l'avenir de notre pays dans une compétition technique et industrielle internationale toujours aussi vive.

Le projet de budget peut être décomposé en deux parties. Le budget distribué directement par le ministère, qui augmente de 6,1 p. 100 et atteint 26,1 milliards de francs, contre

24,6 milliards de francs l'an dernier. Le budget distribué par les autres ministères, qui connaît une augmentation plus forte, 8,7 p. 100, et passe de 20 760 millions de francs à 22 550 millions de francs.

Dans le B.C.R.D., les organismes et les services de recherche des ministères progressent de 7,4 p. 100, soit 8,1 p. 100 pour les dépenses ordinaires, c'est-à-dire essentiellement les salaires et les mesures en faveur des personnels, 5,8 p. 100 pour le soutien des programmes qui représente les moyens de fonctionnement des laboratoires, et 6,3 p. 100 pour les autres dépenses d'investissement.

Les grands programmes - sous cette appellation, on désigne les programmes concernant l'espace, l'aéronautique et le nucléaire - sont en augmentation globale de 6,4 p. 100.

Enfin, les crédits d'intervention en faveur de la recherche industrielle connaissent la plus forte progression, de l'ordre de 10 p. 100.

Ce budget s'articule autour de trois priorités : la poursuite de l'effort en faveur de la recherche industrielle, une politique dynamique de l'emploi et de la formation et le renforcement de l'efficacité de la recherche fondamentale.

En ce qui concerne la poursuite de notre effort en faveur de la recherche industrielle, nous constatons, avec plaisir, que les dépenses de recherche et de développement engagées par les industriels sur leurs fonds propres augmentent à un rythme raisonnable, de l'ordre de 10 p. 100 par an. Cette augmentation est certainement due aux différentes mesures incitatives qui ont été prises par les pouvoirs publics pour accroître l'effort propre des entreprises.

Les crédits de l'agence nationale de valorisation de la recherche - Anvar - progressent fortement, de l'ordre de 14 p. 100, et atteindront presque un milliard de francs. Cela permettra à cette agence d'avoir un fort ancrage dans les P.M.E.-P.M.I.

Par ailleurs, les crédits inscrits au fonds de la recherche et de la technologie et aux différents ministères pour les projets industriels permettent de soutenir des grands programmes pour le futur, notamment les programmes Euréka, que vous connaissez bien. Les plus importants, en volume, sont certainement le programme Jessi - *joint european submicron silicon* - sur les composants pour la micro-électronique, le programme pour la télévision du futur - la télévision haute définition. Bien d'autres programmes sont également importants : le programme sur la voiture propre, le programme sur le T.G.V. de troisième génération. D'autres programmes viennent d'être annoncés et lancés : un programme sur l'usine ultrapropre en agroalimentaire et un programme sur la sécurité automobile.

L'action en faveur des entreprises doit également être considérée sous l'angle de la fiscalité. Vous connaissez bien le crédit d'impôt recherche. A ce propos, l'an dernier, vous m'aviez demandé de rédiger un petit opuscule permettant aux industriels de s'y retrouver dans le crédit d'impôt recherche. Il a été réalisé et a été assez largement distribué. Mais nous devons revoir cet opuscule puisque, lors d'une autre délibération qui concernait les mesures fiscales, deux modifications importantes ont été acceptées.

L'an dernier, avec votre assentiment, nous avons procédé à un aménagement. Il consistait à prendre comme référence non pas l'année précédant l'année en cours, mais la moyenne des deux années antérieures.

Cette année, nous vous proposons deux mesures pour accroître l'efficacité du dispositif. D'une part, un relèvement très important du plafond puisque nous avons proposé de le porter à 40 millions de francs. D'autre part, la prise en compte d'une part plus importante des frais de fonctionne-

ment : 75 p. 100 de la masse salariale, contre 55 p. 100 jusqu'à présent. Cela correspond bien à ce qui se passe effectivement dans les laboratoires de recherche industrielle.

Vous aviez évoqué, l'an dernier, la nécessité de mettre en place un bon contrôle en liaison avec le ministère de l'économie et des finances. Nous avons pris un certain nombre de mesures à cet égard. Nous avons aussi lancé une campagne d'information en direction des entreprises pour faire mieux connaître cette procédure du crédit d'impôt recherche. Cette campagne a concerné 47 000 entreprises.

Telles sont les quelques indications que je souhaitais vous fournir sur les mesures en faveur de la recherche menée en milieu industriel.

J'en viens aux programmes de développement technologique. Nous proposons de stabiliser le volume des crédits des programmes aéronautiques civils, car, si nous engageons trois nouveaux programmes, quelques programmes lancés voilà quelques années arrivent à leur terme. Nous pouvons donc maintenir à un niveau constant l'enveloppe qui vous est proposée.

Trois nouveaux programmes sont prévus : d'abord, un programme sur un moteur de forte poussée, qui sera essentiellement piloté par la S.N.E.C.M.A. - société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation ; ensuite un programme, pour un nouvel avion d'affaires, relevant essentiellement de Dassault ; enfin, un programme de moteur d'hélicoptère Ariel 2.

S'agissant de l'espace, les crédits sont en forte augmentation, 13 p. 100, et s'élèvent à 8,1 milliards de francs, contre 7,2 milliards de francs l'an dernier.

Pourquoi une telle croissance ? C'est le résultat d'un ensemble de décisions qui ont été prises en 1987, à La Haye, lors d'une réunion internationale européenne qui avait été préparée par une première réunion à Rome. Nous arrivons maintenant au début de dépenses importantes sur les diverses composantes de ces programmes qui concernent les moyens de transport - Ariane V et Hermès - les infrastructures spatiales groupées sous le titre Columbus et des satellites d'observation par technique radar - ERS 2 - et des satellites de télécommunications entre l'infrastructure orbitale et le sol.

La dotation budgétaire du C.E.A. progresse de 1,2 p. 100, c'est-à-dire, pour être tout à fait clair, si nous tenons compte de l'érosion monétaire, une légère diminution. Cependant, il faut remarquer que c'est la première fois, depuis déjà de nombreuses années, qu'il vous est proposé un chiffre positif. De surcroît, il faut tenir compte de l'effort du C.E.A. - et il faut lui en savoir gré. En effet, il a réussi à augmenter ses ressources propres. Au total, les ressources du C.E.A. augmenteront de nettement plus de 1 p. 100. Dans ces conditions, il pourra très raisonnablement effectuer l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.

Le deuxième volet concerne la politique de l'emploi et de la formation, politique que nous voulons dynamique. C'est pourquoi nous vous proposons 650 créations d'emplois, intéressant plus les ingénieurs et les techniciens que les chercheurs.

C'est la première fois depuis longtemps que nous vous proposons un tel renversement, qui s'explique ainsi. D'une part, nous avons le sentiment que les ingénieurs et les techniciens font très réellement défaut dans nos laboratoires. D'autre part, nous constatons que nous approchons de la période où bon nombre des chercheurs engagés voilà une trentaine d'années, lors des forts recrutements, vont partir. Nous pouvons donc déjà anticiper sur ces départs pour dire que les créations de postes de chercheurs sont moins urgentes aujourd'hui que les créations de postes d'ingénieurs et de techniciens.

Grâce aux propositions que nous vous faisons, nous devrions pouvoir tenir les engagements contenus dans le Plan, à savoir recruter, chaque année, 4 p. 100 de l'ensemble de l'effectif total des chercheurs, ces 4 p. 100 provenant à la fois des créations de postes - un peu plus de 300 - et, comme je viens de le dire, des départs.

Par ailleurs, comme l'an dernier, nous continuons notre action en faveur de l'enseignement supérieur. C'est ainsi que 100 postes de chercheurs lui sont consacrés, destinés à accueillir des chercheurs qui passeront d'un cadre à l'autre. Il s'agit d'une pratique que nous vous avions déjà proposée l'an dernier. Au début de l'année, nous avons été un peu inquiets

sur l'exécution de ce programme, mais, aujourd'hui, nous estimons que nous parviendrons probablement à pourvoir ces postes créés d'une manière un peu particulière.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires et les dépenses de personnel, nous devons faire face aux accords que nous avons passés avec les divers personnels au mois de juillet 1989. Nous pourrions y parvenir, si vous acceptez les propositions qui vous sont faites. Je rappelle qu'une amélioration très sensible du début de carrière des chercheurs a été décidée. C'est essentiel si nous voulons recruter des jeunes gens de qualité. De même, la prime de recherche a été revalorisée. Quant aux transformations, elles sont très importantes : 230 concernent les chercheurs et 430 les personnels du cadre des I.T.A.

Nous prévoyons aussi des sommes importantes pour l'accueil des chercheurs étrangers, afin de faire face, en particulier, à l'intéressant afflux de nouvelles candidatures qui nous viennent des pays d'Europe centrale et orientale, et qui ne se manifestaient pas auparavant.

La formation permanente pour la recherche est une action importante et je sais que vous y attachez un intérêt particulier. Nous proposons d'y consacrer 1,2 milliard de francs dans l'année qui vient.

Les allocations de recherche - vous le savez - nous permettent d'aider les jeunes gens qui préparent des thèses de doctorat. Nous avons bien réussi la réforme concernant ces dernières. Désormais, elles se font normalement en trois ans, et nous soutenons les étudiants pendant cette période par des allocations de recherche dont nous vous proposons d'augmenter le nombre et d'accroître le montant de 6 p. 100.

Par ailleurs, nous continuons notre politique de conventions industrielles pour la formation par la recherche. L'objectif de 1 000 conventions Cifre est toujours visé et nous nous en approchons puisque, si vous adoptez ce budget, nous en serons à 750, contre 650 actuellement. Au total, ce sont plus de 4 000 aides qui seront distribuées en 1991, contre 3 450 en 1990.

Le troisième volet vise le renforcement de l'efficacité de la recherche fondamentale. Sont concernés essentiellement les organismes de recherche, dont les dotations seront en hausse de plus de 8 p. 100. Les E.P.S.T. - établissements publics à caractère scientifique et technologique - dont le plus important en volume est le C.N.R.S., verront leurs crédits progresser de 8,7 p. 100, la hausse étant de 7,5 p. 500 pour les fondations de recherche en biologie - l'Institut Pasteur en particulier - et de 4,2 p. 100 pour les établissements publics industriels et commerciaux.

Le C.N.R.S. favorisera la mise en place de nouveaux programmes interdisciplinaires. Ainsi, il nous propose de lancer les programmes « Imabio », sur l'ingénierie des macromolécules à intérêt biologique ; « Cognosciences », sur les sciences relatives au cerveau et à l'acquisition des connaissances ; « Ultimatech », sur les techniques poussées à leurs limites, en particulier micro-électroniques ; « Piren », sur l'environnement, ce programme allant connaître une importante relance.

S'agissant de l'I.N.S.E.R.M. - l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - vous serez peut-être surpris de voir que l'on prévoit une augmentation de ses crédits de 16,2 p. 100. En fait, ce taux est trompeur. En effet, il s'agit non seulement d'augmenter réellement les dotations réservées à l'I.N.S.E.R.M., mais aussi de lui demander de gérer une partie des crédits qui sont affectés à l'Agence nationale de recherches sur le Sida.

Cela ne traduit pas du tout une mainmise de l'I.N.S.E.R.M. sur cette agence nationale. Simplement, celle-ci désire être déchargée de la gestion pure, car elle est mal armée pour accomplir cette tâche alors que l'I.N.S.E.R.M. peut le faire sans aucune difficulté. C'est donc par accord entre les deux organismes qu'intervient ce transfert de gestion et cela n'enlève rien - rassurez-vous - à la vitalité de l'Agence nationale de recherches sur le Sida.

L'I.N.S.E.R.M., en compagnie d'ailleurs d'autres organismes, va lancer, avec une forte impulsion de notre part, un programme très important sur le génome humain ; en outre, il va renforcer ses actions dans le domaine de la santé publique.

L'I.N.R.A. - l'Institut national de la recherche agronomique - voit ses crédits augmenter de 9,5 p. 100, ce qui est important, et va lancer, lui aussi, des programmes nouveaux :

un programme « agro-bio » sur le soutien de la recherche dans les industries agro-alimentaires, et un programme « agro-tech » sur les aspects économiques et sociaux de l'agriculture et de l'élevage.

L'O.R.S.T.O.M. - l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération - qui travaille outre-mer, voit ses dotations augmenter de près de 10 p. 100.

L'Inrets - l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité - sera aidé de façon vraiment forte pour mettre en place son projet de simulateur de conduite.

L'Ifremer - l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - va lancer la construction du navire de façade méditerranéen.

Quant à l'Institut Pasteur de Paris, et plus généralement les instituts Pasteur, ils vont pouvoir augmenter leur volume d'action. C'est ainsi que l'Institut Pasteur met en service - vous le savez peut-être - un nouveau bâtiment dont l'essentiel est consacré à l'étude des rétrovirus, plus spécialement du ou des rétrovirus du Sida.

Dans les ministères - ce point est particulièrement important - nous estimons que la recherche universitaire doit faire l'objet d'une augmentation particulièrement forte pour accompagner les créations orientées vers les tâches d'enseignement. C'est ainsi que nous proposons une hausse des crédits de 10 p. 100, dont une part sera consacrée à la construction de locaux affectés à la recherche.

J'ai déjà parlé de l'environnement, les crédits étant augmentés globalement de l'ordre de 20 p. 100. J'ai également évoqué les transports, où nous lançons des programmes nouveaux.

Les sciences humaines et sociales nous paraissent elles aussi importantes, et nous avons mis sur pied une Agence nationale pour la valorisation des résultats obtenus dans ce domaine.

Je voudrais encore dire un mot des affaires européennes, puisque nous avons, sous présidence française, le 15 décembre dernier, décidé d'un troisième programme cadre, en forte augmentation, et correspondant à des crédits annuels de l'ordre de 2 milliards d'ECU pour la recherche et le développement. Si l'on convertit ces 2 milliards d'ECU en francs français, cela donne 14 milliards de francs ; la part de la France dans ces actions étant à peu près du quart, cela fait environ 3 milliards de francs supplémentaires pour la recherche et le développement français en provenance des Communautés.

Cette somme commence à être très significative. D'ailleurs, les industriels comme les responsables de laboratoires sont maintenant conscients du fait qu'il y a là une porte à laquelle il leur faut vraiment aller frapper, ce qu'ils font d'ailleurs volontiers. Le fait de pouvoir l'ouvrir est aussi la marque d'une qualité reconnue par une communauté scientifique européenne de chercheurs et d'industriels.

Telles sont les quelques remarques que je souhaitais formuler en introduction à ce débat. En concluant, j'insisterai sur la recherche industrielle. J'ai indiqué tout à l'heure que la part de cette recherche financée par les industriels est en bonne croissance : plus 10 p. 100. C'est extrêmement important si vous vous souvenez que, lors de nos précédentes délibérations, nous avions échangé quelques propos sur la part globale de la recherche et du développement dans l'activité nationale.

Nous avons toujours présent à l'esprit ce taux un peu magique de 3 p. 100 de la richesse nationale consacrés à la recherche et au développement. En fait, ce pourcentage n'est atteint par aucun pays, mais certains s'en rapprochent tels le Japon, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne. Quant à nous, si le budget qui est proposé est adopté, nous atteindrons 2,45 p. 100 et aurons ainsi dépassé la Grande-Bretagne pour nous placer immédiatement derrière le peloton des pays que je viens de citer. Il y a là un facteur d'émulation auquel nous pouvons être très sensibles.

Tels sont les quelques aspects, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que je souhaitais souligner avant d'écouter avec le plus grand intérêt les rapporteurs et les différents intervenants. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche et la technologie constituent, pour un pays moderne, l'expression de sa capacité de progrès et de rénovation.

Il est symptomatique que le grand public et la classe politique adoptent, à cet égard, une attitude pleine de contradictions.

Il est difficile de rejeter l'idée de la nécessité absolue de la recherche, et ce thème fait l'objet de déclarations d'intention enflammées, particulièrement en période électorale majeure, comme, par exemple, celle d'une élection présidentielle.

Mais cette période étant dépassée pour les uns, franchie pour les autres, l'opinion retombe dans la grisaille journalistique, la recherche reprenant son aspect mystérieux, voire inquiétant, sa nécessité évoquée cédant le pas à des critiques désormais classiques à propos de son coût et de son rendement.

Tout cela devient singulièrement inquiétant lorsque l'on retrouve la traduction de cette constatation dans l'expression des choix du Gouvernement à l'occasion de la présentation de son budget.

C'est l'impression, monsieur le ministre, que me laisse la lecture de votre projet de budget.

Certes, la fameuse « priorité budgétaire » est rappelée ; mais sa traduction est singulièrement décevante. On ne peut magnifier la recherche, l'innovation, et ne pas donner à ceux qui en sont les acteurs, souvent pleins de talents, les moyens de réussir. Notre retard est considérable - vous venez d'ailleurs de l'évoquer, monsieur le ministre. Malheureusement, ce n'est pas cette année, semble-t-il, que nous allons le combler.

Ainsi, le trompe-l'œil, dont j'ai déjà parlé, persiste et l'impression négative se confirme.

Le projet de budget du ministère de la recherche et de la technologie pour 1991 progresse de 5,5 p. 100 en dépenses ordinaires et en crédits de paiement et atteint 25,5 milliards de francs. Le B.C.R.D., le budget civil de recherche et de développement technologique, qui regroupe l'effort de recherche de l'ensemble des ministères civils, augmente de 4,6 p. 100 et se situe à environ 45 milliards de francs.

Cette progression est certes moindre que celle que vous avez présentée en évoquant les mêmes agrégats, mais en dépenses ordinaires et autorisations de programme. Il ne faut pas, à mon avis, jouer sur les chiffres ou sur la terminologie.

Nous savons bien que les crédits de paiement représentent la limite de ce qu'il est possible d'engager dans l'année budgétaire ; ce sont, de ce fait, les seules valeurs à retenir. A-t-on souvent constaté une autre réalité ?

Ramenée en francs constants, cette augmentation est respectivement de 2,7 p. 100 et de 1,8 p. 100. Encore conviendrait-il de retirer des dépenses ordinaires les 462,7 millions de francs inscrits en application du décret du 12 avril 1989 et affectés au financement de la majoration du taux des cotisations patronales pour constitution de pensions civiles des agents titulaires des établissements publics.

Si l'on exclut cette somme, l'augmentation de votre budget, monsieur le ministre, se ramène à 2,3 p. 100 en francs constants.

Les estimations actuelles du taux d'inflation étant de 3 p. 100 en 1990 et de 2,8 pour 1991, on mesure le fossé qui sépare l'intention de la réalisation !

On est loin de cette priorité clamée haut et fort. Mais enfin, comme le dit si bien Raymond Devos - je sais que vous aimez le théâtre, monsieur le ministre - « trois fois rien, c'est déjà quelque chose, et c'est mieux que rien ! ». (*Soupires.*)

Plus inquiétant est le retard persistant vis-à-vis de nos partenaires étrangers et la faiblesse continue de la part du secteur privé dans l'effort de recherche. Croyez que je ne minimise nullement la difficulté. Mais je ne peux que constater, avec le C.R.S.T., le conseil supérieur de la recherche et de la technologie, que vous présidez d'ailleurs, monsieur le ministre, que « la nécessité d'une forte augmentation des recherches financées par les entreprises en France est à nouveau mise en évidence ; le chiffre de 20 milliards de francs a déjà été cité à ce propos ; certes, cet effort doit être financé pour l'essentiel par les entreprises, mais la comparaison avec la R.F.A. » - on parlait encore de « R.F.A. » - « suggère que

les pouvoirs publics français devraient augmenter leur participation d'environ 5 milliards de francs hors aéronautique ». Voilà ce qu'indique le C.R.S.T. dans son dernier rapport.

Je ne développerai pas de manière plus approfondie l'analyse strictement budgétaire de ces crédits, qui est développée dans mon rapport écrit, et sur laquelle MM. les rapporteurs pour avis vous présenteront leurs observations. Je me bornerai à quelques remarques et à quelques interrogations.

Ce projet de budget, monsieur le ministre, est le clone presque parfait de celui de l'année dernière. J'aurais préféré qu'il en fut l'homothétique, avec un rapport d'homothétie plus fort. Vous poursuivez l'effort en faveur de la recherche industrielle avec l'Anvar, les crédits d'innovation, la filière électronique, le crédit d'impôt recherche et le F.R.T., le fonds de la recherche et de la technologie.

Certes, les crédits de l'Anvar augmentent ; certes, le dispositif du crédit d'impôt recherche se voit élargi et développé dans un sens favorable. Vous avez fait distribuer la plaquette correspondante en séance, qui nous était d'ailleurs déjà parvenue. Mais pourquoi les crédits de paiement du F.R.T. diminuent-ils de 20,8 p. 100 et les autorisations de programme de 11,9 p. 100 ? Certes, ce ne sont pas les seuls 110 millions de francs transférés vers l'I.N.S.E.R.M. pour la lutte contre le sida qui expliquent une telle chute. Le F.R.T. serait-il la victime d'une certaine rigueur budgétaire ou d'un certain réalisme, puisque, chaque année, nous constatons la même sous-consommation de crédits ?

Le projet de loi de finances rectificative pour 1990 va du reste dans le même sens, en annulant 117,5 millions de francs en crédits de paiement et 46,3 millions de francs en autorisations de programme.

Indiscutablement, monsieur le ministre, un audit du F.R.T. apparaît nécessaire afin de redonner à ce fonds une pleine efficacité, car il est regrettable de constater que seule la solution de suppression des crédits est pratiquée alors que d'autres solutions plus efficaces doivent certainement exister.

Le renforcement de la recherche fondamentale fait l'unanimité. La croissance des moyens affectés au soutien des programmes doit être poursuivie et amplifiée. C'est encore le C.S.R.T. qui souligne que l'augmentation des autorisations de programme, qui devrait atteindre 8 p. 100 globalement, permet seulement de garantir un maintien des moyens des laboratoires ; mais « ces améliorations réelles ne sont pas pour autant à la hauteur des attentes de la communauté scientifique et on peut s'interroger sur leur capacité à préparer efficacement la recherche fondamentale à assumer les enjeux placées en elle pour la nouvelle décennie ».

Je voudrais enfin souligner, pour en terminer sur ce point budgétaire, l'insuffisance et l'inquiétante faiblesse de la croissance des crédits de paiement pour 1991, qui n'est que de 0,91 p. 100 en francs courants et qui est donc négative en francs constants. Vous avez affirmé à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, que, « pour l'année 1991, il est exact que mes collègues chargés des finances au Gouvernement ont calculé ces crédits de paiement, je ne dirai pas avec parcimonie, mais au plus juste. » - je suis obligé de constater que les choses n'ont pas tellement changé ! - « En tout cas, là où cela n'allait vraiment pas, ceux-ci ont procédé à des réajustements. Ces crédits sont calculés au plus juste, mais cela devrait aller. »

Je me félicite et je vous félicite, monsieur le ministre, d'un discours qui rompt agréablement avec le triomphalisme de la priorité gouvernementale à la recherche, et qui dit simplement que « cela devrait aller » ! Nous voulons bien le croire... ou l'espérer ; mais les annulations du collectif et les risques de voir procéder à de nouveaux gels budgétaires ne laissent pas de poser des interrogations difficiles.

Cela renforce par ailleurs la portée de ma remarque liminaire à propos des autorisations de programme. Comment imaginer, en effet, leur exécution dans le même temps que les crédits de paiement sont calculés, dites-vous, « au plus juste » ?

Je voudrais une fois encore revenir avec solennité sur le problème de la recherche en université. Nous n'aurons pas de bons étudiants si nous n'avons pas de bons maîtres.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Tout à fait !

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. Les professeurs de l'enseignement supérieur, par leur missions d'enseignement et de recherche, constituent des cadres irremplaçables pour la

nation. Ils assument leur tâche avec passion, compétence et dignité. Etes-vous certain, monsieur le ministre, de leur fournir les moyens qui leur sont indispensables pour leur recherche ? Et je ne parle pas, puisque cela ne vous concerne pas en tant que ministre, même si cela vous concerne, vous et moi et quelques autres, en tant que professeurs, de leur salaire !

Etes-vous certain que nos étudiants en recherche auront, après leurs travaux de thèse, assez non seulement d'abnégation et de renoncement, mais aussi d'enthousiasme pour affronter à leur tour les difficultés de leurs maîtres ? Des disciplines entières sont actuellement en état de cessation de recrutement, parce qu'elles sont pratiquement en état de cessation de paiement. Il suffit, pour s'en convaincre, de questionner les présidents de certaines sections du C.N.U. autant dans des matières juridiques que dans des matières scientifiques.

Certes, cette année, l'abandon de tout effort au budget de 1990 en faveur de la recherche universitaire est compensé par une augmentation des crédits.

Mais, monsieur le ministre, je n'ai pas été convaincu par la démonstration que vous avez faite tout à l'heure. Vous avez pratiquement affecté cette augmentation de crédits à l'augmentation des surfaces et des volumes de recherche. J'espère qu'il n'en est rien. Il me semble avoir compris, dans les documents budgétaires, que si l'on augmente plus les crédits de recherche universitaire, cette année, c'est en raison d'un retard par rapport à l'an passé.

Mais cette augmentation des crédits est encore très insuffisante au regard, d'une part, du retard accumulé et, d'autre part, du décalage grandissant avec la recherche publique.

La comparaison à cet égard avec les autres pays européens est affligeante pour nous et, en tout cas, peu conforme à l'image que le Gouvernement semble vouloir donner de nos capacités.

Le Gouvernement dont vous faites partie, monsieur le ministre, est dans une dangereuse spirale : celle de la satisfaction des revendications sous la pression soit de ceux qui manifestent, soit de ceux qui craignent les conséquences des manifestations. Nous savons, l'un et l'autre, et quelques autres ici également, que les éléments déterminants en physique interviennent par le carré de leur valeur.

Je trouve, personnellement - je ne suis d'ailleurs pas le seul - qu'en ce moment la vitesse de cheminement le long de la spirale que j'évoquais augmente singulièrement et que tout cela équivaut à beaucoup d'énergie qui va devenir de plus en plus difficile et dangereuse à maîtriser.

Le budget pouvait constituer un élément de maîtrise ; las ! L'occasion semble, une fois encore, perdue ou, tout au moins, manquée.

On pourrait, monsieur le ministre, continuer sur ce registre critique ; mais le Sénat n'ignore pas les contraintes dans lesquelles vous êtes et la difficulté qu'il y a à la fois à poursuivre une politique de l'emploi nécessaire, tant en création qu'en transformation d'emplois, l'effort pour la recherche industrielle, priorité dans les priorités, sans pour autant délaissier les grands programmes et la recherche de base. A cet égard, monsieur le ministre, je vous donne bien volontiers acte de l'effort réalisé et de votre bonne volonté. Si les intentions de votre ministère sont bonnes, il apparaît cependant que, sur un certain nombre de points importants, les moyens sont insuffisants.

Au-delà du document budgétaire qui est présenté dans mon rapport écrit, j'ai souhaité cette année, plutôt que de procéder à l'étude de chaque organisme de recherche, présenter quelques thèmes fondamentaux de la recherche française. Mon analyse transversale a porté sur les programmes relatifs au Sida développés par l'I.N.S.E.R.M., le C.N.R.S., les hôpitaux, la recherche universitaire et un grand nombre de laboratoires publics et privés.

Par ailleurs, j'ai fait porter l'effort sur le grand chantier qu'est la recherche en matière spatiale - je vous ai écouté sur ce point avec plaisir, monsieur le ministre - avec la coopération efficace du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

Le C.N.E.S. disposera, en 1991, de 10,4 milliards de francs, dont 2,26 milliards de francs de ressources propres pour continuer les grands programmes que sont Ariane V, Hermès ou Columbus et poursuivre un important programme de recherche fondamentale.

Lors du débat d'orientation budgétaire du 14 juin dernier, j'étais intervenu pour souligner l'importance de la recherche et de la technologie, dont le montant en matière spatiale m'apparaissait comme insuffisant. Le raisonnement que j'avais alors tenu devait être très proche du vôtre, monsieur le ministre, puisque nous avons été entendus et que les crédits consacrés à la préparation du futur passent de 300 millions de francs à 400 millions de francs en 1991.

Au-delà de cette satisfaction de principe, qui est importante pour l'avenir, un certain nombre d'interrogations pèsent sur la poursuite du programme spatial communautaire.

En ce qui concerne Hermès, tout d'abord, le conseil des ministres qui doit décider le passage à la phase 2 d'Hermès est reporté au milieu de l'année prochaine. On parle d'un dépassement financier mais, après tout, cela est normal en phase de discussion entre les industriels et l'Agence spatiale européenne.

Plus inquiétantes sont les répercussions de la diminution importante que le Congrès des Etats-Unis vient de faire sur le projet de la NASA et la remise en cause du projet de station orbitale Freedom. Le budget de la NASA qui était de 4 milliards de dollars, a été ramené à 1,9 milliard de dollars en 1991, soit 52 p. 100 de moins. Il sera de 2,1 milliards de dollars en 1992, de 2,3 milliards de dollars en 1993 et de 2,5 milliards de dollars à partir de 1995. Cette limitation, ainsi que celle des vols de Shuttle consacrés à Freedom, va entraîner mécaniquement un étalement du projet jusqu'en l'an 2000. Si Freedom est réduit - comme il en est question - à un projet de même type que le laboratoire autonome de Columbus et consacré aux recherches en microgravité, où est l'avantage d'aller y ancrer un module européen que seule la navette est capable de lancer ?

Dans l'immédiat, il n'y aura pas à bord d'instruments d'astrophysique ou de géophysique, ce qui en limite singulièrement l'intérêt.

Par ailleurs, les milieux scientifiques, à la suite de l'Académie des sciences, posent clairement l'alternative : robotique ou homme dans l'espace.

Le rapport de l'Académie indiquait, en 1988, que « la présence de l'homme sur le lieu de l'expérience, présence qui pourra parfois rester nécessaire pour quelque temps encore, serait, dans un avenir peu éloigné, de peu d'utilité et constituerait même une gêne dans la plupart des opérations de la recherche spatiale, ainsi que pour une bonne partie des satellites d'application. L'espace utile - science et applications - devra donc en règle générale, tout au moins dans les prochaines décennies, s'appuyer essentiellement sur des sous-systèmes automatisés, assistés par des contrôleurs au sol ».

Malgré les interrogations suscitées par une telle analyse, je suis, pour ma part, favorable à la poursuite du programme car le projet Hermès n'est pas séparable d'un contexte plus large de recherches et de retombées industrielles qui justifie en tant que tel son maintien.

Certes, une adaptation est nécessaire pour tenir compte du rythme retenu par nos partenaires américains. Mais il me paraîtrait extrêmement néfaste que l'Europe renonce à faire partie des groupes de nations présents dans l'espace.

Plus largement, ce défi un peu mythique de l'homme dans l'espace est une étape nécessaire au maintien de la capacité de l'Europe à être présente dans le domaine spatial.

Ces quelques réflexions soulignent la nécessité de procéder à une évaluation des apports de l'espace et des expériences qui y sont menées pour la recherche fondamentale et pour les actions visant à la compétitivité économique.

A cet égard, document pour document, monsieur le ministre, l'intervention de l'Académie des sciences tendant à demander la révision du programme Columbus est significative. Nous avons eu connaissance avant-hier de cette proposition qui incite le Gouvernement français à réexaminer l'utilisation scientifique et technique du laboratoire autonome habitable de ce programme.

En effet, les expériences et la production de matériaux en microgravité, rappelle l'Académie, étaient considérées, en 1985, comme l'un des objectifs majeurs des modules du programme Columbus qui ont été adoptés en novembre 1987 lors de la conférence de La Haye. Vous l'avez rappelé, voilà un instant, monsieur le ministre. Or l'attrait scientifique et industriel de ces expériences n'est plus le même. En outre, leur coût est très onéreux.

L'Académie souhaite ainsi un réexamen de ce projet et de l'ensemble du programme Columbus. Il y a là matière à réflexion. Le conseil des ministres, qui sera consacré à cette question l'année prochaine, pourra se fonder sur les revendications et les recommandations de l'Académie.

Enfin, l'Europe va se trouver très rapidement confrontée à l'émergence de concurrents nouveaux. Il s'agit, tout d'abord, de la concurrence à moyen terme des lanceurs japonais et du développement du programme spatial de ce pays. Le Japon vient, en effet, de passer avec l'U.R.S.S. un important accord de transfert de technologies en matière spatiale. En outre, il va acquérir très rapidement les compétences et les connaissances qui en feront un concurrent d'autant plus redoutable qu'il bénéficiera d'un marché intérieur important et de capitaux considérables.

Plus immédiate est la concurrence de la Chine et de l'U.R.S.S. Ces pays ont développé une panoplie de lanceurs pour leurs besoins militaires qu'ils commercialisent, à présent, à des prix de dumping. Il est vital que les mêmes règles soient appliquées à tous les intervenants sur le marché, faute de quoi il risquerait d'y avoir une concurrence déloyale entraînant des conséquences financières graves pour l'Europe.

Au-delà de ce respect des règles du jeu, le principal élément nouveau dans le secteur spatial provient de la découverte du gisement soviétique dont l'ouverture, notamment depuis le salon Moscou Aerospace, n'en finit pas d'étonner.

Nous nous trouvons dans la situation d'une série de poupées russes vues de l'intérieur. Voilà encore peu de temps, nous ne connaissions que la plus petite de ces poupées. Depuis octobre dernier, nous nous apercevons que l'industrie spatiale soviétique est beaucoup plus importante et beaucoup plus sophistiquée que nous ne le pensions, et qu'il reste, de ce fait, encore beaucoup à découvrir.

Pour l'heure, les Soviétiques entendent rentabiliser ce potentiel important et, par de nombreux aspects, technologiquement en avance. Ils recherchent, à cet égard, des coopérations, des contrats et des échanges.

Nous ne sommes pas en retard en matière de coopération avec eux. Mais le champ ouvert est d'autant plus immense qu'il paraît nouveau. Si l'on en saisit bien tout l'intérêt, on en perçoit également les dangers puisqu'une collaboration, une cession de brevets ou de licences risque d'entraîner l'arrêt des recherches correspondantes pour acquérir la maîtrise de ces techniques. Ainsi, nous passerions sous une dépendance pure et simple qui, compte tenu des incertitudes sur le devenir de l'U.R.S.S., serait inquiétante.

Pourtant, dans ce contexte, la France, compte tenu de ses relations de coopération scientifique et technique avec l'U.R.S.S., a une carte à jouer importante. Je compte, à cet égard, présenter à la commission des finances un rapport d'information lors de la prochaine session de printemps.

Avant de conclure, monsieur le ministre, et au-delà du budget de la recherche et de la technologie, je vous interrogerai sur deux sujets qui me paraissent importants.

Il s'agit, tout d'abord, de la réforme du C.N.R.S. Une nouvelle fois, cet établissement, phare de la recherche publique, est remis en question, à défaut d'être - je l'espère - remis en cause. Qu'en est-il ? La concertation est-elle suffisante ? La hâte n'est-elle pas excessive ? Les échos qui nous parviennent m'incitent à vous demander quelques précisions à ce sujet.

Par ailleurs, une décision récente a stupéfié et scandalisé ceux qui savent mais qui, comme l'exprime la sagesse chinoise, ne sont malheureusement pas ceux qui parlent. Il s'agit de la suppression, dans les classes élémentaires du second degré, de l'enseignement de la physique et de la chimie. Je serais presque tenté de vous reprocher, monsieur le ministre, d'avoir laissé faire. (*M. le ministre sourit.*) Je souhaiterais vous entendre sur ce point.

A la suite de la présentation de mon rapport, la commission des finances a décidé de laisser à l'appréciation de la Haute Assemblée les crédits du budget de la recherche et de la technologie. Elle souhaite que le débat qui va s'engager puisse éclairer le choix de nos collègues. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Laffitte, rapporteur pour avis.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers col-

lègues, l'importance de la recherche et de la technologie mérite - on l'a dit et répété - une priorité absolue. Je prends acte des quelques milliards qui viennent, très récemment, d'être trouvés, à la suite des manifestations des lycéens, et ce beaucoup plus facilement que si des parlementaires, tous unis, avaient cherché à se procurer quelques millions de francs supplémentaires. Si le rôle de parlementaire a un sens, il convient ici de remarquer qu'il eût sans aucun doute été préférable que deux secteurs essentiels dans un monde moderne soient servis en priorité.

Il s'agit, d'une part, de la diffusion de la culture scientifique et technique en France, y compris dans les écoles. La somme qui y est consacrée par votre ministère s'élève à 56 millions, hors la subvention allouée à la cité des sciences et de l'industrie de La Villette, bien sûr.

Il s'agit, d'autre part, de la diffusion de la culture économique et industrielle auprès des chercheurs et des professeurs. C'est une action essentielle qui nécessiterait la mobilisation des collectivités locales. Or, il n'est pas en notre pouvoir de suggérer de prendre des milliards ici pour les redistribuer là. Dommage !

Le cyclotron Lacassagne, qui est dirigé par le professeur Demard à Nice, permet, désormais, d'utiliser neutrons et protons pour irradier des tumeurs cancéreuses. M. Mandrillon, en collaboration avec les électroniciens de Grenoble et avec les médecins de Nice, a mis ce procédé au point.

Il est un autre grand projet : le projet EULIMA. Il permettra d'utiliser, pour irradier des tumeurs, des ions lourds. Cette technique nouvelle est beaucoup plus précise et efficace. Des projets similaires sont, d'ailleurs, lancés au Japon et aux Etats-Unis.

La Communauté économique européenne a lancé un appel à localisation concernant ce projet. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous serez un ardent défenseur d'une localisation en France, à Nice - Sophia-Antipolis, afin que ce projet puisse être mis en œuvre par l'équipe de M. Mandrillon qui s'en est occupée depuis ses débuts.

Pourquoi ai-je retenu cet exemple ? Il illustre, d'abord, une décentralisation réussie de la recherche : la région de Nice et de Sophia-Antipolis est désormais active dans le domaine scientifique. En outre, il s'agit d'un exemple concret de valorisation de la recherche. Il est également un cas rare de combinaison entre la physique fondamentale, la technologie avancée et la recherche médicale, qui montre à quel point les aspects les plus fondamentaux peuvent être parfois valorisés bien avant que l'industrie, proprement dite, ne s'en préoccupe. Il s'agit, enfin, d'un exemple étonnant d'interaction entre les différents niveaux décisionnels, puisque sont associés dans le projet EULIMA non seulement les échelons national et européen, mais aussi les collectivités locales et le mécénat privé.

Cet exemple illustre un certain nombre d'aspects que la commission et moi-même considérons comme essentiels.

La valorisation, et la progression nécessaire de la recherche industrielle qui s'ensuit, comme vous l'ont rappelé M. le ministre et M. le rapporteur spécial, constituent l'un des éléments cruciaux de la recherche en France.

De nombreux outils existent. Certains voient leurs moyens augmenter. La commission des affaires culturelles estime qu'une incitation fiscale est essentielle, et nous avons fait adopter par le Sénat, pour la septième fois, un dispositif en ce sens. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de faire en sorte que ce dispositif ne disparaisse pas de ce projet de loi de finances dans le cours de la procédure.

Cette mesure d'incitation fiscale tend à encourager l'épargne de proximité à s'investir dans des sociétés innovantes, ce qui permettrait à ces dernières de croître beaucoup plus rapidement et de surmonter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer en Europe par rapport aux sociétés américaines comparables.

Compte tenu de l'émergence du grand marché européen, cette mesure permettrait de donner un coup de fouet à la recherche industrielle. Songez que des sociétés, comme Sun Micro System ou Apple, investissent dans la recherche un pourcentage nettement plus important que l'ensemble de l'industrie française ou américaine en général. Ces sociétés innovantes font ainsi, de par leur nature, de la recherche, et ce de façon importante. Leur croissance rapide est donc essentielle. Elle est aussi génératrice de recettes fiscales et sociales.

Malheureusement, cette position n'est pas partagée par le service de législation fiscale du ministère de l'économie et des finances.

Nous estimons qu'une telle incitation peut permettre, comme en Grande-Bretagne, de résoudre une partie des préoccupations liées au développement de la recherche industrielle.

Quant à la mobilité du personnel, importante en matière de valorisation, la situation ne s'améliore guère.

En revanche, il serait nécessaire de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, qu'ils soient financiers, industriels, scientifiques ou universitaires, ainsi que les collectivités locales sur le thème de la valorisation et sur ses multiples sous-thèmes, tels les transferts de technologie. Il y a de tant de nouveautés en ce domaine que l'on commence à s'y perdre !

On peut se demander si d'autres procédures d'aide ne seraient pas plus adaptées. Peut-être serait-il utile de faire le point de la situation, en tenant, par exemple des assises régionales. Les collectivités locales seraient, sans nul doute, très intéressées. Nous pourrions également inviter des pays voisins, comme l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, à participer à ce débat. Nous pourrions ainsi examiner les aspects positifs et négatifs des procédures de valorisation.

Je voudrais aussi attirer votre attention, monsieur le ministre, sur deux points particuliers. Le premier concerne la décentralisation.

Avec votre collègue M. Chérèque, en juin 1990, vous avez défini une stratégie de décentralisation. Depuis lors, la presse s'est fait l'écho de grands projets technologiques devant intervenir en région parisienne, notamment, à l'île Seguin. Ainsi, cette opération en région parisienne porterait sur 350 000 mètres carrés, alors qu'en province on est content lorsque l'on atteint 3 000 mètres carrés. Il y a là un problème de fond.

Je crains que le projet technologique de l'île Seguin, dans de telles conditions, ne conduise à stériliser les efforts qui se font dans toutes les technopoles, car il ne sera pas possible tout d'un coup de créer une zone technologique de 800 000 ou un million de mètres carrés ailleurs en France, qu'il s'agisse de Strasbourg, de Montpellier, de Marseille, de Nice, de Nantes. Il y a indiscutablement un équilibre à trouver. Je souhaiterais que vous soyez très vigilant sur ce point, monsieur le ministre.

Je souhaiterais également que, sur le plan de la reconquête de l'espace rural, votre ministère prenne une initiative.

La France, très curieusement, est un pays rural où, désormais, la plupart des gens se concentrent dans les villes ou dans leurs banlieues. Tout phénomène qui s'ajoute à cette concentration tout à fait anormale devient insupportable du point de vue sociologique et humain et irréaliste sur le plan économique. Au contraire, aux Etats-Unis, on constate que les villes et leurs banlieues commencent à refluer.

Par ailleurs, un pays aussi anciennement industrialisé que la République fédérale d'Allemagne est beaucoup moins urbanisé que la France. Il y a donc quelque chose d'anormal, et nous devrions mener une réflexion méthodologique sur ce point. Votre ministère se devrait de l'initier.

En même temps que cette reconquête de l'espace rural, on pourrait réaliser une reconquête de l'espace urbain en y éliminant la pollution, notamment la pollution liée à la circulation automobile.

J'ai constaté avec plaisir que la société Peugeot a lancé une opération en ce sens. Pas plus tard qu'hier, j'ai discuté avec le président d'E.D.F., qui est prêt à investir dans un procédé de stockage de l'énergie électrique. Peut-être pourrait-on mener une réflexion à ce propos et réunir un colloque portant sur les stratégies scientifiques et, notamment, sur l'énergie électrique dans les propulsions automobiles.

Le rapport évoque bien d'autres problèmes mais je ne pense pas qu'il soit indispensable de les développer tous ici.

Vous avez pu constater que je n'ai cité aucun chiffre. Je l'ai fait volontairement car la commission pense que l'essentiel réside dans les aspects culturels. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé par déplorer que les moyens affectés à la diffusion de la culture scientifique et technique, d'une part, et à la diffusion de la culture industrielle, d'autre part, dans les deux milieux qui se doivent de coopérer au développement économique, ne soient pas plus forts.

Toutefois, cela n'a aucune incidence sur la satisfaction que nous avons éprouvée à constater l'augmentation de vos crédits, ni sur le regret ressenti à voir qu'ils n'augmentaient pas encore plus. Finalement, la commission des affaires culturelles a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat.

A titre personnel, et en tant que représentant de mon groupe, je veux vous assurer que je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E., du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur le banc de la commission.)*

M. le président. La parole est à M. Trégouët, rapporteur pour avis.

M. René Trégouët, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais essayer d'être bref car beaucoup de choses ont déjà été fort bien dites par vous-même, monsieur le ministre, ainsi que par les rapporteurs qui m'ont précédé.

Dans un premier temps, je vais parler plus particulièrement de la recherche industrielle. Vous savez combien j'y suis attaché. Malgré l'effort réalisé par les entreprises françaises au cours de ces dernières années, nous constatons qu'un net retard se maintient dans la recherche industrielle française par rapport à nos principaux concurrents. En effet, si nous observons les derniers chiffres que nous avons en notre possession, nous observons qu'en Allemagne 2,6 p. 100 du P.I.B. sont réservés à la dépense extérieure de recherche industrielle. C'est un chiffre énorme. Or, pour atteindre ce niveau, d'après certaines estimations, il faudrait que les entreprises françaises consacrent quelque 25 milliards de francs supplémentaires à la recherche, soit l'équivalent de plus de 12 000 ingénieurs de recherche.

Quand nous savons que nos grandes écoles ne forment que 14 000 ingénieurs par an, et que, sur ces 14 000, seulement 20 p. 100 se destinent à la recherche et au développement, nous nous rendons compte du terrible défi que nous avons à relever.

M. le ministre, je crois très sincèrement qu'il faut que nous mettions en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises françaises, qui souffrent actuellement d'un réel manque d'ingénieurs qualifiés.

En effet, si nous parlons en part de marché mondial de produits de haute technologie, la France ne représente que 7,5 p. 100 des exportations totales. Or, le poids du Japon est de 23 p. 100, celui des Etats-Unis de 22 p. 100 et celui de l'Allemagne de 15 p. 100.

Il est très important de savoir exporter des produits de haute technologie.

Un chiffre est sans doute encore plus spectaculaire : il s'agit du taux de couverture des échanges des produits de haute technologie, c'est-à-dire le rapport en pourcentage des exportations sur les importations. Nous importons plus de produits de haute technologie que nous en exportons puisque le dernier chiffre connu de notre taux de couverture est de 96 p. 100. Mes chers collègues, je tiens à vous indiquer que ce taux de couverture est de 515 p. 100 au Japon et de 126 p. 100 en Allemagne, il est à peu près équivalent au nôtre au Royaume-Uni. Seuls les Etats-Unis sont plus mal placés que nous puisque leur taux n'atteint que 86 p. 100. Cela explique peut-être le déficit chronique dans lequel semble s'être installé ce grand pays.

Monsieur le ministre, je ne méconnais pas les efforts substantiels réalisés dans ce projet de budget en faveur de l'emploi scientifique ou de la recherche industrielle tel que vous nous l'avez bien expliqué. Toutefois, une analyse plus attentive de ce projet de budget ne me permet pas de souscrire totalement à la présentation telle qu'elle est formulée par le Gouvernement, à savoir qu'il s'agit d'un budget de priorité.

En premier lieu, comme je l'avais déjà souligné l'année dernière, monsieur le ministre, je juge préoccupante la faible progression des crédits de paiement. En effet, si les autorisations de programme représentent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution pluriannuelle d'un programme, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses effectivement engagées dans l'année budgétaire. Seuls les crédits de paiement traduisent les soutiens réels aux laboratoires et aux chercheurs.

Or les crédits de paiement, s'agissant des dépenses en capital - je tiens à le souligner - n'augmentent que de 0,9 p. 100 en 1991.

L'autre sujet de préoccupation, monsieur le ministre, concerne le taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement. Ce taux ne fait que se dégrader. Il n'est plus que de 82,13 p. 100 alors qu'il était encore de 83 p. 100 en 1990.

Si les intentions d'investissement mesurées en dépenses ordinaires et autorisations de programme évoluent favorablement - plus 7,3 p. 100 - les moyens dégagés pour les réaliser apparaissent insuffisants.

J'en viens à ma seconde remarque et je serai plus sévère dans ce domaine, monsieur le ministre.

Ce projet de budget confirme que le Gouvernement renonce à l'objectif exprimé par le X^e Plan de porter en 1995 à 3 p. 100 du P.I.B. les dépenses nationales de recherche.

En effet, le budget civil de recherche et de développement technologique, le B.C.R.D., pour 1991, mesuré en dépenses ordinaires et crédits de paiement, progresse moins vite que le P.I.B. en valeur. En effet, le B.C.R.D. mesuré en dépenses ordinaires et crédits de paiement n'évolue que de 4,3 p. 100, alors que le P.I.B. augmente de 5,4 p. 100.

Les dépenses nationales de recherche devraient passer de 2,38 p. 100 du P.I.B. à 2,45 p. 100. Sur la base de cette progression de 0,07 p. 100 par an, il nous faudrait donc attendre 1998 pour atteindre cet objectif. Or je me souviens que vous aviez vous-même fixé, dans un premier temps, cette échéance à 1992. Maintenant, nous parlons de 1995 et les chiffres démontrent qu'en fait l'objectif ne pourra être atteint qu'en 1998. Au vu de tous les défis que notre pays doit relever, il nous semble important que l'effort de recherche soit très nettement développé dans notre pays.

Mes collègues rapporteurs, MM. Valade et Laffitte, l'ayant déjà fait avec compétence, je ne reviendrai pas longuement sur la recherche publique. Je relèverai simplement une remarque formulée par Michel Crozier dans son avis au conseil supérieur de la recherche et de la technologie. Il soulignait que 62 p. 100 des chercheurs publics ont plus de quarante ans. Le vieillissement du corps des chercheurs, depuis une quinzaine d'années, constitue un risque majeur pour le développement scientifique de la France.

Aussi, je trouve judicieuse la décision que vous avez prise de prendre à bras le corps ce rééquilibrage de la pyramide des âges, non seulement des chercheurs, mais aussi des ingénieurs et des techniciens dans la recherche publique. Cette démarche est très positive pour l'avenir.

En revanche - je vous l'avais déjà dit l'année dernière - je pense que la recherche française souffre d'un véritable handicap en raison de la faiblesse du taux de mobilité de ses chercheurs entre les organismes de recherche et l'industrie, taux qui n'atteint pas encore 1 p. 100. Le dernier chiffre que j'ai en ma possession est de 0,6 p. 100 ; peut-être a-t-il un peu augmenté !

Outre les mesures très opportunes que vous avez prises en 1990 - comme la bonification d'ancienneté ou les conventions Anvar - vous devriez tout mettre en œuvre pour augmenter ce taux de mobilité de nos chercheurs issus de la recherche publique. Je pense que nous allons pouvoir travailler dans cette voie.

Je regrette que vous ne vous soyez pas engagé dans une voie qu'en ma qualité de président d'un fonds d'innovation je trouve prometteuse, et ce malgré mes demandes réitérées depuis deux ans maintenant, je veux parler des concentrations - M. Laffitte serait sans doute d'accord avec moi - avec les pépinières d'entreprises innovantes, qui pourraient souvent servir d'interface entre la recherche publique et la recherche privée. Il nous faut travailler dans ce sens.

Par ailleurs, l'aide à l'embauche des chercheurs dans l'industrie française demeure insuffisante.

Cette aide s'élève à 175 000 francs par an et par chercheur. Je vous rappellerai, mes chers collègues, qu'en Allemagne elle atteint environ 400 000 francs par an. Cette année, vous envisagez d'accorder cette aide aux entreprises ayant moins de 2 000 salariés alors que, jusqu'à maintenant, elle concernait les entreprises de moins de 500 salariés. Mais je pense qu'au lieu d'augmenter le nombre d'entreprises pouvant bénéficier de cette aide il aurait fallu plutôt en augmenter le montant pour les petites et les moyennes entreprises, qui forment, à mon avis, la substance de la recherche industrielle et qui, face à l'évolution des technologies, ont la possibilité de

s'adapter très rapidement. Cette aide est insuffisante en France par rapport à celle qui est accordée chez nos principaux concurrents ; j'ai cité l'exemple de l'Allemagne.

En ce qui concerne les aides publiques, je ne parlerai pas longuement du F.R.T. ; mes collègues en ont déjà traité. Je noterai cependant que ses crédits diminuent de 11,9 p. 100 en autorisations de programme - vous vous en êtes déjà expliqué, monsieur le ministre - et de 20,8 p. 100 en crédits de paiement.

En revanche, je veux souligner l'augmentation des dotations de l'Anvar, qui progressent de 13,7 p. 100 en 1991.

C'est avec satisfaction que nous enregistrons, par ailleurs, l'extension du crédit d'impôt recherche. Vous savez combien j'y suis attaché, monsieur le ministre !

Vous nous proposez de le porter de 5 millions de francs à 40 millions de francs. Le coût de cette mesure augmentera ainsi de 800 millions de francs.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir fait cet effort : je suis, depuis des années, un ardent défenseur du crédit d'impôt recherche, car il est à la fois simple, rapide, non discriminatoire et automatique. Je crois que c'est sa grande vertu. Vous avez d'ailleurs édité ce petit *vade-mecum* (*L'orateur montre le document en question*), que vous avez diffusé à 42 000 exemplaires. Je vous en remercie, monsieur le ministre, mais je crois qu'un problème de communication se pose : dans mes fonctions, je rencontre souvent des chefs d'entreprise de haute technologie. Or très rares sont ceux qui se rappellent avoir reçu ce document.

Avant de conclure, je voudrais, si vous le permettez, évoquer deux problèmes qui me tiennent à cœur.

Tout d'abord, je regrette que les documents qui nous ont été communiqués n'insistent pas sur la notion d'évaluation de la recherche. Vous savez, monsieur le ministre, que seule cette évaluation peut permettre d'apprécier à la fois la motivation et la productivité des personnels, l'adéquation des travaux menés avec les besoins des entreprises et la demande économique et, enfin, la compétitivité des organismes nationaux par rapport aux laboratoires étrangers.

Vous avez décidé, monsieur le ministre, de créer, en 1989, un conseil national d'évaluation de la recherche. Or il semble que cette politique d'évaluation, pourtant si prioritaire, soit encore bien balbutiante. Nous serions donc heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez faire le point sur cette question de l'évaluation.

Il est un autre problème qui me semble très important - et je remercie M. Laffitte de l'avoir déjà abordé, car il concerne un sujet qui me tient à cœur - à savoir l'aménagement du territoire.

Après vingt ans d'efforts, l'échec de la décentralisation de la recherche est patent, puisque 60 p. 100 des chercheurs de l'industrie, en France, travaillent en région parisienne ; au deuxième rang, on trouve la région Rhône-Alpes, qui ne compte que 9 p. 100 des effectifs de la recherche industrielle, contre 7 p. 100 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 3 p. 100 pour les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Pour ce qui est de la recherche publique, qu'en est-il ? Malheureusement, le constat est identique. De 1980 à 1985 - derniers chiffres connus - les dépenses de l'Etat en matière de recherche se sont accrues en faveur de l'Île-de-France : la part du B.C.R.D. investie dans cette région est passée de 52 à 58 p. 100. En comparaison, le Nord-Pas-de-Calais et les Pays de la Loire, par exemple, ne recevaient que 1 p. 100 du B.C.R.D.

M. Emmanuel Hamel. Quel aménagement du territoire !

M. René Tréguët, rapporteur pour avis. Vous comprendrez, dans ces conditions, que je reprenne à mon compte ce que vient de dire M. Laffitte concernant l'aménagement du territoire !

Avec le projet de l'île Seguin, on risque d'accroître encore la concentration de la recherche publique en France. Or, véritablement, l'aménagement du territoire constitue une priorité fondamentale pour l'avenir de la France. Je crois que, tant que l'on ne parviendra pas à essaimer de la matière grise sur l'ensemble de la France, on ne pourra pas dire que notre pays a un véritable avenir. Nous savons donc nous battre dans ce domaine.

En conclusion, votre projet de budget, monsieur le ministre, comporte de très nombreux points positifs, j'ai tenu à le souligner en toute objectivité. Il révèle aussi que le chemin est parfois difficile à parcourir entre l'intention et la décision. Il ne donne pas à notre pays tous les moyens nécessaires pour développer sa recherche, surtout en matière de crédits de paiement. Or les chercheurs y sont très attentifs !

Mais je sais, monsieur le ministre, que vous mettez toute votre foi dans le combat que vous menez à cet égard, pour l'avenir de notre pays.

Compte tenu de cette approche très nuancée de ce projet de budget de la recherche pour 1991, la commission des affaires économiques et du Plan a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste : 19 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 15 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 5 minutes.

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France est encore une grande nation scientifique. Le volume et la qualité de la production des connaissances y sont sans commune mesure avec le nombre de ses habitants. Mais, aujourd'hui, la politique de la recherche française est à un carrefour. Confrontée à l'explosion des connaissances et à l'émergence de problématiques transdisciplinaires, elle doit clarifier ses finalités, mais aussi les moyens nécessaires à dégager.

A l'éclairage des restructurations et du financement des grands organismes publics de recherche et des nouvelles modalités imposées à la recherche universitaire, se dessine une cohérence gouvernementale qui, dans une enveloppe de moyens stagnants, vise, pour atteindre ses buts, à construire ici mais à casser là.

C'est la politique des créneaux qui continue, ainsi que vous l'avez laissé entendre dans votre intervention générale, monsieur le ministre.

Aussi, bien que ce budget augmente de 7,3 p. 100, c'est-à-dire à un rythme semblable à celui des deux précédents, il n'en constitue pas moins le signe d'une stagnation dans un domaine aussi vital pour l'avenir et le développement du pays.

En 1982, la loi d'orientation et de programmation avait pour objectif de porter les dépenses nationales de recherche développement à 3 p. 100 du produit intérieur brut ; en 1988, vous aviez fixé l'échéance à 1993 ; l'an dernier, vous l'avez repoussée à 1995 et, cette année, vous renoncez même à toute échéance.

Loin d'être un seuil psychologique, cette proportion de la richesse nationale consacrée à la recherche est un point d'équilibre qu'il faut atteindre rapidement pour assurer le développement de la nation et relever le défi de coopérations nouvelles.

La situation de l'emploi scientifique devient très préoccupante : la stagnation des moyens, qui dure depuis une quinzaine d'années, entraîne un vieillissement des chercheurs.

Toute une série de mesures gouvernementales incitent à abandonner le travail de recherche au profit de l'enseignement.

Ainsi, le système des primes qui prévaut dans l'enseignement supérieur organise, de fait, le renoncement aux travaux de recherche pour les enseignants chercheurs et, dans votre projet de budget, monsieur le ministre, des mesures prévoient des transferts de postes de chercheur en direction de l'enseignement supérieur.

Il est bien hasardeux de parler de relance de l'emploi scientifique quand le taux de croissance des postes de chercheur dans les établissements publics est pratiquement nul...

De ce fait, de nombreux jeunes docteurs aspirant à travailler dans la recherche publique ne peuvent y être embauchés. La précarité s'installe de manière importante

avec le recours aux contrats à durée déterminée. Certains jeunes travaillent même presque gratuitement dans nos laboratoires !

Le problème du renouvellement par le recrutement de jeunes chercheurs est donc posé pour un métier qui risque de devenir de moins en moins attractif compte tenu des salaires qui y sont versés et d'une certaine dévalorisation.

Combien d'élèves de nos grandes écoles choisissent-ils aujourd'hui de se consacrer à la recherche scientifique ? Très peu ! Ils préfèrent la grande finance et la gestion.

Sur la nature de la répartition des crédits, certaines modalités d'utilisation des fonds, comme l'a précisé mon ami Guy Hermier, ne nous satisfont pas.

Des milliards sont distribués aux entreprises par le biais de diverses procédures et l'utilisation de ces fonds ne fait pas l'objet d'un contrôle public digne de ce nom.

Comment être satisfait de l'utilisation du crédit d'impôt recherche ? Celui-ci fonctionne davantage comme un moyen de faire des « cadeaux » aux entreprises que comme une incitation à la recherche. Cette incitation réelle pour la recherche industrielle pourrait être réalisée par la création d'un impôt recherche dont les entreprises pourraient se libérer en participant à des programmes contrôlés.

De manière générale, un des grands problèmes de la recherche dans notre pays reste ses liens avec l'industrie du surarmement.

Devant la difficulté d'obtenir des crédits de financement pour leurs projets, un nombre croissant d'organismes et de chercheurs se voient obligés de travailler pour la recherche militaire, matière où le gâchis est réel compte tenu de la difficulté d'une diffusion élargie des résultats. Certains laboratoires recevraient même des fonds de l'O.T.A.N. !

Au plan géographique, il faudrait consacrer davantage de moyens à la résorption des déséquilibres régionaux et promouvoir l'émergence de nouveaux pôles de recherche, sans toutefois détruire la recherche en Ile-de-France.

Au C.N.R.S., la priorité est donnée aux nouveaux programmes interdisciplinaires, dont la gestion menace d'échapper aux instances élues.

De fait, les directions renforcent leur pouvoir discrétionnaire, les instances élues sont dessaisies. De nombreux chercheurs dénoncent le développement de l'autoritarisme et de la technocratie au détriment de la communauté scientifique.

La priorité donnée aux équipes formant des chercheurs peut se comprendre dans le contexte actuel, mais ne peut en aucun cas justifier l'abandon de laboratoires et de pans entiers de la recherche universitaire dans le cadre de la politique de désassociation, au détriment notamment des sciences de l'homme et de la société.

Le projet de redécoupage actuel au sein du C.N.R.S. est un exemple de pilotage par l'aval qui conduit à faire disparaître des disciplines entières comme la philosophie, l'ethnologie, l'anthropologie, la psychologie, la physique théorique et la biologie végétale.

Enfin, l'avenir de l'école mathématique française, la troisième du monde actuellement, suscite l'inquiétude. La crise du recrutement des enseignants et chercheurs en mathématiques, qui atteint déjà une profonde gravité, menace de s'aggraver encore dans les années qui viennent. Développer la production mathématique, c'est favoriser les contacts fructueux avec les autres sciences et permettre à la technologie de s'intensifier. Pour cela, une masse critique de chercheurs mathématiciens est indispensable.

Cette relève doit se préparer dès aujourd'hui. Il faut sortir d'une logique qui valorise le rôle sélectif des mathématiques dans l'accès à certaines filières comme la médecine et la gestion, au détriment des mathématiques elles-mêmes.

M. le président. Veuillez conclure, madame, votre temps de parole est épuisé.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Je conclus, monsieur le président.

Faute de temps, ce trop rapide exposé résume les craintes que nous avons pour le futur de la recherche française. Malgré l'attachement que nous portons à la qualité de votre personnalité aux plans scientifique et humain...

M. Maurice Schumann. Très bien !

Mme Danielle Bidard-Reydet. ... force nous est de constater que votre budget ne correspond pas à la volonté de développer une grande recherche française. C'est donc avec regret que nous serons amenés à voter contre son adoption.

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en augmentation de 6,1 p. 100, le budget du ministère de la recherche et de la technologie s'élève à 26,1 milliards de francs en 1991 ; il représente près de 54 p. 100 du budget civil de la recherche, qui augmente de 7,3 p. 100 au total.

Vous avez souligné tout à l'heure trois grandes priorités, monsieur le ministre : la recherche industrielle, une politique de l'emploi et de la formation, et le renforcement de l'efficacité de la recherche fondamentale.

La poursuite de l'action en faveur de la recherche industrielle est une nécessité, car celle-ci est devenue une des principales faiblesses de la recherche française, notamment parce que l'effort consenti dans ce domaine par les entreprises est encore trop faible. Il faut donc les inciter à investir grâce à des aides publiques qui, en 1991, s'élèveront à 5,3 milliards de francs.

Le crédit d'impôt recherche est une excellente initiative. Cette année encore, vous mettez en application un certain nombre de propositions issues des rapports Cantacuzene et Gendreau.

Tout d'abord, une campagne en direction des entreprises a été lancée par votre ministère.

Ensuite, deux nouvelles mesures, s'ajoutant au lissage décidé en 1989 - calcul du crédit par référence à la moyenne des dépenses des deux dernières années - sont proposées au vote du Parlement cette année.

Enfin, le plafond du crédit d'impôt recherche est relevé à 40 millions de francs au lieu de 5 millions de francs pour les dépenses de recherche interne et 10 millions de francs pour les dépenses réalisées en dehors de l'entreprise.

D'autre part, le pourcentage des dépenses de fonctionnement déterminé par rapport aux dépenses de personnel est porté de 55 à 65 p. 100.

Ces mesures s'appliquent pour les crédits d'impôt afférents aux années 1990 et suivantes.

Le coût de ces deux mesures est évalué à 800 millions de francs.

Dans le domaine de la recherche technologique, les crédits des programmes aéronautiques civils se sont stabilisés à 2 915 millions de francs. Trois nouveaux programmes sont engagés.

Les dotations affectées à l'espace sont en hausse de près de 13 p. 100, ce dont il faut se féliciter en tous points. Elles permettront d'assurer la montée en puissance des programmes européens décidés à La Haye en novembre 1987, Ariane V, Hermès et Columbus. Elles intègrent également la participation à des programmes nouveaux de l'Agence spatiale européenne.

Ce domaine d'excellence, monsieur le ministre, constitue un créneau porteur pour notre industrie. Mais cela justifie, par ailleurs, de bien apprécier les choix technologiques et les orientations pour ne pas commettre d'erreurs graves dont les effets néfastes porteraient sur plusieurs années.

Enfin, j'ai noté que la dotation budgétaire du C.E.A. progresse de 1,2 p. 100. Je souhaite, monsieur le ministre, comme vous sans doute, plus de transparence de la part du C.E.A et plus d'informations à l'égard des élus locaux - ce qu'il fait - mais aussi à l'égard des populations. Vous savez bien que, dans mon département, nous y sommes particulièrement sensibles.

La deuxième priorité de votre projet de budget concerne la politique de relance de l'emploi scientifique engagée depuis 1988 qui est poursuivie avec 649 créations d'emplois de chercheurs et d'ingénieurs techniciens et administratifs.

Sur les 319 postes de chercheurs, 304 porteront sur les établissements publics à caractère scientifique et technologique et permettront d'atteindre l'objectif fixé par la loi de plan de 4 p. 100 de recrutement, compte tenu des départs possibles.

Cent postes vont être créés au budget de l'enseignement supérieur pour accueillir des chercheurs des établissements publics scientifiques et techniques. Pour la seconde année consécutive, vous appliquez les accords de juillet 1989, relatifs à la condition des personnels de recherche, à la revalorisation des primes et à l'amélioration de la carrière des agents de catégorie C.

En ce qui concerne la formation par la recherche, au total, 4 000 aides publiques seront distribuées en 1991, en augmentation par rapport à 1990.

Troisième priorité, la recherche fondamentale fait l'objet d'un renforcement de son efficacité.

Les dotations affectées aux organismes sont en hausse de plus de 8 p. 100. Les E.P.S.T. progressent de 8,7 p. 100, les fondations de recherche en biologie et en médecine de 7,5 p. 100 et les E.P.I.C. de 4,2 p. 100.

Je rappellerai simplement quelques chiffres : le C.N.R.S. connaît un taux de progression de 7,1 p. 100, l'I.N.S.E.R.M. de 16,2 p. 100, l'I.N.R.A. de 9,5 p. 100, l'O.R.S.T.O.M. de 9,8 p. 100, l'Ifremer de 5,1 p. 100, l'A.F.M.E. de 5 p. 100. Je n'évoquerai pas les actions qui sont prioritaires dans chacun de ces organismes.

Dans les ministères, l'accent doit porter en premier lieu sur la recherche universitaire, dont les crédits augmenteront de près de 10 p. 100. Il s'agit d'accompagner le plan de rénovation de l'enseignement supérieur décidé par le Gouvernement : les moyens de fonctionnement des laboratoires progresseront de 6,4 p. 100, et un effort tout particulier sera fait en matière de construction de locaux universitaires affectés à la recherche.

Les crédits de recherche de l'environnement augmenteront de plus de 20 p. 100, de façon à se rapprocher du niveau atteint par les autres pays, et ceux de l'agriculture de près de 7 p. 100, en privilégiant la formation par la recherche et les industries agroalimentaires.

Enfin, les crédits du fonds de la recherche et de l'innovation dans les transports sont en hausse de près de 30 p. 100, afin d'assurer le financement du programme de recherche et de développement pour l'innovation et la technologie dans les transports terrestres, programme lancé par les ministres de l'équipement et de l'industrie et les principaux industriels intéressés.

Loin de ne porter que sur les grands programmes, l'effort de votre ministère montre qu'en trois ans le budget a augmenté de 9,4 milliards de francs, soit près de 25 p. 100. Les trois composantes de ce budget en ont bénéficié de la manière suivante : les organismes et ministères ont reçu 4,7 milliards de francs supplémentaires - plus 22 p. 100 - les grands programmes, 2,9 milliards de francs - plus 20 p. 100 et la recherche industrielle, 1,8 milliard de francs - plus 50 p. 100. La moitié des crédits nouveaux a donc été affectée aux organismes et ministères.

La progression de 7,3 p. 100 de votre budget permet donc de se rapprocher - vous atteindrez 2,4 p. 100 - de l'objectif qui est de porter la dépense intérieure de recherche et de développement à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Le financement de la recherche par les entreprises augmente plus rapidement que celui des administrations - c'est une bonne chose - et montre que les efforts entrepris, afin de pouvoir se mesurer efficacement à leurs concurrents dans la compétition internationale, ont été fortement incitatifs.

Monsieur le ministre, notre collègue M. Régnauld aurait aimé vous poser quelques questions. Il a dû quitter Paris ce midi pour son département où se tient une importante réunion et vous prie de bien vouloir l'en excuser. Il voulait vous interroger sur trois thèmes, que je reprendrai : l'environnement, la justice sociale et, paradoxalement - mais vous verrez pourquoi - la paix dans le monde.

En ce qui concerne l'environnement - une priorité renforcée - pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, la part de la recherche dans l'environnement et si vous comptez l'accentuer ? Quels créneaux comptez-vous privilégier, sachant que l'œuvre est immense et que nous ne pouvons faire l'économie d'une démarche sélective et solidaire, tout au moins à l'échelon européen ?

S'agissant de la justice sociale, celle-ci trouve sa traduction concrète au travers de la dimension « aménagement du territoire » qui a été évoquée par plusieurs de nos collègues. Cette politique ne devrait-elle pas être davantage appuyée

par la recherche ? L'espace, je veux parler des fusées, est une priorité de votre projet de budget, mais ce terme, selon M. Régnauld devrait aussi être entendu dans son acception plus restrictive, à savoir espace aménagement du territoire.

Notre collègue craint, en effet, que la répartition géographique de la recherche ne soit trop irrégulière. De nombreuses parties du territoire risquent d'être mal irriguées : l'Île-de-France en a une grande part, mais les autres régions de notre pays doivent aussi en bénéficier. Il souhaite que la recherche puisse permettre de lutter contre cette forte tendance à la concentration, risquant de faire de notre pays une France à deux ou plusieurs vitesses. A ce sujet, il considère d'ailleurs que le montant des crédits affectés au fonds de la recherche et de la technologie, le F.R.T., est insuffisant. Bref, quel est votre sentiment sur cette observation, monsieur le ministre ?

Enfin, toujours dans le cadre de la solidarité, et pour tenir compte de l'évolution des pays de l'Est, mais aussi pour conjurer tout risque d'isolationnisme du ministère de la recherche, il aimerait savoir, monsieur le ministre, où en sont les programmes d'accueil et de coopération avec les pays d'Europe centrale. De tels projets peuvent, en effet, être le prélude à de fructueuses coopérations économiques et sociales plus poussées et, donc, à des liens internationaux renforcés. Il y va de la cohésion de l'Europe ; d'une certaine façon, ces projets devraient œuvrer concrètement à la paix dans le monde.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste est sensible à vos efforts et à votre détermination. Vous me permettrez de trouver bien sévères mes collègues qui ont pris la parole avant moi sur votre projet de budget. Pour ma part, je puis vous assurer du total soutien du groupe socialiste qui, bien entendu, votera votre budget.

M. le président. Le Sénat va interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

3

REPRÉSENTATION DU SÉNAT À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre par laquelle il demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation d'un membre du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Conformément à l'article 9 du règlement, j'invite la commission des finances à présenter une candidature.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre le dix-neuvième rapport sur la situation démographique de la France, établi en application de l'article 8 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances et abrogeant les articles L. 648 et L. 649 du code de la santé publique.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Recherche et technologie (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. Revol.

M. Henri Revol. Le budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre, présente certainement l'indispensable continuité que l'on attend pour la politique nationale de la recherche et de la technologie. Mais, comme l'a fait observer M. René Trégouët dans son pertinent et excellent rapport, la forte progression du budget civil de la recherche en dépenses ordinaires et autorisations de programme, si nécessaire, n'est, hélas ! plus suffisante en termes de dépenses d'investissement et de crédits de paiement. Il est bien regrettable que l'objectif visant à porter, en 1995, la dépense nationale de recherche à 3 p. 100 du produit intérieur brut soit si peu traduit dans ce budget, même si vous avez dit, monsieur le ministre, que nous nous approchons un peu du « peloton de tête ».

Sans regretter les réels et très louables efforts réalisés en faveur du grand secteur porteur d'avenir que représente la recherche spatiale - mais il s'agit de la traduction obligatoire, pour une grande part, d'engagements internationaux - il faut bien constater que plusieurs autres secteurs, très importants pour déterminer l'activité économique de notre pays dans les prochaines années, font les frais de ce « coup de pouce » à l'espace.

Permettez-moi d'aborder dans ce propos quelques domaines qui, à cet égard, ont retenu mon attention et de vous poser, au passage, monsieur le ministre, quelques questions.

J'évoquerai tout d'abord la recherche industrielle. C'est un lieu commun d'en souligner l'insuffisance dans notre pays, et les rapporteurs l'ont fait. Mais après tout, me direz-vous, en économie libérale, son développement ne relève pas du rôle de l'Etat. Cependant, tous les pays du monde régis par l'économie de marché, même les plus libéraux, ont une politique gouvernementale d'aide au développement de la recherche industrielle. La faiblesse des investissements de recherche des entreprises françaises est sans doute directement liée à leurs difficultés financières et à leur endettement. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que l'essentiel de la recherche industrielle se développe dans les grandes entreprises et qu'il s'agit encore d'un luxe, voire d'un mythe, inaccessible pour un grand nombre de petites entreprises.

Or, le tissu industriel français compte de très nombreuses petites et moyennes entreprises, et la création d'emplois est désormais le fait des petites entreprises, et non de grandes unités industrielles où la baisse des effectifs est continue.

Il est donc très encourageant de constater la forte progression des incitations à la recherche industrielle dans le budget civil de recherche et développement. Malheureusement, il est hautement probable que ces mesures favoriseront essentiellement les grandes entreprises bien structurées et déjà organisées sur le plan de la recherche, et pas les P.M.E.-P.M.I., même s'il est avéré qu'un peu plus de 11 p. 100 des crédits d'impôt recherche bénéficient aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 millions de francs.

Pour nos départements de province, les entreprises qui réalisent un tel chiffre d'affaires sont déjà de grandes entreprises, même si elles répondent à la définition des P.M.E.-P.M.I.

Certes, le crédit d'impôt recherche constitue une excellente mesure d'incitation. Mais cette possibilité n'est pas encore assez connue des petites entreprises et elle est encore trop le fait de cercles d'initiés. Merci, monsieur le ministre, d'avoir édité la brochure d'information dont nous avons souhaité la réalisation, ici même, l'an dernier.

L'aide à l'innovation, quant à elle, si elle progresse sensiblement au travers des moyens mis à la disposition de l'Anvar, ne comporte pas d'effort suffisant en faveur de la mobilité des chercheurs des grands établissements de recherche nationaux et des laboratoires universitaires vers l'industrie, en particulier les P.M.E.-P.M.I.

Il est vrai que les expériences de mobilité, même si elles sont encore peu nombreuses, traduisent bien la rigidité de notre système de relations université-recherche-industrie. Il existe encore un cloisonnement très hermétique entre les grands organismes de recherche et les entreprises, entre les laboratoires universitaires et les entreprises, particulièrement en province.

Il faudrait créer les conditions favorables à une véritable osmose entre laboratoires et industrie. Les tentatives sont encore timides, malgré les louables efforts conduits dans les régions, souvent à l'initiative d'organismes coordonnateurs créés dans le cadre des contrats de plan Etat-région.

Chaque université, chaque école d'ingénieurs devrait abriter des laboratoires ouverts sur le monde industriel environnant et qui seraient les lieux où ingénieurs, techniciens et chercheurs se rencontrent et collaborent dans le cadre de règles administratives et financières simples, mises en œuvre grâce à une réelle autonomie de gestion de ces unités.

L'expérience industrielle devrait, par ailleurs, être rendue obligatoire pour les enseignants-chercheurs, et ce par cycles répartis à intervalles réguliers dans leur carrière.

Enfin, de réels avantages matériels devraient être consentis aux ingénieurs et chercheurs des grands organismes nationaux qui, dans une deuxième phase de leur carrière, lorsqu'ils ont acquis l'expérience, acceptent de partir vers des entreprises.

Le drame, c'est que les grands organismes nationaux de recherche et de développement - cela a été souligné - sont concentrés dans la région parisienne et que la mobilité d'un chercheur parisien vers une P.M.E. du Centre de la France n'est tout simplement pas imaginable ! Monsieur le ministre, il faut bien constater que votre budget ne comporte aucune mesure visant à coordonner la politique de recherche et l'aménagement du territoire.

Les régions qui, depuis plusieurs années, font de gros efforts pour l'aide à la recherche ne sont pas payées de retour. En effet, lorsque, par chance, elles disposent d'implantations d'antennes de grands organismes de recherche nationaux, il n'est pas rare qu'elles voient disparaître, sans coup férir, tel ou tel laboratoire. Il en va ainsi d'unités du C.N.R.S. ou de l'I.N.S.E.R.M., dont on apprend la disparition sans qu'aucune information préalable n'ait été donnée et sans qu'aucune concertation avec les collectivités locales concernées n'ait eu lieu, la décision émanant d'une direction centrale - et donc parisienne - de l'organisme concerné.

Bien sûr, les moyens de recherche régionaux, pour être crédibles et efficaces, doivent dépasser un certain seuil critique et il ne serait pas raisonnable de disperser les établissements de recherche en tous les points du territoire. Mais il existe dans chaque région des axes forts, hérités du passé industriel lointain ou récent. Il faut renforcer ces « pôles d'excellence » par une politique délibérée de décentralisation de la recherche. Il faut que les grands établissements nationaux développent des implantations en province dans les spécialités qui coïncident avec les points forts régionaux.

En revenant à la recherche-développement dans les régions, je souhaiterais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur un problème qui apparaît de plus en plus dans la pratique des politiques d'incitation à la recherche et à l'innovation, à savoir la dispersion des actions.

Le budget que nous examinons, j'en conviens, confirme une série d'efforts en faveur de la recherche industrielle, et ce malgré les insuffisances que j'ai évoquées. L'Anvar dispose de crédits en progression et il faut s'en réjouir. Mais que constate-t-on sur le terrain ? Ces « offres de services » émanent d'une kyrielle d'intervenants : directions régionales de l'industrie et de la recherche, Anvar, délégué régional à la

recherche et à la technologie, conseiller du C.R.I.T.T., consultant de l'organisme régional de transfert de technologies, etc.

Certes, il ne faut pas se plaindre si la mariée est trop belle, mais il semble qu'une coordination de l'offre devrait être organisée. Pour le montage d'un dossier de collaboration entre un industriel et un laboratoire d'université et aux fins de mobiliser toutes les aides disponibles, il faut s'adresser à plusieurs ministères et attendre des réponses forcément séparées et souvent décalées dans le temps les unes par rapport aux autres.

Il n'y a pas d'unité de traitement, il y a pluralité de l'Etat. Par ailleurs, s'il joue un rôle éminent, l'Anvar devrait essentiellement être le gestionnaire de procédures débouchant sur l'attribution d'un financement, mais pas l'organisme conseil en même temps que le financier.

Dans le projet de budget, objet de nos discussions, monsieur le ministre, les « grands établissements » représentent une part importante et je remarquais au début de mon propos l'importance particulière des crédits affectés au C.N.E.S.

Mais, parmi ces grands établissements, l'un me semble bien peu profiter de la progression globale du budget. Il s'agit du C.E.A., dont mon éminent collègue M. Jacques Valade, dans son excellent rapport, a bien caractérisé, en quelques mots, le sort qui lui est réservé. En effet, M. Valade « constate l'arrêt du recul des crédits affectés au C.E.A. ». Certes, la chute semble stabilisée, mais un grand silence paraît encore entourer l'avenir promis à ce prestigieux établissement.

Il est vrai que la répartition des crédits du C.E.A. entre le ministère de la recherche et de la technologie et le ministère de l'industrie ne facilite pas l'analyse. Mais je n'ai rien trouvé, monsieur le ministre, dans les documents à notre disposition, qui fasse le point, dans le cadre de ce projet de budget, de l'application des directives du conseil des ministres du 18 octobre 1989 concernant les principales orientations fixées au C.E.A.

En particulier, qu'est-il advenu du contrat d'objectifs que le C.E.A. devait proposer à ses autorités de tutelle - je crois, d'ailleurs, qu'il l'a fourni - contrat sur quatre années et autour duquel devaient être mobilisés ses chercheurs ? Ce contrat devait identifier les étapes techniques et financières de chacun des principaux programmes. Quelles sont ces étapes ? L'année budgétaire 1991 n'aurait-elle pas dû constituer la première d'entre elles ?

Le C.E.A., depuis plusieurs années, subit des restructurations. Il s'interroge depuis longtemps, depuis trop longtemps, sur son avenir. Il a su, en son temps, attirer les plus brillants des jeunes ingénieurs à leur sortie d'école. Comment recruter la nécessaire relève sur des objectifs aussi imprécis ?

Les documents à notre disposition ne comportent pas non plus de développement sur un éventuel surcroît d'efforts dans la préparation de l'avenir de l'électronucléaire, alors que la conjoncture internationale le fait se poser à nouveau avec une certaine acuité le problème de notre indépendance énergétique.

Je souhaiterais notamment, monsieur le ministre, que vous nous disiez quel sort est réservé à la recherche sur les surgénérateurs et que vous nous indiquiez si les rumeurs d'arrêt définitif de Superphénix sont fondées et, sinon, pourquoi les pouvoirs publics ont ainsi laissé se développer une campagne de presse diffamante pour tous ceux qui ont conçu et réalisé ce prototype de réacteur nucléaire du futur.

En effet - et vous me permettez d'y insister quelques instants - c'est en plein mois d'août dernier, alors que la crise du Golfe venait d'éclater et faisait peser à nouveau des menaces sur l'approvisionnement pétrolier mondial, que des voix se sont élevées dans les médias pour demander l'arrêt de Superphénix, victime d'un incident de fonctionnement. Certes, après cette tempête dans la presse, M. le ministre de l'industrie, que j'interrogerai demain à ce sujet, lors de l'examen du budget de son ministère, avait démenti cette rumeur, sans toutefois être très affirmatif.

Comment pourrait-on, après tant d'années d'efforts, annihiler un tel acquis ? Même si la production nationale d'électricité est, pour le moment, largement assurée par les réacteurs à eau pressurisée, il est fondamental de préparer les filières qui prendront la relève au siècle prochain.

Depuis plus de trente ans, la technologie des surgénérateurs est mise au point par les grands pays du monde. La France a joué un rôle très actif et de tout premier plan dans ce domaine, avec les prototypes Rapsodie, Phénix et Superphénix, et l'avance française est reconnue.

Que reproche-t-on à Superphénix ? D'avoir coûté cher et de ne pas bien fonctionner ? Mais quel sens peuvent avoir les comparaisons du coût du kilowatt/heure produit par un prototype, instrument de recherche et de développement, et une centrale nucléaire mise au point depuis de nombreuses années et construite en série ? Quant aux problèmes de fonctionnement, quel prototype d'ensemble industriel complexe peut prétendre marcher comme le modèle de série sans retouches et sans modifications ?

Monsieur le ministre, ces questions révèlent certaines inquiétudes. Toutefois, votre projet de budget nous semble positif, compte tenu en particulier des contraintes qui vous entourent. Par conséquent, le groupe des républicains et des indépendants le votera. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les excellents rapports de nos collègues MM. Pierre Laffitte, Jacques Valade et René Trégouët, tous trois éminents connaisseurs en recherche et développement.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je me limiterai à quelques considérations sur la recherche industrielle, pour laquelle un sérieux effort a été consenti. Il l'a été à juste titre, monsieur le ministre, car, si la croissance de la recherche dans le secteur industriel a été, ces dernières années, supérieure au produit intérieur brut, les entreprises françaises accusent encore un retard significatif, leurs dépenses en ce domaine représentant 1,22 p. 100 du P.I.B., contre 1,63 en moyenne chez nos cinq principaux concurrents. Notre rapporteur M. Trégouët l'a parfaitement souligné en citant l'exemple de l'Allemagne.

Les 5,3 milliards de francs de crédits supplémentaires pour 1991 ne permettront pourtant pas de combler ce déficit, évalué dans nos entreprises à 10 000 postes de cadres ou d'ingénieurs chercheurs, manque qui continuera à peser sur leur compétitivité.

Mais l'Etat ne peut pas tout ! C'est aux entreprises elles-mêmes à s'intéresser au développement et à la recherche, puisqu'elles sont à la fois demandeurs et bénéficiaires. Si les grandes entreprises semblent avoir intégré cette nécessité au contact de la sévère concurrence internationale, les petites et moyennes entreprises, du fait de leurs structures plus fragiles et de leurs moyens limités, commencent à peine à percevoir le problème. Elles accèdent encore difficilement aux résultats de la recherche et, plus encore, à son intégration en leur sein.

Les moyens mis en place par l'Etat ont permis d'accélérer la sensibilisation, donc la pénétration du tissu industriel : la très efficace action réalisée par l'Anvar et l'indispensable diffusion de l'information technique suscitent des vocations et le crédit d'impôt recherche permet de mettre en œuvre les aides à l'innovation et à la recherche, y compris dans les P.M.E. et les P.M.I.

L'amélioration du dispositif d'incitation fiscale en 1991, qui prévoit les relèvements du plafond à 40 millions de francs et du pourcentage des dépenses de fonctionnement à 65 p. 100, est excellente, monsieur le ministre ; sa simplicité et son automatisation lui confèrent un intérêt exceptionnel que les discrets contrôles fiscaux ne viendront pas ternir...

Le déploiement de la recherche et du développement doit aussi trouver sa source dans la coopération entre l'Université et l'entreprise. La méfiance légendaire entre ces deux institutions en France semble révolue dans les esprits, mais le passage à l'acte reste lent. L'université de Compiègne fait office de pionnière en ce domaine, en démarchant les entreprises auxquelles ses chercheurs et ses laboratoires peuvent apporter un « plus » technologique. L'exemple probant des Etats-Unis, qui pratiquent depuis très longtemps le partenariat Université-entreprise - je pense au M.I.T., institut de technologie du Massachusetts - devrait suffire à nous convaincre de l'efficacité économique de telles démarches.

Des passerelles doivent donc être établies entre le monde du travail, dont la finalité est le développement, et le monde de la recherche, dont la finalité est la connaissance pure ; ces

passerelles garantissent la circulation des idées et les transferts de compétences.

La mobilité des chercheurs, tant intérieure - interdisciplinaire - qu'extérieure - avec le monde de la production - doit être davantage encore encouragée. Les mesures statutaires qui permettent à un chercheur du secteur public d'effectuer deux années de recherche en entreprise sont peu utilisées, vous le savez, monsieur le ministre ; aucune valorisation de carrière n'est prévue dans de tels cas, ce qui en est sans doute la cause. Une réelle valorisation de la mobilité aurait des effets certains sur les mentalités et contribuerait à une symbiose fructueuse entre la recherche publique et la recherche industrielle.

Il est souhaitable également qu'un partenariat se développe entre les organisations patronales et les différents centres de recherche, à l'échelon régional et au niveau professionnel, avec la création de comités et de conseils bipartites. C'est cette formule participative que la Grande-Bretagne vient d'adopter pour la formation professionnelle, afin de corriger sa grave insuffisance scolaire, de manière que les différentes branches d'activité trouvent, sur le marché du travail, en quantité suffisante, les personnels qualifiés dont a besoin l'économie.

En effet, un bon couplage recherche-enseignement, à l'image de ce que pratiquent les Allemands avec succès, facilite la diffusion des résultats vers les entreprises, à travers un flux de cadres formés par une pédagogie de la recherche. Les Américains disent, à ce propos : « L'éducation est un cycle de la vie », c'est-à-dire qu'un constant recyclage des connaissances est indispensable pour rester dans la course.

La formation par la recherche est une priorité de votre budget, monsieur le ministre, puisque vous y consacrez, en 1991, 1,2 milliard de francs. En outre, votre effort en faveur de la recherche universitaire, avec des crédits en augmentation de 10 p.100, apportera des moyens de fonctionnement supplémentaires dont les laboratoires ont fort besoin et permettra la construction de locaux nouveaux affectés à la recherche.

Tous ces efforts de la puissance publique en matière de recherche et de développement industriel, supérieurs à ce que font la plupart de nos concurrents, devraient contribuer au changement de mentalité dont notre pays a besoin pour améliorer les technologies, innover plus et exporter davantage. Je rejoins pleinement, sur ce point, les propos développés par notre rapporteur M. Laffitte ainsi que par M. Revol.

Encore faut-il que le mal français de la séparation entre le monde de la formation et de la recherche et le monde de la production disparaisse. C'est le point important sur lequel je voulais insister, monsieur le ministre, pour la pleine réussite de la politique industrielle française, à base d'investissement humain, le plus important et le plus nécessaire de tous. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. Jacques Habert. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Othily.

M. Georges Othily. Monsieur le ministre, un large consensus s'est réalisé, depuis 1989, sur les orientations que vous avez définies à partir des grandes lignes de l'action du Président de la République quant à la nécessité, pour la France, de se doter d'une recherche et d'une technologie propres à lui permettre d'assumer pleinement son rang dans les prochaines années.

L'action de 1989 se confirme et vous avez su garder l'option prioritaire de votre département ministériel en renforçant les moyens de recherche contenus dans le budget civil de recherche et de développement-technologie, dont la progression, pour 1991, est de 7,3 p. 100, soit, en volume, de 48,7 milliards de francs en autorisations de programme et de 3,3 milliards de francs en dépenses ordinaires.

En outre, monsieur le ministre, vous avez donné une place prioritaire à l'espace dans cette enveloppe budgétaire ; nous ne pouvons que l'approuver et ce n'est pas le père d'Ariane qui me démentira !

Les crédits consacrés à l'espace ont progressé de 13 p. 100. Indirectes pour l'économie de la Guyane, je souhaite voir les retombées de cette progression de crédits participer de façon plus substantielle au financement de nos infrastructures de base et de nos services en matière de formation.

La Guyane - vous le savez - a toujours manifesté de façon concrète la conscience élevée qu'elle avait de l'importance de la recherche et de la technologie.

Ainsi, le conseil régional - j'ai l'honneur de présider à ses destinées - a-t-il participé à un niveau significatif non seulement au financement de la recherche directement liée au développement de la Guyane, mais aussi à la collecte des données de base visant à mieux connaître le fonctionnement de l'écosystème guyano-amazonien.

Il a ainsi été affecté près de 12 millions de francs dans le cadre du programme pluriannuel d'aide à la recherche, de 1987 à 1989, puis près de 24 millions de francs dans le contrat de plan Etat-région pour la période 1989-1993.

L'effort tout particulier consenti pour la création d'emplois de chercheurs et la revalorisation de leurs statuts traduit, s'il en était besoin, le renforcement de l'orientation donnée à cette recherche.

Je constate également que les instituts qui interviennent en Guyane bénéficient en bonne place de cet accroissement. Je les énumère brièvement : l'O.R.S.T.O.M., qui reçoit une dotation de 874 millions de francs, soit une augmentation de 11,4 p. 100 ; l'Ifremer, dont la dotation de 872 millions de francs est en hausse de 51 p. 100 ; l'I.N.R.A., dont la dotation de 2 688 000 de francs est en augmentation de 9,5 p. 100 ; le C.I.R.A.D. et, enfin, l'Institut Pasteur.

Dans le dossier de presse présentant le B.C.R.D., il est souligné que le C.I.R.A.D., dont le rôle est très important en Guyane, « accordera une priorité aux équipements de recherche des laboratoires et à la consolidation de ses centres implantés en Afrique ».

Cependant, monsieur le ministre - et c'est là la source de mon désappointement - nulle part on n'évoque le rôle prioritaire touchant à la recherche dans les départements d'outre-mer.

Je veux bien croire qu'il s'agit seulement d'un oubli et non de l'annonce d'une prochaine décision touchant le devenir de cet institut.

A cet égard, je dois reconnaître que la participation du ministère de la recherche et de la technologie aux contrats de plan Etat-région est significative : 6 200 000 francs sur le fonds de la recherche et de la technologie, 2 500 000 francs sur le chapitre 37-02, 8 125 000 francs venant du C.I.R.A.D., et, enfin, 1 550 000 francs venant de l'O.R.S.T.O.M., soit près de 18 millions de francs sur les cinq ans de la programmation.

Par ailleurs, le ministère de la recherche et de la technologie contribue de façon soutenue à la diffusion de la culture scientifique en Guyane. Ce sont la semaine de la recherche que nous avons tenue récemment, la construction de locaux du Centre scientifique, technique et industriel.

On peut donc penser que cette amélioration notable du B.C.R.D. en 1991 va, sinon conforter, du moins maintenir ce progrès du dispositif de recherche en Guyane.

J'éprouve néanmoins quelques inquiétudes à propos de certaines rumeurs qui laissent craindre une réduction rapide et importante de ce dispositif.

Il s'agit, tout d'abord, de la révision à la baisse des activités de l'I.N.R.A. en Guyane.

Il s'agit également de la stratégie de repli mise en œuvre par presque tous les instituts de recherche opérant dans la région.

Paradoxalement, ce qui me rassure, c'est que les informations diffusées recèlent une contradiction apparente.

D'une part, il est question d'efforts accentués relevant du ministère de la recherche et de la technologie, du conseil régional ainsi que du Gouvernement. Ils se traduisent, notamment, par la création, en Guyane, d'un centre régional des sciences et des techniques - à quand la première pierre ? - et le financement d'un centre scientifique, technique et industriel par le ministère de la culture avec, bien sûr, la participation des collectivités territoriales de Guyane. Ils se traduisent également par la mise en cause par le représentant de l'Etat en Guyane du projet « Université 2000 », lequel prévoit notamment la création d'un centre de formation d'enseignement supérieur s'appuyant sur les instituts de recherche de Guyane, par la mise en place d'un centre d'accueil pour les chercheurs européens et latino-américains travaillant sur l'écosystème forestier guyano-amazonien, ce centre étant financé par la Communauté économique européenne.

Cette dernière participe, avec les cadres communautaires d'appui, à la mise en œuvre d'une coopération régionale en matière de recherche et de transferts de technologies, coopération centrée sur la valorisation des produits de la forêt amazonienne et associant des équipes françaises et brésiliennes.

Or, paradoxalement, il semble que, depuis quelques mois, l'action de la plupart des instituts de recherche installés en Guyane s'oriente sur un cap exactement opposé.

Ainsi, l'I.N.R.A. a décidé de ne plus maintenir en Guyane les équipes des systèmes agraires de développement qui apportaient leur appui à l'élevage bovin et de fermer les fermes expérimentales de Saint-Elie et Combi.

L'I.N.R.A. a également programmé, à court terme, l'arrêt des activités de recherche piscicole. Il a ainsi signé l'arrêt de mort d'une station qui a coûté 12 millions de francs et qui pourrait constituer un outil de travail remarquable pour accueillir, dans le cadre d'une coopération internationale, des chercheurs tant européens que latino-américains et des Caraïbes, à la fois pour améliorer la connaissance sur les espèces guyano-amazoniennes et pour diffuser le savoir-faire des équipes de Guyane, lequel est loin d'être négligeable.

De la même façon, la station de recherche aquacole de l'Ifremer semble avoir amorcé un processus de désengagement définitif et total à terme rapproché, entre 1991 et 1992.

En ce qui concerne l'O.R.S.T.O.M., la disparition de son directeur, M. Jean Michotte, qui avait su développer des axes de recherche très efficaces pour la stratégie de développement mise en œuvre dans l'ouest, laisse redouter, encore plus qu'auparavant, la disparition prochaine du laboratoire de pédologie, le principal animateur de ce laboratoire ayant quitté la Guyane pour le Brésil.

En outre, le laboratoire d'entomologie agricole, si important pour le développement agricole actuel, n'a pas de chercheur depuis plusieurs années et le laboratoire des substances naturelles utiles a été fermé, alors que s'affirme un regain d'intérêt pour les plantes médicinales d'origine guyano-amazonienne, regain d'intérêt pour lequel je revendique une pleine part de responsabilité.

Par ailleurs, on ne peut que déplorer, dans la perspective actuelle - importance du problème des migrants, des minorités et de la délinquance - le non-remplacement de l'équipe des sciences de l'homme. En ce qui concerne le C.I.R.A.D., le départ récent de l'I.R.F.A., institut de recherche sur les fruits et agrumes, alors que le secteur de la diversification fruitière à partir d'espèces guyano-amazoniennes, en coopération avec les équipes brésiliennes, est prometteur, constitue un handicap. Je suis certain, monsieur le ministre, que vous me rassurerez sur l'avenir de la recherche en Guyane. Sans anticiper sur votre réponse, il semble, en tout état de cause, qu'il existe un objectif incontournable pour permettre au dispositif de recherche guyanais d'accomplir les deux missions que l'Etat et la région lui ont assignées.

La première mission consiste à contribuer au développement de la Guyane et des pays voisins. L'Etat devra le faire en s'appuyant de plus en plus sur les structures de transfert de technologie de la Guyane et des régions voisines - Guadeloupe et Martinique - en liaison avec celles qui existent dans les pays voisins, je pense en particulier au puissant pôle technologique de Campinas, dans le sud brésilien, et à certains moyens de l'Embrapa - *empresa masiliera de pesmica agropesquarie* - dont une délégation a rencontré récemment les responsables scientifiques de Guyane et de métropole, et en adoptant des démarches familières aux C.R.I.T.T., notamment le pilotage par l'aval, par le marché, des activités de recherche-développement.

La deuxième mission vise à constituer, à la charnière du monde caraïbe et latino-américain, un pôle d'excellence pour faire rayonner la science, la technologie et la culture scientifique, technique et industrielle tant française qu'européenne. Pour réaliser cette seconde ambition, il sera indispensable de faire du centre d'accueil pour les recherches sur l'écosystème guyano-amazonien le noyau fort du centre régional des sciences et des techniques que le Gouvernement se propose de mettre en place en Guyane grâce à la coopération régionale Caraïbes-Guyane lancée par le Premier ministre en avril dernier.

Mais il semble dès à présent essentiel, pour lui permettre de les atteindre, de ne pas les cantonner à son aspect de recherche forestière - aussi important soit cet aspect pour l'Amazonie - et de veiller à ce qu'il prenne en compte l'en-

semble des problèmes naturels et humains associés au fonctionnement de l'écosystème forestier guyano-amazonien, notamment ceux qui concernent les relations réciproques entre l'homme amazonien et son environnement.

Il importe également d'articuler le fonctionnement du centre d'accueil avec celui des programmes menés dans le cadre de la coopération régionale mise en œuvre aux échelons national, régional et européen, pour optimiser les moyens rares dont nous disposons. Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande, dans le projet de budget d'ensemble que vous nous présentez, de ne pas oublier la Guyane.

Vous ne manquerez certainement pas, monsieur le ministre, de me faire connaître votre sentiment sur le fondement et sur la véracité de cet éventuel abandon du dispositif de recherche guyanais et sur les mesures arrêtées pour en assurer la pérennité.

En effet, le développement induit et durable de la Guyane nécessite une solide détermination dans la politique de recherche menée localement, condition essentielle de sa bonne fin. Les décisions que vous prendrez seront déterminantes, comme j'ai essayé de vous le montrer, non seulement pour la Guyane, mais pour l'Amérique latine. (*Applaudissements.*)

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de répondre aux très intéressantes et stimulantes remarques qui ont été faites tant ce matin que cet après-midi.

M. Valade, qui a été quelque peu critique, présente la particularité d'être chercheur-enseignant et parlementaire et d'avoir été ministre de la recherche. Il sait donc bien, par expérience, d'une part, que les chercheurs sont très ambitieux - il s'est d'ailleurs montré chercheur dans ses ambitions - et, d'autre part, que les ministres ne peuvent pas répondre immédiatement et complètement à toutes les demandes des chercheurs. Il a quelque expérience en la matière !

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. Nous partageons les mêmes expériences !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur Valade, vous m'avez interrogé sur le fonds de la recherche et de la technologie, et vous avez souhaité qu'un audit soit pratiqué.

Le tout nouveau conseil national de l'évaluation de la recherche, présidé par M. Guy Paillotin, a commencé ses travaux et a décidé de lancer sept études.

Les trois premières portent sur trois organismes de recherche, l'Ifremer, l'I.N.S.U., l'institut national des sciences de l'univers, et le C.S.T.B., le centre scientifique et technique du bâtiment.

Par ailleurs, deux champs de recherche seront évalués dans l'immédiat : tout d'abord, le spatial - j'y reviendrai, car vous en avez longuement parlé, les uns et les autres, ce qui est bien naturel - et, ensuite, les biotechnologies.

Ces dernières constituent l'un des volets du fonds de la recherche et de la technologie. Le conseil national a d'ailleurs souhaité centrer ses activités sur différents volets de ce fonds plutôt que sur la recherche dans son ensemble.

Le conseil national a également décidé de s'attaquer à l'étude des groupements d'intérêt public, cette formule très prometteuse ayant la réputation d'être quelque peu trop lourde. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de cette étude.

Monsieur Valade, vous avez à juste titre insisté sur les questions spatiales. Le projet de budget traduit une importante augmentation des crédits qui lui sont affectés, 13,5 p. 100. Je constate non sans malice que cette augmentation est exactement égale à celle qui a été consentie cette année par le Congrès américain à la NASA. Sans doute avons-nous donc raison l'un et l'autre !

Vous avez par ailleurs appelé notre attention sur le Japon, qui « flirte » maintenant avec l'U.R.S.S. J'ai récemment eu l'occasion de visiter les installations spatiales du Japon. Elles sont de très bonne qualité. Elles se développent rapidement. Mais nous avons un peu de temps, car nous sommes encore très en avance. Vous avez cependant raison d'insister sur ce

point car les Japonais vont vite. Nous devons donc faire l'effort nécessaire pour conserver l'avance que nous avons su prendre.

Vous avez aussi signalé, monsieur Valade, en ce qui concerne lesancements, la nécessité d'organiser une concurrence loyale entre les différents offreurs, notamment les nouveaux, à savoir la Chine et l'U.R.S.S.

Nous avons fait tous les efforts possibles - et ce n'est pas si facile - pour faire prendre conscience aux Etats-Unis de la nécessité d'organiser ce marché et de ne pas laisser les propriétaires de satellites se « jeter dans les bras » du plus offrant, chinois ou soviétique, dans des conditions qui ne seraient pas correctes à l'égard de nos industries nationales.

Vous m'avez également interrogé sur la réforme du comité national du C.N.R.S. Voilà une question d'actualité. Le comité national de la recherche scientifique est renouvelé tous les quatre ans par élections et nominations. Il ne faut donc certainement pas manquer cette occasion de réfléchir à sa répartition en sections. J'ai donc demandé au C.N.R.S. de mener une réflexion de fond sur cette question.

Le C.N.R.S. s'est pris au jeu et a présenté une première proposition bien audacieuse. Il propose, en effet, un découpage dans lequel, comme l'ont noté M. Valade et Mme Bidard-Reydet, un certain nombre de disciplines ne se retrouvent plus exactement.

Mais il ne s'agit que d'un premier schéma, et nous sommes convenus récemment, avec les autorités du C.N.R.S., que, vers le 20 décembre, elles nous remettront un deuxième schéma, tenant compte de toutes les remarques - elles sont nombreuses - qui ont été faites.

Ce ne sera qu'un deuxième schéma ! Il faudra certainement le reprendre encore pour converger vers des propositions efficaces et lisibles. Il est, en effet, important que les philosophes, les mathématiciens et quelques autres encore s'y retrouvent. Mais ces propositions devront également être intéressantes parce qu'orientées vers les objets modernes de la recherche, et permettre - ce qui est essentiel - de se faire un bon jugement sur les chercheurs en place et sur ceux qui souhaitent entrer dans cet établissement.

Vous m'avez encore interrogé, monsieur Valade, sur une question qui est du ressort de M. Jospin, comme vous l'avez dit, à savoir l'organisation des programmes scientifiques pour les deux premières années de l'enseignement secondaire, la suppression de la physique et de la chimie.

Ce n'est pas moi qui ai fait cette proposition, c'est un éminent physicien du Collège de France ! Je suis cependant tout naturellement amené, l'ayant eu comme élève, à lui faire tout à fait confiance, d'autant que, comme je m'en suis assuré auprès de lui, l'idée n'était pas de supprimer le contact des élèves avec le monde réel. Selon lui, il convient de moins formaliser l'enseignement au cours de ces deux premières années, d'orienter les enfants vers une observation directe et approfondie avant de théoriser. Si l'on y parvient, nous aurons fait des progrès. En revanche, si le résultat net était que les enfants n'entendent plus parler de phénomènes physiques et chimiques pendant les deux premières années, ce serait tout à fait déplorable.

Quant à moi, je traduis cette orientation vers les sciences naturelles comme un développement de l'observation de la nature, dans ses aspects physiques, chimiques et biologiques.

M. Laffitte veut bien nous faire un certain nombre de remarques et nous donner quelques conseils tout à fait importants.

Il a pris le parti, dans son rapport, de ne pas citer de chiffres, mais de travailler sur le qualitatif, essayant de mettre en lumière quelques aspects essentiels pour l'effort de recherche française, notamment la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Je rappellerai que la dernière année a vu un certain nombre d'événements intéressants.

Tout d'abord, nous avons créé l'agence Jules Verne, dont les résultats en matière d'encouragement des producteurs de scénarios et d'émissions télévisées sur des sujets scientifiques sont tout à fait tangibles. Nous avons là, me semble-t-il, marqué un point. Il en reste beaucoup à marquer, mais nous commençons à rétablir les choses.

Par ailleurs, nous accentuons notre aide aux centres régionaux de démonstrations culturelle, scientifique et technique, lesquels doivent avoir des échanges continus avec les deux

établissements parisiens que sont le centre de la Villette, qui connaît des progrès tout à fait remarquables auprès du public, et l'excellent Palais de la découverte. Nous sommes très attentifs à ce point, croyez-le bien.

Vous nous signalez l'important projet Eulima, qui pourrait être implanté dans le centre Lacassagne. Cette question européenne intéresse, au-delà du ministre de la recherche et de la technologie, M. Evin et Mme Guigou, avec lesquels - je peux vous l'assurer - je vais m'entretenir.

Monsieur Laffitte, vous avez repris le thème extrêmement important, sur lequel nous avons déjà, grâce à vous, fait de réels progrès, des mesures fiscales à apporter pour améliorer l'activité générale de recherche dans notre outil industriel.

J'ai déjà bien avancé dans l'étude de différents mécanismes et je dois effectuer prochainement, avec M. Charasse, un tour d'horizon des points d'impacts nouveaux qui nous permettraient d'aller de l'avant, selon les lignes que vous nous proposez.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Merci de nous soutenir !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. M. Laffitte, ainsi que plusieurs de ses collègues, nous a parlé de la mobilité. Nous avançons un peu dans ce domaine, en particulier au niveau européen ; en effet, la Communauté économique européenne a inscrit dans son nouveau programme cadre, sous une forte poussée française, une sixième ligne intitulée : « Gestion du capital humain en recherche et en technologie », qui est essentiellement orientée vers la définition d'améliorations de la mobilité entre les différents pays européens.

Le C.N.R.S. et le C.E.A. ont récemment organisé une réunion intéressante relative à la mobilité : des chercheurs ayant réussi leur mobilité et d'autres ayant échoué à cet égard sont venus exposer leur expérience, ce qui a permis de tirer plusieurs enseignements.

Vous avez évoqué aussi, monsieur Laffitte, la décentralisation des activités de recherche et l'organisation du territoire à cet égard. Si vous ne critiquez pas, me semble-t-il, la belle opération possible sur l'île Seguin, vous paraissez cependant craindre l'aggravation d'un déficit ou, tout au moins, le non-équilibre entre les activités dans les différentes régions françaises.

Par conséquent, si, ce que j'espère, le projet de l'île Seguin, lequel est un site privilégié, voit le jour, il englobera certainement des activités scientifiques et techniques de différentes natures ; mais cela devra nous pousser à soigner encore plus notre action dans les différentes régions, y compris, bien sûr, dans les régions d'outre-mer, à cet égard, je tiens à remercier M. Othily d'avoir attiré notre attention sur ce point.

Comme M. Laffitte, je considère que l'espace rural est à reconquérir. Un rapprochement très actif a lieu actuellement entre le ministère de la recherche et de la technologie et la D.A.T.A.R. pour l'étude d'une dizaine de programmes, dont l'un est d'ailleurs tout spécialement orienté vers la renaissance et la conservation de l'espace rural.

Enfin, monsieur Laffitte, vous avez évoqué vos échanges avec la présidence d'E.D.F. sur l'utilisation de moyens électriques pour les transports particuliers et collectifs dans les villes. C'est l'un des cinq ou six volets du plan que le ministre chargé des transports, le ministre chargé de l'industrie et moi-même avons signé avec les grands producteurs français de voitures. La clé de ce problème est l'accumulateur. Nous devons avancer sur ce sujet, dont les industriels, avec lesquels je suis en relation, se préoccupent.

M. Trégouët nous a parlé de recherche industrielle. Il s'est notamment félicité de l'augmentation de l'effort des industriels français en matière de recherche. Nous sommes encore trop faibles dans ce domaine - plusieurs d'entre vous l'ont d'ailleurs souligné. M. Trégouët a rappelé une comparaison entre la France et l'Allemagne : en 1988, l'Allemagne dépensait au total, pour des actions de recherche et de développement, 2,83 p. 100 de son P.I.B., dont 1,05 p. 100 provenait du secteur public et 1,78 p. 100 était financé par le secteur industriel. En France, à la même époque, le total des actions de recherche et de développement s'élevait à 2,29 p. 100, dont 1,37 p. 100 en provenance du secteur public et 0,92 p. 100 de la part des industriels. Par conséquent, si l'effort de l'Etat en matière de recherche industrielle doit certes être augmenté, celui des industriels doit l'être encore nettement plus.

M. Emmanuel Hamel. Il faut l'expliquer à M. Bérégovoy !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. M. Trégouët a aussi rappelé qu'il serait bon de passer des conventions avec les pépinières d'entreprises. Cette idée avait déjà été avancée lors d'un précédent débat au Sénat. Nous avons jeté quelques jalons à cet égard, mais nous devons encore aller plus loin ; cette suggestion est certainement l'une que nous retiendrons - je peux vous en donner l'assurance.

M. Trégouët a également insisté sur la nécessité de l'évaluation et sur l'aménagement du territoire, points sur lesquels je me suis déjà expliqué.

Je tiens à remercier Mme Bidard-Reydet des propos fort aimables qu'elle a tenus à mon égard et auxquels je suis très sensible.

S'agissant de la réforme du comité national, j'espère l'avoir rassurée.

Madame le sénateur, vous avez fait allusion à la disparition possible - regrettable, si elle avait lieu - de certaines disciplines nous faisant honneur, et vous avez cité à cet égard les mathématiques. Je peux vous rassurer sur ce point : les mathématiques sont la discipline dans laquelle le taux d'augmentation du nombre des allocations de recherche est, de loin, le plus important. Par conséquent, le ministre de la recherche et de la technologie fait, en matière de formation de jeunes mathématiciens, un effort particulier, plus important encore que pour les autres domaines.

Rassurez-vous, madame le sénateur : dans le plan qui sera adopté pour le comité national du C.N.R.S., les mathématiques ne sauraient avoir une place qui ne soit pas à la hauteur de leur qualité, laquelle, comme vous l'avez dit très utilement, est grande. Je ne me dessaisais d'ailleurs pas du tout du dossier du comité national ; au contraire, je le suis avec attention.

Madame le sénateur, vous avez parlé des dépenses d'armement, et peut-être pensiez-vous aussi, à cet égard, aux dépenses de recherche qui y sont liées.

Nous veillons à ce que toutes les technologies développées à l'occasion de la mise en place de tel ou tel programme pour le ministère de la défense soient utilisables pour l'avancement de bien d'autres secteurs de l'activité. Ce souci, connu sous le nom d'« activité duale », fait l'objet d'études qui, à mon avis, sont tout à fait sérieuses.

M. Loridant a souhaité plus de transparence au sein du C.E.A., notamment pour les questions d'environnement. Comme vous avez raison, monsieur le sénateur ! Si, depuis vingt ou trente ans, on avait pu avoir plus de transparence au sein du C.E.A., on aurait alors évité, ces derniers temps, bien des soucis et bien des critiques. Les chercheurs du C.E.A. en sont d'ailleurs tout à fait conscients et nous constatons l'amorce d'un mouvement à cet égard. Il est vrai qu'ils ne sont pas toujours payés de retour autant qu'ils pourraient l'espérer, car certains commentateurs plus ou moins bienveillants profitent de cette transparence pour médire ; il faut donc être particulièrement vertueux pour poursuivre dans cette voie. Il reste que la transparence nous est absolument indispensable.

Par ailleurs, monsieur Loridant, vous exprimant au nom de M. Régnauld, vous avez évoqué les relations entre recherche et environnement. D'après l'inventaire que nous avons fait, l'ensemble des recherches qui, dans notre projet de budget, s'apparentent à l'environnement représentent à peu près deux milliards de francs, un quart de cette somme relevant du budget de l'I.N.R.A., organisme qui est très actif dans ce domaine.

A mes yeux, la préoccupation de l'environnement doit, c'est essentiel, être intégrée à toutes nos recherches en matière de développement industriel. Lorsque nous participons à la mise en place d'un nouveau processus industriel, nous devons avoir, en même temps que le souci d'un meilleur rendement, d'une plus grande modernité, celui d'une plus grande propreté et d'une meilleure adéquation entre, d'une part, les aspirations tout à fait légitimes des acteurs humains que sont les ouvriers, les techniciens et les ingénieurs, qui seront chargés de la mise en œuvre, et, d'autre part, le processus industriel.

La relation entre l'homme et la machine sur laquelle il règne, et qui ne doit pas régner sur lui, relève aussi de l'environnement.

Vous nous avez également parlé de justice sociale, monsieur le sénateur. A cet égard, nous approfondissons actuellement les recherches sur la ville - le besoin est évident - sur l'immigration et sur la santé publique. Voilà quelques voies qui, je pense, correspondent à votre souci.

M. Loridant a également évoqué le problème de l'aménagement du territoire mais je me suis déjà exprimé sur ce sujet.

Vous avez également traité du comportement de la France à l'égard des scientifiques de l'Europe centrale et de l'Europe orientale. Sommes-nous assez accueillants ? Menons-nous une politique qui soit à la fois cohérente et humanitaire sans être angélique ? J'ai essayé de définir mon action en tenant compte de ces trois préoccupations.

Notre politique, ai-je dit, ne doit pas être angélique. J'entends par là que si nous souhaitons aider tous nos collègues de l'Est nous ne voulons pas être « court-circuités » par nos amis américains qui mèneraient une politique moins scrupuleuse. Nous pensons que nous parviendrons à instaurer un bon équilibre en Europe si nous contribuons à la reconstitution et au développement d'activités scientifiques de très bonne qualité dans les pays de l'Europe centrale. Nous accueillons donc avec grand plaisir les scientifiques de ces pays qui souhaitent venir en France. Toutefois, si nous voulons bien travailler avec eux, nous souhaitons qu'ils rentrent, par la suite, dans leur pays pour animer leurs propres équipes.

Nous avons accueilli, au cours de cette année, 230 scientifiques des pays de l'Est, dont 124 jeunes gens qui venaient de passer leur thèse et 106 professeurs, ingénieurs ou chercheurs de haut niveau.

Nous satisfaisons un grand nombre de demandes émanant de personnalités de très grande qualité, mais nous ne pouvons répondre à toutes. Il va sans dire que je m'efforcerai, au cours de l'année 1991, d'amplifier ce type d'action.

M. Revol a évoqué un certain nombre de points importants. Il est revenu sur la part du P.I.B. consacrée à la recherche et au développement. Il a souligné l'action de l'Anvar et le rôle du crédit d'impôt recherche. Il a également soulevé le problème des petites entreprises.

Je puis, à ce sujet, vous donner, monsieur Revol, une indication intéressante : les petites entreprises, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions de francs, bénéficient quasiment de deux fois plus de crédit d'impôt recherche que ne le justifieraient leurs dépenses. Par conséquent, ce crédit d'impôt recherche ne les défavorise pas. En fait, elles ne connaissent pas assez notre action. Nous devons encore poursuivre notre effort de propagande en ce domaine.

J'en reviens à la politique de recherche et de l'aménagement du territoire car vous avez beaucoup insisté sur ces deux points. Nous travaillons - nombre d'entre vous le savent - à la rédaction d'un livre blanc pour chaque région qui fixera, pour chacune d'elles, les profils de recherche et qui nous permettra de mieux nous adapter à leurs besoins.

Les grands centres de recherche sont présents dans les régions. Le C.N.R.S., sur ce point, a réalisé une avancée intéressante. En effet, l'« ambassadeur » du C.N.R.S. dans la région, qui était plutôt un administratif, devient maintenant plutôt un scientifique. Nous nous en réjouissons car, outre un rôle de gestion, il est l'interlocuteur des scientifiques et le vecteur entre ceux-ci et les entreprises industrielles locales.

Nous avons reçu le contrat d'objectifs du C.E.A. Je puis, d'ores et déjà, vous dire qu'il est très intéressant. Il traduit un effort tout à fait remarquable de la part de cet organisme. Il sera examiné officiellement lors de la première séance consacrée à la politique d'ensemble du C.E.A. Des réponses gouvernementales y seront apportées.

Vous m'avez interrogé à propos de Superphénix. Je n'en suis pas gêné. J'estime qu'il serait déraisonnable de fermer ce surgénérateur et de jeter la clé dans le fossé ou de la mettre sous le paillason en se disant que l'on y reviendra dans dix ans. Nous avons tout à perdre à agir ainsi.

M. Maurice Schumann président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Tout à fait !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Aussi, je puis vous l'assurer, je ferai tout pour qu'on ne le fasse pas. Pourquoi nous sommes-nous trouvés confrontés

à ces problèmes ? En fait, nous avons été extrêmement ambitieux. Puisque nous maîtrisons bien ce surgénérateur, nous avons voulu tripler sa puissance. Mais nous n'avions pas mesuré qu'il ne s'agirait pas seulement d'un saut quantitatif. Nous n'avions pas prévu que nous nous heurterions à des difficultés d'ordre qualitatif. Or celles-ci ont été nombreuses.

Certes, l'électricité fournie par Superphénix coûte cher. Mais notre objectif n'était pas d'ordre financier. Nous voulions simplement essayer de nous lancer dans une nouvelle filière. Nous devons poursuivre nos efforts. Je vous avouerai que je ne suis pas partisan de construire un deuxième, voire un troisième surgénérateur. Nous devons continuer de travailler très sérieusement sur Superphénix, en étudiant les conséquences et envisager l'avenir des surgénérateurs. Cette filière reste pleine de promesses.

M. Durand-Chastel a comparé les actions menées dans divers pays étrangers. Cette attitude est tout à fait naturelle puisqu'il représente nos concitoyens établis hors de France lesquels ont une grande expérience des pratiques étrangères.

Je suis très sensible à l'appréciation que vous avez portée sur l'université de technologie de Compiègne, dont j'ai eu l'honneur de présider le conseil d'administration pendant de nombreuses années.

Vous avez également insisté sur la mobilité des personnels. Celle-ci, avez-vous dit, ne constitue pas, pour eux, une véritable valorisation de carrière, qu'ils reviennent à la recherche après avoir travaillé dans l'industrie ou qu'ils partent directement dans ce dernier secteur.

Il faut changer cet état d'esprit tant dans l'industrie que dans nos cercles d'évaluation, en particulier au C.N.R.S., et je me permets d'y insister, chaque fois que je peux le faire. Vous avez, d'ailleurs, souligné cette nécessité après les remarques que vous avez formulées à la suite de celles de MM. Laffitte et Revol.

Je remercie M. Othily d'avoir rappelé l'importance, dans notre dispositif de recherche, des actions menées dans les départements et territoires d'outre-mer. Je connais bien votre région, vous le savez. Vous avez attiré mon attention sur un certain nombre de points importants. Certains grands organismes de recherche implantés en Guyane m'ont affirmé qu'ils réfléchissaient actuellement à des réorientations, mais non à des désengagements. Je veux en être certain.

Aussi, je vous propose, monsieur Othily, de me rendre en Guyane au début de l'année prochaine avec quelques responsables nationaux de grands organismes, afin que nous puissions ensemble, sur place, faire le point ; ce serait, en effet, très utile.

Vous nous avez aussi très opportunément rappelé que nos départements d'outre-mer sont des « ambassades » dans un ensemble territorial très vaste ; la Guyane en est une dans la Caraïbe et l'Amérique du Sud.

Nous devons avoir des centres d'excellence qui soient, pour nous, des centres de démonstration de la qualité de nos produits et de leur écoulement à l'extérieur.

Monsieur le président, mon intervention a peut-être été longue, mais les questions soulevées par tous les intervenants étaient très riches.

En conclusion, je reprendrai l'un des souhaits de M. Durand-Chastel tendant au rapprochement de notre industrie et de notre recherche.

Oui, il faut rapprocher plus encore notre industrie, nos modes de formation, notre activité culturelle et notre recherche. Nous disposons, en ces domaines, d'excellents atouts. Ceux-ci seront encore plus forts s'ils sont en parfaite connexion les uns avec les autres, je n'irai pas jusqu'à dire s'ils forment des tierces gagnantes, mais c'est un peu à cela que je pense. *(Applaudissements.)*

M. Emmanuel Hamel. Vous faites un grand honneur à notre collègue Hubert Durand-Chastel en le citant pour conclure votre réponse.

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la recherche et de la technologie et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 1 402 820 546 francs. »
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV : 85 730 833 francs. » - *(Adopté.)*

ÉTAT C

« Titre V. - Autorisations de programme : 31 700 000 francs.

« Crédits de paiement : 15 850 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Titre VI. - Autorisations de programme : 8 376 090 000 francs.

« Crédits de paiement : 5 199 651 000 francs. » - *(Adopté.)*

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

Défense

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le rythme spectaculaire qu'a pris en 1989 la modification du paysage international - conséquence de la crise du système soviétique - ne s'est pas relâché en 1990 ; on pourrait même dire qu'il s'est accéléré au cours des six derniers mois avec la réunification éclair de l'Allemagne, les signes de fracture qui apparaissent en Union soviétique, l'instabilité des pays de l'Est, le conflit du Golfe - lui-même effet secondaire de la crise de l'U.R.S.S. - et ses répercussions économiques et politiques, pour ne parler que de l'essentiel.

Le projet de budget de la défense, que je vous présente aujourd'hui et qui a été établi vers le milieu de l'année, est un budget de transition, a-t-on dit : oui, si l'on comprend la transition au sens large, c'est-à-dire une transition entre deux décennies : celle des années quatre-vingt et celle des années quatre-vingt-dix. Mais il n'a pu prendre en compte l'ensemble des éléments que nous connaissons aujourd'hui, à savoir l'ambiance de la détente, de plus en plus soutenue à partir de 1985 avec l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev jusqu'à son apothéose, en 1989 et en 1990, avec la conclusion des accords de Paris, et l'ambiance incertaine qui pointe à l'orée de l'année 1991, plus inquiétante, dominée par l'apparition, en Europe et hors d'Europe, de risques d'un nouveau genre : ceux d'ambitions nationales, dont on devine qu'elles seront quelquefois difficiles à maîtriser.

Oui, mesdames, messieurs les sénateurs, nous sommes aujourd'hui à la croisée de deux chemins opposés. La croissance moyenne du budget de la défense est de 2,7 p. 100 par rapport à l'année en cours et se trouve en fait à égale distance de ce qu'inspire, d'un côté, l'ultime étape de la détente retenue par la plupart de nos partenaires qui font stagner ou décroître - le plus souvent décroître - leurs dépenses militaires, et de ce qu'inspire, d'un autre côté, l'inquiétude naissante devant l'émergence de jeux nationaux imprévisibles.

Il faut tenir compte de l'un et de l'autre aspect si nous voulons penser juste, car penser juste en matière de défense, c'est toujours penser à long terme.

Il serait faux de prétendre que ce projet de budget ne répond à aucune logique, comme j'ai pu le lire dans certains des rapports qui seront développés tout à l'heure à la tribune. En réalité, ce budget concilie deux logiques : d'une part, il enregistre quelques acquis importants de la détente Est-Ouest - comment, en effet, négliger la modification du paysage géostratégique européen ? - et, d'autre part, il prépare l'avenir en tenant compte de ses multiples incertitudes.

Ainsi, en 1991, l'effort de défense de la France ne se relâchera pas, même si des révisions ont été effectuées. Dans quelques mois, nous aurons à réfléchir sur la nouvelle loi de

programmation militaire 1992-1996 ; je gage que notre réflexion sera alors plus mûre et que nous serons davantage engagés dans la problématique des années 1990, problématique que nous commençons seulement à apercevoir. Nous parviendrons de mieux en mieux à évaluer les risques que celle-ci comporte et peut-être également, du moins peut-on l'espérer, les chances de faire prévaloir véritablement le droit à l'échelle internationale.

Ainsi, au stade auquel nous sommes aujourd'hui parvenus, mesdames et messieurs les sénateurs, il nous faut plus que jamais replacer nos décisions budgétaires dans l'évolution internationale avant d'observer le point d'équilibre passager que représente ce budget - marqué d'une forte volonté de modernisation et de réforme prenant en compte les contraintes internationales et financières - et avant de voir plus en détail, dans un troisième temps, les choix qui en procèdent.

La multiplication de risques nouveaux esquisse le tableau d'un monde plus dangereux qu'on ne l'a cru ces dernières années.

Certes, les accords de Paris sur la réduction des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité constituent un pas historique et le début d'un processus qui doit conduire à la réconciliation de notre continent et à un niveau réduit d'armement garanti par des mécanismes de transparence et de vérification.

Mais nous savons qu'un équilibre ne peut pas être seulement déclaratoire. Il doit être fondé sur le maintien d'une vigilance minimale. Il est certes toujours agréable, comme nous avons pu le faire depuis quelque temps, d'observer la résorption des oppositions européennes, la fin de l'opposition des blocs Est-Ouest ou encore la résorption de nombreux conflits en Amérique latine, en Afrique, en Asie, et d'en conclure que le poids des armes peut et doit diminuer. Cela est agréable et, dans une certaine mesure, cela est vrai.

Il est moins agréable de remarquer que ces conflits laissent la place à d'autres et que la fluidité que la vie internationale a reconquise pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions de paix. La liberté, on ne veut pas toujours se l'avouer, n'équivaut pas toujours à la paix.

Aussi, le pays ne regarde pas toujours droit devant lui, préférant rester les yeux fixés sur les nouvelles agréables ou ne pas voir parce qu'il devine que, s'il scrutait l'horizon, ce serait pour y découvrir tant de nuages qu'il n'aurait plus droit ni au confort relatif que lui ont procuré sa situation géographique et ses rentes historiques ces dernières décennies, ni à l'optimisme qu'autorise la perspective de l'après-Yalta.

Préparer la défense du pays pour l'an 2000 et au-delà interdit les mensonges d'agrément. Formulons donc nos interrogations clairement ; elles ne concernent pas seulement le Sud, comme on le croit, elles concernent aussi l'Europe.

Depuis quelques mois, bien des signes nous avertissent que les pays de l'Est ne sont pas prêts d'entrer de plain-pied dans le royaume glorieux de la prospérité libérale.

Avec la liberté, beaucoup s'imaginent découvrir d'un coup la richesse des pays libres. Les élections en Pologne nous font découvrir l'impatience de populations qui assimilent un peu vite capitalisme et richesse ainsi que la difficulté, pour ces peuples, de trouver les voies - qui leur soient propres et qui seront sans doute exigeantes - d'un développement respectueux de l'histoire.

Or nous savons, nous, que, si la liberté est un principe universel, la société capitaliste ne l'est pas : elle correspond à un certain état d'esprit, à une forme de mobilisation des énergies, à un mode de créativité parfaitement adapté à ce que l'on pourrait appeler la culture « anglo-saxonne », un peu moins à la culture latine d'Europe et moins encore à d'autres - on a déjà pu s'en rendre compte à propos du développement de pays du Sud.

Si les peuples d'Europe de l'Est oublient leur histoire particulière, leurs caractères, pour n'écouter que leur impatience et si, en d'autres termes, ils ne se persuadent pas qu'il faudra imaginer des voies nouvelles, consentir des efforts tout aussi durs, peut-être, que ceux de l'ancienne vie, travailler avec patience, alors nous irons, avec eux, de déceptions en déceptions.

Il faut le dire, car cela fait partie du message républicain : nous savons que non seulement la liberté n'équivaut pas nécessairement à la paix, mais qu'elle n'équivaut pas non plus à la facilité. Au contraire, elle est un appel à l'effort et au dépassement.

Il faut le savoir dès le départ, faute de quoi l'impuissance et la déception pourraient bien trouver de dangereux dérivatifs, comme il arrive souvent, par exemple, dans la remise en cause des frontières. Or celles-ci, il faut bien le dire, sont souvent récentes en Europe centrale et orientale, grosses de revendications territoriales insolubles, qu'il s'agisse du litige transylvanien entre la Hongrie et la Roumanie, de la revendication slovaque, de la fédération yougoslave et de son avenir, sans parler des nombreux problèmes des minorités qui compliquent la carte de l'Europe : Turcs de Bulgarie, Allemands de Pologne, etc.

Voilà quelques jours, à Paris, à l'occasion de la réunion de la C.S.C.E., nous avons tenté de prévenir ces craintes en réaffirmant l'intangibilité des frontières et en créant, à Prague et à Vienne, un secrétariat permanent ainsi qu'un centre de prévention des conflits. C'était nécessaire.

Je voudrais vous rendre attentifs, mesdames et messieurs les sénateurs, à un point essentiel : ces structures resteront dépourvues de poids si, en leur sein, des puissances soucieuses d'équilibre et de paix ne sont pas en mesure de protéger précisément l'équilibre et la paix.

C'est seulement si nous nous rappelons cette vérité que nous échapperons aux vieilles illusions du désarmement, de la sécurité collective et de l'arbitrage, dès lors qu'elles ne sont pas fondées sur le maintien d'une vigilance nécessaire.

Non, décidément, nous ne pouvons pas nous désintéresser de notre dispositif militaire sur le théâtre européen, où bien des surprises, d'ici à quelques années, sont possibles.

Cette ligne de conduite s'impose d'autant plus que la plus grande puissance militaire du continent, incomparablement supérieure à la nôtre, est aux prises avec des difficultés immenses que nous ne faisons encore qu'apercevoir.

Combien de temps faudra-t-il pour remettre l'économie soviétique sur les rails ? Quelles peuvent être les réactions d'une population exaspérée, ou, plus profondément, celles d'un pays ou de dirigeants qui ne peuvent aujourd'hui compter que sur l'atout militaire ? Nous savons que la cohésion de cet immense empire est menacée.

La fin de la relation conflictuelle américano-soviétique ne fera pas disparaître les problèmes qui résultent non seulement de la nouvelle donne européenne - crise de l'U.R.S.S., unité allemande, difficultés de l'Europe orientale - mais aussi de la redistribution de la puissance à l'échelle mondiale et du maintien d'un déséquilibre géostratégique en Europe même.

Malgré tous ses problèmes internes et le délitement du Pacte de Varsovie, l'Union soviétique conserve tous les attributs de sa puissance militaire ; ses forces conventionnelles sont pour l'essentiel intactes ; elle dispose de milliers d'armes nucléaires tactiques et stratégiques.

Ne l'oublions pas, en effet, même si, dans le cadre des accords Start, lesquels ne sont pas encore signés, les Soviétiques devaient réduire formellement de 50 p. 100 leur arsenal nucléaire, ils disposeraient encore de plus de 8 000 têtes nucléaires stratégiques, sans parler des dizaines de milliers de têtes nucléaires tactiques. Les intentions pacifiques des actuels dirigeants soviétiques ne sont pas en cause, mais la France ne peut se permettre de relâcher son effort de dissuasion nucléaire.

Il ne faut pas laisser, à l'avenir, l'Union soviétique dans un dangereux tête-à-tête avec elle-même. C'est un service que nous rendons à ce pays, comme à la paix de l'Europe, que de l'insérer dans le jeu européen et de garder les moyens de l'équilibrer. C'est le rôle d'une France forte d'être, en Europe, une puissance de raison, de dialogue et d'équilibre.

Cette analyse semble frappée au coin du bon sens. Pourtant, il ne paraît pas qu'elle soit partagée partout autour de nous. Prendre les moyens de constituer un pôle d'équilibre tombe sous le sens. Mais ce n'est pas le chemin que prend l'Europe occidentale : alors même que bon nombre de nos partenaires, s'en étant pour l'essentiel remis à la protection américaine, voient celle-ci s'affaiblir, alors même que le désengagement américain s'accélère, sous le double effet des difficultés budgétaires apparues en pleine lumière, il y a quelques semaines à Washington, et de l'émergence de nouvelles tensions ailleurs dans le monde, plusieurs de nos alliés

se désengagent aussi de l'Europe, si l'on peut dire, et se laissent entraîner dans une sorte de spirale de désarmement qui pourrait bien finir par créer à l'ouest de notre continent une sorte de vide stratégique. Comment peut-on imaginer que la sécurité de l'Allemagne, nouveau géant économique, ne restera pas un problème central à l'avenir ?

L'immense arsenal soviétique serait donc ainsi suspendu au-dessus du vide ! Ainsi notre volonté de maintenir à un niveau raisonnable l'effort de défense, à ce taux d'augmentation de 2,7 p. 100, apparaît comme une relative singularité en Europe. Je souhaite qu'au moins il fasse réfléchir, qu'il soit compris comme un signe donné par la France. Beaucoup de pays à l'ouest de l'Europe seront loin, nous le savons, d'atteindre les plafonds théoriques que leur fixent les accords de Paris, alors que l'U.R.S.S. disposera, à l'ouest de l'Oural, de plus du tiers des forces stationnées, sans compter celles qui se situeront à l'est.

Il faut que, militairement, la France reste un pays sérieux. C'est une condition de la paix et de l'équilibre européens futurs.

Je le répète : nous ne sommes pas loin de préparer à l'ouest de l'Europe, si nous n'y prenons garde, un vide stratégique qui pourrait porter autant de risques de crises que de chances de paix. La responsabilité de la France est donc très grande, ne serait-ce qu'en affirmant haut et clair son attachement à la politique de dissuasion et sa volonté de moderniser l'appareil militaire qui la sous-tend, car la défense de l'Europe ne peut être une addition de faiblesses.

Sur ce point, je tiens à préciser que le fondement stratégique d'un rôle ouest-européen de défense, que j'appelle de mes vœux, ne peut être que la dissuasion nucléaire. En effet, étant donné l'exiguïté de son territoire, sa densité démographique, son développement social, l'Europe - comme je le rappelais récemment devant l'assemblée parlementaire de l'U.E.O. dont je salue ici le président, M. Pontillon - l'Europe se voit obligée d'interdire tout conflit sur son sol. Seule la dissuasion nucléaire, par le risque intolérable qu'elle représente, rend toute tentative d'agression absurde et, par là même, oblige nos Etats à la paix.

Quel meilleur argument, pour justifier que la guerre soit considérée comme une institution périmée de règlement politique des conflits, que l'existence de cette dissuasion minimale, dont même M. Gorbatchev a reconnu le bien-fondé !

C'est pourquoi les orientations que nous avons vu prendre à Londres par l'O.T.A.N., dans le souci essentiellement politique, voire opportuniste, de faciliter les choses à certains gouvernements ne nous paraissent pas de nature à définir véritablement une doctrine de défense correspondant aux intérêts de sécurité à long terme de la France et de l'Europe.

Ainsi, l'O.T.A.N. a proposé de faire de l'arme nucléaire l'arme du dernier recours, l'arme qu'on utiliserait en dernier ressort, quand tous les autres auraient échoué. Cette proposition, qui n'a été retenue que parce qu'il n'y a plus dans l'immédiat de menace réelle d'agression militaire, est inacceptable à nos yeux, car, sous couvert d'en finir avec la réponse flexible, de moins en moins bien acceptée par les opinions publiques, notamment en Allemagne fédérale, elle consacrerait en vérité, si de nouvelles épreuves devaient survenir à l'avenir, la possibilité d'une guerre classique qui ravagerait notre continent.

Aussi la France, puissance nucléaire indépendante, n'entend-elle pas se rallier à une évolution et à des propositions qui ruineraient à long terme sa crédibilité dissuasive...

M. Yves Guéna. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre de la défense.* ... qui, s'inscrivant dans une stratégie d'action et non de dissuasion, seraient contraires à la stabilité de l'Europe. Pour la France, il est impérieux de maintenir une dissuasion nucléaire minimale et autonome en Europe.

J'ai tenu à insister sur l'Europe, mesdames et messieurs les sénateurs, car les regards se sont uniformément tournés, depuis le mois d'août dernier, sur un nouveau type de risques, que chacun commence à mesurer, à la périphérie même de notre continent. Aussi n'insisterai-je pas sur la crise du Golfe, si ce n'est pour formuler deux observations.

Premièrement, cette crise n'est pas seulement grave en elle-même, elle l'est aussi comme signe de ce qu'un nombre de plus en plus grand de nations quelquefois surarmées, sont et seront tentées de prolonger leur politique par la guerre, selon le principe de Clausewitz : « La guerre est la continuation de

la politique par d'autres moyens. » Cela est particulièrement vrai pour le Proche-Orient et pour le Moyen-Orient, gros de rancœurs que nous avons laissé s'accumuler avec beaucoup d'imprudence, et sans doute une certaine ignorance des motivations profondes des hommes. Nous sommes aujourd'hui placés devant nos responsabilités.

N'oublions pas que, au cours de l'année 1990, nous avons dû effectuer plusieurs opérations ou renforcer certains dispositifs sur le continent africain pour éviter ou contenir des agressions qui ruinaient les chances de progrès de ces pays et pour assurer la protection de nos ressortissants.

La crise récente du Tchad a montré la fragilité du gouvernement du président Habré et la nécessité de rassembler et de trouver une adhésion plus large dans la population tchadienne pour assurer la stabilité de ce jeune Etat.

Seconde observation à propos des crises du Sud : pour aussi graves ou spectaculaires qu'elles puissent paraître, la France ne doit pas pour autant se méprendre sur la nature de ses intérêts vitaux et mesurer son outil militaire selon les uniques défis de l'outre-mer. Il y aurait un grand danger à glisser d'un axe stratégique à l'autre ! La règle en la matière est toujours de prévenir plutôt que de guérir.

C'est pourquoi il faut donner la priorité, dans le Sud, au développement économique et politique, au dialogue, le facteur militaire ne pouvant intervenir qu'en cas d'urgence et d'absolue nécessité, et toujours, de préférence, sous la forme d'une stratégie indirecte.

Bref, il faut privilégier l'information, la coopération, la présence militaire préventive, le développement de forces n'intervenant qu'en dernière extrémité, mais à bon escient, c'est-à-dire pour étouffer dans l'œuf les possibilités d'un conflit armé, qu'il revête la forme d'une agression extérieure vis-à-vis d'un pays ami ou d'une menace pour la sécurité de nos ressortissants.

Ainsi, l'outil militaire sera de plus en plus le contrepoint indispensable d'une diplomatie active. Et, dès aujourd'hui, la France doit développer des moyens d'observation et de renseignement propres à lui donner les éléments d'un jugement serein et autonome des crises.

Le développement des moyens d'observation et de surveillance est une condition fondamentale d'une prévention efficace des crises, comme le sont également les moyens d'intervention rapide privilégiant les qualités de mobilité stratégique et de souplesse des forces.

Dans un monde incertain et en pleine mutation, notre pays doit, avant tout, jouer sur la qualité de ses matériels, de son organisation et de ses hommes qui le méritent tant, car ils sont un précieux réservoir de compétence et de dévouement comme on le voit tous les jours en Arabie Saoudite, au Tchad, au Gabon, au Rwanda, aux Emirats Arabes Unis, au Qatar et ailleurs.

Ainsi, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est un monde difficile, dangereux, exigeant pour les imaginations et pour les moyens à mobiliser, que nous avons devant nous ; je suis sûr que nous en ferons la constatation de plus en plus clairement dans les mois à venir, et que nous retrouverons ces jalons de réflexion, lors de la discussion de la loi de programmation.

Pour l'heure, le projet de budget pour 1991 traduit le souci de poursuivre avec volontarisme et détermination notre politique de modernisation et de réformes, en prenant en compte toutes les contraintes immédiates.

Permettez-moi d'insister maintenant sur cette volonté permanente de modernisation, qui trace sa voie à travers plusieurs contraintes.

L'équation de la politique de défense de la France n'est pas toujours facile à faire comprendre à l'opinion comme d'ailleurs à certains spécialistes ; deux de ses termes correspondent à des choix politiques essentiels.

Premier terme : comment concilier les exigences du monde dangereux, qui est aujourd'hui devant nous, et la prise en compte des évolutions géostratégiques récentes intervenues en Europe, qui peut permettre des économies, quelquefois substantielles, sur le dispositif traditionnel ?

La question me paraît pouvoir trouver une réponse dans une sorte de transfert de certaines dépenses, notamment d'armement classique lourd, mais aussi de personnels, vers des dépenses plus neuves, en matière d'innovation, de renseigne-

ment et de capacité d'intervention ; c'est ce premier arbitrage que traduit ce budget et que devra prolonger sans doute la loi de programmation.

Deuxième terme : comment concilier des contraintes financières de plus en plus exigeantes et le coût des modernisations nécessaires sans lesquelles, bientôt, notre dispositif perdrait une bonne partie de son efficacité ?

Dans les deux cas, d'ailleurs, il s'agit de déterminer le rythme de substitution d'une approche qualitative à l'approche quantitative que retiennent encore trop fréquemment, à mon sens, bien des analyses. C'est pourquoi le chiffre de 2,7 p. 100 d'augmentation cache des tendances contraires, les unes allant dans le sens de l'économie, les autres dans celui de l'augmentation des dépenses.

Je voudrais maintenant passer en revue ces principaux arbitrages.

Je commencerai tout d'abord par des arbitrages entre les contraintes internationales.

La France ne peut manquer de tenir compte des négociations sur la maîtrise des armements ; elle ne peut surtout manquer de tenir compte du retrait des troupes soviétiques sur leur territoire, hors de Hongrie et de Tchécoslovaquie l'an prochain et, au plus tard en 1994, hors de l'ancienne R.D.A. Cela modifie profondément la donne stratégique, les délais d'alerte et tout ce qui en découle.

C'est pourquoi nous avons pu réduire certaines commandes - je pense aux canons de 155 tractés ou bien aux AMX 30 B 2 - et prévu d'entraîner un certain resserrement du format de l'armée de terre, en ce qui concerne les appels, notamment.

Certains programmes peuvent être réduits, faire l'objet d'abattements. J'ai dit lesquels pour ce qui est de l'armée de terre. Le programme des Mirage 2000 lui-même se verra étalé. Le nombre des commandes passera de vingt-huit à vingt-quatre. Il est vrai que le taux d'attributions le permet.

Par ailleurs, le programme Orchidée est abandonné, car nous disposons d'autres moyens de surveillance. Il faut se faire à l'idée qu'en cas de besoin il est possible d'avoir recours soit à des moyens moins performants, soit à des achats sur étagères à l'étranger.

Les récents accords de désarmement, intervenus après la préparation de ce projet de budget, n'ont que peu de conséquences pour la France, il faut le dire. Les principales conséquences sont pour l'Union soviétique.

Pour ce qui nous concerne, nous allons devoir détruire quelque 52 chars, essentiellement des chars anciens datant de plusieurs décennies, 59 canons, 349 véhicules blindés eux-mêmes obsolètes. Nous serons en dessous des plafonds consentis pour les avions de combat et pour les hélicoptères.

Je note que les accords de Paris sont venus confirmer en somme que nos choix sont judicieux, on ne le dit pas assez. Ils indiquent que nous sommes plus dans une logique de qualité que dans une logique de quantité. A l'intérieur des plafonds, nous passons de cette logique de quantité à une logique de qualité, qui rend nos grands programmes plus nécessaires encore aujourd'hui qu'hier : chars Leclerc, lance-roquettes multiples, avions Rafale, nouveaux missiles, hélicoptères Tigre ou NH 90.

Quant aux équipements nucléaires, nous devons en revenir au plus près à ce que signifie le concept de suffisance. Cela est vrai pour les armes d'ultime avertissement d'abord : d'un faible volume, et voulu comme tel, l'armement préstratégique français ne peut être destiné à une bataille nucléaire mais seulement, en une frappe unique, à dissuader un agresseur potentiel de spéculer sur l'épouvante qu'inspirerait à l'agressé la perspective de l'apocalypse et à enlever ainsi à cette agression éventuelle l'illusion qu'il pourrait déployer en toute impunité ses forces classiques.

Je reviens souvent sur cette doctrine de l'ultime avertissement, car il me paraît qu'elle n'est pas toujours bien comprise.

Quant au nucléaire stratégique, l'impératif de suffisance se traduit par l'existence d'une composante principale, la force océanique stratégique constamment modernisée. Je vous renvoie sur ce sujet à l'excellent rapport de M. de Villepin, qui comporte beaucoup de précisions.

Nous prévoyons par ailleurs le maintien, au-delà de l'an 2000, d'une deuxième composante, alternative et différente à la fois, basée sur le territoire national et dotée de qualités spécifiques.

Ne nous enfermons pas dans des dogmes désuets. La triade stratégique a été conçue au début des années soixante. Nous savons que deux de ses composantes seront obsolètes à la fin de cette décennie, qu'on le veuille ou non : le S.3 du plateau d'Albion et le Mirage IV P.

Par conséquent, la question qui se pose, si l'on veut assurer la crédibilité et l'avenir de notre dissuasion au XXI^e siècle, est bien celle d'une deuxième composante nucléaire stratégique. Vous savez que nous y réfléchissons actuellement, et aucun choix n'a encore été fait. Vos avis sont les bienvenus et ils seront, naturellement, pris en considération.

J'ai évoqué un certain nombre de réformes. L'une des plus importantes est évidemment celle qui concerne le resserrement de l'armée de terre. La diminution des effectifs est commandée par deux décisions corollaires, l'une et l'autre liées à l'évolution géopolitique européenne : le resserrement du corps de manœuvre, reposant sur une réduction des effectifs de l'armée de terre de 35 000 hommes, et le rapatriement de nos troupes stationnées en Allemagne, dès lors qu'elles ont accompli leur mission, qui consistait à permettre au peuple allemand de retrouver - ce qu'il a fait - le droit à l'autodétermination.

Il serait donc tout à fait erroné de dire que notre politique ne tire pas les conséquences du nouveau paysage européen, et en particulier du repli des troupes soviétiques sur le territoire de l'U.R.S.S.

Ces conséquences, d'ailleurs, nous les avons anticipées dès le milieu de l'année 1989, en adoptant en juillet un plan de rénovation de l'organisation de l'armée de terre, le plan « Armées 2000 », que vous connaissez, qui tendait à resserrer nos forces afin de les rendre plus mobiles et plus cohérentes.

Le plan « Armées 2000 », qui va substituer trois régions militaires de défense à six, neuf circonscriptions militaires de défense à vingt-deux divisions militaires territoriales et qui a d'ores et déjà réduit le nombre de corps d'armée de trois à deux, sera généralisé au cours de l'été 1991. Il est actuellement rôdé dans la région Méditerranée et il sera généralisé à deux autres régions, la région Nord-Est et la région Atlantique, ainsi qu'à la circonscription militaire de défense d'Île-de-France.

Il est donc « sur les rails » et il nous permet d'accueillir les bouleversements stratégiques qui se déroulent actuellement sur le théâtre européen sans introduire d'incohérence, bien au contraire. Vous savez, en effet, que l'état-major de la 1^{re} armée a été transféré de Strasbourg à Metz, à côté de celui de la force aérienne tactique, que le corps d'armée de Lille a été maintenu et que celui de Baden-Baden sera ramené à Strasbourg en 1992.

Le second arbitrage est financier. Il découle des contraintes et des priorités budgétaires du Gouvernement. Il procède aussi d'un choix politique en faveur de la revalorisation de la condition militaire.

Vous le savez, la concurrence économique internationale nous impose - aucun gouvernement n'y échapperait - de modérer la dépense publique. Or celle-ci est déjà obérée par la charge de la dette, ainsi que par des priorités que nul ne peut contester raisonnablement : l'éducation - ce n'est pas moi qui nierai une telle priorité - la recherche - je la nierai encore moins, et vous venez d'ailleurs d'en adopter le budget - le logement et la politique des villes.

A cela s'ajoutent les contraintes propres aux recettes du budget : nécessité de contrôler la pression fiscale, mais nécessité aussi de prendre en compte les conséquences de l'harmonisation fiscale européenne.

Je sais que la Haute Assemblée s'est récemment penchée sur cet aspect des choses, ce dont je me félicite. Je tiens à dire au passage l'intérêt que j'ai pris à la lecture du rapport que vous a récemment présenté le rapporteur spécial de votre commission des finances, M. Jacques Chaumont, sur les relations financières entre la France et les Communautés européennes.

Il n'est pas inutile de mettre ainsi en lumière les conséquences de la construction européenne sur le budget, en ressources et en dépenses, soit 70 milliards environ, chiffre en nette augmentation. C'est une contrainte supplémentaire qui pèse sur notre politique de défense et qui pose d'autant plus de problèmes pour ce qui nous occupe aujourd'hui que les Communautés n'ont pas actuellement de compétence, on le

sait, en matière de défense. Comme l'a clairement manifesté l'assemblée de l'U.E.O., il faut savoir se servir en priorité de ce qui existe.

M. Robert Pontillon. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Mesdames, messieurs les sénateurs, il n'est que plus remarquable, dans un tel contexte budgétaire, que plusieurs réformes d'envergure aient pu être lancées et déjà largement menées à bien.

Tout d'abord, le plan « Armées 2000 » est aujourd'hui sur les rails et nous avons entrepris de profondes modifications de notre dispositif militaire - je n'y reviens pas - qu'il s'agisse des commandements ou de l'organisation militaire.

Les grands commandements de l'armée de l'air vont également être modifiés prochainement, de sorte que nous allons pouvoir regrouper l'ensemble de nos moyens nucléaires de l'armée de l'air au sein d'un commandement unique.

Nous avons simplifié notre organisation militaire, ce qui nous a permis d'entreprendre dans les meilleures conditions le resserrement de l'armée de terre.

Il y a ensuite - c'est au cœur de mes préoccupations, et là est bien la véritable priorité - la revalorisation de la condition militaire, décidée par le Président de la République et annoncée par lui en septembre 1989 sur le site de Valmy.

Cela suppose un effort de plusieurs années, qui doit s'accompagner d'une modification profonde des procédures de concertation dans les armées et de l'application aux personnels de la défense du « protocole Durafour » sur la revalorisation des traitements dans la fonction publique.

Nous entendons profiter de l'actuelle période transitoire pour donner aux hommes la considération qu'ils méritent.

Oui, mesdames, messieurs les sénateurs, il est absolument nécessaire de modifier les conditions du dialogue et de la communication au sein des armées. C'est pourquoi j'ai créé sept conseils de la fonction militaire, un par armée et par service intéressé. Ayant présidé les deux premières sessions de ces conseils, je crois pouvoir dire que, dans la mesure où ceux qui les composent sont des volontaires, ils sont particulièrement motivés et ont d'ores et déjà atteint un haut niveau de compétence. Ainsi, le dialogue qui s'y noue entre les représentants de nos militaires d'active, d'une part, les états-majors et les directions concernées du ministère de la défense, d'autre part, est extrêmement sérieux.

S'agissant de la considération due aux hommes, la réforme du service national vise à permettre aux jeunes de choisir entre une palette plus large de modalités du service, de mieux en saisir les finalités et de mieux l'accepter comme une occasion d'enrichissement personnel, civique, voire professionnel. Tout cela a été entrepris et, à cet égard, des mesures importantes, sur lesquelles je reviendrai, figurent dans le projet de budget pour 1991.

Enfin, nous avons lancé quelques actions visant à moderniser notre appareil industriel de défense : en particulier, nous devons accompagner les premiers pas de la nouvelle entreprise G.I.A.T. Industries. Vous vous en souvenez, j'ai présenté devant vous, voilà un an, le projet de loi créant cette société nationale. Depuis le mois de juillet, elle s'est affirmée comme le pôle principal de regroupement de l'armement terrestre, tant en France que dans d'autres pays d'Europe, en Belgique par exemple. Si curieux que cela puisse paraître, le carnet de commandes à l'exportation se trouve mieux garni cette année : 2,5 milliards de francs au lieu de 280 millions de francs l'an dernier.

Il ne faut pas oublier la société qui est en cours de constitution pour la commercialisation des constructions navales, D.C.N. International.

Plus tard, nous recueillerons les fruits de ces adaptations qui, pour certaines, n'avaient que trop tardé.

Je ne m'étends pas sur les accords qui sont intervenus dans les industries publiques ou privées de la défense. Là aussi, on voit se dessiner des axes de coopération, notamment en matière européenne, qui porteront leurs fruits.

Au total, nous parvenons, me semble-t-il, à substituer en bon ordre - j'y insiste - la logique de la qualité à celle de la quantité, dans tous les domaines, avec cohérence, et en profitant au mieux des interactions de chaque aspect sur les autres.

Je terminerai par les grandes dépenses du budget pour 1991.

Je vous l'ai dit, nous avons, cette année, en attendant la discussion de la nouvelle programmation des équipements à l'automne prochain, délibérément privilégié le long terme et la qualité. C'est vrai pour les deux principaux titres de dépenses.

Commençons donc par le titre III.

Il connaîtra, en 1991, si vous en êtes d'accord, une progression exceptionnelle de 4,64 p. 100. Je me bornerai, afin d'alléger mon exposé, à relever les principales dépenses qui connaissent les augmentations les plus sensibles.

Au total, 2 137 millions de francs - chiffre considérable - sont consacrés à une série de mesures destinées à l'ensemble de nos personnels civils et militaires, y compris les appelés.

Cette dotation peut se répartir en quatre masses.

D'abord, la plus importante, les mesures nouvelles en faveur des militaires d'active : 1,7 milliard de francs leur sont consacrés. Cela dit assez la constance de notre souci de revaloriser la condition militaire. En mesures nouvelles, nous avons multiplié par presque vingt le montant des mesures qui figurait au budget de 1988. Cet effort, il faudra le poursuivre.

En complément de ces mesures de caractère indemnitaire, j'évoquerai également l'amélioration des conditions de service des gendarmes. A cette fin, des emplois seront créés en 1991 : 1 000 postes supplémentaires de gendarmes seront ouverts : 750 d'active, 250 auxiliaires. Ainsi sera poursuivie cette tâche de rénovation en profondeur du service public de la gendarmerie nationale. M. Alloncle sait de quoi je parle ! Les réformes mises en œuvre sont parmi les plus importantes qu'ait connues l'institution gendarmique depuis bien longtemps.

Par ailleurs, il faut relever la création au budget de 200 emplois permanents destinés à renforcer les effectifs de la D.G.S.E., service que nous devons absolument améliorer, car il correspond à des missions de plus en plus importantes.

Je ne reviendrai pas longuement sur les mesures en faveur des appelés, sur lesquelles j'ai longuement insisté ces dernières semaines à plusieurs reprises, qui s'élèvent à près de 300 millions de francs.

Il s'agit essentiellement d'un effort de revalorisation de la solde des volontaires du service long, qui avoisine 50 p. 100, de manière à doubler à peu près l'effectif de ces volontaires au moment où nous allons réduire le service militaire à dix mois dans le courant de l'année 1992, pour le rendre plus juste, plus universel et, par conséquent - je l'espère - mieux accepté.

J'ajoute que nous octroierons à chaque appelé libéré du service militaire un pécule. Il sera, pour l'instant, de 350 francs, mais j'espère pouvoir l'améliorer au cours des années suivantes.

D'autres mesures sont prises, par exemple pour permettre l'accès des appelés au réseau des T.G.V.

Deux efforts sont consentis, enfin, en faveur des 128 000 personnels civils qui jouent un rôle important au sein de la défense. D'une part, des mesures propres au ministère de la défense : environ 76 millions de francs permettront, notamment, d'améliorer la condition des ouvriers ; d'autre part, par application directe du « protocole Durafour », le personnel civil bénéficiera de mesures d'améliorations individuelles et de fusions de corps.

Au-delà des mesures en faveur des personnels, j'ai obtenu qu'un effort particulier soit appliqué aux moyens de fonctionnement des armées, notamment en faveur de ceux qui sont destinés à maintenir un bon niveau d'entraînement de nos forces.

Tout cela traduit le même souci, le souci des hommes, car il est au cœur de tout outil militaire performant. On s'est trop longtemps consacré, ces dernières années, à la modernisation des matériels au détriment du titre III, de la valeur des hommes. Or leur compétence, le sentiment qu'ils ont d'être reconnus et considérés sont absolument essentiels si l'on veut garder à la France l'outil moderne, puissant et performant dont elle a la chance de bénéficier.

S'agissant des équipements, notre souci est de préserver l'avenir sans oublier que plusieurs choix d'équipement sont liés à la concentration des moyens et à l'allègement des effectifs, prévus par le plan « Armées 2000 ».

Le titre V du budget connaîtra, en 1991, une progression limitée de 1,03 p. 100 en francs courants. Ce budget marque, n'hésitons pas à le dire, une révision par rapport aux crédits

figurant dans la loi de programmation 1990-1993, le contexte international mais aussi les anticipations ayant brutalement changé en cours d'année.

Si cette tendance devait se prolonger, il faut bien voir que la limitation du titre V entraînerait une révision de notre politique industrielle de défense. Des choix que nous faisons en matière de crédits d'équipement découlent naturellement la possibilité de mener un certain nombre de développements et de maintenir en France certaines compétences industrielles.

Il est certain qu'à l'avenir la France ne pourra plus fabriquer 90 p. 100 - et même davantage - de ses armes et devra se tourner davantage vers les coopérations et vers les achats croisés ou les achats sur étagères à l'étranger. Le G.E.I.P., groupement européen indépendant de programmes, a définitivement lancé, voilà quelques jours, à Copenhague, le projet « Euclid », qui concerne la mise en commun des recherches en matière militaire. Vous avez entendu parler de l'« Euréka militaire ». La France, à travers la commission recherche, qui a été créée l'an dernier et qu'elle préside, participe donc, avec le G.E.I.P., à ce programme.

Dans quelques années, nous devrions sentir en aval le bénéfice de cette coopération raisonnablement commencée très en amont sur des secteurs de pointe - circuits intégrés, visionnique infrarouge, etc.

Le titre V nous permet de maintenir les axes principaux de notre politique de défense, tout en autorisant certains ajustements, notamment pour nos capacités en Centre-Europe, là où se sont produits les changements.

L'effort principal porte, tout d'abord, sur la modernisation des composantes nucléaires, qui demeure la priorité de la politique de sécurité de la France et qui absorbe près du tiers des crédits du titre V.

Cet effort continue de porter, en 1991, sur la composante océanique stratégique : le programme de refonte M 4 des actuels S.N.L.E. s'achève. Le cinquième S.N.L.E., *Le Foudroyant*, est en cours de refonte. Quatre seront opérationnels à partir du début de l'année prochaine. Vous mesurez le potentiel impressionnant que cela représente !

Parallèlement, l'avenir est assuré avec le programme de développement et de construction des sous-marins nucléaires de nouvelle génération. *Le Triomphant* sera lancé en 1994. Il sera doté de missiles M 45, plus performants et plus discrets.

S'agissant de la deuxième composante stratégique, le projet de budget pour 1991 prévoit des crédits à hauteur de 617 millions de francs pour la poursuite des études en vue du renouvellement de la composante sol-sol, le S 45.

Ces crédits seront éventuellement redéployés au vu des décisions que le Président de la République pourra être amené à prendre en conseil de défense, décisions pour lesquelles il m'a été demandé de formuler des propositions ; mais vos suggestions, vos avis sont, bien sûr, les bienvenus. Ils peuvent utilement contribuer à la réflexion qui s'impose avant une décision de cette importance.

Je dis par avance à M. de Villepin que, naturellement, si le choix devait être fait de développer en priorité la composante air-sol à longue portée, il faudrait avancer les études de développement du M 5 pour maintenir la compétence industrielle de la France dans le domaine des gros propulseurs à poudre.

S'agissant de la composante préstratégique de notre dissuasion, à propos de laquelle j'ai rappelé ce qu'était notre doctrine, elle prendra bientôt sa forme définitive avec la livraison de huit Mirage 2000 N, la fin des livraisons d'A.S.M.P. et le programme Hadès.

Le second objectif que j'entends mener à bien est l'édification d'une composante spatiale à part entière : nous sommes là de plain-pied dans la problématique des années quatre-vingt-dix, que ce projet de budget traduit d'ores et déjà.

Les crédits consacrés à l'espace augmentent plus vite que les autres. C'est normal et cohérent avec ce que je disais au commencement. Ils sont destinés aux programmes Syracuse II, système de télécommunications par satellite, et Hélios, satellite d'observation réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne. Là aussi, nous avons tiré par avance quelques leçons de la crise du Golfe.

Quant au volet conventionnel, le projet de budget pour 1991 traduit le choix que j'évoquais précédemment. Nous sommes, en effet, sortis de la logique de la loi de programmation votée l'an dernier.

Il y a cependant, c'est vrai, des options différentes selon les armées.

Le premier choix a été de préserver le budget de la marine, dont le titre V croîtra de 3,64 p. 100, en sorte que tous les programmes, notamment ceux qui sont relatifs à la flotte de surface, seront normalement poursuivis.

C'est vrai, en particulier, pour le porte-avions nucléaire, dont la date de mise en service reste 1998, avec une première flottille d'avions de combat de marine dérivés du Rafale, dotés de leurs missiles modernes et des missiles surface-air qui seront opérationnels à peu près à la même époque. Nous disposerons donc, à ce moment-là, d'un outil particulièrement performant pour la gestion des crises outre-mer.

Le deuxième choix concerne l'armée de l'air, où des ajustements limités ont été effectués, le titre V augmentant de 1,19 p. 100. La priorité est accordée au programme de l'avion de combat tactique, A.C.T., le Rafale, et à ses systèmes d'armes associés que j'évoquais à l'instant, le missile air-air Mica et le missile air-sol Apache. L'avion de combat tactique sera l'ossature de l'armée de l'air de demain.

Je passe rapidement sur le fait que quarante et un Mirage F 1 C.T. seront modernisés, sur le fait qu'arrivent dès maintenant sur le territoire national les avions de détection aérienne Awacs et que nous avons entrepris de commander des cargos légers pour augmenter la capacité de notre flotte de transport. Ainsi, deux avions C 130 Hercules supplémentaires ont été commandés en 1990. Nous veillons également à améliorer la capacité de ravitaillement en vol.

Le troisième choix concerne l'armée de terre, dont le titre V diminue de 1,65 p. 100. L'armée de terre subit l'essentiel des conséquences de l'apaisement des tensions en Centre-Europe. Ainsi, le programme de surveillance du champ de bataille Orchidée a été arrêté et le programme des lance-roquettes multiples sera limité à l'équipement de deux régiments au lieu de trois ; mais cela est conforme à la restructuration de la première 1^{re} armée autour de deux corps d'armée. La capacité de ces régiments d'artillerie sera considérable par rapport aux régiments actuels.

Ces adaptations, conformes à l'évolution de l'Europe et aux orientations du plan « Armées 2000 », n'empêchent en rien, cependant, de poursuivre la modernisation des principaux programmes d'avenir en matière d'aéromobilité ou de capacité de feu de l'armée de terre.

Je pense, en particulier, au char Leclerc, dont le premier exemplaire sera livré l'an prochain, mais aussi à différentes catégories de missiles et, bien sûr, à l'hélicoptère de combat Tigre.

Toutefois, il n'est pas douteux que le budget de l'armée de terre devra croître de nouveau au cours des années prochaines si nous voulons mener à bien la modernisation technologique qui a été engagée, quelle que soit la réduction de format opérée.

Je souligne, enfin, l'effort d'investissement effectué en faveur de la gendarmerie, dont les crédits d'équipement progressent de près de 3 p. 100. Cela participe à l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos gendarmes, auxquels je rends hommage.

Ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, notre option de défense, quoi qu'on puisse dire, reste fermement tenue, mais son maintien, à l'avenir, dépendra de l'effort que nous saurons consentir pour l'équipement de nos armées.

Lors des trois derniers budgets, c'est-à-dire 1989, 1990 et 1991, nous avons - j'y ai personnellement veillé - préservé l'avenir, tout en engageant de profondes réformes qui, à long terme, porteront leurs fruits.

Il est sage, d'ailleurs, de n'avoir rien précipité, ni dans un sens ni dans l'autre, quant au niveau de notre effort. Je le répète, la situation du monde et, surtout, l'image que nous en avons ont beaucoup changé.

Elles ne changeront pas à ce rythme éternellement : nous avons commencé à percevoir des risques derrière l'euphorie de l'année 1989 ; nous avons commencé à mesurer les dangers que porte le monde plus libre mais, partant, plus instable, qui sera le nôtre au cours de la dernière décennie de ce siècle.

Non, vraiment, ne concluons pas ; contentons-nous de poser avec ce budget « de transition » quelques jalons.

La France maintient un effort de défense raisonnable. A cet égard, j'invite ceux qui émettent des critiques excessives à comparer la structure que nous gardons à celle à laquelle certains pays voisins s'abandonnent.

En même temps - je crois l'avoir montré - nous préparons très activement, mais sans tapage inutile, l'avenir de notre outil militaire par des réformes audacieuses et bien mûries. Naturellement, cela demande beaucoup d'efforts de la part de tous, en particulier de nos cadres militaires et de nos personnels civils.

Notre outil militaire est un grand atout pour la France si elle veut continuer à peser dans l'équilibre de l'Europe et du monde, même si la France - je le disais - est, par nature, une puissance pacifique, une puissance de raison, de dialogue, d'équilibre.

L'atout militaire vaut surtout par la qualité, le dévouement, la compétence des hommes qui ont choisi de servir les armes de la France et auxquels, avec vous, je veux rendre hommage à cette tribune.

Pour ce qui est de la suite, elle reste à écrire, mais c'est l'objet du débat sur la loi de programmation 1992-1996 qui viendra en discussion à l'automne prochain devant le Parlement. D'ici là, chacun aura pu mieux prendre la mesure du monde nouveau qui s'ouvre en 1991.

Ce budget, je crois pouvoir le dire, nous permettra de préserver toutes les chances pour l'avenir et d'y voir clair quand le moment des grands choix, c'est-à-dire la fin de l'année prochaine, sera venu. (*Applaudissements sur les traversées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Monory, rapporteur spécial.

M. René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (exposé d'ensemble et dépenses en capital). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget de la défense pour l'année 1991, dont nous entamons l'examen, peut d'abord être saisi par quelques données chiffrées.

C'est à partir de celles-ci que j'exprimerai, ensuite, remarques et appréciations sur ce projet qui nous est présenté au moment où certaines de nos unités se trouvent engagées dans diverses opérations. Je tiens, d'emblée, à les saluer et à leur exprimer notre solidarité.

Cette circonstance doit nous rappeler, du reste, qu'il nous faut assurer les moyens de l'action comme ceux de la dissuasion. Nous ne pouvons « faire l'impasse » ni sur l'une ni sur l'autre. Mais il faut aussi, compte tenu des évolutions en cours, réfléchir à un nouvel équilibre entre l'une et l'autre et à la traduction financière de ce rééquilibrage. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point.

Quelles sont, tout d'abord, les caractéristiques essentielles de ce projet de budget ?

Il est prévu de lui affecter 238 458 millions de francs, pensions comprises, et 194 548 millions de francs hors pensions. C'est ce dernier chiffre que je retiendrai. Je remarque cependant que, du fait des réductions d'effectifs qui se poursuivent depuis plusieurs années, les charges de pensions deviennent proportionnellement de plus en plus lourdes et grèvent donc davantage l'enveloppe financière attribuée à la défense.

Ce budget est d'abord caractérisé par une diminution de l'effort de défense mesuré en termes de prélèvement sur le P.I.B. : 3,82 p. 100 en 1987, 3,67 p. 100 en 1988, 3,61 p. 100 en 1989, 3,54 p. 100 en 1990 et 3,37 p. 100 pour 1991. Sur les quelque 50 milliards de francs de dépenses supplémentaires inscrites au budget de l'Etat pour 1991, 10 p. 100 iront à la défense, alors que la part du budget de la défense dans le budget général dépasse 15 p. 100.

Aussi bien ce budget est-il, globalement, un budget de stagnation : sa progression nominale est de 2,6 p. 100, ce qui correspond à l'hypothèse de glissement monétaire. Je rappellerai toutefois que l'hypothèse retenue pour 1990 était également de 2,6 p. 100 et que nous dépasserons 3,6 p. 100.

A considérer le projet dans ses deux grands titres, on constate qu'il est marqué par une évolution très contrastée.

Le titre III progresse, en termes réels, de 4,6 p. 100 par rapport à 1990. C'est l'augmentation la plus forte depuis cinq ans. Cet accroissement d'environ 4 milliards de francs, destiné aux rémunérations des personnels, doit servir à remédier à la détérioration de leur situation.

Le titre V, en revanche, régresse en francs constants : sa progression nominale ne sera, en effet, que d'un peu plus de 1 p. 100, si l'on tient compte d'un transfert de 900 millions de francs de crédits d'entretien des matériels qui figuraient précédemment au titre III. La comparaison, à structure constante, fait même apparaître une quasi-stagnation du titre V en francs courants. On est donc loin de la progression de 6 p. 100 en volume, qui était l'objectif annuel de la programmation 1987-1991, et même de la progression révisée à 4 p. 100 qui résulte de la loi de programmation du 10 janvier 1990.

La diminution des effectifs se poursuit. Elle ne va ni dans le sens d'un allègement des charges du personnel d'encadrement, les missions restant inchangées, ni dans celui d'une plus grande universalité du service militaire.

Pour ce qui concerne le titre V, 103 148 millions de francs serviront à financer les études, recherches et prototypes, à raison de 29 p. 100, les fabrications d'armements, de munitions et de matériels divers, à hauteur de 54,2 p. 100, l'infrastructure, pour 6,8 p. 100, et l'entretien des personnels et du matériel à hauteur de 10 p. 100.

D'une section à l'autre, l'évolution des crédits montre que la section « Terre » et la section « Air » seront les plus touchées par les retranchements dans les programmes d'armement.

Pour chacun des grands systèmes de forces, la situation se présentera de la façon suivante.

Le nucléaire absorbe plus du tiers des crédits d'équipement, soit 32 839 millions de francs. Ces crédits n'augmentent pas en francs courants, sans doute pour la première fois, dans l'histoire de notre armement nucléaire.

Nous allons nous trouver dans une situation d'attente pour ce qui concerne la nouvelle composante stratégique. La composante terrestre actuelle - les missiles du plateau d'Albion - et la composante aérienne - les Mirage IV dotés du missile air-sol à moyenne portée - doivent, en effet, vu leur âge - vous l'avez dit, monsieur le ministre - être remplacés au début du prochain siècle, c'est-à-dire dans une décennie. Il importe cependant que la décision quant au choix de la nouvelle composante ne tarde pas. Les incertitudes, les attermoissements risquent, en effet, de provoquer la dispersion d'équipes de haute valeur et la perte d'une expérience et d'un savoir-faire difficilement remplaçables. Mais il importe aussi qu'un large débat, auquel le Parlement doit, bien entendu, être associé, s'ouvre sur l'adaptation de notre force de dissuasion au nouveau contexte politique.

Quant à la composante maritime, sa modernisation va être poursuivie, d'une part, par la refonte des sous-marins lanceurs d'engins en service en vue de les adapter à l'emploi du missile M4 et d'améliorer leur discrétion et leur capacité d'écoute, d'autre part, par la construction de S.N.L.E. de la nouvelle génération dont le premier doit entrer en service en 1994. Cette modernisation de notre force océanique stratégique apportera une capacité nucléaire considérablement accrue.

Les crédits de l'armement nucléaire préstratégique iront, pour l'essentiel, aux Mirage 2000 N, dont le nombre d'escadrons a été réduit, et à la poursuite du programme Hadès. Je reviendrai d'ailleurs sur ces programmes.

Les crédits destinés à l'espace marquent le pas : ils sont de 3 milliards de francs et sont absorbés dans leur quasi-totalité par deux programmes qui approchent de leur achèvement : le programme Hélios d'observation militaire par satellite et le programme Syracuse II de télécommunications. Il reste donc peu de chose pour la recherche spatiale : 220 millions de francs pour couvrir à la fois les vastes domaines de l'amélioration du système d'observation et de télécommunications, des systèmes d'écoute, des moyens de surveillance de l'espace et des moyens de traitement de l'image.

Sans doute nos voisins européens ne font-ils pas beaucoup mieux. En revanche, nos partenaires américains ont un budget qui représente, me semble-t-il, 6 p. 100 du budget total, contre 3 p. 100 chez nous. Lorsqu'on sait qu'un satellite, à lui tout seul, peut couvrir une région, on comprend la supériorité fantastique des Américains en ce domaine.

Il en est de même des crédits d'études et de développement, gage de notre maintien dans la course aux nouvelles technologies et de notre accès aux innovations les plus performantes : ces crédits accusent, en effet, une régression de plus de 2,5 p. 100. Ce recul paraît d'autant moins justifié que

l'accent va de plus en plus être mis sur la qualité des armements et leurs performances, alors que leur quantité est sans doute appelée à être encore limitée par voie conventionnelle.

Quant aux équipements conventionnels, on sait que leurs échéances se sont resserrées du fait des retards accumulés au cours de la programmation 1983-1987. Nous nous trouvons donc dans le cas d'avoir à renouveler presque simultanément nos chars et nos hélicoptères, nos avions et nos bâtiments. Les dépassements des coûts sur la plupart des grands programmes, la chute des exportations et les désillusions en matière de coopération viennent encore aviver les tensions financières. Je rejoins M. le ministre lorsqu'il déclare qu'à l'avenir, pour fabriquer des armements, nous devons élargir le cercle de nos partenaires ; nous aurons du mal à continuer à les produire seuls, sans recourir à la coopération européenne.

A tous ces besoins répondent des crédits en retrait sensible par rapport aux prévisions de la nouvelle programmation, pourtant déjà révisée à la baisse, il y a tout juste un an, lors de la dernière loi de programmation : moins 430 millions de francs pour la marine, moins 1,4 milliard de francs pour l'armée de l'air et moins 2,7 milliards de francs pour l'armée de terre, la plus sévèrement touchée. En 1991, comme en 1990, on assistera donc à des amputations de programmes, à des reports ou à des abattements sur les commandes. Le poids financier des réalisations sera à nouveau déplacé et hypothéquera donc encore davantage l'avenir.

Encore ne s'agit-il là que des programmes les plus voyants, ceux qui peuvent être identifiés en avions de combat ou en chars, en frégates ou hélicoptères. Les besoins moins en vue subissent quant à eux un traitement encore plus sévère : les dotations pour les munitions sont ainsi amputées de plus d'un cinquième. C'est probablement très préjudiciable pour l'avenir.

Ce projet de budget ainsi caractérisé à grands traits, comment est-il construit, quelle est la solidité de l'équilibre qu'il définit ?

On doit d'abord constater que c'est un projet de budget sans repère, sans référence.

Préparé au printemps, arbitré cet été, le projet de budget qui nous est soumis est en retrait de près de 7 milliards de francs sur les crédits inscrits à la loi de programmation que nous avions cependant votée l'hiver dernier.

Certes, les événements se sont précipités, mais à vous, monsieur le ministre, de nous convaincre que ces 7 milliards de francs que vous jugiez indispensables voilà quelques mois sont maintenant en trop.

A vous la charge de la preuve. Je rappellerai simplement qu'à l'époque, l'hiver dernier, le Premier ministre disait : « Il faut savoir qu'il serait irresponsable de relâcher notre vigilance, savoir que les évolutions en cours peuvent faire l'objet, à tout moment, de coup d'arrêt ou de retour en arrière. » Vous-même disiez, à propos de nos équipements militaires : « plus de 4,2 p. 100 en 1990 et davantage encore au cours des années suivantes ».

En quelques mois, l'évolution de la situation internationale serait-elle devenue irréversible au point de nous permettre de baisser la garde, ou bien encore notre situation financière se serait-elle détériorée au point qu'il faudrait maintenant renoncer à cet effort ?

Nous pouvons, en effet, craindre que vous ne puissiez même pas tenir ce budget de recul. Lorsque votre collègue M. Bérégovoy est venu présenter le projet de loi de finances pour 1991 devant notre commission des finances, je lui ai indiqué que le taux de croissance qu'il prévoyait - 2,7 p. 100 - ne serait sans doute pas atteint et, aujourd'hui, toutes les informations dont nous disposons le confirment. Dans ces conditions, les recettes seront sans doute inférieures, de l'ordre de 50 à 70 milliards de francs, aux prévisions. A cette même tribune, le rapporteur général a d'ailleurs souligné tous les risques de dérapage et d'amputation du budget général. J'espère que celui de la défense ne sera pas dans le lot.

Toutefois, quelle que soit l'évolution de la conjoncture, ce projet de budget est, de toute façon, par sa construction même, condamné au déséquilibre.

Il est, en effet, assez inquiétant de constater, tout d'abord, que l'Etat n'applique pas à lui-même, et pour une fonction aussi essentielle que la défense, les normes qu'il édicte par

ailleurs. Le rapport économique et financier joint au projet de loi de finances retient, en effet, pour 1991, à un prix du baril de pétrole de 25 dollars et un cours du dollar de 5,30 francs. Le projet de budget de la défense, quant à lui, est bâti sur une hypothèse de 18 dollars pour un baril et de 5,80 francs pour un dollar. Je veux bien accepter cependant que le dollar étant aujourd'hui à 5 francs ou 5,10 francs, cela corrige un peu l'estimation en dollars.

Comme on ne peut envisager que, d'ici à quelques mois, faute de combustibles ou de carburants, nos chars s'arrêtent de rouler, nos avions de voler, nos bateaux de naviguer, que s'arrêtent toutes les opérations en cours, cela signifie que, pour répondre à ces nécessités, ou bien les crédits devront être redéployés ou bien les sous-dotations très exactement comblées par un apport de crédits nouveaux en cours d'année. Mais le collectif budgétaire que nous allons examiner dans quelques jours ne semble pas prendre ce chemin.

D'année en année, un autre facteur de déséquilibre apparaît, je veux parler des crédits qui ne sont pas consommés et qui s'ajoutent aux crédits annulés en cours d'année. L'année dernière, le montant des crédits non consommés a plus que doublé par rapport à ceux de l'année précédente. Ils se sont élevés, en effet, à près de 10 milliards de francs sur le titre V. On prend ensuite prétexte de ces reports de crédits pour en annuler une bonne part. Cette année, c'est pareil, le rythme de consommation des crédits est plus lent.

Est-ce à dire que le ministre de la défense ne peut utiliser les crédits qu'il nous demande ? L'empêche-t-on de les consommer ? J'attends votre réponse, monsieur le ministre.

La conséquence de ces pratiques est que le projet de budget que vous présentez est systématiquement remis en cause en cours d'exercice et se trouve donc dénaturé.

Ma deuxième observation sera pour dire que ce projet de budget prétend tout maintenir, sauf les crédits. Ce faisant, il cumule les inconvénients. Le problème majeur de toute politique d'équipement et d'armement est, en effet, celui de la marge d'innovation et d'anticipation qui permet, à partir du moment où la continuité indispensable à cette œuvre de longue haleine est assurée, de procéder aux adaptations et aux rééquilibrages nécessités par les évolutions du contexte politique et stratégique.

Or cette marge, on ne peut l'avoir dans un projet de budget en régression tel que celui qui nous est présenté aujourd'hui. Il s'ensuit deux conséquences, l'une aussi néfaste que l'autre.

Premier inconvénient : l'illusion de prétendre maintenir l'ensemble des programmes, tout en réduisant les crédits, conduit inéluctablement à réduire les cibles et à reporter les échéances.

Tous les secteurs sont concernés, l'armement nucléaire comme l'équipement des forces conventionnelles.

Les contrecoups financiers de ces reports ou de ces amputations sont tout à fait préjudiciables. L'étalement accru des commandes dans le temps provoque, en effet, un accroissement des coûts unitaires de matériels produits en moins grande série qui subissent, de surcroît, une dérive inflationniste plus forte. Le pouvoir d'achat des crédits s'en trouve donc atteint et oblige, par un processus cumulatif, à retarder encore davantage les commandes suivantes.

Le second inconvénient a trait à l'absence de toute possibilité de rééquilibrage.

Le nouveau contexte international, la nouvelle échelle de la planète, l'évolution des rapports de forces montrent à l'évidence que les concepts et les choix ne peuvent plus rester figés. Cette indispensable remise à jour doit nécessairement entraîner la révision de certains équilibres budgétaires.

J'en citerai rapidement quatre.

Premièrement, j'aborderai l'équilibre entre la surveillance et la frappe.

Une réorganisation des crédits au profit d'un accroissement des moyens de surveillance paraît indispensable.

La prévention des affrontements, la menace du terrorisme, la prolifération balistique sont au premier rang des facteurs qui exigent de pouvoir disposer d'instruments de renseignement et de surveillance à large rayon d'action et à possibilité d'exploitation rapide, satellites, moyens d'écoute, et cela quel que soit le sort des alliances : il doit s'agir d'une capacité autonome d'information, donc de décision.

On ne peut que déplorer que le seul programme supprimé, le programme Orchidée, soit précisément celui qui permettait une amélioration sensible des moyens de surveillance.

Deuxièmement, j'évoquerai l'équilibre entre la recherche-développement et la production.

La recherche-développement représente environ 30 p. 100 des investissements.

J'ai déjà noté que la limitation des armements par voie conventionnelle, le désarmement négocié actuellement en cours et à venir, porteront sur les quantités et non sur la qualité ; d'où la nécessité de pouvoir disposer, au prix d'un effort consistant de recherche-développement, des armements les plus performants et d'éviter que l'adversaire ne réalise une percée technologique lui assurant un avantage significatif.

Or nous constatons une régression de ces crédits d'études.

Troisièmement, je parlerai de l'équilibre entre la dissuasion et l'action.

Un tiers des crédits d'équipement, 33 milliards de francs en 1990, va aux programmes nucléaires.

La dissuasion constitue, indubitablement, l'instrument non seulement militaire mais aussi politique, capital ; sa crédibilité technique et stratégique doit donc, en permanence, être maintenue.

Pour autant, la dissuasion ne peut, bien entendu, être escamotée du débat budgétaire.

De ce point de vue, deux remarques s'imposent.

La première concerne la perplexité et les malentendus que suscite l'arme nucléaire - tour à tour baptisée « tactique » ou « préstratégique » - destinée à délivrer l'« ultime avertissement ».

C'est non pas l'existence de cette arme, mais l'abondance des moyens qu'elle déploie qui pose un véritable problème.

Quel doit être le système appelé à porter cet « ultime avertissement » ? Le Hadès, le S4 du plateau d'Albion, l'A.S.M.P. - armée de l'air, l'A.S.M.P. - aéronavale, une version de l'A.S.L.P. montée sur le Rafale ? Faut-il tant de dispositifs différents pour un seul et unique avertissement ? Vers qui et où pourra-t-il tonner ? Nécessite-t-il autant de missiles ? N'y a-t-il pas eu, au demeurant, une révision un peu secrète en baisse du programme Hadès, sur laquelle le Parlement n'a pas beaucoup d'informations ?

J'en viens à ma seconde observation plus générale. On prépare une nouvelle génération d'armes nucléaires, aux capacités de pénétration et de destruction considérablement accrues et de leurs vecteurs aux performances très améliorées. A-t-on vraiment mesuré le nouveau potentiel sans commune mesure avec celui de la première génération - et ce, quel que soit le renforcement de dispositifs présumés adverses - à la stricte « suffisance » qui, seule, nous est à la fois nécessaire et permise ?

Pousser la dissuasion au-delà de ce seuil ne se fait qu'au détriment de l'action, c'est-à-dire notamment d'une évolution, indispensable, de notre corps de bataille, qu'il faut mieux équiper, mieux armer, particulièrement en missiles, vers encore plus de mobilité et de polyvalence.

Enfin, quatrièmement, j'aborderai l'équilibre entre le titre III et le titre V.

La compression continue du titre III au profit du titre V, les suppressions d'effectifs, opérées au coup par coup, sans aucune prévision pluriannuelle, montrent que les hommes ne sont pas toujours traités avec l'attention nécessaire. Toutefois, cette année, une petite modification est intervenue puisque le titre III progresse plus sensiblement que le titre V.

Je voudrais, avant de conclure, faire une dernière remarque.

Le titre V est le titre des investissements. Mais les investissements ne sont pas seulement les investissements de masse et de quantité : les investissements qualitatifs, immatériels sont désormais ceux qui sont les plus productifs.

Je dirai qu'autant que le montant des crédits comptent les idées en fonction desquelles ces crédits doivent être orientés.

Il n'y a pas d'idées justes, tout d'abord, sans informations claires et précises.

Nous allons vers un monde multipolaire. Dans ce monde de moins en moins prévisible, de plus en plus incertain, l'information sous toutes ses formes, y compris ce que nous

appelons le renseignement - que nos voisins anglo-saxons désignent sous le nom plus évocateur d'*intelligence* - voit son importance grandir. Nous devons y apporter une attention vigilante et des moyens de plus en plus substantiels.

Je ne suis pas sûr que cela soit toujours le cas. J'ai eu l'occasion, tout à l'heure, de souligner la minceur des dotations allant aux programmes spatiaux. Or, la maîtrise de l'information passe par la maîtrise de la troisième dimension. Mais je pense également à certaines entraves dues aux structures mêmes, aux habitudes et aux pesanteurs, qui sont autant d'obstacles à un recueil satisfaisant de l'information et à une circulation fluide de celle-ci. Il est tout à fait anormal, par exemple, que les réseaux de transmissions aient été conçus et se soient développés dans chaque armée de façon séparée au détriment de leur utilisation optimale.

En revanche, je relève avec satisfaction le renforcement des moyens de nos services de renseignement. On doit en attendre des performances accrues.

Nous avons également, très certainement, à faire un effort de rajeunissement de certains de nos concepts et à nous montrer imaginatifs dans de nombreux domaines. Je n'en citerai que trois.

Le premier est celui de la formation du personnel. Nos équipements, nos armements de plus en plus complexes, de plus en plus coûteux, dessinent nécessairement une certaine configuration de la ressource humaine qui doit les servir. Elle doit être moins nombreuse, beaucoup mieux formée, c'est-à-dire formée plus longtemps et recyclée périodiquement. Elle doit être aussi mieux payée. Pour que les dépenses ainsi consenties soient amorties, elle doit être recrutée pour une durée suffisamment longue.

Le deuxième domaine est celui des méthodes et des structures. Là, je reconnais qu'un effort de rajeunissement et de modernisation a été entrepris. Je me réjouis de l'évolution actuelle du G.I.A.T., qui doit maintenant être complétée, me semble-t-il, par un changement de statut de la construction navale militaire. Un effort de modernisation a également été fait avec le plan « Armées 2000 », qui, me semble-t-il, va dans le bon sens.

Il reste cependant à faire. Je me contenterai d'évoquer, puisque c'est une question d'actualité, les méthodes de programmation, qui ne permettent pas un véritable exercice de cohérence et d'arbitrage et conduisent trop souvent à un simple empilement des programmes souhaités par chaque état-major.

S'agissant de la modernisation en cours, une beaucoup plus grande cohérence entre les trois états-majors sera sans doute nécessaire.

Enfin, le troisième domaine - et non le moindre - est celui de la dissuasion nucléaire. Nos concepts, sur ce point, remontent, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, à une trentaine d'années. Il est temps de les réexaminer et de les revivifier. Vous avez souhaité que nous nous fassions des propositions. Nous aurons l'occasion de vous en faire au cours de la prochaine année, dans un dialogue qui, je l'espère, sera constructif.

J'ajouterais un dernier mot : il est bon de prendre les idées là où on les trouve. Je pense que le Parlement peut être utilement écouté, consulté. Le comité des prix de revient des matériels d'armement, qui n'est pas une instance de décision ou d'orientation, n'a pas été réuni depuis deux ans - je le regrette - car on n'aurait pas réussi à remplacer son président.

Toutes les observations que j'ai faites ont conduit la commission des finances à proposer au Sénat le rejet de ce projet de budget. Nous le regrettons, car, dans une période où nos troupes sont engagées, avec d'autres, dans un conflit au Moyen-Orient, nous aurions aimé pouvoir être plus positifs. Mais l'orientation de ce projet de budget ne nous a pas permis de le faire. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Trucy, rapporteur spécial.

M. François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dépenses ordinaires). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers col-

lègues, le rapporteur du titre III tient d'abord à s'associer au message de solidarité que M. Monory vient d'exprimer à nos unités actuellement engagées.

Mais c'est, bien entendu, en pensant à l'ensemble des unités de nos trois armées et à la gendarmerie que va notre attention à travers les crédits qui leurs sont destinés.

Le rapporteur du titre III, parmi ses missions, a celle de visiter les unités. C'est une tâche importante, qui m'a conduit, au cours de cette année, dans des corps de troupe, sur des bases aériennes, sur des bâtiments de la flotte et dans des formations de la gendarmerie. Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, pour les facilités que vous avez bien voulu apporter à mes déplacements, me permettant ainsi de mieux travailler.

Ces visites sont utiles parce que le titre III du budget de la défense concerne le fonctionnement. Or, rien ne remplace le contact direct pour apprécier de façon concrète et objective la façon dont le personnel vit, travaille et se prépare à ce que l'on attend de lui.

C'est donc tout autant à la lumière de ce que j'ai pu constater sur place qu'à travers les chiffres du projet de budget que je vous présenterai celui-ci et que j'appellerai ensuite votre attention de façon plus directe sur quelques questions essentielles.

Je ferai d'abord une présentation générale.

La caractéristique essentielle du titre III est qu'il progresse par rapport aux années précédentes. C'est un titre en mouvement dans un budget qui stagne, M. Monory vient de le souligner.

Il s'élève à 91,4 milliards de francs. Il progresse de 4,6 p. 100 et représente 47 p. 100 du total du budget, contre 46 p. 100 l'an dernier.

Ainsi se trouve enfin renversée la tendance qui, depuis plusieurs années, n'avait cessé de gonfler le titre V au détriment du titre III. C'est une progression en termes réels que l'on peut évaluer à 2 p. 100 sur la base des prévisions actuelles du glissement monétaire.

Pour avoir vivement relevé, l'année dernière, l'insuffisance de ces dotations, votre rapporteur spécial aurait mauvaise grâce, aujourd'hui, à ne pas souligner cette amorce de redressement.

Mais, les circonstances de l'heure, qui font qu'une partie de nos armées se trouve engagée maintenant, sont une incitation supplémentaire à se montrer aussi exigeant qu'impartial dans la juste appréciation de l'évolution des crédits.

Près des trois quarts de ces crédits - 65 milliards de francs - vont aux chapitres des rémunérations, qui doivent s'accroître de 6,7 p. 100, soit 4 milliards de francs, par rapport à 1990.

Cet accroissement est tout à fait significatif. Il démontre un souci d'amélioration de la condition des personnels bien essentiel. Ainsi, 2 milliards de francs seront affectés à diverses mesures prises en faveur de ceux-ci : 1,7 milliard de francs pour les militaires d'active, 300 millions de francs pour les appelés et 100 millions de francs pour les personnels civils qu'il n'est pas question d'oublier dans ces mesures de rattrapage.

Vous trouverez, dans mon rapport écrit, la liste détaillée de toutes ces mesures. Monsieur le ministre, vous en avez présenté l'essentiel tout à l'heure. Je dirai simplement que la plupart d'entre elles visent, à juste titre, à une meilleure compensation des sujétions propres au métier militaire : mobilité entraînée par les mutations, durée du travail qui peut, comme l'a rappelé tout récemment un chef d'état-major, aller jusqu'à quatre-vingts heures par semaine - ce sont des chiffres qui font quelquefois sourciller les personnels civils relevant d'autres administrations - astreinte à domicile ou éloignement de ce domicile.

Toutes ces sujétions, dont j'ai d'ailleurs pu constater sur place toute la réalité, sont encore accrues par les diminutions d'effectifs qui, en 1991, se poursuivront et porteront sur 8 250 emplois militaires et 1 500 emplois civils.

A ces mesures indemnitaires, vous avez ajouté la provision de 400 millions de francs nécessaires à la réforme indiciaire du « plan Durafour », c'est-à-dire à la transposition au personnel de la défense de la réforme de la grille de la fonction publique.

On aurait, toutefois, souhaité avoir plus de précisions sur les mesures de transposition dont la mise au point semble particulièrement difficile. Il reste à espérer que ces délais

seront mis à profit pour que cette transposition soit équitablement répartie entre les armées et la gendarmerie et qu'elle ne contribue pas encore davantage à écraser la hiérarchie.

Toutes les mesures nous paraissent aller dans la bonne direction. Toutefois, le retard pris dans la nécessaire revalorisation de la condition militaire est tel que l'on peut se demander si l'étalement sur plusieurs années des mesures envisagées pour cette revalorisation permettra d'arriver au moins à un simple rattrapage de la perte de pouvoir d'achat. Pour l'instant, nous avons plutôt le sentiment que ces mesures combleront un « moins » et qu'elles n'apportent pas le « plus » recherché.

J'ai dit que les dotations pour les rémunérations vont s'accroître de 4 milliards de francs pour 1991.

Mais c'est, en fait, tout l'accroissement du titre III qui se trouve absorbé par cette seule augmentation des rémunérations.

Pardonnez-moi cette image qui n'est pas désobligeante, monsieur le ministre, mais vous n'aviez qu'une seule cartouche à tirer. Il ne vous reste ni poudre ni plomb pour les autres postes du titre III. Globalement, leur dotations sont donc simplement reconduites en francs courants.

Il s'agit d'abord de ce que l'on appelle la « vie courante », qui représente 18 milliards de francs, soit 20 p. 100 du titre III.

Or, mis à part les crédits de la section commune et ceux de la gendarmerie, ces crédits, c'est-à-dire ceux des trois armées, stagnent ou régressent pour tout ce qui concerne le chauffage, l'éclairage, l'instruction ou l'entretien des locaux, c'est-à-dire pour tout ce qui touche aux conditions de vie et de travail. Faut-il croire qu'il fera plus froid ou moins clair à l'administration centrale ou dans les brigades de gendarmerie que dans les régiments, sur les bases aériennes ou dans les bâtiments de la flotte ?

Une telle situation se répercutera, bien entendu, sur les « budgets de fonctionnement » des commandants d'unité, dont la marge de manœuvre se réduira d'autant. Or, j'ai pu constater, comme vous avez pu le faire souvent, monsieur le ministre, au cours de mes visites, quelles étaient déjà les contraintes qui pèsent sur ces budgets. Et pourtant, avec quel soin et quelle préoccupation les commandants d'unité gèrent leur budget !

Faut-il rappeler qu'il ne peut y avoir de revalorisation de la condition militaire sans revalorisation des crédits de vie courante ?

Un autre poste est celui de l'entretien des matériels, auquel iront 4,5 milliards de francs.

Or, ces crédits diminuent de 14 p. 100. Mais, bien entendu, cette évolution négative n'est pas entièrement significative. En effet, il est prévu de transférer 866 millions de francs du titre III au titre V où figurent également certains crédits d'entretien.

C'est donc une vue globale des crédits d'entretien du titre III et du titre V, qui doit permettre une appréciation d'ensemble suffisante.

Ce faisant, on constate que les dotations seront, au mieux, reconduites en termes réels, compte tenu de l'évolution spécifique des coûts d'entretien ou la main-d'œuvre compte pour une part prédominante.

Il n'y aura donc aucune amélioration d'une situation qui oblige, année après année, à réduire le volume des travaux, à reporter leurs échéances et à compromettre ainsi l'état et la disponibilité des matériels, voire, pour certains types de matériels, la sécurité même des hommes qui les servent.

De surcroît, les économies immédiates sur l'entretien se traduisent inévitablement par des dépenses à terme. Le ralentissement des livraisons de matériels neufs dû aux amputations du titre V, qui s'ajoute à la détérioration de matériels vieillissants, maintenus en service, n'est pas de nature à conforter le moral du personnel.

Un troisième poste est celui des carburants et des combustibles. C'est de lui que dépend, nous le savons tous, la réalisation des objectifs d'activité et d'entraînement des forces, c'est-à-dire les séjours dans les camps, les déplacements, les manœuvres, tout ce qui fait un service militaire bien rempli, tout ce qui peut préparer une armée à sa mission. Cela indique son importance. Mais force est de constater que les dotations ont été très largement sous-évaluées, après avoir été, au départ, en retrait de plus de 6 p. 100 sur celles

de 1990. Elles ont été calculées, en effet, sur les hypothèses dont M. Monory a parlé : un baril de pétrole à 18 dollars, un dollar à 5,80 francs. Ces hypothèses constituent même une hypothèque !

Sur la base des prix actuels, on peut considérer que la sous-dotation des chapitres de carburant approche 40 p. 100. Or les opérations extérieures que nous menons actuellement, grandes consommatrices de combustibles et de carburants, viendront encore aggraver cette sous-dotation.

J'en arrive maintenant à quelques points sur lesquels je voudrais, mes chers collègues, appeler plus particulièrement votre attention. Je les présenterai sous forme de questions qui pourront, je l'espère, monsieur le ministre, nous permettre de nouer ce dialogue plus direct, que vous avez évoqué, aujourd'hui et, surtout, demain, lors de la préparation de la programmation militaire.

Première question : quel service militaire ?

Le coût des matériels futurs, de haute technologie, va, plus encore que les accords de désarmement, réduire le volume des armes et limiter les équipements aux plus performants d'entre eux.

Mais que faire de ce matériel et à quels soldats confier ce matériel ?

On projette de réduire la durée du service militaire - vous venez d'y faire une nouvelle allusion, monsieur le ministre - alors que plusieurs mois de formation sont nécessaires pour parvenir à une qualification suffisante et à une cohésion satisfaisante des unités. A quel type d'appelé pourra-t-on demain confier, sinon un avion Rafale, du moins un char Leclerc ou un hélicoptère H.A.C.-H.A.P. ?

Ne risque-t-on pas, avec un service réduit à dix mois, d'avoir deux armées, l'une apte à se battre, l'autre de « valets d'armes » ?

En sens inverse, et parce que le service militaire n'est pas un service comme les autres, la disparition du facteur de cohésion nationale, de civisme, de patriotisme qu'est le service militaire n'est-il pas aussi préoccupant que son rôle éducatif, social, professionnel ?

La diminution de la durée du service militaire est présentée comme acquise. Je fais d'ailleurs référence à votre réponse à une question écrite du 2 août 1990, que vous avez rédigée au futur. Vous avez écrit : « la réduction de la durée du service militaire à dix mois permettra d'incorporer un plus grand nombre de jeunes gens... ». Vous n'avez pas employé le conditionnel. Ce qui me choque, monsieur le ministre - nous en avons parlé à plusieurs reprises - c'est que cette hypothèse importante, qui nécessite un dialogue et une discussion au Parlement, se présente de plus en plus comme une décision irréductible ou irréversible, alors que l'on n'en a pas encore parlé au Parlement.

Deuxième question qui, peut-être moins importante, n'en est pas moins troublante. Dans le journal *Libération* du 30 novembre dernier, on pouvait lire une curieuse petite annonce : « Jeunes gens, vous avez vingt ans, vous n'avez pas fait votre service militaire, mais vous souhaitez le faire soit en tant qu'objecteur de conscience, soit en tant qu'appelé dans une association. Notre association peut vous accueillir. Téléphonnez... ». On leur parle de douze mois, mais lorsqu'on se reporte à la législation, on voit que ces formes de service sont plus longues. Sur quelle base se fait ce service dans des associations ? Comment est-il contrôlé ? Le développement de ces formes de service en association - sur douze mois - n'enlève-t-il pas désormais toute signification à l'allongement de la durée du service exigée des objecteurs de conscience, à savoir deux ans ?

Quelle armée aurons-nous demain ? Le plan « Armées 2000 », dont vous nous parlez, porte sur une nouvelle organisation du commandement et des soutiens, mais il ne précise, dans l'état actuel des choses, ni le volume des effectifs - sauf, par voie de conséquence, par la réduction du nombre des régions et des divisions militaires territoriales - ni même leur nature : professionnels ou conscrits.

Le nouveau « formatage » - je n'aime pas trop ce mot ! - de l'armée de terre, en revanche, vise précisément à une réduction des effectifs, ainsi que vous l'avez précisé tout à l'heure. L'armée de terre doit passer, d'ici à 1994, de 285 000 à 250 000 hommes.

Mais, au fond, aucun de ces deux projets ne répond, pour l'instant, à la question globale du volume total de nos armées et, plus encore, de leur composition : mixte comme aujour-

d'hui, ou dans des proportions différentes, ou bien encore entièrement professionnelle ? A l'intention de mes collègues, je précise que, à crédits constants, l'armée de terre pourrait être une armée de métier de 200 000 hommes. Pour mémoire, je rappelle que l'armée britannique n'en compte que 150 000.

Alors, monsieur le ministre : quelles menaces ? Quels moyens ? Quel format des armées ? Quel service militaire ? Evidemment, tout se tient.

Troisième question : quelle amélioration de la condition militaire peut-on attendre ?

Puisque la première et fondamentale ressource, ce sont les hommes - l'armée compte, d'ailleurs, de nombreuses femmes - la ressource la plus mal traitée est toujours la même, car elle ne fait, à la différence des équipements, l'objet d'aucune vue à long terme ni d'aucune programmation.

La condition militaire, bien sûr, se fonde sur la satisfaction de problèmes matériels et financiers, mais ce que l'on appelle, du point de vue psychologique, le « moral des troupes » ne se résume pas à cela ; c'est aussi un facteur très personnel d'engagement, de motivation et de désintéressement, qu'il ne faut pas indéfiniment solliciter.

Quelles sont les prévisions pour 1991 ? On envisage une diminution du budget de la défense ; une réduction de la durée du service, qui va accroître les charges d'instruction et d'encadrement des sous-officiers et des officiers ; une déflation des effectifs qui, à missions inchangées, accroîtrait les charges et les servitudes du personnel restant en place.

S'y ajoutent le problème matériel et psychologique posé à l'armée de terre par la disparition de trente régiments et des forces françaises en Allemagne, et par la mise en œuvre d'une nouvelle réforme, la troisième en profondeur qu'elle ait connue en trente ans, ainsi que la dégradation de la condition financière. Le titre III de votre budget, monsieur le ministre, j'en conviens, y apporte un début de solution, mais qui n'est pas suffisant à notre goût.

J'en arrive à ma quatrième et dernière question, qui est complémentaire de la précédente : la nouvelle programmation dont nous parlerons bientôt couvrira-t-elle également les crédits du titre III, en tout ou en partie ?

On traite les matériels mieux que les hommes, puisque l'évolution des effectifs, l'amélioration de la condition militaire ne font l'objet, à l'heure actuelle, d'aucune prévision à long terme. Or, les liens entre le titre III et le titre V sont nombreux et croissants, et l'on ne peut pas distinguer ce qui ressortit à la formation du personnel de ce qui ressortit au matériel lui-même. C'est par l'investissement initial que l'on peut améliorer les conditions de vie et de travail, économiser sur les dépenses de fonctionnement, ce qui nécessite, à nos yeux, un effort conjoint de programmation.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je souhaitais vous poser. Je sais que, pour la plupart d'entre elles, les réponses nécessiteront une action inscrite dans la durée ; c'est tout à fait logique. Peut-être en verrons-nous l'amorce à l'occasion de la nouvelle programmation militaire... nous le souhaitons.

Dans l'immédiat, en tout cas, nous ne trouvons pas de réponse vraiment satisfaisante, ni même souvent de début de réponse, dans le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui. Pour ces raisons, le rapporteur spécial de la commission des finances vous propose, mes chers collègues, de ne pas adopter les crédits du titre III, dépenses ordinaires, du projet de budget de la défense pour 1991. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin, rapporteur pour avis.

M. Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la section commune représente, avec un total de 47 707 millions de francs, près de 25 p. 100 du budget des armées. Elle est hétéroclite et regroupe quinze séries d'actions disparates, qui vont de l'action sociale des armées aux forces nucléaires et à l'espace. C'est à ces dernières que nous consacrerons cette intervention.

Sur l'environnement international, nous ferons trois observations.

Première observation : le désarmement nucléaire progressif de l'Alliance atlantique en Europe conforte, de fait, le rôle de la France dans la dissuasion globale en Europe.

La théorie de la riposte graduée ne dispose plus des moyens de sa crédibilité et la réalité du couplage qui existait jusqu'alors entre les Etats-Unis et l'Europe est en train de disparaître. L'obsolescence et la contestation politique des armes nucléaires à courte portée en affectent de plus en plus la valeur politique et militaire. En pratique, un désarmement nucléaire progressif de l'Europe occidentale est en cours, dans les faits comme dans les esprits.

Pendant ce temps, l'U.R.S.S. maintient son potentiel nucléaire et conventionnel, renouvelant ses armements dans le sens de la mobilité et de la diversité. En outre, même si les accords *Start* sont ratifiés et appliqués, l'U.R.S.S. conservera 6 000 à 8 000 charges stratégiques qui, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, peuvent fort bien frapper l'Europe.

Deuxième observation : la maîtrise des armements stratégiques n'exclut ni leur sophistication croissante ni le maintien d'écart considérables entre le potentiel des « super-grands » et celui de la France. Etats-Unis et U.R.S.S. continueront de posséder, après les réductions actuellement en négociation, plus de 95 p. 100 du total des armes nucléaires stratégiques existant dans le monde.

Troisième observation : la crise du Golfe a mis en lumière les risques inhérents à la prolifération nucléaire et chimique.

Nous passons d'un monde injuste, mais qui vivait avec la relative tranquillité d'esprit conférée par les règles de la guerre froide et qui disposait de la puissance atomique sans l'utiliser à un autre monde plus juste mais plus dangereux, où l'on constate la décomposition du système hégémonique et des tendances à la balkanisation et à la libanisation.

En regard de cet environnement, la France est sur le point de disposer d'environ 500 têtes nucléaires stratégiques. Elles proviennent, pour l'essentiel, des missiles équipant nos sous-marins, des missiles sol-sol S 3 D du plateau d'Albion et des A.S.M.P. de nos Mirage IV. Nos systèmes sont performants, mais leur relève n'est pas assurée et le projet de budget confirme une tendance à la baisse des crédits, aussi bien pour les têtes stratégiques ou préstratégiques que pour les vecteurs.

Avant même la discussion de la loi de programmation militaire, le Gouvernement - avec une précipitation identique à celle dont il fait preuve pour le retrait des troupes françaises en Allemagne - annonce qu'il va supprimer l'une des trois composantes de ses forces nucléaires.

Pour notre part, nous estimons que le débat n'est pas bien posé et qu'il mérite, en tout cas, une réflexion approfondie.

Les sous-marins constituent le cœur de notre dissuasion. C'est à eux que nous devons sa crédibilité. Mais rien ne permet d'affirmer qu'ils seront, à long terme, indétectables, compte tenu des progrès de la défense anti-sous-marine, des possibilités accrues de la guerre des mines en eau profonde et des recherches effectuées par certains pays, notamment dans le domaine de la détection des champs électromagnétiques ou de l'observation, par satellite, des sillages des sous-marins en plongée.

La composante stratégique air-sol est efficace au niveau préstratégique, mais je la juge aléatoire dans sa vocation stratégique, en raison des exigences de ravitaillement en vol et de la densité de la défense aérienne du sanctuaire de l'adversaire potentiel.

L'air-sol longue portée - A.S.L.P. - constituera un progrès indéniable, mais ne changera pas fondamentalement les données du problème. Ce missile, de portée supérieure à 1 000 kilomètres et de vitesse limitée à environ 1 500 mètres par seconde, restera vulnérable. Nous n'aurons pas, en effet, assez de missiles pour produire un effet de saturation.

Je crains, par ailleurs, que la portée de notre futur A.S.L.P. ne soit très inférieure à 1 000 kilomètres dans la seule configuration réaliste de pénétration, c'est-à-dire la très faible altitude. Enfin, il ne faut pas négliger l'importante signature thermique des stato-réacteurs.

Le maintien d'une solution air-sol, si possible améliorée, reste nécessaire pour sa souplesse d'emploi et son aptitude à la gesticulation dans la gestion d'une crise, mais la vocation stratégique affirmée pour une telle composante me paraît audacieuse.

Si notre dissuasion nucléaire devait, à l'avenir, se limiter aux sous-marins et aux bombardiers armés du missile air-sol longue portée, elle aurait régressé dans la hiérarchie des puissances nucléaires, réduit sa crédibilité et diminué ses capacités de recherche et de développement.

La France risque d'hypothéquer un savoir-faire remarquable lui permettant d'aboutir à la mise en place d'un petit missile déplaçable offrant des possibilités de tir tendu et des capacités de pénétration avec une vitesse supérieure à 5 000 mètres par seconde. De plus, cette composante, qui opère, elle, à partir du territoire national, est de loin la plus fiable dans ses transmissions et la plus précise dans ses tirs.

L'économie attendue de 30 milliards de francs sur un programme réparti sur une dizaine d'années ne risque-t-elle pas de faire reculer la dissuasion française au moment précis où le continent européen est menacé de cette dénucléarisation tant souhaitée par les Soviétiques ?

Ne vaudrait-il pas mieux, pour éviter l'abandon du S 45, nous limiter à la construction de cinq sous-marins nucléaires de nouvelle génération, ce qui permettrait tout de même de maintenir en permanence à la mer un potentiel dissuasif suffisant, à condition naturellement que le M 5 succède au M 45 dans les délais prévus ?

Le missile déplaçable S 45 ne serait pas, selon moi, un missile mobile en permanence. Il devrait être déployé de manière aléatoire dans un certain nombre de sites militaires protégés et durcis qui accueillent déjà des armes nucléaires, par exemple le plateau d'Albion et certaines bases aériennes.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous êtes trop attaché à la défense à long terme pour ne pas prendre en considération cette solution.

La France doit continuer, dans un monde incertain et imprévisible, à maintenir une défense suffisante, ce qui n'est pas le cas avec ce budget. Elle ne peut baisser sa garde, dans son propre intérêt et dans celui d'une Europe qui paraît actuellement bien peu consciente de ses responsabilités en ce domaine. Notre dissuasion nucléaire exige la continuité de notre action et la diversité de nos moyens. La suppression de la deuxième composante stratégique constituerait une erreur grave pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., et sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Alloncle, rapporteur pour avis.

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chacun se souvient de la crise de la gendarmerie survenue durant l'été 1989. Elle sourdait depuis longtemps, mais était apparue au grand jour en raison de l'utilisation d'un procédé très contestable et très contesté, l'envoi de lettres anonymes.

Pour critiquable qu'elle fût dans ses manifestations, la grogne des gendarmes n'en témoignait pas moins de l'existence d'un malaise profond que j'ai longuement analysé dans mon rapport l'an dernier. Elle exprimait deux justes revendications : les gendarmes ne demandaient rien moins que d'être respectés ; ils ne réclamaient rien de plus que de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Force est de constater que cette grogne fut efficace.

Le budget de 1990 en fut l'illustration, puisqu'il rompait avec la néfaste tendance à la déflation des années précédentes.

Le projet de budget pour 1991 le prouve encore. En effet, après le tardif redressement de l'an dernier, les crédits de la gendarmerie continuent de croître d'une façon assez satisfaisante. Leur progression globale est ainsi de 6,17 p. 100. Elle est supérieure à celle de l'inflation et à celle de l'ensemble des crédits de la défense ; mais, il est vrai, cela n'est guère difficile en cette année où certains ont réclamé et obtenu, au moins en partie, de toucher les « dividendes de la paix ».

Le fait est que ce projet de budget devrait permettre de poursuivre l'indispensable effort engagé en matière de crédits de fonctionnement.

Ainsi, 1 000 emplois nouveaux, dont 750 d'active et 250 du contingent, devraient être créés au titre de la deuxième tranche du plan quadriennal de renforcement des effectifs de la gendarmerie.

La revalorisation de la situation des personnels devrait faire l'objet d'un certain nombre de mesures indemnitaires avec la poursuite du plan d'amélioration de la condition militaire et de mesures statutaires avec des transformations d'emplois permettant un partiel « repyramidage », ainsi que des rééchelonnements indiciaires dans le cadre de l'accord dit « accord Durafour ».

Les conditions de vie et de travail, quant à elles, devraient notamment bénéficier de l'aménagement du régime des astreintes, du renforcement des moyens des unités et du développement de la communication et de la concertation au sein de la gendarmerie.

Est-ce à dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Hélas ! non, et pour au moins quatre raisons.

En premier lieu, le projet de budget est bien loin d'être somptuaire ; compte tenu du contexte dans lequel il intervient, lequel est marqué par la flambée des cours du pétrole due à la crise du Golfe et par la croissance continue des missions de la gendarmerie, notamment dans le domaine judiciaire et en matière de sécurité routière, il risque même fort de se révéler insuffisant.

En deuxième lieu, le redressement amorcé en 1990 et poursuivi cette année ne sera significatif que s'il s'inscrit dans la durée. La situation particulièrement mauvaise de la gendarmerie en 1989 justifie une action de longue haleine. Relâcher l'effort tardivement engagé pourrait être à l'origine d'une nouvelle crise. A cet égard, on peut juger quelque peu inquiétante la réduction des crédits destinés à la construction et aux restructurations de logements.

En troisième lieu, le projet de budget pour 1991, comme le budget de 1990, pour être relativement satisfaisant en termes de progression des crédits, ne permet qu'un indispensable et encore très partiel rattrapage des déficits accumulés pendant plusieurs années. Cela est particulièrement vrai en matière de création d'effectifs où 4 000 emplois seront créés en quatre ans pour un besoin réel estimé à 8 500.

En quatrième lieu, et là est le point essentiel, disposer d'un budget correct est la condition nécessaire, je dirai même *sine qua non*, pour pouvoir bâtir la gendarmerie de l'avenir ; mais ce n'est pas une condition suffisante.

Il faut, en effet, voir et aller plus loin, c'est-à-dire dessiner les contours d'une véritable politique de la gendarmerie.

Encore est-il nécessaire pour cela de franchir rapidement une première étape, à savoir clarifier les rapports entre la police et la gendarmerie. Il faut que, enfin et d'une façon définitive, la place spécifique de celle-ci au sein des forces de sécurité de notre pays soit reconnue. A cet égard, si les accords du 10 janvier 1990 semblent permettre des avancées en matière de coordination des services de police et de gendarmerie, certaines de leurs stipulations, permettez-moi de le dire, monsieur le ministre, sont ambiguës et ne contribuent guère à dissiper les inquiétudes des gendarmes sur l'ambition du ministre de l'intérieur de les intégrer au sein d'un vaste corps de la sécurité. Il convient donc, monsieur le ministre, de demeurer vigilant et d'apaiser les craintes des personnels de gendarmerie à ce sujet.

Cette clarification opérée, la gendarmerie doit pouvoir trouver sa place dans la coopération internationale, notamment européenne, et renforcer celle qu'elle occupe auprès de nos concitoyens. Cela implique, d'une part, qu'elle puisse participer à toutes les instances de coopération, multilatérales ou bilatérales, en matière de lutte contre l'insécurité, et établir des contacts permanents avec les services homologues des pays amis de la France. Cela nécessite, d'autre part, que soit non seulement maintenue, mais consolidée l'harmonie entre la gendarmerie et le tissu social dans lequel elle s'insère.

A l'échelon local, cela signifie que les réorganisations du service, comme l'aménagement des astreintes avec la centralisation des appels au niveau des groupements ou les redéploiements d'effectifs, fassent l'objet d'une concertation avec les élus et d'une réelle information auprès du public. Cela implique, par ailleurs, que la « carte » de la gendarmerie soit conçue en fonction des réalités sur le terrain.

Permettez-moi de citer votre récente décision, monsieur le ministre, de transférer, sans concertation avec les élus locaux et surtout départementaux, ces derniers étant les principaux financeurs, de transférer, dis-je, une brigade de gendarmerie d'un chef-lieu de canton de la Charente dans une autre commune de ce même canton, et cela sous des prétextes et avec des arguments pour le moins discutables.

A l'échelon national, la communication au sein de l'armée et avec le reste du corps social doit nécessairement se poursuivre et se développer.

Dans tous les cas, la rénovation des formations de la gendarmerie engagée devra être poursuivie et approfondie. Tout en veillant à ne pas oublier la spécificité militaire de la gendarmerie, ces formations doivent être suffisamment techniques pour permettre aux personnels de faire face à la sophistication croissante des moyens engagés dans la lutte contre l'insécurité et suffisamment générales pour assurer à la gendarmerie une parfaite adaptation à la société nationale et internationale dans laquelle elle doit agir.

Ainsi la gendarmerie pourra-t-elle non seulement s'ouvrir sur l'extérieur plus qu'elle ne le fait actuellement et, en particulier, s'adapter à la construction européenne et à la mondialisation des problèmes de sécurité, mais aussi préserver son enracinement local qui est, pour une très large part, à l'origine de sa force.

Mes chers collègues, dans ce bref exposé, j'ai volontairement évité de citer chiffres et pourcentages et je me suis borné à rappeler les grandes orientations qui doivent être celles de ce corps d'élite. La gendarmerie nationale, garante de notre sécurité et auxiliaire de la justice, mérite notre considération et la reconnaissance de l'Etat.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis. Ne l'oubliez pas, monsieur le ministre, sinon il risque à nouveau de se rappeler à vous. Poursuivez et développez l'effort entrepris en sa faveur. C'est dans cet esprit que votre rapporteur et la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ont examiné ce projet de budget le 21 novembre 1990. A la suite de cet examen, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat, pour ce qui est de l'adoption des crédits de la gendarmerie. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis.

M. Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (section Forces terrestres). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me dois d'abord d'exprimer ma gratitude envers mon collègue M. Michel Chauty, ainsi qu'envers Mme Valérie Douchez, administrateur du Sénat à la commission des affaires étrangères pour l'aide qu'ils m'ont spécialement apportée dans l'établissement du rapport pour avis de l'armée de terre, en raison des concours exceptionnellement nombreux que j'ai dû fournir, en cette année de commémorations du général de Gaulle ou de la France libre et de la Résistance française. A ces commémorations, nos armées, en particulier l'armée de terre, ont envoyé de nombreux détachements, tous d'une solennelle et remarquable présentation. Je tiens à les en remercier publiquement et à en donner acte au département ministériel responsable.

Je reconnais d'autant plus le grand mérite du ministre responsable des armées à assumer aujourd'hui sa tâche, en ce temps d'opérations outre-mer et, qui plus est, dans un gouvernement socialiste.

C'est, en effet, presque une fatalité historique en France qu'un tel gouvernement ne puisse pas échapper à un réflexe doctrinal de réduire nos forces armées, pour se voir aussitôt entraîné dans une logique inverse, celle de la guerre.

Je souhaite assurément que cette fatalité de réduction de nos forces soit rompue, car le processus en cours de réunification de l'Allemagne, les convulsions en Europe centrale et les conflits au Moyen-Orient ou en Afrique ne peuvent que nous inspirer de la méfiance.

Le général de Gaulle avait certes travaillé pour la fin de l'Europe des blocs et pour celle de « l'Atlantique à l'Oural » ; mais, dans le même temps, il avait rappelé qu'il ne saurait y avoir de démilitarisation autrement qu'équivalente - je n'ai pas dit « égale » - des deux côtés.

Or, sans mentionner d'autres pays, en Allemagne de l'Est seulement, les Russes ont toujours 380 000 hommes d'élite - six corps d'armée - avec trois fois plus d'aéronefs, trois fois plus de blindés, quatre fois plus d'artillerie et quatre fois plus de missiles tactiques que leurs vis-à-vis. Ils continuent à en perfectionner l'entraînement, les matériels et les équipements.

Souhaitons que M. Gorbatchev réussisse à empêcher chez lui une déstabilisation, qui n'est jamais un prodrome pacifique dans aucun pays.

Pendant ce temps, sous couvert de la crise du Golfe, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont retiré d'Allemagne des forces importantes qui n'y reviendront sans doute plus ; ainsi la Grande-Bretagne a-t-elle retiré 20 000 hommes et les Etats-Unis, 50 000 hommes.

Sous couvert du même Golfe et d'un plan de repli dit « Armées 2000 », notre armée de terre va subir le choc d'une troisième déflation d'effectifs depuis dix ans - l'année 1987 mise à part. Elle va passer de 285 000 hommes, à la fin de cette année, à 250 000 hommes dans quatre ans, soit une déflation de 35 000 hommes en quatre ans.

Le service militaire - j'ai dit « militaire », car l'autre n'intéresse pas les armées - réduit à dix mois, tend vers une disparition progressive qui ne sera pas compensée par des professionnels, compensation qui demanderait alors plus de crédits, ce qui ne sera pas le cas avec un budget total de l'armée de terre, pour 1991, de 50 005 millions de francs en crédits de paiement contre 49 434 millions de francs en 1990.

Cette augmentation apparente de 1,15 p. 100 traduit une perte de pouvoir d'achat particulièrement élevée pour l'armée de terre, si on la compare avec le taux d'inflation actuellement prévisible de 3,6 p. 100, quand ce ne serait qu'à cause de la crise du Golfe.

A l'intérieur de ce projet de budget total, seul le titre III, malgré des hypothèses économiques aujourd'hui dépassées, serait en augmentation de 3,7 p. 100 ; mais il le serait au prix de la déflation d'effectifs précitée et d'un titre V sévèrement réduit par rapport à la loi de programmation militaire que ce même gouvernement avait fait voter voilà un an.

Pour respecter cette loi, déjà peu généreuse, l'armée de terre aurait dû recevoir, en 1991, 25 627 millions de francs de crédits de paiement ; or, elle en reçoit 23 094 millions de francs seulement. Elle aurait dû recevoir 30 660 millions de francs d'autorisations de programme ; or, elle en reçoit 26 719 millions de francs seulement.

Ces abattements de 2 533 millions de francs de crédits de paiement et de 3 941 millions de francs d'autorisations de programme vont créer, sur le titre V, de nouvelles difficultés importantes à l'armée de terre, en 1991. Nous pourrions en mesurer les incidences au cours de ce débat.

Le problème des budgets de la défense, qu'il s'agisse de l'armée de terre ou des autres armées, réside essentiellement dans la conception même que le Gouvernement a de son rôle dans l'Etat, Etat dont on ne rappelle jamais assez que sa raison d'être fondamentale est d'abord la sécurité extérieure et intérieure de la nation. C'est ainsi que, pour n'avoir jamais été en position de l'assurer, le soi-disant gouvernement de Vichy n'avait même pas pu acquérir de légitimité.

Or, le budget de la défense ne s'élève qu'à 194 548 millions de francs hors pensions, alors que la France dépense, au total, 3 478 milliards de francs par an : 1 278 milliards de francs pour le fonctionnement de l'Etat, 1 650 milliards de francs environ pour la sécurité sociale, 400 milliards de francs environ pour les collectivités locales, 150 milliards de francs pour la dette publique, sans compter 80 milliards de francs de déficit budgétaire, du moins à ce jour.

C'est un effort de défense trop faible dans une éthique de répartition erronée, si l'on songe, par exemple, au poids d'une immigration que le Gouvernement ne veut pas sérieusement contrôler, immigration dont la France est littéralement malade parce qu'elle est en train de tout déstabiliser : niveau de l'emploi, écoles, sécurité sociale, hôpitaux, justice, transports, sécurité publique et privée, identité civile et culturelle, etc., dans une économie qui traîne encore des idéologies du siècle dernier et dans une République qui tend à devenir inefficace.

Mes collègues MM. Christian Poncelet et Roger Chinaud ne l'ont déjà que trop bien exposé dans cette assemblée, en comparant, par exemple, ce qu'un Français et un Allemand payent à la collectivité et reçoivent respectivement d'avantages salariés et sociaux, comparaison très nettement à l'avantage de nos voisins - de l'ordre de 25 à 30 p. 100 - qui ont moins d'Etat, mais une meilleure gestion privatisée, moins d'impôts, mais des impôts plus honnêtes et moins manipulés, des heures de travail moins nombreuses, mais plus rentables, moins d'assistance, mais plus d'indemnités.

Mais l'éthique et la façon de faire du Gouvernement français - ou sa « doctrine », pour parler périmé - et sa mentalité sont différentes. Là se situe l'essentiel du problème !

En conséquence, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ne veut pas prendre la responsabilité d'avaliser le projet de budget insuffisant de l'armée de terre qui lui est proposé pour 1991, peut-être à la veille d'événements graves ; par conséquent, comme son rapporteur pour avis, elle vous propose de ne pas accepter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les derniers mois ont vu de nombreux événements paraître bouleverser la donne stratégique qui prévalait jusqu'à présent.

Les réformes en U.R.S.S., l'unification de l'Allemagne, l'écroulement du système communiste dans les pays d'Europe de l'Est, le début du retrait des troupes soviétiques et le délitement concomitant du Pacte de Varsovie ont été autant d'arguments utilisés à satiété par certains pour réclamer une réduction des crédits de notre défense.

C'est oublier que, pour toucher les « dividendes de la paix », encore faut-il en préserver le capital constitué justement par une défense solide et forte.

C'est oublier que la détente actuelle, loin d'être la conséquence d'envoies lyriques sur la paix, est avant tout le fruit de l'effort de défense continu, sans être excessif, de la France et de ses alliés.

C'est oublier encore que, si la menace en Centre-Europe paraît moins nette, elle n'a cependant pas disparu.

C'est oublier enfin que si la guerre froide semble terminée, de nouveaux points chauds peuvent apparaître dans un monde de plus en plus instable.

La crise du Golfe aurait pu servir de signal d'alarme. Elle a en effet montré la nécessité, pour notre pays, de disposer de forces importantes, bien équipées et rapidement opérationnelles, s'il veut pouvoir participer à la prévention et à la résolution des conflits mettant en jeu, en Europe ou hors d'Europe, sa sécurité.

Vous vous êtes efforcé, monsieur le ministre - nous le savons - de ne pas baisser la garde.

Cependant, le Gouvernement, en dépit de votre ténacité, est tombé, semble-t-il, sous le charme du chant des sirènes qui ont entonné, selon votre propre expression, « le grand air de la paix perpétuelle ».

L'armée de l'air n'est pas la moins touchée, parmi l'ensemble de nos forces, par les économies décidées par le Gouvernement.

Il ne s'agit pas, ici, de se livrer à la critique systématique. « La critique est aisée, l'art est difficile. » Je le sais comme vous, monsieur le ministre.

D'ailleurs, le projet de budget de l'armée de l'air comporte des motifs de satisfaction que je n'hésite pas non seulement à relever, mais aussi à souligner. Un effort non négligeable, quoique encore insuffisant, est engagé en faveur des personnels.

Le programme A.C.T.-Rafale est maintenu. Le système de détection aéroportée se met progressivement en place avec l'arrivée des A.W.A.C.S. Deux nouveaux C 130 ont été acquis. Les premières commandes et livraisons de CASA 235 interviendront l'an prochain, etc.

Je voudrais souligner au passage la grande valeur des écoles de l'armée de l'air, qui sont les seules à enseigner les trois savoirs : le savoir théorique, le savoir professionnel et le savoir être.

Cependant, force est de constater que ce projet de budget n'est pas satisfaisant.

En premier lieu, tout simplement - si j'ose dire - il ne donne pas à nos forces aériennes les moyens de remplir leurs missions.

Ces missions ne cessent de croître. L'armée de l'air va ainsi devoir assurer la mise en œuvre du système de détection aéroportée et du missile sol-air très courte portée, le fonction-

nement des nouvelles unités de CASA 235, la réactivation de la base aérienne de Creil, la prise en charge de l'exploitation des données transmises par le satellite de reconnaissance Hélios, etc. Au total, monsieur le ministre, on peut estimer à près de 2 000 militaires le besoin en effectifs de l'armée de l'air. Or, comme l'an dernier, on ne crée pas des emplois, on en supprime !

L'activité aérienne, quant à elle, devra sans doute être réduite en raison de l'insuffisance des dotations de carburant et d'entretien programmé des matériels. Je tiens à souligner que l'insuffisance récurrente en matière d'entretien ne peut, à terme, que se traduire par une dangereuse limitation de la capacité opérationnelle de nos forces aériennes.

Quant à l'enveloppe consacrée aux carburants, elle ne permettrait d'assurer, au cours actuel du pétrole, que 280 000 heures environ de vol en 1991 au lieu des 400 000 heures prévues.

Le projet de budget ne paraît pas, en outre, adapté à la situation internationale. Celle-ci, caractérisée par l'émergence de conflits locaux d'un nouveau type, imposait sans doute un effort particulier en faveur de nos forces aériennes tant de combat que de transport.

Ces forces peuvent être, en effet, un instrument militaire majeur pour la prévention et la résolution des crises. Grâce à leur mobilité extrême, à leur puissance de feu, à leur capacité de projection, à leur souplesse d'emploi, elles peuvent frapper vite, fort et loin. Faut-il rappeler que c'est la couverture aérienne de l'Arabie Saoudite, assurée à l'origine par les Etats-Unis, qui a sans doute permis de stopper l'avancée de l'invasisseur irakien ?

Enfin, on peut craindre que ce projet de budget ne prépare pas suffisamment l'avenir. Certes, le programme A.C.T.-Rafale se déroule normalement. Mais d'ici aux premières livraisons d'A.C.T., comment l'armée de l'air va-t-elle pouvoir assurer le renouvellement de sa flotte ?

Par ailleurs, les livraisons d'A.C.T. ne seront-elles pas étalées, voire réduites, dans le contexte actuel de réduction générale des crédits de la défense ? Je ne le pense pas, mais j'espère que vous nous rassurerez sur ce point.

Ce qui est sûr, monsieur le ministre, c'est que l'on ne peut se satisfaire de la commande de 24 appareils de combat seulement en 1991 - au lieu des 28 initialement prévus - et de l'abandon implicite de l'objectif des 450 avions de combat en ligne. Or, actuellement, nous nous acheminons vers une armée de l'air avec 420 avions de combat en ligne, voire moins.

Ce qui est sûr, monsieur le ministre, c'est que l'on ne peut réduire à tout va nos crédits en matière de missiles et de munitions, sauf à risquer d'être bien démunis lors d'un de ces « lendemains qui déchantent » dont l'Histoire est coutumière.

Ce qui est encore sûr, monsieur le ministre, c'est que pour intervenir dans les crises régionales qui apparaissent, la France doit disposer des moyens adaptés à la projection rapide de ses forces armées.

M. le Premier ministre, lui-même - vous voyez que j'ai de bonnes références - l'a rappelé devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale. Il est, à cet égard, indispensable de songer dès à présent, au renouvellement et au renforcement de notre flotte de transport aérien militaire.

Vous déclarez, monsieur le ministre - vous voyez que j'ai encore de meilleures références - que « les affaires militaires appartiennent aux choix qu'une nation fait à l'échelle d'une décennie au moins ».

Eh bien, c'est dès à présent qu'il faut faire le choix du renforcement de notre transport aérien militaire.

J'ai exposé, dans mon rapport écrit, les diverses solutions qui s'offrent à nous. Je ne soulignerai ici que l'intérêt du projet européen d'avion de transport futur, l'A.T.F. Le prenez-vous en compte dans la prochaine loi de programmation, monsieur le ministre ?

J'évoquerai rapidement, car notre excellent collègue M. de Villepin a présenté la question de façon très complète, l'avenir de la composante sol-sol de nos forces stratégiques.

De récentes déclarations émanant des plus hautes autorités de l'Etat laissent à penser que la relève des missiles S 3 est, aujourd'hui, remise en question.

Les fusées du plateau d'Albion pourraient ainsi être remplacées par un missile air-sol longue portée, l'A.S.L.P., qui a ma préférence. J'y reviendrai tout à l'heure. Je tiens seule-

ment à souligner que ce missile ne pourra pas avoir de valeur stratégique s'il ne peut parvenir au cœur du territoire de l'adversaire. Concrètement, cela signifie que sa portée doit être au minimum de 1 500 kilomètres - 1 000 kilomètres à haute altitude et 500 kilomètres à basse altitude - avec des risques d'interception très réduits. Autant dire que les projets de développement en coopération d'un missile d'environ 650 kilomètres de portée ne sont pas du tout adaptés aux besoins de nos forces stratégiques.

Pour conclure, permettez-moi de dire, monsieur le ministre, que, face à ceux qui se contentent, pour notre défense, d'un principe non de « suffisance raisonnable » mais d'« insuffisance déraisonnable », vous n'avez guère pu que « sauver les meubles ».

Cette attitude est méritoire, et nous vous en savons gré, mais elle ne suffit pas pour garantir à la France les forces dont elle a besoin. Voilà pourquoi la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis, à regret, un avis défavorable à l'adoption de l'ensemble des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Lejeune, rapporteur pour avis.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsque l'Irak a envahi le Koweït le 2 août, la France disposait, à partir de Djibouti, de forces maritimes prépositionnées dans cette zone de tension, à savoir huit bâtiments de combat et un avion de patrouille maritime, ce qui a permis de faire entrer un bâtiment dans le golfe dès le 3 août.

La marine a reçu deux missions. La première résidait dans le contrôle de l'embargo exercé encore aujourd'hui dans les détroits de Tiran, de Bal el Mandel et d'Ormuz sur plus de 3 000 navires de commerce.

La seconde consistait à renforcer la présence française dans cette région, grâce au *Clemenceau* en version porte-hélicoptères. Rentré à Toulon avec son escorte le 5 octobre, le *Clemenceau* est maintenant placé en alerte en Méditerranée, en version porte-avions.

Ces événements démontrent, une nouvelle fois, la nécessité pour la France de disposer de moyens navals assez puissants et crédibles pour servir sa politique de sécurité, de défense de ses intérêts et de maintien de la paix dans le monde.

Encore une fois, la marine a fait la preuve de sa disponibilité et de la validité de son organisation.

Pour la septième fois en huit ans, une importante force navale a appareillé en plein été. Moins de dix jours après avoir été mis en alerte, le *Clemenceau* aurait pu, s'il en avait reçu l'ordre, débarquer ses hélicoptères en Arabie Saoudite.

Mais, à cette occasion, sont aussi apparues les limites du potentiel actuel de notre marine.

Avec le groupe *Clemenceau*, près du tiers du tonnage des bâtiments de combat et de soutien de la flotte - sous-marins nucléaires lanceurs d'engins non compris - et plus du quart des effectifs embarqués sur le même ensemble d'unités sont engagés dans le dispositif français au Proche-Orient.

Cette situation laisse peu de réserves pour assurer des missions dans d'autres régions où les intérêts de la France seraient en jeu.

De nombreux commentaires, souvent erronés, ont été faits sur l'état des porte-avions, en particulier du *Clemenceau*. Ce sont surtout ses conditions d'habitabilité qui sont en cause.

En fait, la véritable question qui se pose à propos de ces bâtiments concerne la commande d'un deuxième porte-avions type *Charles-de-Gaulle* pour remplacer le *Foch* qui aura quarante ans en 2003. Il faut impérativement deux porte-avions pour en avoir un disponible en permanence.

Par ailleurs, en attendant l'arrivée en 1998 des avions de combat marine Rafale en version intercepteur, la capacité de défense antiaérienne du groupe aérien embarqué restera insuffisante. Je rappelle que, face à cette situation, le Sénat avait demandé l'acquisition de F. 18 américains mais le Gouvernement ne l'avait pas suivi et avait décidé la prolongation des Crusader.

J'ai voulu vous faire part de ces quelques remarques pour appeler votre attention sur l'impérieuse nécessité de ne pas réduire le format de la marine et de maintenir la cohérence de ses moyens.

J'en viens maintenant à des observations générales concernant le budget.

Si les abattements de crédits de paiement sont inférieurs à ceux des autres armées, la marine voit quand même son titre V amputé de 428 millions de francs par rapport aux ressources prévues pour 1991 par la loi de programmation 1990-1993, et sa part dans le budget de la défense est pratiquement la même qu'en 1990.

L'écart entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital est toujours très important. Le titre III ne représente que 36,6 p. 100 de l'ensemble du budget de la marine. Il s'agit là d'une situation par trop déséquilibrée et fâcheuse qui n'est pas sans conséquence sur le moral des personnels.

La Fost, la force océanique stratégique, reste « prioritaire ». Les trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dont la marine assure la présence simultanée en mer, seront tous dotés, en 1991, de missiles M 4 et emporteront alors 288 têtes nucléaires, soit 91 p. 100 de la puissance stratégique française déployée.

Le programme relatif aux sous-marins de nouvelle génération se poursuit normalement. *Le Triomphant*, le premier de la série, entrera en service en 1994.

S'agissant des constructions neuves de la flotte, si aucun grand programme n'est remis en cause, le nombre des bâtiments, qui s'élèvera en 1991 à 112 - sous-marins nucléaires lanceurs d'engins non compris - va, toutefois, continuer à diminuer au cours des prochaines années. Si cette tendance ne s'inverse pas, la marine n'aura plus, en l'an 2000, les moyens de remplir toutes les missions qui lui sont confiées.

La situation du parc de l'aéronautique navale, dont les aéronefs ont un âge moyen de dix-huit ans, est aussi préoccupante. La relève de ces appareils, dont la plupart arriveront simultanément en fin de vie d'ici à 2005, nécessitera un effort financier important.

J'en viens maintenant aux dépenses ordinaires.

La croissance des rémunérations et des charges sociales plus rapide que celle de l'ensemble du titre III est due aux mesures de revalorisation de la condition militaire. Si ces mesures constituent, pour l'ensemble des armées, une masse financière importante, il faut toutefois se garder d'en surestimer l'effet psychologique sur les militaires, notamment les officiers et les officiers-marinières dont le pouvoir d'achat n'a pas cessé de baisser depuis dix ans.

S'agissant de l'entretien des matériels, je dois, cette année encore, souligner l'insuffisance chronique des ressources qui lui sont consacrées.

De même, je déplore l'insuffisance des crédits dits de fonctionnement qui intéressent la vie courante du personnel ou influent directement sur les conditions dans lesquelles il exerce son métier.

Je termine en évoquant les problèmes d'effectifs. Aucune déflation de personnel militaire ne frappera la marine en 1991.

Si les effectifs budgétaires s'élève à 65 295 militaires, dont 19 098 appelés du contingent, il ne faut cependant pas perdre de vue que, depuis 1982, près de 6 000 postes budgétaires de personnels d'active ont été supprimés, alors que des besoins nouveaux sont nés de la mise en service d'unités modernes.

Depuis quatre ans, la marine fait état d'un besoin supplémentaire de cadres qui atteindra 800 officiers et officiers-marinières en 1994.

Par ailleurs, elle estime qu'il lui faudrait 2 000 hommes supplémentaires pour étoffer les effectifs des unités et, ainsi, diminuer les contraintes et la charge de travail qui pèsent sur le personnel. La durée hebdomadaire du travail est comprise entre 44 et 48 heures pour les militaires embarqués.

En conclusion, je regrette que les ressources consacrées aux dépenses en capital soient inférieures à celles qui sont prévues par la loi de programmation militaire 1990-1993. J'avais déjà estimé que celles-ci ne permettraient pas de maintenir le potentiel des moyens classiques de la marine à un niveau suffisant pour remplir toutes les missions que le Gouvernement continue de lui confier.

Quant aux crédits devant financer les dépenses ordinaires, ils sont insuffisants. Cette situation aggravera la réelle insatisfaction du personnel qui souffre de ce climat général de

pénurie. L'augmentation sensible des départs - plus de 8 p. 100 des officiers-marinières et des quartiers-maîtres ont quitté la marine en 1990 - est, pour une bonne part, un signe de la lassitude qui gagne le personnel.

En conclusion, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis un avis défavorable sur l'ensemble des crédits de la défense pour 1991. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E. ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

6

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 6 décembre 1990.

« Monsieur le président,

« En application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat, le Gouvernement modifie et complète comme suit l'ordre du jour prioritaire :

« **Mardi 11 décembre 1990 :**

« Le matin :

« Discussion des conclusions de la commission mixte paritaire concernant le projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes ;

« Discussion des conclusions de la commission mixte paritaire concernant le projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie.

« L'après-midi :

« Deuxième lecture du projet de loi insérant au livre II (partie Législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules ;

« Nouvelle lecture du projet de loi sur la réglementation des télécommunications.

« Le soir :

« Suite éventuelle de l'ordre du jour de l'après-midi ;

« Deuxième lecture du projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle.

« **Lundi 17 décembre**, le matin, en accord avec la commission des affaires économiques et du Plan :

« Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JEAN POPEREN. »

Acte est donné de cette communication.

L'ordre du jour des séances du mardi 11 décembre et du lundi 17 décembre est modifié en conséquence.

7

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1991.

Défense (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe du rassemblement pour la République : 97 minutes ;

- groupe de l'union centriste : 66 minutes ;

- groupe socialiste : 45 minutes ;

- groupe de l'union des républicains et des indépendants : 38 minutes ;
- groupe du rassemblement démocratique et européen : 32 minutes ;
- groupe communiste : 26 minutes.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous venons d'entendre les rapporteurs concernés par le budget de la défense. Conformément à nos usages, je voudrais présenter quelques observations, une sorte de jugement de portée générale, qui reflète, du moins je l'espère, l'opinion de la majorité des membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Le projet de budget militaire pour 1991 se situe entre deux lois de programmation. La première n'a pas été respectée et la suivante interviendra l'année prochaine ; elle est donc, en l'état, encore inconnue.

Ainsi vivons-nous une sorte de temps mort sans finalité claire, un étrange interlude, au moment où nos forces dans le Golfe oscillent entre la logique de guerre et la logique de la négociation.

Dans ces circonstances, notre dialogue avec le Gouvernement se bornera, aujourd'hui, à lui adresser quelques interrogations éclairées par les propos que le ministre de la défense a tenus au début de cet échange de vues, éclairées aussi par les études et les réflexions que la commission que j'ai l'honneur de représenter devant vous a développées tout au cours de ces derniers mois.

Dès maintenant surgit, me semble-t-il, une contradiction fondamentale entre les hautes ambitions qu'appellent les menaces internationales et que vous avez rappelées pour une part, monsieur le ministre, et la brisure - j'emploie le mot - que votre projet de budget pour 1991 introduit dans la cohérence de nos armées.

Mes chers collègues, il convient d'essayer, si difficile que soit cette ambition, de juger sans précipitation les grands et récents changements mondiaux, d'apercevoir leurs lumières, mais aussi leurs ombres.

Le bouleversement politique, économique et social qui se développe en U.R.S.S. et l'effondrement de son glacis impérial font émerger un paysage européen moins menaçant, mais plus mouvant et plus instable.

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a consacré l'accroissement de l'espace de liberté en Europe. Elle conforte, au service de la paix et du développement, les relations entre l'Est et l'Ouest.

La conférence sur les forces conventionnelles en Europe prend acte d'une évolution des exigences soviétiques en matière de défense. Elle contribue à éloigner le risque d'une guerre par surprise. Elle instaure, de ce fait, une confiance encore interrogative, mais qui progresse et qui est, en tout cas nouvelle dans les relations Est-Ouest.

La détente, pour reprendre un mot célèbre, ouvre la voie de la coopération, sinon de l'entente. Elle efface les frontières de Yalta. L'Allemagne se retrouve unie. Elle demeure tout entière dans le camp de la liberté, celui où la France s'est située. La réussite électorale du chancelier Helmut Kohl donne des chances sérieuses, je ne dis pas des certitudes, au succès des politiques d'unification de la Communauté économique européenne. Bref, toutes ces réalités nouvelles, les perspectives qu'elles ouvrent sur l'avenir, sont considérables. Voilà pour les lumières.

Mais osons aussi, mes chers collègues - comme plusieurs des membres du Sénat et vous-même, si je vous ai bien compris, monsieur le ministre, l'ont fait - regarder les ombres.

Contrairement à l'opinion que semble suivre le Gouvernement, je ne crois malheureusement pas que le temps soit venu de distribuer les « dividendes de la paix ». Je ne vous ai d'ailleurs jamais entendu prononcer cette formule ; je peux même aller jusqu'à vous obliger en pensant que vous la récusez, mais le Gouvernement auquel vous appartenez l'applique.

Vous retirez aux armées l'argent que vous distribuez - ces derniers jours en ont apporté une preuve éclatante - au gré des défilés des contestataires. Prenons plutôt la mesure des périls.

La perestroïka - que nous saluons, dois-je le répéter une fois de plus à cette tribune, et que nous encourageons - n'empêche pas - plusieurs de nos collègues, notamment l'amiral de Gaulle, l'ont signalé tout à l'heure - l'Union soviétique d'accroître, et dans quelles proportions impressionnantes, son armement. Sans doute son gigantesque budget militaire a-t-il diminué ainsi que le volume de l'armée soviétique. Mais, en même temps, la même armée soviétique se débarrasse de son matériel obsolète et elle s'allège de personnels en surnombre, tout en conservant ses meilleurs éléments.

Ce qui me frappe le plus, c'est le rythme de modernisation des armées soviétiques. Il demeure impressionnant. Je parle non seulement du niveau global, qui a été déjà évoqué à cette tribune, mais de l'accroissement récent. En 1989, 1 700 chars lourds modernes ont été livrés à l'armée soviétique ; 200 000 tonnes de navires de combat modernes sont entrées en service entre 1988 et 1989 ; 650 chasseurs et chasseurs-bombardiers de la quatrième génération ont été mis en service en 1989 et 9 sous-marins ont été lancés dans le même temps.

Comment justifier la contradiction - c'est la question que nous ne manquerons pas de poser à M. l'ambassadeur d'Union soviétique, dans quelques jours, lorsque, répondant à notre invitation, il nous fera l'honneur de sa visite - comment justifier la contradiction vécue par l'Union soviétique, qui poursuit un puissant effort d'armement au moment même où elle nous sollicite de nourrir son peuple ? Inertie du système ? Difficulté de reconversion vers le secteur civil ? Gages politiques donnés à l'armée qui, on le conçoit, ressent quelques troubles ? Duplicité ? Laquelle de ces interrogations faut-il retenir ?

Le Gouvernement a-t-il, pour sa part, disposant de plus d'informations que les parlementaires, fait un choix parmi les réponses possibles que je viens d'évoquer et celles qui ne me sont pas venues à l'imagination ?

En tout cas, il y a cette contradiction. Quelle conclusion faut-il en tirer ? Une seule, incontestable : la disproportion des forces militaires entre l'Est et l'Ouest diminue, mais elle demeure très fortement en faveur de l'Est - les chiffres ont été cités tout à l'heure ; ils l'attestent. Elle le demeure d'autant plus que des matériels très mobiles, en principe limités par le traité sur le désarmement conventionnel en Europe, sont transférés à l'ouest de l'Oural.

Une autre disproportion va s'accuser. Elle découlera de l'affaiblissement du couplage nucléaire qui assurait l'Europe de l'engagement américain. Ce couplage perd chaque année un peu plus de sa crédibilité : il ne repose désormais plus que sur des armes nucléaires sol-sol et air-sol à très courte portée. Or ces armes vieillissent et leur modernisation est aléatoire.

Face à cette dénucléarisation rampante de l'Europe de l'Ouest, l'Union soviétique conservera, si les accords Start sont signés et appliqués, quelque 6 000 à 8 000 têtes stratégiques parfaitement aptes à menacer l'Europe de l'Ouest. A ce potentiel s'ajouteront au moins 6 000 têtes nucléaires placées sur des lanceurs à courte portée, très mobiles et modernisés, directement orientés... dois-je dire vers ou contre notre Europe de l'Ouest ?

Certes - je m'empresse de le dire pour que ma réflexion ne fasse pas l'objet de discrimination - mieux vaut l'ère Gorbatchev que celle de Staline et de ses héritiers.

Nous accueillons ces temps nouveaux. Nous les encourageons et, de l'avis de la majorité des membres de la commission, nous devons aider les tentatives du président Gorbatchev.

Mais, au-delà des discours, les faits demeurent et, devant les faits que je viens de rappeler, je pose à nouveau la question suivante : comment le Gouvernement, qui reconnaît ces disproportions - vous les avez rappelées à cette tribune, monsieur le ministre - peut-il accepter de réduire à 3,38 p. 100 du produit national brut le pourcentage consacré à la défense, qui approchait 4 p. 100 en 1982 ?

Je ne plaide pas, monsieur le ministre, pour l'immobilisme des structures militaires. Il est concevable qu'elles évoluent avec le temps et les modifications des situations internationales. Non ! Je plaide pour leur adaptation aux missions que la France veut et peut leur confier.

Si le format de nos armées - pour reprendre votre expression - doit être réduit, il faut faire franchir à celles-ci un saut technologique, améliorer leur professionnalisme, leur puis-

sance de feu, leur mobilité, leur aptitude au combat de nuit et - j'ajoute ce détail qui n'est pas sans importance dans notre discussion d'aujourd'hui - leurs transmissions.

Une armée, même de format réduit, a besoin d'un budget suffisant. La commission au nom de laquelle je m'exprime considère, dans sa majorité, qu'elle n'en disposera pas en 1991, avec un titre V qui, à structures égales, enregistre une croissance nulle.

Comment sortir de cette situation ? Je dois reconnaître que la réponse que fournissent à cette interrogation les sénateurs de l'opposition nationale n'est pas nécessairement unanime.

J'avance à nouveau, pour ma part, l'idée que seule une coopération de défense européenne industrielle et opérationnelle pourrait être à l'origine des partages des charges, voire des missions et, par suite, à terme, d'une meilleure gestion des armées assurant la sécurité de notre Communauté et donc de la France. Je crains, monsieur le ministre - je ne voudrais pas vous provoquer, mais je vous écoute et je vous lis avec attention - que vos convictions ne vous détournent de cette direction.

Cependant, il vous faudra combler, faute de vouloir travailler à une défense européenne, le vide militaire que je viens d'évoquer en Centre-Europe et la dénucléarisation rampante de l'organisation de l'Alliance atlantique.

Ce vide me conduit à considérer, comme l'a suggéré un rapport adopté par notre commission, présenté par notre collègue M. de Villepin, qu'un missile sol-sol déplaçable à longue portée constituerait un atout politique et militaire indispensable. Puisque nous avons posé ce problème, nous voudrions recevoir l'assurance que ce projet n'est pas écarté et nous aimerions connaître vos intentions personnelles à ce sujet.

J'évoquerai d'un mot, pour ne pas lasser votre attention, les périls qui se profilent au Sud.

La crise du Golfe révèle des tensions explosives et non résolues dans cette partie du monde.

Je constate, et je voudrais par ce propos ne blesser aucun sentiment, que, dans cette affaire, comme dans d'autres, la France peut de moins en moins défendre toute seule ses intérêts.

Cette constatation blesse notre fierté ; elle atteint la mienne comme la vôtre. Mais nous devons nous convaincre que l'approche européenne, que je viens d'évoquer une fois de plus à cette tribune, devra de plus en plus se substituer à une approche strictement nationale puisque cette approche ne peut assurer, dans la solitude, la défense de nos intérêts.

Dans l'immédiat, et à défaut de cette capacité européenne, que fait la France ? Elle participe du mieux qu'elle peut, mais elle doit s'en remettre à l'Alliance atlantique, c'est-à-dire, en clair, aux Etats-Unis d'Amérique. Voyez le dispositif des forces militaires en Arabie saoudite et dans les Emirats.

Cependant, je constate que le Gouvernement continue de prétendre à l'indépendance de son action extérieure sur le plan militaire et, sauf démenti, continue de rejeter l'idée d'un commandement unique en cas de conflit ouvert.

Or la limite des moyens mis en œuvre par la France dans le Golfe, pour substantiels qu'ils soient, contraste avec la magnifique disponibilité et la valeur des hommes qui composent les unités présentes là-bas. Je me suis rendu à deux reprises à leur rencontre cet été en Arabie saoudite et dans les Emirats. Je voudrais, au nom de la commission et comme d'autres de mes collègues, leur adresser depuis cette tribune un message ému d'estime et de solidarité.

L'indépendance d'intervention que vous revendiquez pour l'action extérieure exigerait des moyens adaptés à cette ambition, notamment - et j'ai déjà dit que je relèverais cet important détail - dans le domaine du renseignement. Or que voyons-nous ? Vous diminuez ces moyens en abandonnant le très remarquable système Orchidée, que la France avait eu le mérite de concevoir et dont elle a réalisé un prototype très sollicité. Répondrez-vous à cette sollicitation ?

L'indépendance que vous invoquez, parce que le mot est noble et beau, implique des personnels de profession militaire. Que faites-vous ? Vous réduisez les effectifs.

L'indépendance réclamerait des moyens aéronavals dissuasifs. Or nos Crusaders resteront en service jusqu'en 1998. Ils sont devenus, hélas ! davantage des avions de police aérienne que des intercepteurs adaptés aux théâtres dans lesquels ils pourraient intervenir.

Pour tout vous dire, monsieur le ministre, je ne vois pas comment vous conciliez vos convictions, que je respecte, vos ambitions nationales, avec la réduction progressive d'année en année - comme l'a bien marqué tout à l'heure le rapporteur spécial - des moyens dont vous semblez, je n'ose pas dire vous satisfaire, mais vous contenter, auxquels en tout cas vous vous résignez.

La programmation de 1986 prévoyait, mes chers collègues, une croissance annuelle de 6 p. 100 du titre V. Il s'agissait tout simplement d'assurer à nos armées un saut technologique, mais dans la perspective très modérée d'une simple suffisance - je crois que le mot « suffisance » a été utilisé dans ce sens pour la première fois à cette occasion.

Toutefois, la loi de programmation militaire que vous avez présentée l'année dernière - trois ans plus tard - a remis en cause ces objectifs et le Sénat a repoussé cette loi de programmation. Néanmoins, vous avez assumé cette programmation en réduction, et je constate aujourd'hui que vous ne respectez même plus cette programmation réduite.

Le taux de progression prévu pour le titre V a été réduit à 4 p. 100.

C'est un changement dans le rythme de la modernisation de nos armées. Ce changement n'est assorti - voilà peut-être le point essentiel sur lequel je me permets de solliciter l'attention du Sénat - ce changement n'est assorti, dis-je, d'aucune réduction des missions confiées à nos armées, ni pratiquement d'aucun abandon de programmes majeurs.

Vous en êtes donc réduit - pardonnez-moi l'expression, elle est peut-être un peu agressive mais c'est pour stimuler vos réponses et pour vous prier de nous rassurer - pour camoufler tous ces abandons, à masquer la pénurie et à recourir à des expédients. Vous avez rogné sur les munitions, vous avez réduit ou supprimé des programmes de cohérence peu visible mais essentiels à l'efficacité d'une armée moderne, comme à la motivation des personnels qui la servent. Vous avez étalé les projets, retardé les commandes et réduit les séries.

Votre projet de budget accuse, à structures égales, une dérive de plus de 6 milliards de francs au regard des engagements d'une programmation dont je viens de rappeler qu'elle a déjà été révisée à la baisse.

Votre résignation me paraît d'autant moins compréhensible que la mutation technologique que vous revendiquez, à bon droit, pour nos armées, exigerait un changement d'échelle financière. Un char Leclerc coûte trois fois plus qu'un AMX B2. Un hélicoptère Tigre cinq fois plus cher qu'une Gazelle. Un Rafale au moins 1,5 fois plus cher qu'un Mirage 2000.

Peut-être - je vous ai entendu alléguer cet argument qui n'est pas sans valeur - la polyvalence et les performances accrues de nos futurs armements permettront-elles une certaine réduction des séries ? Mais ces réductions trouveront vite leurs limites, sauf à n'aligner qu'une armée de prototypes. La question que je vous pose est abrupte : compenserez-vous ces réductions par une rationalisation de notre organisation ? Je n'en suis pas sûr : pouvez-vous nous éclairer ?

Un autre aspect nous préoccupe : le Président de la République et le Gouvernement ont décidé le retrait des forces françaises d'Allemagne. Vous avez décidé la réduction des effectifs. Vous avez paré cette réduction du mot flatteur d'« Armées 2000 », car, dès qu'on accole 2000 à un mot, il se trouve valorisé comme d'une projection vers un autre millénaire.

Vous réformez le service national en en portant la durée de douze à dix mois ; notre armée de terre subit les plus profondes modifications qu'elle ait jamais connues depuis la fin de la guerre d'Algérie. Je me demande si ces bouleversements ne risquent pas d'apparaître comme une amputation sans un réel projet d'avenir, malgré l'expression d'« Armées 2000 » que vous jetez comme un voile sur ces réductions.

Le départ de nos troupes d'Allemagne et les restructurations que vous imposez vont encore accroître la mobilité géographique du personnel et, je le crains, accentuer le malaise qui affecte déjà la condition militaire.

Ce malaise est perceptible au niveau du recrutement, mais aussi au niveau des demandes de départ anticipé formulées par les personnels qualifiés, notamment dans la marine et l'armée de l'air.

Certes, vous présentez un plan de revalorisation de la condition militaire, vous l'avez annoncé en début d'année. Les volumes de crédits rapportés aux effectifs montrent toutefois que cette revalorisation ne sera qu'une solution très partielle aux difficultés éprouvées par les personnels.

J'en arrive à ma conclusion, pour vous demander comment vous pourrez résoudre ce qui m'apparaît être une véritable quadrature du cercle, puisque vous vous enfermez entre la mutation du format de notre armée, la professionnalisation nécessaire au développement des techniques, la modernisation coûteuse - je viens de l'évoquer - des techniques nouvelles, et la revalorisation de la condition militaire ; tout cela avec des crédits dont l'insuffisance est indiscutable, comme l'ont établi les rapporteurs qui se sont succédé à cette tribune tout au long de l'après-midi.

Il devient, à nos yeux, impossible, avec des budgets tels que celui que vous nous présentez pour 1991, de couvrir au niveau de suffisance les missions de dissuasion, de défense du territoire et d'expédition militaire outre-mer.

La prochaine loi de programmation devra, je le crains, choisir : ou plus d'argent public, ou moins de missions pour nos armées.

Tel est le jugement d'ensemble que la plupart des membres de la commission que j'ai l'honneur de présider portent et vous présentent comme préalable aux réflexions que nous souhaitons nourrir avec vous pendant la période qui va précéder la présentation devant le Parlement de la prochaine loi de programmation.

Au moment où nos soldats sont exposés au combat ou au risque du combat, nous nous sommes interrogés. Nous aurions souhaité voter le budget militaire. Je crois que nous ne pourrions pas nous y résoudre. Nous ne voulons pas qu'un acquiescement de circonstance, même s'il s'agit d'une circonstance due à l'émotion, nous fasse complices, pour l'avenir, des défaillances budgétaires de votre ministère qui altèrent la cohérence de la défense de la France.

Notre vote sanctionnera - il aura, je l'espère, la valeur d'un avertissement - votre marche vers ce qui pourrait être le point de rupture dans la cohérence de nos armées. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'intervention de nos rapporteurs et celle de M. Lecanuet qui, tous, ont exprimé nos sentiments et nos convictions sur la politique de défense, je n'évoquerai qu'un problème ponctuel : celui des conséquences du retrait de nos forces d'Allemagne.

L'annonce, en juillet dernier, du retrait de ces forces a surpris nos partenaires, mais aussi les personnels civils en fonction auprès de ces forces.

Nombreux sont ceux dont le statut relève du droit privé français et qui perdront leur logement, leur emploi et leur droit de séjour en Allemagne. Les 12 000 civils ainsi concernés et, parmi eux, de nombreux travailleurs frontaliers ont contribué concrètement à l'entente franco-allemande.

Leur sort mérite que des mesures de reclassement et d'accompagnement soient prises rapidement. Vous avez annoncé, monsieur le ministre, la constitution d'un groupe de travail interministériel qui devra proposer des mesures sociales. Cette initiative positive ne dissipe cependant pas toutes les inquiétudes et tous les doutes, et un certain nombre de précisions s'imposent.

Sur quels fondements pourra s'appuyer le plan social annoncé ? Le ministre de la fonction publique, qui estime qu'à son niveau une concertation ne présenterait guère d'avantages, sera-t-il cependant associé à la mise en œuvre des mesures qui seront prises ?

Mais, au-delà de ces questions qui concernent les personnels civils, il est souhaitable que nous puissions être informés sur les évolutions à venir de notre politique de retrait d'Allemagne.

Quelle est la programmation prévue du repli de nos forces sur la France ? Ce repli sera-t-il total ou partiel ? Vers quelles régions françaises s'effectuera-t-il ?

Quel sera le sort des supports administratifs et logistiques des forces françaises en Allemagne, actuellement situés à Strasbourg, ville qui déplore déjà le départ de l'état-major de la 1^{re} armée et de l'Ecole militaire ?

J'estime, à titre personnel, que le retrait de toutes nos forces d'Allemagne n'est pas souhaitable. Elles constituent, avec les personnels civils qui leur sont rattachés, un élément concret de la coopération entre nos deux pays.

L'évolution qu'a connue l'Europe au cours de l'année écoulée modifie leur mission et leur confère un autre rôle indispensable. Si nous voulons aller dans le sens de la construction de l'Europe, d'une Europe politique et d'une Europe de la défense - et nous le voulons - il faut commencer par préserver tout ce qui peut y contribuer, et les forces françaises en Allemagne constituent à cet égard un élément essentiel.

N'est-il pas indispensable, par ailleurs, de prévoir le maintien d'un certain nombre de lycées, collèges et écoles afin de favoriser la coopération franco-allemande, mais aussi la francophonie ?

Quelles que soient les réponses qui seront apportées à ces questions fondamentales, nous avons des devoirs à l'égard des personnels civils en Allemagne. Ils ont œuvré au service de notre pays. Nous ne pouvons pas et ne devons pas l'oublier. L'Etat a une obligation morale à leur égard.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'attention que vous voudrez bien prêter à ce problème. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons le projet de budget de la défense en pleine crise du golfe Persique et au lendemain de l'ultimatum adressé à l'Irak par les Nations unies.

Il m'est donc difficile, vous le comprendrez, de ne pas commencer mon propos sans évoquer ces tensions internationales et les risques de guerre qui pèsent sur cette région du monde et au-delà.

L'idée qu'il y aurait un compte à rebours fatal au bout duquel l'apocalypse serait obligatoirement déchainée au Proche-Orient angoisse les populations du globe. Elle angoisse une majorité de Français, mais l'inquiétude est sans doute plus grande encore dans les pays qui sont, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans cette périlleuse confrontation.

Si l'ultimatum de la mi-janvier était conçu comme l'un des éléments d'un dispositif visant à accentuer la pression internationale sur l'Irak et à accompagner un développement des activités diplomatiques, nous considérerions qu'il pourrait s'agir là d'une attitude ferme et efficace pouvant laisser espérer un changement de comportement du dictateur irakien.

A propos d'efficacité, il faut remarquer que la puissante pression internationale exercée sur l'Irak sous forme d'embargo a eu, depuis la fin de l'été, quelques effets tangibles et porteurs d'espoir. Je pense, en dépit des arrière-pensées de division du camp occidental, aux libérations successives d'otages.

Cette fermeté a donc entraîné certains déblocages et devrait encore en produire si, y compris avec le poids psychologique de l'ultimatum, la pression restait forte afin que le droit international soit impérativement respecté au Moyen-Orient.

Soumis à un tel régime d'isolement, l'Irak, vous vous en doutez bien, ne pourra plus tenir et devra inévitablement s'incliner.

J'ajoute que la pression internationale, dont je parle depuis tout à l'heure, reste, à mes yeux, un moyen de parvenir à la paix et au respect du droit international. Un moyen, et non une fin en soi.

En revanche, l'ultimatum décrété pour le 15 janvier peut conduire à un carnage incontrôlable s'il est d'ores et déjà conçu comme un premier pas vers la guerre. L'attitude des Etats-Unis ne semble pas indiquer, pour l'instant, qu'il s'agisse d'autre chose.

Les déclarations, les actes américains montrent qu'il y a bien, de l'autre côté de l'Atlantique, une impatience à ouvrir le feu : le secrétaire d'Etat James Baker annonce qu'il n'y aura pas de négociation et rappelle avec force au président irakien que, s'il se soumet aux décisions du Conseil de sécurité, en « récompense », il ne sera pas attaqué par les Etats-Unis.

Dans le même temps, le dispositif militaire américain s'est renforcé en Arabie Saoudite, comme nous le savons.

Que les puissances capitalistes et pétrolières des Etats-Unis aient aujourd'hui intérêt à déclencher rapidement une guerre ne nous surprendrait pas.

Par ailleurs, tout rappeler que les peuples de la planète, et notre pays tout particulièrement, auraient tout à perdre si nous nous enlisions irréversiblement dans la logique de guerre.

Bien que, dans sa majorité, elle rejette la guerre, l'opinion publique française ne mesure peut-être pas toujours très bien que ce n'est pas une guerre « bien propre » entre militaires et limitée au désert à laquelle nous risquons d'assister ; bien au contraire, des centaines de milliers de civils, hommes, femmes et enfants, seraient promis au massacre, et personne ne peut aujourd'hui prévoir où s'arrêterait un tel conflit armé dans une région où tant de problèmes demeurent non résolus depuis des décennies, à commencer, bien évidemment, par le problème palestinien et les territoires occupés par Israël.

Dans ces conditions, connaissant l'autorité et le prestige de notre pays dans les pays arabes, on peut regretter que la France officielle semble, aujourd'hui, aussi timorée sur le plan diplomatique. A tel point que notre ministre des affaires étrangères ne s'est toujours pas engagé à participer aux négociations avec l'Irak. N'est-on pas en droit, à certains égards, de se demander si la France a encore une politique étrangère indépendante ?

Vous me pardonnerez mon insistance, mais je considère que, en raison de la gravité de la situation dans laquelle nous nous sommes engagés, il devient urgent que le Gouvernement montre, avec fermeté et originalité, sa volonté de parvenir à un règlement pacifique du conflit.

Au risque de vous surprendre, j'irai même jusqu'à avancer l'idée - pourquoi pas ? - dans le cadre strict des règles du droit international et sous le contrôle des Nations unies, d'un processus d'autodétermination du peuple koweïtien.

J'en viens maintenant au projet de budget de la défense pour 1991, qui, compte tenu des sommes supplémentaires englouties dans les préparatifs de guerre, a un lien direct évident avec ce que je viens d'évoquer.

Une fois encore, ma première remarque de fond portera sur l'étonnant décalage qui apparaît, à mes yeux, contrairement à ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, entre la logique tenace de votre projet, monsieur le ministre, et les évolutions dans le monde.

Il ne s'agit pas pour moi de faire une description idyllique des changements intervenus, ni de rêver tout éveillé du haut de cette tribune. Le sujet est trop sérieux et je ne voudrais pas qu'il prête à polémique inutile.

J'espère tout simplement que mes collègues qui seraient tentés de m'accuser d'angélisme se souviendront que, souvent, eux-mêmes, ont eu et ont encore recours à la dramatisation pour justifier leurs choix politiques et budgétaires, pour demander toujours plus de crédits d'armements.

Essayons donc, ensemble, d'être objectifs.

Si le monde n'est pas tout à fait serein - j'en conviens - il faut bien dire que les mesures unilatérales prises par l'U.R.S.S. et les accords américano-soviétiques, entre autres, ont jeté les bases d'un nouveau climat politique mondial que n'ont pas démenti les récents travaux de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, matérialisés par la charte de Paris.

Pour la première fois, en effet, trente-quatre chefs d'Etats et de gouvernement d'Europe et d'Amérique du Nord ont proclamé que « l'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue », faisant place à « une ère nouvelle de liberté, de démocratie, de paix et d'unité ».

J'ajoute que le sommet de Paris a été l'occasion de la signature du plus important traité de diminution des arsenaux militaires conventionnels jamais conclu sur le continent, ce qui a d'ailleurs fait dire au Président de la République, dans son allocution de clôture, que, « exténuée par les guerres, l'Europe repart d'un bon pied » et qu'« il reste dix ans pour gagner la course contre l'Histoire ».

Je n'aurai pas, pour autant, la naïveté de croire que tous les problèmes se trouvent aplanis par les seuls discours sur l'entente européenne.

Plus concrètement, le moment n'est-il pas venu de prendre en compte, dans nos orientations militaires, les conclusions du traité de Washington sur la destruction des SS 20 et des

Pershing, ainsi que la décision américaine de ne pas moderniser les fusées nucléaires tactiques Lance entreposées en Allemagne ? Il s'agit bien là d'actes tangibles qui traduisent un progrès dans la voie de l'option « triple zéro » et qui offrent une chance, inespérée il n'y a pas si longtemps, de débarrasser notre continent de la terrible menace que font peser les armes accumulées depuis des décennies.

Cette vision des choses est renforcée par la divulgation, au printemps dernier - elle est étrangement restée discrète dans notre pays - d'un rapport du Pentagone. Le fait est même signalé en page 2 d'*Atlantics News*, la revue de l'O.T.A.N. Dans les conclusions de ce rapport, il est indiqué « qu'à la suite du retrait des troupes soviétiques en cours et de ceux qui seront faits selon l'accord C.F.E., les forces de l'O.T.A.N. seraient à même d'arrêter une offensive soviétique sur la frontière de l'Alliance sans recourir aux armes nucléaires, donc avec les seules forces conventionnelles ».

Ainsi, la politique de l'O.T.A.N. est clairement mise en cause dans un de ses fondements majeurs. Il convient, en outre, de ne pas oublier que, sur le plan militaire, les événements ont évolué rapidement puisque les troupes soviétiques se retirent de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de la partie orientale de l'Allemagne, l'ex-R.D.A.

Or, que fait le Gouvernement français dans ces circonstances nouvelles et inédites ? Vous me pardonnerez la formule, mais il continue d'investir dans l'armement comme avant, comme si les chars de l'Armée rouge étaient aux portes de Paris.

En ces temps de désescalade et d'évolution à la baisse des budgets militaires des principales nations le Gouvernement français pratique la désescalade à l'envers ; il maintient le cap du suréquipement nucléaire, il annonce la modernisation des composants nucléaires stratégiques, la création éventuelle d'un nouveau missile stratégique, la poursuite du programme nucléaire tactique, avec le missile Hadès - missile qui porte bien son nom puisque Hadès était le dieu de l'enfer - il reprend de plus belle une campagne d'essais nucléaires, sans parler de l'éventuelle composante militaire spatiale.

Pour présenter ces choix, quelque peu anachroniques, à nos yeux, monsieur le ministre, vous vous fondez sur la quasi-disparition du Pacte de Varsovie qui, selon vous, créerait un vide dangereux - comprenne qui pourra ! - une « grave dépression stratégique » qu'il faudrait « remplir » par une augmentation des armements. Il est vrai que, pour justifier l'injustifiable, il est parfois nécessaire de se livrer à de surprenantes contorsions !

Ainsi donc, la France ne renonce pas à la stratégie nucléaire dans les rapports Est-Ouest. De plus, elle bâtit des orientations militaires nouvelles, basées sur le principe d'interventions extérieures à l'Hexagone, extérieures à l'Europe.

La crise du Golfe est une aubaine, si je puis dire, dont le Gouvernement se saisit pour faire en sorte que l'armée française soit dotée d'armements conventionnels nouveaux, d'avions de transport de gros tonnage et à long rayon d'action.

Et puis, il y a cette intention de redéployer le dispositif en Centre-Europe, afin de mettre l'accent sur nos capacités de projection outre-mer. La France aurait-elle maintenant pour mission de répondre militairement aux problèmes terribles vécus dans le tiers-monde ou de jouer le rôle de gendarme dans les conflits locaux ou régionaux ?

Non, monsieur le ministre, les orientations du Gouvernement ne sont pas inspirées par la réalité du monde et par son évolution.

M. Jean Garcia. Très bien !

M. Jean-Luc Bécart. Tout est bon, nous semble-t-il, pour, au contraire, répondre aux exigences d'un complexe militaro-industriel particulièrement inquiet de l'engrenage du désarmement, inquiet du « vide européen » et qui espère sans doute que la solution dans le Golfe sera tout sauf pacifique.

Ainsi donc, les dangers réels qui pouvaient menacer directement notre pays ont indiscutablement baissé d'intensité.

Les sénateurs communistes souhaitent tout naturellement qu'on en tienne compte !

Notre intention serait-elle pour autant de baisser la garde, comme vous le dites ? Pas le moins du monde. Au contraire, notre seule ambition est de régler la hauteur de la garde à la hauteur du danger potentiel.

L'heure n'est plus à s'entêter à alimenter une tension digne de la guerre froide ou à insérer notre défense dans un ensemble européen.

Au contraire, elle est dans la recherche de solutions politiques sous l'égide de la communauté internationale. Elle est également dans la remise en cause du commerce des armes, dont la nocivité est aujourd'hui mise en lumière avec l'Irak. En effet, est-il besoin de rappeler que ce sont, pour une partie non négligeable, des armes *made in France* qui ont servi à l'invasion du Koweït et qui sont aujourd'hui dirigées vers les unités françaises ?

La situation internationale et le prestige de la France devraient conduire notre Gouvernement à renoncer au surarmement nucléaire, à s'en tenir à la maintenance d'une dissuasion nucléaire strictement défensive, à tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif zéro, c'est-à-dire la disparition de toute arme nucléaire en l'an 2000 dans le monde.

Ce n'est pas en impulsant la constitution d'une défense européenne autour de la brigade franco-allemande que nous mettons toutes les chances du côté de la paix. Au contraire, l'accentuation de ce processus risque d'avoir pour effet la domination militaire accrue de l'Alliance atlantique, sous la direction de Washington, tout en donnant à l'Allemagne réunifiée un poids disproportionné à l'intérieur de l'Europe.

Quant à la fabrication de la bombe à neutrons prévue par l'actuelle loi de programmation militaire, où en sommes-nous aujourd'hui ? Et pour les armes chimiques, comme le disait mon ami Louis Pierna à l'Assemblée nationale, récemment : « Au nom de quels principes pourrait-on critiquer la détention d'armes chimiques par un pays comme l'Irak si l'on ne décidait pas nous-mêmes de renoncer à leur production et à leur stockage ? »

Vous ne serez pas étonné, dans ces conditions, monsieur le ministre, que je réitère ici notre proposition de réduire de 40 milliards de francs les dépenses destinées au surarmement. Ces sommes fabuleuses qui profitent aux affairistes de l'armement pourraient être utilement employées dans les lycées, les hôpitaux ou encore en faveur des hommes qui ont en charge la défense de la nation, c'est-à-dire nos soldats.

En effet, je le redis, nous n'avons pas pour ambition de désarmer la France.

Source de misère, d'injustices et d'inégalités en France et dans le monde, facteur d'insécurité et de tension, le surarmement nucléaire nuit aussi à la composante essentielle de l'armée : son potentiel humain.

Certes, la volonté d'améliorer la condition militaire semble apparaître, je dirai même apparaît dans votre budget, monsieur le ministre.

Mais il s'agit là d'efforts bien timides et qui peuvent être perçus comme peu significatifs par rapport à ce qu'il conviendrait de faire pour revaloriser réellement la situation des hommes, tant la politique menée depuis plusieurs années a entraîné du retard.

De ce point de vue, le plan « Armées 2000 » n'est pas prévu, selon nous, pour donner aux personnels des armées les moyens d'accomplir leurs missions, même si la rationalisation des méthodes et des organisations est une nécessité, là comme ailleurs.

Je me dois également de dire un mot sur cette dérive de plus en plus perceptible vers l'armée de métier. Disant cela, je ne vous reproche nullement, monsieur le ministre, de réduire le service militaire à dix mois, bien au contraire, mais de substituer de plus en plus le service civil au service sous les drapeaux.

Dans le même esprit, nous pensons que le doublement prévu du service long, l'insuffisance de la solde des appelés, la faiblesse des formations militaires dispensées, les obstacles à la démocratie et à la citoyenneté dans les casernes sont autant de signes d'une dévalorisation de la conscription sur laquelle doit, selon nous, reposer la défense nationale.

Autre motif de désaccord des parlementaires communistes exprimé à maintes reprises devant vous, monsieur le ministre, la transformation du G.I.A.T.

Le démantèlement progressif des arsenaux et des établissements de l'Etat, celui du statut de leurs personnels, le développement de productions communes avec l'Allemagne, notamment, ne s'inscrivent pas, selon nous, dans une démarche d'indépendance.

Le maintien et la défense du statut actuel des arsenaux restent, à nos yeux, la meilleure garantie de l'indépendance de notre système de défense.

Si la nation est en situation de dépendance vis-à-vis des fabricants d'armes, elle perd nécessairement de son indépendance.

En ce qui concerne les essais nucléaires, que nous dénonçons depuis longtemps, nous considérons que la France s'honorerait à signer le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et à participer, le 7 janvier prochain, à New York, à la conférence des signataires de ce traité pour y favoriser la conclusion d'un accord d'interdiction totale des essais nucléaires.

Enfin, nous souhaiterions, monsieur le ministre, que le contrôle parlementaire sur le commerce des armes et l'exportation des armements de la France puisse être sensiblement renforcé.

L'origine des armes accumulées par l'Irak montre, s'il en était encore besoin, qu'un renforcement du contrôle de la représentation nationale ne serait pas superflu.

Les intérêts du complexe militaro-industriel ne sauraient justifier n'importe quelle pratique. Exporter des armes est un acte grave, aux conséquences aussi multiples qu'imprévisibles.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, après ce que je viens de dire, que je vous annonce que les sénateurs communistes et apparentés voteront contre votre projet de budget, tant il nous semble en contradiction avec l'évolution du monde et les besoins de notre pays.

Il nous paraît urgent de réduire de 40 milliards de francs votre projet de budget pour le débarrasser de ses dépenses de surarmement nucléaire, afin d'augmenter les crédits de l'éducation et de la recherche. C'est aujourd'hui possible. C'est aujourd'hui indispensable. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Jean Garcia. Et c'est tout à fait logique !

8

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel par lettre en date du 6 décembre 1990 le texte d'une décision du Conseil constitutionnel relative à la conformité à la Constitution de la loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux.

Acte est donné de cette communication.

Cette décision du Conseil constitutionnel sera publiée au *Journal officiel*, édition des Lois et décrets.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

9

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1991.

Défense (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les deux événements majeurs qui ont marqué les douze derniers mois sont la désagrégation du bloc de l'Est européen et l'agression irakienne au Koweït.

Imprévue tant dans son ampleur que dans sa rapidité, la dislocation du système soviétique a bouleversé l'équilibre des forces en Europe. L'unité allemande, réalité à laquelle l'Union soviétique s'opposait encore voilà un an, s'accompagne d'un flottement général du Pacte de Varsovie, dont les composantes sont en pleine évolution et dont la loyauté à l'Union soviétique devient plus que douteuse.

Devant la diminution de la tension Est-Ouest, certains ont cru qu'était venu le temps de tirer profit de la détente et d'en encaisser les dividendes, en diminuant l'effort militaire de la France. L'agression irakienne au Koweït est venue apporter un démenti de taille à ces imprudents.

Ajoutons à cela que l'évolution de l'Europe centrale et orientale et de l'Union soviétique, en pleine décomposition devant la renaissance des nationalismes, recèle des dangers potentiels qui devraient nous conduire à rester vigilants, d'autant que la puissance de l'armée soviétique reste sensiblement intacte.

C'est l'attitude qu'a adoptée, dès l'année dernière, le ministre de la défense, et je ne peux que l'approuver, tout en déplorant qu'il n'en tire pas les conséquences en n'appliquant pas intégralement la loi de programmation militaire, d'une part, en n'entamant en aucune façon une nécessaire révision de certains de nos concepts majeurs de défense, d'autre part.

Ce budget en est la preuve : le décalage avec la loi de programmation militaire s'accroît dangereusement, tandis que la crise du Golfe fait apparaître des insuffisances sur le plan de l'équipement de l'armée française, conséquences de choix écartés ou différés.

Le projet de budget du ministère de la défense pour 1991 s'élève à 194,5 milliards de francs, hors pensions, soit une progression de 2,69 p. 100 par rapport à 1990.

L'effort se poursuit en faveur des personnels de la défense, puisque le titre III s'élèvera, en 1991, à 91,4 milliards de francs, soit une hausse de 4,64 p. 100. Par ailleurs, 2,13 milliards de francs de mesures nouvelles ont été dégagés en faveur des personnels civils et militaires, ce qui devrait permettre la mise en œuvre du plan de revalorisation de la condition militaire et une augmentation de 10 p. 100 de l'indemnité pour charges militaires.

En revanche, les crédits d'équipement connaîtront, en volume, une baisse inquiétante puisque, d'un montant de 103,15 milliards de francs, ils n'augmenteront en valeur que de 1,03 p. 100, c'est-à-dire qu'en fait ils régresseront en francs constants.

De plus, les crédits soumis à notre examen n'incluent pas les charges supplémentaires induites par le déploiement de nos forces dans le Golfe.

Un premier constat s'impose : ce projet de budget se situe à environ 6 milliards de francs en deçà de l'annuité prévue dans la loi de programmation militaire 1990-1993. De ce fait, si les programmes d'équipement les plus importants se dérouleront conformément à ce qui est prévu dans cette loi de programmation, des abattements ont dû être réalisés sur différents éléments : arrêt ou étalement de programmes, étalement de commandes, économies sur les crédits de maintien opérationnel et sur les crédits d'études en amont.

Avec de tels moyens, le projet de budget ne tient pas compte d'insuffisances déjà préoccupantes.

Notre flotte de transport aérien est en voie d'obsolescence. Il importe de trouver un successeur au Transall. Douze Hercules C 130 ont été achetés alors qu'une solution industrielle aurait pu être préférée ou, au moins, mise à l'étude. Notre flotte de ravitaillement en vol - en tout, onze avions C 135 F - devrait être modernisée.

Les commandes de rénovation des Mirage F 1 CT seront annulées et la livraison des Mirage 2000 sera ramenée de vingt-huit unités à vingt-quatre. Comme l'indique très justement le quotidien *Le Monde*, cette limitation de programme « intervient à un moment où les circonstances démontrent, avec la crise du Golfe, la nécessité pour l'armée de l'air française d'avoir, face à des adversaires potentiels hors d'Europe qui usent de matériels autrement modernes, un avion d'attaque au sol qui soit nettement mieux adapté que ne l'est aujourd'hui le Jaguar, dont la mise en service remonte au début des années soixante-dix ».

De même, la baisse des effectifs - évaluée à 35 000 avant 1995 - est d'une ampleur telle que le malaise s'aggrave au sein des états-majors.

La prochaine loi de programmation militaire devrait permettre une remise à plat de notre politique nucléaire. Comme on le sait, le projet de missile mobile S 4, destiné à remplacer les engins stratégiques du plateau d'Albion après l'an 2000, pourrait être sacrifié au profit d'un missile longue portée, l'A.S.L.P., emporté par le Rafale. Ce système pourrait constituer, en coopération avec la Grande-Bretagne, le noyau d'une défense européenne. L'examen de la nouvelle programmation militaire devrait être l'occasion de revenir sur ces perspectives.

Mais aucune discussion d'ensemble n'a eu lieu et le Parlement, à ce jour, n'a pas eu à s'exprimer. Il est donc prématuré de faire comme si tous ces changements étaient acquis.

Nous constatons, à la lumière de la crise du Golfe, que l'exécution à la baisse de la loi de programmation militaire, qui correspondait déjà à un strict minimum, entraîne l'utilisation prolongée d'un matériel parfois « à bout de souffle ».

Les lentes pérégrinations du *Clemenceau* n'ont pas donné de notre marine une image « percutante ». Le rôle essentiel de celle-ci dans la crise du Golfe doit pourtant conduire à une réévaluation des moyens qui lui sont accordés pour qu'elle puisse conduire son indispensable modernisation.

Quels que soient les développements futurs de la crise actuelle, elle aura notamment illustré comment, à un certain niveau, l'action navale et aéronavale se montre prédominante, car elle seule, avec l'embargo, donne à un pays démocratique la possibilité d'exercer une forte contrainte d'ordre militaire sur l'adversaire, sans franchir ses frontières ni lui déclarer la guerre.

Il faut donc que la marine dispose bien, en équipement comme en personnel, des moyens nécessaires pour remplir les missions qui lui sont confiées. Certes, la marine n'a jamais failli à sa tâche, mais il est clair que, depuis plusieurs années, il lui est demandé d'aller à la limite de ses possibilités, voire au-delà, et que cela ne peut durer indéfiniment.

Quand les moyens diminuent, les missions ne peuvent plus être les mêmes. Nos adversaires potentiels le savent ; à trop vouloir l'ignorer, nous risquerions un jour de ne plus avoir les moyens de la politique que nous prétendrions mener.

A tort ou à raison - les déclarations du ministre de la défense donnent à penser que c'est à raison - on a l'impression que nous arrivons au maximum des possibilités de déploiement de nos forces hors du théâtre européen, compte tenu des troupes qui sont présentes en Afrique et qui devront y rester, comme le prouvent les événements du Tchad. C'est loin d'être négligeable, mais cela reste peu de chose à côté de ce que peuvent aligner des pays comme l'Irak ou même la Syrie.

Si la France veut continuer à jouer un rôle mondial conforme à sa place de membre permanent du Conseil de sécurité, elle doit renforcer sa force d'action rapide et, surtout, la doter de moyens de transports propres.

Nous approuvons le ministre de la défense lorsqu'il ne souhaite pas que la France « baisse sa garde », lorsqu'il rappelle que le futur de l'Europe n'est pas assuré et que toute modification des programmes d'équipement porte effet sur de longues années. Mais nous ne sommes pas d'accord lorsqu'il ne tire pas les conclusions logiques de ses propos.

Si ce projet de budget marque un progrès quant au financement des personnels, il marque en revanche une nette régression - au moins 6 milliards de francs - sur l'application d'une loi de programmation solennellement votée par le Parlement et promulguée par le Président de la République. Il n'est, en fait, qu'un budget de gestion. Il ne gère que le présent.

Patiemment, fermement et méthodiquement menée depuis trente ans, la politique de défense a conduit à forger un outil lourd, face à une menace bien identifiée, dans un contexte international stable. La triade composée du stratégique, du préstratégique et du corps de manœuvre était cohérente. Elle permettait d'afficher, malgré d'évidentes faiblesses structurelles ou conjoncturelles, une capacité dissuasive universellement reconnue.

Le contournement de la dissuasion par des moyens de stratégie indirecte était paré - sans difficulté majeure -, tant en mer qu'outre-mer, par un groupe aéronaval relativement léger, efficace quoique vieillissant et tendant maintenant vers

l'obsolescence, et des forces d'interventions terrestres ou aériennes de faible importance pratiquant la doctrine du « verre d'eau ».

Les profonds bouleversements en Europe, l'effondrement de l'Union soviétique, qui renonce à son rôle stabilisateur hors d'Europe, amènent à s'interroger sur l'adéquation de l'outil de défense aux missions assignées aux armées.

Le concept de « menace » ne permet plus aujourd'hui de rendre compte de risques devenus nombreux. La défense doit jouer le rôle d'un réducteur de vulnérabilités, empêcher que ne reviennent des avenir inacceptables, prendre en compte les facteurs permanents et, surtout, permettre de penser le long terme.

Face, en Europe, à un risque de plus en plus mouvant, incertain, et dont la gravité diminue, il ne paraît plus possible de maintenir l'ensemble des forces armées dans un cadre immobile car peu adaptable. Alors que l'émergence de perturbateurs puissamment armés, au Moyen-Orient et dans le tiers monde, présente un risque important pour l'équilibre mondial, les lignes d'approvisionnement et les facteurs de notre indépendance nationale, il importe de rendre le mastodonte, préalablement dégraissé et ayant appris à nager et à voler, apte à des projections et des interventions de plus grande envergure, à des endroits où des vulnérabilités se révèlent, tant en probabilité qu'en gravité.

Cette évolution nous impose, monsieur le ministre, de penser autrement, de substituer à une analyse par grandes masses, par capacités, une analyse fonctionnelle, de raisonner en termes de coûts et d'efficacité, de gestion par objectifs, d'interopérabilité de nos forces avec celles de nos alliés.

Cette transformation, génératrice de bouleversements profonds, ne peut donc s'accomplir que grâce à une position clarifiée à l'égard de nos partenaires. Si « l'autonomie de décision », dans la solidarité avec nos alliés, était, jusqu'à ce jour, la doctrine affichée, sans doute est-il temps de parler davantage aujourd'hui de « solidarité avec nos alliés », tout en conservant une « autonomie de décision ».

Ces bouleversements devront être conduits par des hommes. Ils ont besoin de se sentir partie intégrante de la nation et solidaires de ses choix. Ne nous abritons plus derrière un consensus de façade. La revalorisation de la condition militaire et une professionnalisation plus importante de l'armée, associées à un service national dont il faut repenser l'efficacité, la modernité et, peut-être, l'existence, permettront sans doute à ces hommes de mener cette transformation difficile et considérable, mais, à l'évidence, indispensable.

Toutefois, gardons-nous d'un optimisme béat. Notre outil militaire est vieillissant et sa modernisation, avec le sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, *Le Triomphant*, qui entrera en service le 1^{er} janvier 1993, le porte-avion nucléaire *Charles-de-Gaulle*, l'avion Rafale et le char Leclerc, n'entrera réellement dans les faits qu'après l'an 2000. Cette modernisation imposera sans doute aussi de repenser une industrie d'armement trop exclusivement publique et nationale, qui pourrait s'avérer coûteuse par rapport à d'autres dépenses ou disproportionnée.

Nous entrons maintenant dans la « décennie de tous les dangers ». L'heure des choix a sonné, dans un contexte encore flou et incertain. Une mauvaise décision ou une absence de décision pourrait avoir des conséquences catastrophiques, tant il est vrai que l'immobilisme peut être aussi néfaste que le volontarisme.

Fidèle à la tradition de notre groupe, chacun de ses membres se déterminera librement, mais en pensant à nos soldats, à nos marins, à nos aviateurs présents dans le Golfe. Nous leur adressons d'ailleurs, par ma voix, du haut de cette tribune, notre salut fraternel.

Pour moi, monsieur le ministre, il ne saurait être question, en acceptant ce projet de budget, de cautionner un immobilisme dont je crains qu'il ne soit désastreux pour notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, de l'U.R.E.I. et sur certaines travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est le produit d'un arbitrage difficile entre certaines contraintes connues, telle la réduction des moyens financiers, et d'autres plus difficilement prévisibles, qui tiennent à l'évolution et à la mouvance de l'environnement international.

« Les disponibilités financières plus étroites », que vous avez évoquées vous-même, monsieur le ministre, le poids des engagements antérieurs, notamment ceux qui résultent de la loi de programmation, les adaptations requises dans le court terme, qui sont la conséquence des accords C.F.E. ou des effets de l'unité de l'Allemagne, constituent autant de butoirs entre lesquels il fallait naviguer pour en extraire un budget acceptable.

Quelque insatisfaction qu'on puisse en avoir, je pense que vous avez globalement réussi. Budget de transition pour une période de transition, la difficulté était inévitable. On ne saurait vous en faire grief.

Le vrai débat, il est effectivement, comme le disait M. Cartigny, pour demain. Il implique une interrogation collective, sans complaisance ni démagogie, sur le niveau de ressources que la nation entend affecter à sa défense et à sa sécurité. Il s'agira ensuite de savoir si elle peut et si elle veut y consacrer les moyens nécessaires. Nous ne pouvons pas réclamer sans cesse plus d'écoles, plus de dépenses sociales, plus de crédits pour la défense et, dans un même mouvement, exiger moins d'Etat et moins d'impôts.

Des économistes éminents nous prédisent une croissance ralentie. D'autres prévoient une économie internationale soumise à de fortes tensions. En tout état de cause, nous savons d'ores et déjà que la crise du Golfe aura des conséquences économiques et financières non négligeables. Il va falloir gérer au mieux, au plus près, des évolutions imprévisibles et chaotiques, et l'exercice, inévitablement, n'ira pas sans choix douloureux.

Cette évolution est déjà engagée ailleurs, et sans complaisance. La France se tient à cet égard plutôt mieux que tous ses partenaires de l'Alliance. Le poids de notre effort de défense dans le budget de l'Etat - 15,3 p. 100 - est supérieur à celui de tous nos partenaires européens. Un peu partout, on diminue les budgets consacrés à la défense, notamment aux Etats-Unis, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

On estime que, dans le prochain budget britannique, la progression des crédits pour la défense sera inférieure au taux de l'inflation et 6 milliards de livres sterling de réduction sont déjà décidés. En Allemagne, la réduction sera de 3 p. 100. Ailleurs, les budgets sont gelés pour trois, six ans, voire davantage. Il en est ainsi en Italie, aux Pays-Bas et au Danemark.

Le gouvernement des Etats-Unis ne faillit pas à cette tendance. Les réductions envisagées affecteront directement le niveau et les moyens de la présence américaine en Europe ; ainsi, on annoncera la fermeture de cent douze bases, et cela nous interpelle directement.

De fait, le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, contrasterait plutôt positivement avec la tendance constatée ailleurs.

Le projet de budget du ministère de la défense pour 1991 s'élève à 194 548 millions de francs - hors pensions - soit environ 3,4 p. 100 du P.I.B. marchand. Il est en progression de 2,69 p. 100 par rapport à 1990, soit un peu plus que l'inflation prévue.

D'autres l'ont signalé avant moi, il s'agit, monsieur le ministre, d'un budget de transition avant la prochaine révision de la loi de programmation militaire qui interviendra en 1991. Dans la lettre de présentation de votre projet de budget, vous indiquez, monsieur le ministre, « rien que de ce qui touche à la modernisation de la dissuasion nucléaire n'est remis en cause » et vous ajoutez que « la priorité a été donnée à l'aéromobilité et aux moyens de projection de puissance ». Nous approuvons ces orientations générales, ainsi que le choix politique majeur de votre projet de budget, l'amélioration de la condition militaire.

Ainsi se poursuit une évolution amorcée en 1990 en faveur du titre III, une évolution qui traduit une volonté évidente de rééquilibrage dont nous saluons le courage et l'effort. Il faut en effet savoir reconnaître l'esprit de sacrifice des personnels de la défense, la revalorisation de la condition militaire en est la contrepartie obligée. Encore fallait-il la décider.

J'ajouterai - autre élément positif - que 2 137 milliards de francs sont consacrés à une série de mesures destinées à l'ensemble de nos personnels civils et militaires. Sans doute cet effort devra-t-il encore être poursuivi selon un processus déjà engagé. Il exigera, pour les années à venir, une progression significative des crédits du titre III dont on peut se demander s'il ne devrait pas être intégré à la loi de programmation.

La progression du titre V pour 1991 est inférieure à celle qui est prévue par la loi de programmation pour la période de 1990 à 1993. Il y a donc là diminution de l'effort envisagé en faveur de l'équipement, en particulier dans le domaine des forces terrestres.

C'est l'armée de terre qui souffre le plus de cette situation : des programmes ont été supprimés et d'autres reportés. Cela semble supportable aujourd'hui. Toutefois, à moyen terme, sans la reprise d'une progression en volume des crédits d'équipement, l'armée de terre se trouvera confrontée à des difficultés qui mettront en cause sa disponibilité même. L'élasticité a des limites ! Peut-être, monsieur le ministre, pouvez-vous nous confier quelques indications à partir du rapport que le général Forray vous a remis en ce qui concerne le format prévisible de l'armée de terre à la fin du siècle.

Pour l'essentiel, ce projet de budget en demi-teinte représente un effort réel d'adaptation à une situation en pleine transition. Il emporte notre adhésion comme moyen de gestion du présent, car il préserve l'avenir et, partant, la crédibilité de notre outil de défense.

Pour autant, il ne saurait anticiper l'avenir et j'en viens donc à ma seconde série de remarques sur les orientations, celles du prochain budget et de la loi d'orientation, c'est-à-dire les échéances de l'automne 1991.

Le changement du paysage stratégique ne nous dispense pas d'une réflexion approfondie et novatrice, si possible, sur les adéquations nécessaires de notre outil de défense aux contraintes nouvelles connues ou incertaines.

Cette réflexion de long terme a, hélas ! un premier butoir, c'est l'ajustement prochain de la loi de programmation. Celle-ci pèse comme une contrainte dès lors que ses objectifs ne peuvent être remis en cause dans ce projet de budget et que seul le rythme de réalisation des programmes peut, à la limite, être modifié.

On nous dit que cette réflexion est engagée. Parfait ! Mais, à défaut d'y être associée, la représentation nationale apprécierait certainement de connaître les orientations que cette réflexion a permis de dégager et les pistes de recherche qui sont ou devraient être privilégiées.

La réduction des budgets de défense ne saurait être, en effet, un exercice où l'on progresse en aveugle, l'objectif étant d'assurer à nous-mêmes et à l'Europe tout entière le maximum de sécurité au coût minimal.

La première condition pour y parvenir, c'est que l'Europe parvienne à réaffirmer son identité en matière de défense et de sécurité. Il faut, d'abord, pour cela, qu'elle identifie les risques auxquels elle aura désormais à faire face et examine les moyens dont elle doit disposer pour les affronter.

Ces risques nous paraissent être de trois natures.

Ils tiennent, d'abord, au maintien d'une grande puissance militaire et nucléaire à l'Est. Même si elle n'est plus menaçante, elle subsistera longtemps encore comme puissance armée. Dès lors, il s'agit qu'elle ne soit pas tentée, par notre faiblesse, de céder à nouveau à des tentations, à nouveau négatives.

Il y a ensuite tout lieu de redouter que la disparition de l'empire soviétique et des régimes dictatoriaux qui dominaient naguère en Europe centrale et orientale ne conduise à des tensions entre les différentes nationalités dans nombre de pays de cette région. Dès lors, il est plus que vraisemblable que ces heurts nécessiteront l'intervention de pays extérieurs, si un ordre européen cohérent n'est pas assez assuré.

Enfin, l'Europe dépend trop de ses échanges avec le reste du monde pour rester indifférente aux crises qu'il peut traverser, notamment dans trois régions essentielles pour sa sécurité : la Méditerranée, le Proche-Orient et le Moyen-Orient, et l'Afrique. Elle ne peut laisser s'y développer les affrontements et les conflits.

La paix se fonde normalement sur un système de sécurité collective. Les évolutions récentes en Europe permettent d'espérer que ce système, encore embryonnaire voilà deux ans, dispose désormais de fondements sérieux.

Rapportée aux deux objectifs qui vont nous mobiliser à court terme, cette réflexion met d'abord en cause les missions de défense induites par les changements de l'ordre stratégique et les réponses doctrinales qu'elles imposent.

Elle met ensuite en cause le format de nos armées, la structure et le volume de nos forces, les conditions de leur redéploiement ainsi que l'aménagement du service national.

Elle met enfin en cause les programmes d'équipement adaptés à ces nouvelles exigences. J'entends par là des choix clairs, des priorités affichées, et pas seulement la reconduction étalée dans le temps de programmes anciens correspondant à des options stratégiques dépassées.

Cet *aggiornamento* déjà engagé dans notre voisinage, sauf peut-être à l'O.T.A.N., s'inscrit, certes, dans une logique qui demeure, elle, permanente et selon laquelle, dans un monde dominé par l'incertitude - chacun sait que la plus pernicieuse des menaces est l'absence de menace - on n'ajoute pas d'incertitude nouvelle aux fondements de notre sécurité.

Je fais ici allusion au maintien de la dissuasion militaire, au maintien, dans un cadre rénové, du couplage euro-américain, à la définition et à la mise en œuvre d'un équilibre paneuropéen.

Ainsi réaffirmée, notre politique de défense, à l'aube du troisième millénaire, devra se soumettre à une double nécessité.

Elle devra, tout d'abord, développer en Europe des structures défensives permettant d'imposer, le cas échéant, l'application des principes définis par la C.S.C.E.

L'Union de l'Europe occidentale fournit le cadre institutionnel pour de telles actions, qui, pour être efficaces, doivent être collectives.

Vous l'affirmiez vous-même, monsieur le ministre, à la tribune de l'assemblée parlementaire de l'U.E.O., mardi dernier : « La solidarité de destin face à toutes agressions éventuelles justifie que ceux qui ont adhéré réfléchissent en commun sur la manière d'organiser leur défense, dans la perspective de l'union politique des pays membres de la Communauté. »

En tout état de cause, nous devons tirer le meilleur parti possible de l'U.E.O. Les Européens se doivent, en outre, de poursuivre et d'intensifier leurs efforts de coopération sur toutes les questions de sécurité où des intérêts communs se dégagent. Ma remarque n'a rien d'original, car vous partagez, je le sais, monsieur le ministre, ce point de vue.

Ensuite, il conviendra de se donner les moyens d'agir rapidement hors d'Europe, en cas de nécessité, qu'il s'agisse d'imposer le respect des résolutions du Conseil de sécurité, de maintenir ou de rétablir la paix là où elle est menacée.

Avec la force d'action rapide, la France est mieux pourvue que ses partenaires pour mener de telles actions. La crise du Golfe vient de montrer, une fois de plus, qu'une action des Européens coordonnée par l'U.E.O. était possible, souhaitable, réalisable et finalement efficace, mais que sa mise en œuvre n'était pas assez rapide car elle n'était pas préparée à l'avance par les états-majors nationaux, notamment dans les domaines des procédures, de la logistique, de l'information mutuelle et des exercices en commun.

L'avance prise par la France sur ses partenaires lui crée, me semble-t-il, l'obligation de nourrir d'une ambition plus vaste, effective et non plus circonstancielle la coopération des forces d'action rapide initiée dans le Golfe.

Ainsi donnerons-nous à l'Europe la disponibilité permanente de forces à grande mobilité appartenant à des pays qui acceptent d'agir ensemble en cas de nécessité. Je pense notamment à la protection des ressortissants européens dans tous les pays où leur statut, leur situation et leur existence peuvent être menacés.

Cette démarche, monsieur le ministre, est pragmatique. Elle ne cède ni à la magie des formules ni à l'illusion des constructions utopiques. La politique de défense commune constitue, pour nous, un objectif. Il faut en garder l'ambition en sachant que sa réalisation prendra nécessairement du temps.

Cette réflexion, cet effort, cette remise en cause ne sont pas totalement libres. Ils évoluent entre des limites évidentes.

L'une d'entre elles est l'internationalisation croissante des programmes d'armement. La complexité des systèmes, l'intégration nécessaire des progrès technologiques et scientifiques aux produits de défense et l'effort de recherche requis font éclater les cadres nationaux et condamnent les tentatives d'isolationnisme industriel.

Nous menons actuellement une politique visant au maintien de notre capacité de conception et de production des principaux matériels militaires. Elle va de pair avec une politique d'exportation de nos produits et une politique industrielle et de recherche, importantes mais trop souvent isolées.

Des achats à l'étranger sont possibles pour certains types de matériels. Des coopérations européennes sont déjà à l'œuvre. Elles pourraient encore être amplifiées. Il faut s'engager plus avant, plus hardiment dans cette voie. Les difficultés des programmes plurinationaux n'infirmant pas, me semble-t-il, cette considération, au contraire.

L'autre contrainte - c'est le dernier point que j'aborderai - est, bien sûr, celle du niveau des dépenses militaires. Nous n'avons pas, quant à nous, le culte des chiffres fétiches. Il ne faut pas moins de 4 p. 100 du P.N.B. disent, certains, qui, au demeurant ne l'ont pas imposé quand ils étaient en mesure d'en décider ; 3,36 p. 100, c'est un abandon, une capitulation affirmant d'autres.

Ces querelles me paraissent finalement assez dérisoires, d'autant plus que la France est, de tous les pays de la Communauté européenne, celui dont le budget de défense continue de croître, faiblement peut-être, mais plus que celui de nos partenaires.

Nous sommes là, par excellence, dans le domaine de l'arbitrage. Mais quand les problèmes de défense tendent à se différencier de plus en plus, quand la dimension purement militaire de la sécurité n'est plus la seule dominante, parce que la notion de sécurité recouvre désormais des réalités politiques, économiques ou juridiques, et implique des concepts nouveaux, comme la prévention des crises, la transparence, la promotion des Droits de l'homme, la gestion du désarmement, l'aide aux nouvelles démocraties et la protection de nos ressortissants qui participent aussi à l'effort national de sécurité, il faut alors se demander si nous pouvons maintenir durablement un niveau de prélèvement aussi important, sans compromettre nos chances et notre place dans la compétition internationale.

Si nous devons nous orienter demain vers des transferts importants de ressources et afficher des priorités différentes, il me paraît souhaitable, à tout le moins, que le Parlement soit non pas placé devant des choix délibérés dans le secret des états-majors, mais, au contraire, largement associé à un effort qui déterminera pour longtemps notre avenir, notre sécurité, c'est-à-dire finalement notre indépendance.

Au bénéfice de ces observations, et compte tenu de la gestion de l'incertain qui vous était imposée, compte tenu également que cet exercice difficile nous est finalement présenté de façon acceptable dès lors qu'il n'affecte pas sérieusement la capacité et les moyens de nos forces, le groupe socialiste, cohérent avec lui-même, solidaire des engagements extérieurs pris par le Gouvernement, vous témoignera sa confiance, monsieur le ministre - j'ajouterai, personnellement, son amitié - en votant votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis un peu plus d'un an, il s'est produit - tout le monde le sait, mais il est bon de le répéter - un certain nombre d'événements de nature à provoquer un bouleversement considérable dans la stratégie non seulement européenne, mais également mondiale.

Nous avons tous présents à l'esprit ces événements, qu'il s'agisse de la véritable révolution en cours en U.R.S.S. qui a entraîné la libération des pays de l'Est du joug communiste, de la fin du Pacte de Varsovie, de la chute du mur de Berlin suivie de la réunification de l'Allemagne, de l'accélération du processus de désarmement nucléaire et conventionnel et, enfin, des événements du Golfe, nés de l'invasion du Koweït par l'Irak, dont on ignore encore, à ce jour, où ils nous conduiront mais dont on sait déjà qu'ils seront coûteux.

Permettez-moi, à mon tour, de rendre hommage à nos soldats qui se trouvent là-bas, en leur adressant tous mes vœux à l'occasion d'un Noël qui ne sera peut-être pas très joyeux.

La situation nouvelle, qui se trouve ainsi créée, implique, bien évidemment, une révision de notre politique de défense. Outre que celle-ci doit être cohérente, elle doit, d'abord, se fonder sur une armée forte, bien équipée et convenablement traitée. Notre problème, aujourd'hui, monsieur le ministre, est de déterminer si le projet de budget que vous nous soumettez pour 1991 répond à cette nécessité.

Si l'on s'en tient aux chiffres, les crédits affectés aux dépenses ordinaires du titre III n'appellent pas vraiment de critiques. Ils font apparaître, par rapport à la loi de finances

initiale pour 1990, une augmentation de 4,64 p. 100, due pour une large part à l'effort nécessaire - et dont je me félicite - accompli pour améliorer les rémunérations et les carrières militaires en application du plan de revalorisation de la condition militaire arrêté en 1989.

Comme mon collègue et ami Michel Alloncle, je souligne, au passage, l'effort promis et amorcé en faveur des effectifs et des traitements de la gendarmerie. Cet effort doit se poursuivre et s'amplifier.

Je noterai, toutefois, que certaines prévisions ont été établies sur des critères assez peu réalistes. Je pense notamment aux crédits consacrés aux carburants, qui ont été évalués sur la base d'un baril de pétrole brut à 18 dollars et d'un dollar à 5,80 francs. On ne saurait cependant vous en faire grief car bien malin celui qui pourrait prévoir aujourd'hui l'évolution de ces chiffres dans les mois à venir et même dans les prochains jours.

Mais ce seul exemple suffit à démontrer, sans plus insister sur les conséquences de la crise du Golfe, le caractère très aléatoire de bon nombre d'éléments de ce budget de fonctionnement.

S'agissant des effectifs, la réduction annoncée des personnels militaires porte, en grande partie, sur le contingent qui compterait 7 288 appelés de moins. Cette évolution me conduit également à évoquer le problème du service national et de son universalité.

Je suis hostile au fait que, sur une classe d'âge comptant 434 000 jeunes gens, moins de 242 000, c'est-à-dire à peine 56 p. 100, soient effectivement appelés sous les drapeaux. Je conçois que l'on doive s'orienter vers une armée moderne, bien entraînée et, avant tout, constamment opérationnelle, dont l'ossature serait formée de spécialistes et de techniciens. Pourquoi, dès lors, ne pas envisager, en poussant jusqu'au bout ce raisonnement, une forme de service militaire différencié, modulé, voire, ce qu'à Dieu ne plaise, une véritable armée de métier ?

Je dis cela à regret, car je crois personnellement à la nécessité d'un service national qui mette tous les jeunes Français sur un pied d'égalité devant leurs devoirs à l'égard de la défense nationale et maintienne un lien suffisamment fort entre la nation et son armée.

Mais il faut être réaliste. Plus que dans d'autres domaines, l'ambiguïté n'est pas de mise sur ce sujet essentiel que constitue la définition des fondements de notre défense.

Cela étant dit, les plus vives critiques que suscite ce projet de budget concernent le titre V, c'est-à-dire les dépenses d'équipement.

Il y apparaît, en effet, une importante rupture avec les prévisions d'une loi de programmation vieille pourtant de moins d'une année seulement.

Pour justifier le retard ainsi provoqué dans l'application de la loi du 10 janvier 1990, on nous fait valoir que le budget de 1991 ne saurait être qu'un budget de transition dans l'attente de la révision qui devra tenir compte de l'évolution de la stratégie rendue obligatoire par la modification de la situation mondiale.

Il est impératif de prendre en considération, pour l'orientation à donner à nos forces, les événements considérables que j'ai évoqués voilà quelques instants et dont il faut tirer les conséquences.

Pour autant, cela ne doit pas constituer un motif de réduction des crédits prévus par la loi de programmation de près de sept milliards de francs, diminution qui se traduit par des retards, des amputations, voire des annulations de programmes, et aussi une réduction drastique des crédits d'études et de recherches, lourde de conséquences pour l'avenir.

Cet écart de 6,3 p. 100 entre les objectifs de la programmation et les réalisations permises par le projet de budget pour 1991 entraîne une réduction de notre corps de bataille blindé, la stabilisation - au mieux - de l'effort en matière nucléaire et le ralentissement du renouvellement de la flotte d'avions de combat, sans parler de celui de la force aéronavale, cependant à bout de souffle.

Je tiens cependant, à ce propos, à couper les ailes à un canard qui circule trop couramment : le coût du Rafale ! C'est un appareil remarquable, dont j'ai pu apprécier les qualités, dont le prix est inférieur à celui qui est construit en

commun par plusieurs pays de la Communauté, et dont les performances sont supérieures. Il a peut-être le tort d'être en avance.

Nous descendons au-dessous des 450 avions de combat. C'est inconcevable. De plus, nous pouvons à peine les faire voler dix heures par mois. J'espère que cela sera revu et corrigé.

Monsieur le ministre, je vous donne volontiers acte, des difficultés que vous aviez à résoudre pour l'établissement de votre projet de budget et qui n'étaient pas toutes dues aux incertitudes et aux inconnues de la situation extérieure.

Je ne mets nullement en doute ni votre sincérité ni votre propre volonté de doter la France des moyens qui lui permettent, sans gaspillage des deniers publics, d'assurer à la fois sa défense et son rôle dans le monde.

Cette exigence aurait voulu que la loi de programmation soit intégralement respectée en attendant que, à la lumière des événements, sa révision puisse être engagée, après un large débat au Parlement.

Les 7 milliards de francs - soit 0,1 p. 100 seulement du produit intérieur brut marchand - qui manquent à ce budget eussent sans doute pu, au demeurant, être aisément trouvés en supprimant dans d'autres budgets des dépenses moins nécessaires ou moins urgentes. Il est regrettable que vous n'ayez pu en convaincre ni le Premier ministre ni vos collègues du Gouvernement.

Cependant, cette révision, à laquelle, en toute hypothèse, il faudra bien procéder, ne devra pas nous priver de l'armement nucléaire qui nous est indispensable.

Il s'agit, d'une part, de la force océanique stratégique sous-marine, qui est le centre vital de notre système, et, d'autre part - je le répète après d'autres - d'une arme nucléaire, missile sol-sol ou air-sol - le débat devra être tranché, comme vous l'avez dit - présente sur le territoire national.

En ce qui me concerne, je suis pour un air-sol longue portée améliorée, sans coopération, puisque les missiles britanniques ne vont que jusqu'à 650 kilomètres. Le nôtre, dépassant 1 000 kilomètres, sera idéal lorsque nous atteindrons, comme je le disais tout à l'heure, les 1 500 kilomètres - 1 000 à haute altitude, 500 à basse altitude, moins vulnérable.

Le missile balistique déplaçable peut avoir ses défenseurs. Certes, je le comprends, mais je demeure personnellement partisan du vecteur piloté, que l'on peut avancer ou reculer selon l'état de la crise quand elle se produit, alors que le missile, une fois lancé, ne peut être ni ralenti ni arrêté.

Nourrie des enseignements que nous fournit bien malgré nous la crise du Golfe, la révision de la programmation intéressant les forces conventionnelles devra permettre de nous doter d'un corps de bataille aéroterrestre constitué d'unités parfaitement instruites et entraînées, mobiles - donc dotées de moyens de transport appropriés - bien équipées - donc pourvues de matériels adaptés - et susceptibles d'être engagées avec la même efficacité sur tous les théâtres d'opérations selon des modes d'action diversifiés.

Monsieur le ministre, avant de terminer, je voudrais redire combien il serait dangereux pour la France, dans les conditions actuelles, de baisser la garde et de condamner nos forces armées, notre défense, à être les victimes d'économies budgétaires, certes indispensables, mais qui peuvent parfaitement s'exercer ailleurs.

Notre défense demande et mérite beaucoup mieux que ce budget qui nous est présenté.

Je connais votre patriotisme et votre volonté d'améliorer la condition militaire. Je regrette que le même esprit n'ait soufflé ni à Matignon ni rue de Bercy, « la paix perpétuelle » n'étant pas, hélas ! pour demain, et cela ne saurait donc excuser les coupes claires effectuées dans le budget de la défense.

Aussi, sachant que, sans votre obstination, il serait encore moins bon qu'il n'est, je ne m'opposerai pas, personnellement, en homme de l'Est, à son adoption. Cependant, la majorité du groupe de l'U.R.E.I. a décidé de voter contre et certains de mes collègues ont choisi de s'abstenir. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Monsieur le ministre, établir un budget de la défense aujourd'hui est une gageure puisque nous sommes entrés, après les douces habitudes de la guerre

froide, dans une période intermédiaire, j'allais dire révolutionnaire, donc peu propice aux prévisions. C'est pourquoi, pour ma part, je ne vous ferai pas de procès, même si je pense que ce budget aurait tout de même pu être meilleur. De toute façon, à celui qui a un jour déclaré : « On peut mourir pour la France, on ne meurt pas pour l'Europe », il devrait être beaucoup pardonné.

Je me propose d'évoquer sans outrecuidance, car je n'ai pas le don de prophétie, ce que pourraient être, selon moi, les grandes orientations de notre défense compte tenu de la nouvelle donne géopolitique mondiale et aussi des premiers enseignements que nous pouvons tirer de la crise du Golfe.

Quand on débat sur la défense, il faut toujours avoir à l'esprit, premièrement, qu'une défense se bâtit face à une menace, deuxièmement, que la France, comme membre permanent du Conseil de sécurité, peut se voir assigner des missions dans le monde, voire s'en fixer à elle-même en raison de ses intérêts propres.

S'il est une leçon qui ressort clairement des bouleversements dont nous avons été les témoins depuis deux ans, c'est à coup sûr le bien-fondé de la stratégie française de dissuasion nucléaire nationale. Elle a été conçue comme le moyen d'assurer la sécurité et l'indépendance de la France en toute hypothèse, contre tout agresseur, où qu'il soit, quelles que soient les évolutions historiques, les transformations politiques, les nouvelles données stratégiques.

On peut mesurer, en tout cas, combien la France a eu raison de ne pas céder aux pressions et aux tentations qui tendaient à l'entraîner vers la stratégie de l'O.T.A.N., celle de la « riposte graduée », qui aurait toujours été dangereuse, voire suicidaire, mais dont on constate aujourd'hui l'inadaptation radicale au contexte nouveau. Dans votre intervention liminaire, vous avez confirmé votre refus d'une telle stratégie, même accommodée à une nouvelle sauce.

Notre stratégie impliquait que la France se dote des moyens de frapper tout agresseur « où que ce soit sur la terre », suivant la formule employée en novembre 1959 par le général de Gaulle, quand il exposa, pour la première fois, les principes de cette stratégie, puisque la France risquait, risquait toujours, d'être menacée par les armes nucléaires de n'importe quelle partie du monde : c'est ce que l'on a désigné par l'expression « tous azimuts ».

Aujourd'hui, la nécessité vitale de la dissuasion nucléaire française demeure, puisqu'il s'agit toujours d'assurer la sécurité et l'indépendance de la France en menaçant tout agresseur de destructions inacceptables pour lui. On ne peut faire à cet égard aucune « impasse », pour reprendre votre expression, monsieur le ministre, à laquelle je souscris.

En conséquence, nos programmes concernant l'armement nucléaire et ses vecteurs doivent garder une priorité absolue. Pour des raisons politiques, stratégiques, mais aussi financières et industrielles, il est important qu'ils ne fassent l'objet d'aucun à-coup, d'aucun « coup d'accordéon », qu'ils soient au contraire poursuivis méthodiquement, régulièrement, de manière à assurer la crédibilité de nos forces de dissuasion et, en particulier, pour veiller au perfectionnement des systèmes antimissiles. A cet égard, le sous-marin nucléaire lance-engins offre incontestablement les meilleures garanties, tout le monde le sait, je n'insiste pas.

Qu'il soit nécessaire de disposer, en tout état de cause, au moins d'une autre composante, c'est évident. Je regrette que lors de la discussion de la loi de programme en 1986, dont j'étais rapporteur dans une autre assemblée, on n'ait pas poussé en direction du lance-missiles mobile, dénommé à l'époque SX. Vous voyez de quoi je veux parler. On aura ainsi perdu du temps, et ce n'était pas du fait du gouvernement d'alors.

Quant aux moyens nucléaires préstratégiques, chaque type d'armes a ses avantages et ses inconvénients ; le couple avions-A.S.M.P. semble le meilleur.

S'agissant de la construction du missile *Hadès*, s'il ne paraît pas raisonnable d'y renoncer, j'ai toujours pensé que nos moyens de frappe préstratégique étaient surdimensionnés. Je l'ai souvent dit ; on m'a parfois répondu, je n'ai jamais été convaincu. Peut-être aurai-je avec vous plus de chance ?

Enfin, j'ose risquer une réflexion sur la motivation de nos équipages de sous-marins lanceurs d'engins. Au cours de leurs longues patrouilles, ils sont animés par la certitude que la sauvegarde du sanctuaire national est entre leurs mains. Avec la fin de la guerre froide, avec l'absence pour le

moment d'une menace imminente, sans doute sera-t-il nécessaire - quelle que soit leur haute qualité morale - de leur insuffler à nouveau la conviction que leur mission reste capitale, même s'ils le savent.

Seconde priorité, nous sommes une nation de l'Europe.

Durant toute notre histoire, notre destin s'est joué sur les champs de bataille de l'Europe face à une menace ou une agression venue de ce continent. Durant la guerre froide, il en était ainsi et, outre notre force de dissuasion, qui, du fond des océans, défendait nos frontières, nos armées étaient déployées pour une éventuelle bataille sur le théâtre européen.

Aujourd'hui, tout est changé. Où est la menace ? Sauf si l'on joue à se faire peur, l'U.R.S.S., qui a perdu son glacis et ses alliés, dont les armées sont démoralisées, est encore un arsenal - un arsenal impressionnant - mais qui, dans l'immédiat, ne me paraît plus une menace. Il n'en reste pas moins qu'il faut assurer et organiser la sécurité en Europe. C'est une affaire difficile aujourd'hui, difficile à appréhender, à dominer, en tout cas pour moi.

Qu'en sera-t-il demain ? Cela reste malaisé à dire, sauf à s'en tenir à deux ou trois réflexions.

Si l'O.T.A.N. s'est formée face au danger potentiel de l'U.R.S.S. et de ses alliés, il serait pour le moins curieux, alors que la France, malgré ce contexte et en raison de sa politique d'indépendance, en était sortie, qu'elle y reprenne pied, comme quelques voix isolées l'ont suggéré. Il n'est guère aisé de comprendre ce raisonnement nostalgique, que je n'ai entendu dans la bouche d'aucun orateur au cours de ce débat, heureusement. En revanche, rien ne nous conduit, pour lors, à envisager une remise en cause de l'Alliance atlantique.

Toutefois - je ne sais pas si on l'a beaucoup souligné jusqu'à présent... sauf vous-même - sur le continent européen, un processus de désarmement conventionnel est engagé depuis la dernière réunion de la C.S.C.E. à Paris, et même avant. La France ne pourra qu'en tirer les conséquences, ce qui la conduira à des allègements de ses effectifs, avec un redéploiement de ses forces en Europe.

La prudence nous commande d'y procéder par étapes et au même pas que nos alliés et autres, mais je ne vois pas comment, même si on le déplore, nous pourrions y échapper.

La France, je l'ai rappelé en commençant, est membre permanent du Conseil de sécurité. Elle peut donc être appelée, à ce titre, à intervenir dans le règlement des crises ; de plus, du fait de ses intérêts propres en certains points du globe, elle est susceptible, le cas échéant, d'y agir de son propre mouvement.

C'est en fonction de ces missions éventuelles, mais qu'il faut pouvoir assumer en permanence, que la structure de nos forces doit être conçue.

A cet égard, elles doivent présenter trois caractéristiques fondamentales : la disponibilité, car le propre des crises étant la soudaineté, la rapidité est souvent la meilleure façon de les juguler ; la mobilité, car les crises peuvent se produire au loin et nécessiter le déplacement rapide de nos forces ; l'adaptation à la variété des crises, car elles peuvent être d'intensité inégale et revêtir des formes différentes.

La constitution et l'équipement de nos armées doivent donc être conçus en fonction de ces caractéristiques et nos programmes établis, et le cas échéant révisés, pour y répondre. Et je pense à la nécessité - qui est, à mes yeux, une priorité - de nous doter des moyens de transport aérien autonomes qui nous font si cruellement défaut.

Inutile de dissimuler maintenant que la réorientation de notre effort militaire en fonction du contexte international pose le problème de nos effectifs en termes nouveaux.

Comme chacun le sait, la ressource fournie annuellement par le service national - M. Voilquin l'a rappelé - est de beaucoup supérieure à ce qui est nécessaire aux armées. Tous les gouvernements, jusqu'à présent, ont contourné cette difficulté à l'aide de solutions plus ou moins heureuses, d'expédients : l'accroissement du nombre des exemptés pour raisons physiques, sociales, la coopération, la coopération d'entreprises, l'affectation dans la gendarmerie, la police, les pompiers, que sais-je encore...

Ces dispositions sont souvent critiquables, le plus souvent onéreuses. Elles ont eu pour effet d'extraordinaires inégalités et il n'est guère possible de les développer davantage sans atteindre le point où elles deviendraient insupportables.

M. Albert Voilquin. Très bien !

M. Yves Guéna. Mais le plus inacceptable, dans l'état actuel des choses, est peut-être ce que nous révèlent les événements du Golfe et l'intervention militaire française décidée par le Gouvernement.

Qu'est-il apparu à la lumière de ces événements ? Seules des unités composées de professionnels ont été envoyées en territoire saoudien et dans le Golfe. Une part considérable en était constituée de légionnaires. Tout se passe comme si, dès qu'une affaire sérieuse se présente, seuls les professionnels, français ou étrangers, servant sous l'uniforme français étaient aptes à combattre, le reste ne comptant pas ou n'étant pas jugé en état de servir.

On me rétorquera que la loi ne permet pas d'engager le contingent sur des théâtres d'opérations extérieures, mais une loi peut s'abroger, et ce n'est pas là le problème.

Est-il besoin d'insister sur le caractère choquant d'une telle situation ? Les uns seraient considérés comme utilisables à merci et à toutes fins, les autres trop peu instruits, trop fragiles ou trop incertains pour être engagés, comme sont pourtant destinés à le faire - sinon, à quoi servirait-il de les enrégimenter ? - par devoir et par vocation, les soldats de l'armée française.

Cette discrimination, à terme, conduit inévitablement à la coupure des armées françaises en deux, et peut-être y a-t-elle déjà conduit, car les meilleurs cadres en officiers et sous-officiers se dirigent et se dirigeront de plus en plus vers les grandes unités de professionnels, avec pour conséquence que toutes les autres, où servent les appelés, auront un encadrement de moindre qualité. C'est une évolution qui, à la longue, serait désastreuse. Elle ne peut être acceptée.

Pour en sortir, plusieurs solutions, tout le monde le sait, peuvent être envisagées. Entre autres, l'abandon de la conscription au profit d'une armée de volontaires - ce qui navrerait notre âme de vieux républicains - l'homogénéisation des grandes unités où se mêleraient professionnels et conscrits, ou une autre conception du service militaire qui ferait des appelés une réserve de disponibles mobilisables en un maximum de temps, tandis que l'armée active serait essentiellement une armée de cadres comme l'armée allemande après 1919.

Il est parfaitement légitime que l'on prenne le temps de la réflexion. Mais il faut savoir et dire dès maintenant qu'un jour - un jour proche - il faudra se décider, car la situation n'est plus acceptable.

Telles sont les quelques suggestions que je voulais avancer à l'occasion, et comme en marge, de la discussion du budget de la défense.

Monsieur le ministre, c'est grand dommage quand un pays ne peut être unanime sur sa politique étrangère. Nous n'avons pu l'être lors du vote du budget du Quai d'Orsay en raison, en ce qui nous concerne, d'une politique européenne du Gouvernement en contradiction avec notre indépendance nationale.

C'est un plus grand dommage encore quand un pays semble se diviser sur sa politique de défense. J'aurais souhaité que le projet de budget pour 1991 nous permit de l'éviter. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Golliet.

M. Jacques Golliet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est sans doute trop tôt pour tirer toutes les leçons que nous imposera un examen global de la crise actuelle du Golfe lorsqu'elle sera terminée. Il me semble toutefois possible de dégager quelques observations qui ont des implications budgétaires, soit pour le budget en cours de discussion, soit pour la prochaine loi de programmation militaire.

Permettez-moi de vous soumettre ces observations avant de poser les questions qui en découlent.

Vous avez réussi, monsieur le ministre, avec les responsables de l'opération Daguet, à transporter dans un délai relativement court l'ensemble de nos forces d'intervention en Arabie Saoudite, opération jusqu'ici réussie.

Pourtant, des difficultés sont apparues dans l'organisation de ce transport. Je vous avais posé une question écrite à ce sujet, monsieur le ministre. Votre cabinet m'a répondu que

« le ministre de la défense n'a pas rencontré de difficultés particulières de transport et d'acheminement des éléments de la F.A.R. en Arabie Saoudite par voie maritime ».

J'apprécie la netteté et la brièveté de cette réponse, mais il ne me semble pas que cette autosatisfaction, pour ne pas dire cette euphorie officielle, soit pleinement justifiée.

Nul n'ignore, en effet, que la mise en place des bateaux nécessaires au transport de la F.A.R. a suscité quelques incidents avec certains membres de leurs équipages. Ces difficultés ont été, il est vrai, rapidement contournées. Cependant, est-il concevable que l'intervention de la F.A.R. puisse, un jour, être retardée par des grèves éventuelles déclenchées par une organisation syndicale... comme on en voit une aujourd'hui, d'ailleurs ?

Je n'ignore pas que le Gouvernement dispose du droit de réquisition. Mais peut-on oublier les problèmes auxquels ont été confrontés certains gouvernements antérieurs dans divers ports, au moment où notre armée était engagée en Indochine ou en Algérie ?

Par conséquent, le fait que la composante maritime du déploiement de la F.A.R. soit totalement sous la dépendance de moyens extra-militaires constitue pour notre armée un point de vulnérabilité qu'il ne faut pas sous-estimer et auquel il faut trouver un remède.

Je laisse de côté ce problème relativement limité pour aborder des problèmes plus graves, mis en lumière par la crise du Golfe.

L'invasion du Koweït et la situation de blocage qui en résulte montrent que, pour certains pays, dont l'Irak est le modèle, la possession de l'arme nucléaire classique par les grandes puissances n'est pas véritablement dissuasive lorsque sont réunies, comme ce fut le cas, plusieurs conditions qu'il convient de rappeler brièvement : d'un côté, les grandes puissances sont largement paralysées par leur opinion publique, dès lors que les populations n'ont pas conscience d'être directement sous le coup d'une menace portant sur leur territoire national - dans une telle situation, les opinions publiques hésiteront toujours à utiliser ce qu'on peut appeler, pour simplifier, les « grands moyens » - de l'autre côté, au contraire, nous avons un pays agresseur fort d'une opinion publique largement fanatisée, conditionnée par une propagande omniprésente et inspirée par une idéologie extrémiste, qui soutiendra toujours son gouvernement et l'encouragera à prendre des risques démesurés.

Et, surtout, nous sommes face à une armée qui possède une puissance non négligeable - et même relativement dissuasive - s'appuyant sur trois forces principales : d'abord, un important réservoir d'hommes, prêts au sacrifice de leur vie, grâce auxquels l'infanterie peut encore être la reine des batailles ; ensuite, un matériel relativement moderne, que tout pays riche de devises, grâce notamment au pétrole et au prix de grands sacrifices, peut aisément se procurer sur les marchés internationaux de l'armement, officiels ou parallèles ; enfin, une capacité à mettre en jeu des armes balistiques à courte, moyenne, voire à longue portée, équipées déjà de têtes chimiques, et demain peut-être de têtes nucléaires ou bactériologiques.

Ces données pourront être tout aussi valables dans un avenir proche pour un bon nombre de pays, notamment sur le pourtour méditerranéen. On peut craindre que, dans moins de quinze ans, le territoire français ne soit sous la menace des armes nouvelles que posséderont certains de ces pays ou que quelques-uns possèdent déjà.

Deux séries de questions se posent donc.

Premièrement, comment gérer la menace que fera peser sur notre territoire national le développement des capacités balistiques de cette nouvelle génération de puissance militaire, dont l'Irak n'est que le premier exemple lointain - ou relativement lointain - mais qui risque d'être plus proche de nous à l'avenir ? Ce problème est particulièrement grave !

La sécurité de la France a été principalement garantie, pendant plusieurs décennies, par la dissuasion nucléaire. Si cette dissuasion, comme il semble bien que cela risque d'être le cas, ne s'exerce plus à coup sûr avec certains pays, comment pouvons-nous assurer la sanctuarisation du territoire national ?

La seule réponse possible me semble claire : ce nouveau défi exige que nous donnions à la France un bouclier de missiles anti-missiles tous azimuts destiné à stopper toute attaque surprise et à dissuader tout chantage.

Ne serait-ce pas l'occasion de lancer un programme de coopération européenne pour mettre au point cette version plus modeste de l'I.D.S. à l'échelle de l'Europe ? Etant donné l'ampleur des coûts à prévoir, ne faut-il pas d'ores et déjà initier cette coopération pour qu'elle obtienne des résultats avant une dizaine d'années ? Ne faut-il pas, en tout cas, inscrire des crédits à la D.G.A. et préparer un chapitre spécial dans la prochaine loi de programmation ?

Ma seconde interrogation est celle-ci : que pouvons-nous faire face aux risques de déséquilibre des forces conventionnelles que les nouvelles puissances militaires feront de plus en plus peser sur nos interventions extérieures éventuelles par le poids numérique de leurs armées ?

Il est clair que la réponse ne peut être et ne sera jamais le recours aux armes nucléaires classiques, sauf cas d'extrême nécessité. La seule réponse possible n'est-elle pas l'utilisation des armes neutroniques ?

Je sais tous les arguments qu'on a employés contre l'usage éventuel de ces armes dans le contexte antérieur d'affrontement entre puissances nucléaires. Mais les conflits potentiels que nous devons envisager ne se situeraient pas du tout dans un rapport de forces analogue. Les experts savent bien que l'arme neutronique est par excellence l'arme d'arrêt face à un adversaire possédant l'avantage du nombre. Pouvons-nous envisager d'engager notre force d'action rapide sans posséder une telle arme en réserve ? Je me contente de poser la question et de formuler des hypothèses.

Tels sont quelques-uns des points sur lesquels il me semble nécessaire que le budget de la défense mette en place les moyens de préparer l'avenir de notre sécurité.

Il est urgent que la France s'adapte aux nouvelles menaces qui pointent à l'horizon. Hélas ! le projet de budget qui nous est présenté ne nous y prépare guère. Il est dramatiquement insuffisant. Il est donc, et je le regrette, inacceptable. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard.

M. Roland Bernard. Monsieur le ministre, la discussion de votre projet de budget intervient dans une période historiquement intense.

Dimanche dernier, les élections allemandes marquaient le terme du processus de réunification.

Le 29 novembre dernier, l'O.N.U. adoptait la résolution 678 autorisant les Etats membres concernés à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la résolution 660 et les suivantes à l'encontre de l'Irak.

A l'Est, depuis quelque temps, les fissures allaient s'élargissant : contestation de l'idéologie marxiste-léniniste, faillite économique et baisse du niveau de vie, régression sociale et sanitaire, développement de mouvements d'inspiration démocratique et de défense des droits de l'homme.

En novembre 1989, la chute du mur de Berlin symbolisait ce bouleversement, marquait la fin de la guerre froide et de l'ordre de Yalta. L'U.R.S.S. n'intervint pas ; elle ne le voulait pas, elle ne le pouvait pas, soumise elle-même à des forces centrifuges importantes. On était loin de Berlin 1953, de Budapest 1956, de Prague 1968.

Ainsi, l'U.R.S.S. a changé radicalement de politique extérieure en Europe ; elle accepte l'indépendance de ses satellites ; elle reconnaît des gouvernements non communistes issus d'élections libres ; elle ne peut que négocier quelques garanties militaires et des avantages financiers en contrepartie d'une réunification de l'Allemagne tout entière membre de l'O.T.A.N. Aujourd'hui, ses anciens alliés demandent la dissolution du Pacte de Varsovie.

Telle est la nouvelle donne européenne, marquée encore tout récemment par la signature du traité F.C.E. n° 1 sur la réduction des forces conventionnelles et l'adoption, lors de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de la charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Dans ce contexte, peut-on encore parler de menace soviétique ? Soyons nuancés, car nous devons rester vigilants : elle est fortement affaiblie. Les troupes de l'U.R.S.S. quittent les pays voisins. A la fin de 1994, elles se seront retirées de l'ancienne R.D.A., peut-être même avant, vu les difficultés auxquelles elles sont confrontées sur le terrain. Les divisions soviétiques seront sensiblement éloignées de la pointe de Thuringe.

L'U.R.S.S., qui s'est ruinée dans la course aux armements, serait-elle économiquement capable de soutenir un conflit ? Et quel intérêt aurait-elle à détruire les richesses des pays occidentaux, dont elle a aujourd'hui grand besoin pour assurer son redressement et répondre aux aspirations à un mieux vivre de sa population ?

Certes, elle reste une grande puissance militaire, dotée de moyens importants. Des incertitudes demeurent - vous avez parlé d'« opacité », monsieur le ministre - quant à son devenir et aux tensions qui sont sous-jacentes dans l'immense empire qu'elle constitue.

Néanmoins, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur les moyens futurs de notre défense, conçue essentiellement pour faire face à une menace venant de l'Est : la force d'action rapide est destinée à intervenir, d'abord, sur le champ de bataille de l'Europe centrale ; la force de dissuasion est pointée contre le Pacte de Varsovie et, que je sache, les missiles de nos sous-marins, du plateau d'Albion ou de la F.A.S. ne sont pas dirigés « tous azimuts » !

Face à une menace soviétique s'amenuisant - il nous appartient, par notre action diplomatique, économique, culturelle, de l'amoindrir encore - doit-on, sous réserve d'inventaire dans les prochaines années, maintenir le niveau actuel de notre armement stratégique et préstratégique ?

J'ai écouté attentivement ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, plus particulièrement M. le président Lecanuet, sur les dangers actuels. Nous sommes tous attachés à notre pays, à la nation, et nous voulons réfléchir à l'adaptation de notre outil militaire aux missions qui sont les siennes.

La menace soviétique diminuant, faut-il maintenir notre potentiel de dissuasion ? Et de quelle manière ? Ces questions se poseront lors de la discussion de la loi de programmation.

Le budget de la défense que vous nous présentez, monsieur le ministre, se situe à un moment charnière. Les militaires disent qu'ils sont face à un vide stratégique : alors qu'auparavant ils avaient un ennemi bien connu, aujourd'hui, ils sont confrontés à des incertitudes, à des risques.

Ce budget, qui maintient les options, laisse le temps de réfléchir - c'est son avantage - pour savoir si nous devons maintenir les mêmes missions.

Nous sommes présents dans la crise du Golfe. La large majorité qui s'est dégagée, dans cette assemblée, lors du vote du budget des affaires étrangères, a montré qu'il y avait un consensus. Il serait logique qu'on retrouve ce consensus à l'occasion de l'examen du budget de la défense, qui est tout à fait complémentaire, l'un n'allant pas sans l'autre.

Cela signifie-t-il que, demain, nous devons, au nom du droit international, prévoir des interventions de la France dans divers points du monde ? Si l'O.N.U. vote une résolution sur la situation au Cambodge, devons-nous intervenir pour la faire appliquer ? A cette question, je n'ai pas la réponse. Je reste dans l'incertitude. Le débat sur cet aspect de la défense doit s'ouvrir devant le pays, car le problème est d'importance.

Autre question pouvant donner lieu à débat : doit-on toucher ou non les dividendes de la paix ?

Je constate que la quasi-totalité de nos partenaires ont diminué leur effort de défense. Ont-ils affaibli, par là même, la sécurité de leur pays ? Je ne sais ! A eux de l'apprécier.

De là à dire que, parce qu'il y a la crise du Golfe, on a bien fait de ne pas passer la garde ! Ce n'est pas la même menace. La réponse à la menace soviétique sur l'Europe que constituait la dissuasion peut-elle s'appliquer, telle quelle, à un conflit qui viendrait du Sud ? Ce n'est pas évident. Notre arsenal stratégique ou préstratégique, en particulier, peut-il constituer une force de dissuasion du fort face au faible ? Cette question, à ma connaissance, n'a jamais été vraiment posée. Elle mérite peut-être de l'être. En tout cas, je n'ai pas la réponse.

Ce qui est important, en fait, c'est que la « pause » de cette année, où nous ne désarmons pas, nous permet de réfléchir ce que devra être la nouvelle loi de programmation, compte tenu de l'ensemble des bouleversements intervenus.

C'est pourquoi l'évolution du titre V, monsieur le ministre, ne me gêne pas. Nous ne pouvons continuer à agir tous azimuts. Choisissons, et ce dans une cohérence d'ensemble, c'est-à-dire en adaptant l'outil militaire à ce que nous voulons faire.

L'effort consenti par le Gouvernement en faveur des personnels, notamment le plan de revalorisation de la condition militaire, qui s'inscrit dans le cadre plus général de la fonction publique, est important. Des mesures particulières étaient nécessaires pour prendre en compte les conditions spécifiques de l'exécution du service et les contraintes y afférentes. La qualité de tous ceux qui, à tous les niveaux de la hiérarchie, servent l'armée française se doit d'être reconnue. Le redressement du titre III du budget de la défense va dans ce sens.

Cette évolution heureuse vise à établir un équilibre durable entre l'amélioration des conditions de vie et de travail, d'une part, et la modernisation des armements que les personnels concernés ont vocation à servir, d'autre part.

Je ne reviens pas sur les objectifs, non plus que sur les mesures ; vous en avez traité, monsieur le ministre.

Vous avez déclaré récemment que vous aviez choisi de miser, d'abord, sur les hommes. Vous avez raison ! Dans une période difficile, incertaine, les femmes et les hommes qui servent notre défense doivent s'adapter rapidement aux changements intervenus dans cette Europe que nous voyons renaître après avoir effacé les divisions et les antagonismes d'hier.

En France, le plan « Armées 2000 » met à l'épreuve leur capacité d'adaptation ; mais les personnels de la défense savent maintenant que les responsables politiques n'oublient pas celles et ceux qui, jour après jour, font preuve de courage et de dévouement.

Monsieur le ministre, un dernier point de votre projet de budget retient particulièrement notre attention : le service national. Nous savons que vous avez lancé une politique destinée à le moderniser en profondeur. Cependant, beaucoup reste à faire pour améliorer l'image du service national auprès des jeunes Français.

Le Président de la République a annoncé une réduction du service militaire à dix mois qui devrait permettre de rendre le service national plus juste et vraiment universel.

Nous pouvons aussi souligner l'effort particulier consenti en faveur des engagés volontaires et des appelés sur le plan des rémunérations.

Par ailleurs, les instances de concertation propres à chaque arme ont déjà commencé à fonctionner et les conseils de la fonction militaire se réunissent régulièrement. La modernisation de l'institution militaire se poursuit. Des perspectives intéressantes d'avenir s'offrent ainsi aux personnels.

Il est évident que, pour l'année 1991, l'effort porté sur la condition militaire est considérable. Cependant, nous ne pouvons pas limiter le redressement en cours à ce qui est prévu dans le projet de budget pour 1991. L'effort doit se poursuivre et la prochaine loi de programmation militaire nous donnera l'occasion d'approfondir ce sujet.

Monsieur le ministre, pour conclure, je citerai les propos du Président de la République : « La République sait ce qu'elle doit à son armée ; elle sait que les armes ne valent que par ceux qui les servent. Le métier de soldat commande à ceux qui le choisissent des devoirs élevés. Les responsables de l'Etat et le pays, dont ils tiennent mission, ont pour obligation d'assurer les conditions matérielles et morales nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. » C'était l'année dernière, lors de la commémoration de Valmy.

Nous savons, monsieur le ministre, que votre travail va dans ce sens ; vous pouvez compter sur notre soutien. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au moment où je commence cette brève intervention, je n'aurai garde, à mon tour, d'oublier de saluer, dans cet hémicycle, ceux de nos soldats qui sont actuellement au Proche-Orient et au Moyen-Orient, dans les conditions difficiles que nous savons, non plus que les marins qui, au fond des mers, assurent la dissuasion nucléaire, les militaires présents en Afrique, que ce soit au Tchad ou dans d'autres Etats où la France assure la sécurité des populations et le respect des engagements consécutifs à sa longue action en Afrique pour la promotion de ce continent, ni ceux qui, par exemple, assurent en Guyane la sécurité d'un territoire où la France peut participer à cette épopée de la conquête spatiale.

Je le dis avec l'intensité d'émotion d'un Français qui, de par sa famille, sait depuis des siècles que notre pays doit être défendu, et avec une conviction que je sais être aussi la vôtre, monsieur le ministre. On n'est pas élu de Belfort sans savoir que, dans l'Histoire, la France a été menacée.

Ce qui me préoccupe, actuellement, c'est que, malgré votre patriotisme, que je connais, vous n'exerciez pas, dans les fonctions que vous avez l'honneur d'assumer, une action suffisante pour prémunir l'opinion publique contre les tentations d'un pacifisme qui s'exprime, par exemple, par ce leitmotiv des 40 milliards de francs d'économies à réaliser sur le surarmement.

Cette idée, monsieur le ministre, parce qu'elle est de plus en plus diffusée, finit par exercer une influence néfaste sur la psychologie collective, d'autant plus que le commentaire que, bien souvent, l'on peut lire dans la presse ou écouter à la télévision, de la situation internationale est que des facteurs réconfortants s'amorcent dans l'évolution du monde. Voilà encore quelques semaines, on entendait parler des dividendes que l'on pouvait retirer de l'évolution de la situation internationale.

Monsieur le ministre, quand on est ministre de la défense, on n'est pas simplement l'homme qui, au côté du Président de la République, a l'immense responsabilité de promouvoir notre outil militaire et de défendre l'armée. On a aussi la mission de veiller à ce que ne se répandent pas, dans un peuple comme le nôtre, les tentations du pacifisme et les illusions du désarmement. Si vous ne le faites pas avec l'autorité qui est la vôtre et les moyens dont vous disposez, qui peut le faire à votre place ?

Or, actuellement, dans ce domaine, il existe, vous le savez, un risque. Il est de votre devoir de faire en sorte qu'il soit conjuré.

Ce risque, c'est non pas l'opposition qui en fait état, mais des spécialistes du parti socialiste, dans leurs écrits. Ainsi, M. Hollande, brillant député, dans son rapport, au nom de la commission des finances sur le budget de la défense, précise : « Si la menace s'atténue, au moins en Europe, les risques subsistent, comme est, malheureusement, venue nous le rappeler l'invasion irakienne du Koweït. L'U.R.S.S. qui disposera toujours de la prépondérance militaire en Europe en raison de sa masse géographique, de ses ressources naturelles et démographiques et de son effort de défense traverse une période de difficulté dont on ne peut savoir où elle débouchera. La nouvelle Union soviétique - ou Russie - que nous trouverons en face de nous ne sera pas forcément hostile mais rien ne prouve non plus qu'elle devienne nécessairement amicale. Elle demeurera en tout cas surarmée. »

Un autre député socialiste, rapporteur pour avis de la commission de la défense, à la page 33 de son rapport écrit, cite ce qu'il exprimait déjà l'an dernier : « Nous assistons peut-être à une diminution de la menace qui pesait sur nous depuis plusieurs décennies ; mais rien ne nous garantit que cette diminution soit durable, et rien ne nous assure qu'à la coupure du monde, notamment de l'Europe en deux blocs, ne va pas succéder une phase d'instabilité du système international, différente de ce que nous avons connu mais tout aussi périlleuse. »

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Hamel ?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le sénateur, je connais vos convictions. Mais ce que vous venez de dire montre que je ne suis tout de même pas tout à fait isolé dans ma famille politique, puisque au moins deux rapporteurs qui sont membres du groupe socialiste à l'Assemblée nationale - je vous félicite d'ailleurs de lire les rapports - développent une argumentation assez voisine de celle que j'ai tenue à cette tribune, et à d'autres.

Je voudrais que, dans un simple souci de justice, vous vous référiez aux débats qui ont pu avoir lieu depuis plus d'un an. Vous verrez que j'ai été le premier, en France, à dire que l'expression américaine *peace dividende* ne se traduisait pas en français, tout simplement parce que la France n'est pas l'Amérique, parce que notre budget est environ dix fois

moins important, parce que nous ne sommes pas à la même place du fait de la géographie et que nous ne pouvons donc affronter les mêmes menaces, selon la même doctrine.

A plusieurs reprises, j'ai clairement montré, me semble-t-il, que, si j'étais pacifique, je n'étais pas pacifiste. Je fais clairement cette distinction. En effet, quand on a la responsabilité de la sécurité de son pays, on doit être pacifique. Notre but, c'est d'empêcher la guerre, ce n'est pas de la gagner. C'est le fondement de la stratégie de la dissuasion.

Il faut donc maintenir nos moyens à un certain niveau. Mais, pour autant, la France est une puissance pacifique. Elle n'a pas de dessein d'agression, de remise en cause d'aucune sorte.

Si, pendant tout le premier semestre de 1990, j'ai dû ferrailer dur, y compris au sein de ma propre famille politique, je ne me souviens pas d'avoir alors reçu tellement d'appuis, y compris dans les rangs de l'opposition. Récemment encore, à Saint-Malo, lors d'un congrès de l'une des formations de l'opposition, une demande visait à la suppression du programme Hadès, de nos armes d'ultime avertissement.

J'observe donc que cette illusion est assez largement répandue. Je souhaiterais que chacun balayât devant sa porte. Je ne le dis pas pour vous, monsieur le sénateur, parce que je sais combien vous êtes attentif à ces choses-là. Je veux toutefois vous mettre un peu en garde car il y a une ligne à ne pas franchir : nous devons être vigilants, en restant pacifiques, en combattant les illusions du pacifisme parce qu'elles ont toujours nourri la guerre ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, je retiendrai de votre réponse votre dernière phrase qui est très importante. Elle ne m'étonne pas venant de vous. Je ne vous accusais pas de pacifisme. J'exprimais simplement le regret que, dans la conjoncture actuelle, placé là où vous êtes, assumant la responsabilité qui est la vôtre, avec les moyens dont vous disposez de ce fait, vous n'exerciez pas une influence plus grande sur l'opinion pour combattre un pacifisme dont je sais qu'il n'est pas votre doctrine.

Comme je situais mon propos dans une perspective nationale, au sens le plus élevé du terme, je n'avais pas d'intention polémique et je n'avais pas évoqué l'isolement dont vous souffrez certainement au sein de votre parti.

J'ai simplement cité les propos de deux députés socialistes pour confirmer que des menaces existent. Ceux qui les rappellent sont non pas des boute-feux, mais simplement des hommes qui, réfléchissant à l'avenir de leur pays, éprouvent une inquiétude.

Après cette analyse qui, je le sais, est aussi la vôtre, l'inquiétude réside dans le fait que votre projet de budget ne soit que ce qu'il est. Croyez-le bien, ce n'est pas, de ma part, une affirmation polémique, c'est une conviction profonde.

Vous aviez parfaitement le droit de m'interrompre et j'ai d'ailleurs dit à M. le président que je m'en sentais honoré. Mais si vous ne l'aviez pas fait, après les citations de M.M. Hollande et Deschaux-Beaume, je vous aurais cité, monsieur le ministre.

Au début du rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale figure un compte rendu de votre audition par cette commission, le 25 octobre 1990. On y lit : « L'U.R.S.S., exposée aux tensions nationalistes et aux difficultés économiques » - c'est Jean-Pierre Chevènement qui l'affirme - « reste un facteur de risques avec 12 000 têtes nucléaires stratégiques. » Plus loin, il est précisé : « Il a aussi mis en garde la commission contre une réduction excessive des effectifs, l'U.R.S.S. disposant actuellement de 128 divisions. »

Monsieur le ministre, ce n'est pas un secret d'Etat que je révèle, c'est simplement une réaction personnelle. Je garde de votre audition devant la commission des finances du Sénat un souvenir extrêmement pénible et douloureux.

En effet, je ne comprenais pas comment l'homme qui, avec tant de lucidité, avait analysé - même s'il avait utilisé d'autres formes et s'il avait diminué l'intensité de son propos - la persistance de la menace soviétique et qui, en usant, comme il sait le faire, de termes diplomatiques, même devant la commission des finances, évoquait les autres

menaces potentielles, non seulement actuelles mais à venir, et qui, par là même, avait prouvé sa lucidité à travers l'analyse des menaces, la projection sur le mouvement du monde et les risques qu'il pouvait faire courir à notre pays, cet homme qui, à un autre moment, avait évoqué notre passé qui fut bien souvent, sur ces problèmes de défense, de négligence - ce que nous avons payé de tant de morts et de tant de souffrances - eh bien, je ne comprenais pas, dis-je, que le même homme, après avoir exprimé avec lucidité l'état du globe et les menaces qui pèsent sur lui, ne nous propose ensuite que ce budget ! Il y a là, véritablement, monsieur le ministre, une contradiction.

Je sais bien que l'essentiel est de maintenir une dissuasion suffisante. Mais nous savons tous que, compte tenu de la variété des menaces et de la possibilité d'un retour accru de celles-ci, nous pourrions faire plus !

Ne m'objectez pas qu'il n'est pas de défense sans une monnaie solide. La France est un pays qui, avec un P.N.B de 5 000 milliards de francs, voire plus, pourrait, si elle le voulait, consacrer à sa présence dans le monde et à sa défense des crédits incontestablement plus importants.

Monsieur le ministre, n'est-il pas grave et préoccupant de constater que le total des crédits consacrés par la France, notre France, à la défense et à l'aide au tiers monde, avec les conséquences sur le plan de la paix d'un effort accru en faveur des pays souffrant des drames de la faim, ne dépasse pas 4 p. 100 du produit intérieur brut ? En effet, le pourcentage des crédits consacrés à la défense a diminué. Malgré les déclarations, en fait, l'aide aux pays en voie de développement n'augmente pas. Nous en sommes au point qu'un pays comme le nôtre, avec les possibilités de rayonnement qui sont les siennes dans le monde et avec les menaces qui pèsent sur lui, ne consacre à ces deux actions fondamentales, essentielles, que moins de 4 p. 100 du produit intérieur brut !

Alors ne nous répondez pas qu'il est facile de dire qu'il faut donner plus aux armées. Monsieur le ministre, dans les arbitrages - et c'est là que nous voudrions vous aider - vous pourriez obtenir plus. Je l'ai déjà dit, voilà quelques jours, nous avons fait cette constatation stupéfiante : les crédits consacrés à la sécurité civile dans le projet de budget pour 1991 sont de 1 260 millions, alors que dans le projet de budget de la culture sont inscrits 526 millions pour l'Opéra de Paris, plus 50 millions pour les équipements de la Bastille.

Pour la défense, c'est la même chose. Le conseiller à la Cour des comptes que j'ai été, avant d'être parlementaire, sait les gisements d'économies qui existent dans les dépenses publiques ! Vous ne pouvez pas me dire qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel de la conjoncture, de consacrer des sommes plus importantes au budget de la défense.

Pour y parvenir, il suffirait que le pays en soit convaincu et qu'on lui explique la gravité de l'enjeu, par les rappels de notre Histoire, que l'on n'évoque peut-être pas assez auprès de la jeunesse. En effet, ce que nous, nous avons vécu, les jeunes ne l'ont pas vécu. Nous avons, nous, de ce fait, sur ce problème des menaces qui pèsent sur la France, une sensibilité nécessairement plus forte que ces jeunes qui ne savent pas ce que nous savons, à travers non seulement ce que nous avons vécu mais aussi ce que nous tenons de nos pères.

Tout cela, progressivement, s'oublie. Comment, dès lors, s'étonner que la réaction de défense, l'acceptation de l'effort nécessaire à un budget de défense suffisant ne soient pas plus répandues dans le public ?

Il est incontestable, monsieur le ministre, que, cette année, ce budget, hors pensions, se réduira à 194 milliards de francs ! J'évoquerai rapidement quelques points et, d'abord, la suppression de 9 750 emplois, dont 8 250 emplois de militaires. Nos rapporteurs, avec l'autorité que leur confère cette fonction - moi, je ne suis pas un spécialiste de ces problèmes ; je suis un simple sénateur, un Français passionné de son pays - l'ont déjà souligné. Quant aux crédits de carburants, ils sont en diminution de 6 p. 100, 189 millions de francs étant inscrits, en vertu d'hypothèses qui risquent fort d'être démenties par les faits en cours d'année. On note également une baisse des dotations consacrées aux munitions et à l'entretien des matériels.

L'un de nos rapporteurs va jusqu'à écrire : « Dans l'armée de l'air, les opérations de maintenance du matériel vont être ralenties. Dans la marine, les dotations pour la flotte seront nettement insuffisantes, surtout si l'on tient compte des retards accumulés dans l'entretien et la réparation de nos navires. »

M. le président. Mon cher collègue, je comprends que vous soyez très ému, mais...

M. Roland Bernard. C'est un peu long ! (Sourires.)

M. le président. ... nous devons encore entendre d'autres collègues.

M. Emmanuel Hamel. Dois-je m'arrêter, monsieur le président ?

M. le président. Non, mais n'oubliez pas les autres !

M. Emmanuel Hamel. Je n'oublie jamais les autres, monsieur le président ! J'ai été formé aux mêmes disciplines que vous. Je n'ai ni votre sainteté ni votre abnégation, mais j'es-saie de ne jamais oublier l'autre ! (Nouveaux sourires.)

Cela dit, puisque vous me le demandez, je vais conclure.

Monsieur le ministre, je souhaite que mon intervention soit un témoignage et qu'elle puisse vous aider. On pourrait presque dire, car on ne sait pas de quoi demain sera fait, que votre responsabilité est historique. En effet, supposez qu'en Europe de l'Est l'évolution ne soit pas celle que nous espérons, supposez que la crise que connaît l'U.R.S.S. se traduise par des réactions de cette force qu'est encore l'armée dans ce pays : ne risquerions-nous pas, alors, de regretter d'avoir été imprudents ?

Alors, ne le soyez pas, monsieur le ministre, et songez qu'être ministre de la défense dans une conjoncture comme celle que nous connaissons, c'est - je sais que vous en êtes persuadé - avoir une responsabilité considérable. Le Parlement est prêt à vous aider à mieux l'assumer. Faites en sorte que, dans le pays, l'esprit de défense se maintienne ; faites en sorte d'obtenir du Gouvernement les arbitrages qui vous permettront, en 1992, de nous présenter un budget moins préoccupant que celui-ci.

En effet, si les budgets à venir devaient, d'année en année, concrétiser un relâchement de l'effort de défense de la France, alors, oui, véritablement, l'intérêt du pays n'aurait pas été respecté comme il doit l'être et vous en porteriez - ce que je ne souhaite pas - la responsabilité ! (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Mached.

M. Jacques Mached. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, traditionnellement, j'interviens dans la discussion du budget de la défense, car je considère qu'élus de la Marne, conseiller général du canton de Suippes et Mourmelon - grands camps de Champagne - je suis plus sensibilisé que d'autres de mes collègues à tous les problèmes de défense du pays.

Cette vocation accentuée de ma région en matière militaire me conduit à vous présenter aujourd'hui quelques remarques sur le projet de budget pour 1991 de votre ministère.

Depuis plus de trente années, mon souci a été de permettre une cohabitation, civile et militaire, qui soit la moins mauvaise possible. La liaison est permanente avec les officiers et les sous-officiers, et je voudrais souligner le climat de confiance qui s'est établi et se vit entre nos deux populations grâce, en particulier, à l'action des maires et des élus des communes avoisinant ces deux grands camps de Suippes et de Mourmelon, conjuguée à la volonté de contact des responsables militaires. Je puis affirmer que l'expression « armée-nation » n'est pas un vain mot, mais est une réalité.

Cela ne supprime pas l'obligation pour chacun de respecter la spécificité de l'autre. La pollution, liée au bruit des avions qui ne respectent pas toujours les couloirs aériens, le bruit des canons qui, au camp de Suippes, tirent des journées entières, les nombreux convois militaires qui sont un risque important la nuit, car les véhicules ne sont pas tous équipés de feux qui répondent aux prescriptions du code de la route - je le dis chaque année - sont autant de problèmes, dans notre région, que nous ne pouvons négliger. Si nous acceptons de les supporter, notre souci permanent est de diminuer les nuisances.

Nous essayons de résoudre au mieux nos problèmes respectifs et je puis vous affirmer qu'il ne se passe pas de réunions d'élus dans nos villages sans que les militaires soient présents, ou de prises d'armes dans les camps sans que les civils soient représentés. En cette période, les contacts sont plus fréquents avec les généraux de la 63^e division militaire de Châlons-sur-Marne.

Par ailleurs, monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir accepté ma demande : nous envisageons très sérieusement un investissement en commun, à savoir une piscine civile-militaire à Suippes. C'est la première expérience de cette importance qui est menée et je sais que vos services parisiens sont très intéressés par cette nouvelle démarche. Les élus des seize communes de la région de Suippes travaillent pour mettre en place un district rural, qui sera la structure la plus adaptée en la matière. La volonté réciproque d'aboutir est notre meilleur espoir de réussite de cette opération.

Cette responsabilité de terrain, ajoutée à ma responsabilité nationale, me permet de connaître les problèmes que pose, en cette période, l'avenir de notre armée de terre. Le remaniement de la carte de France - je pense au plan « Armées 2000 » - n'est pas sans poser de questions à ces femmes et ces hommes qui composent cette population militaire.

Certes, c'est ma situation géographique qui fait que je suis plongé dans ces problèmes et non une responsabilité exercée au sein de la commission de la défense du Sénat. Dès lors, je comprends que je ne puisse être informé des décisions, des prévisions, mais je peux, mieux que quiconque, traduire l'inquiétude de nos chefs et de leurs hommes dans cette période difficile, les précisions étant insuffisantes sur la restructuration. Vous nous avez donné, ce soir, quelques éléments de réponse et je vous en remercie.

Des conditions d'environnement et de logement dignes de ce nom exigent une réorganisation difficile, notamment des investissements nouveaux en raison de la vétusté des locaux. A l'intérieur des camps, nous ne sommes pas toujours fiers, monsieur le ministre, de recevoir les militaires étrangers...

Si notre région semble privilégiée grâce aux équipements dus à l'importance des camps, la déflation des effectifs de l'armée de terre - 35 000 hommes en quatre ans, vous l'avez confirmé tout à l'heure - n'est pas sans inquiéter les familles de militaires, comme les collectivités concernées. Bien évidemment, les élus locaux n'ont pas à porter d'appréciation sur le bien-fondé de vos décisions ; ils souhaiteraient néanmoins être informés, si possible préalablement, sans que cela porte atteinte en aucune façon au commandement et aux armées en général.

L'exemple de l'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires illustre très bien ce problème, la carte scolaire étant prévue neuf mois à l'avance, et conditionnant les ouvertures et les fermetures de classes.

Après deux années d'un bouleversement complet de la situation en Europe, caractérisé par l'effondrement du régime communiste et la fin des conséquences de la Deuxième Guerre mondiale, faut-il pour autant ne pas se rendre compte que toute menace n'est pas écartée ? Le président Jean Lecanuet a été clair sur ce point.

A la veille de la rédaction d'une nouvelle loi de programmation militaire - j'ai vécu, personnellement, la loi de programmation de 1987 au camp de Suippes - je crois qu'une analyse de cette nouvelle conjoncture se doit de prendre en compte toutes les mutations possibles.

Nul ne sait, aujourd'hui, ce que deviendront politiquement, économiquement et socialement les pays de l'Est et l'U.R.S.S. dans les années qui viennent. Je dois dire qu'à cet égard, au sein du Gouvernement, vous avez été l'un de ceux qui ont manifesté le plus de sagesse face à cette nouvelle conjoncture et je tiens à vous en rendre hommage. Vous avez confirmé, d'ailleurs, cette position dans votre propos liminaire.

Vous ne serez pas étonné non plus que je vous suggère que l'élaboration de cette nouvelle loi de programme s'inscrive dans l'affirmation accrue d'une vocation européenne. Pour parler plus clairement, je dirai tout simplement que l'apaisement actuel en Europe et les interrogations pleines d'incertitudes que je viens de formuler m'inclinent à penser que, plus que jamais, la défense de la France doit s'insérer dans une défense commune de l'Europe à Douze et non se concevoir dans un repli frileux et insouciant sur l'Hexagone.

Il est plus urgent, à cet égard, que le Gouvernement prenne l'initiative d'une relance de la défense européenne. Il ne faudrait pas que le succès imprévu de la démocratie nous chloroforme dans une « euphorie munichoise ».

Par définition, l'esprit de défense ne peut s'exercer, dans une nation, qu'avec un peu de scepticisme, voire d'inquiétude. Par principe, j'ajouterai tout de suite que toute vision

prospective ne peut être, elle, qu'empreinte d'optimisme, un optimisme qui doit, pour la France, se décliner désormais de façon communautaire. La paix ne sera pas seulement la cessation des tensions en Europe ; elle sera aussi l'affirmation d'une Communauté européenne de défense, seule capable de répondre aux problèmes posés dans un contexte de paix mondiale.

Monsieur le ministre, je ne vous citerai pas de chiffres ; je vous demanderai seulement de mener une opération vérité. En effet, lorsqu'on parle des crédits militaires, les officiers généraux que je rencontre regrettent qu'y soient intégrés ceux qui concernent notre gendarmerie nationale. Il serait bon qu'ils figurent séparément. Dieu merci ! ce n'est pas être opposé à la gendarmerie ! Notre pays s'honore, en effet, de ses gendarmes, qui ont une tâche considérable au sein de la nation - je salue leur courage - et qui ont droit au respect que méritent leur fonction et leur mission.

Enfin, monsieur le ministre, l'élu que je suis, situé près des camps déjà cités, vous posera une dernière question : le regroupement des missiles Hadès au sein d'une division nucléaire, prévu à court terme, a-t-il déjà permis de fixer ou de modifier l'implantation géographique du commandement de cette division ?

Vous savez mieux que moi le nombre d'années qu'exige la mise en place d'un programme tel que celui qui concerne les fusées Hadès, lesquelles remplacent les fusées Pluton. Des travaux importants sont en cours, depuis plusieurs années, au camp de Suippes comme au camp de Mailly, pour le stockage de ces fusées ; vous l'avez laissé apparaître en filigrane tout à l'heure. Dans ce plan « Armées 2000 », cette programmation est-elle remise en cause ? Vous avez dit que non, mais je crois que vous pourriez nous aider et nous confirmer ce que vous allez faire.

Lors du déclenchement des événements du Golfe, nous n'avons pas apprécié, monsieur le ministre, le flou de votre comportement. Vous avez heureusement précisé votre position après cette période.

Allons-nous vers une armée de métier, composée de techniciens du maniement de tous ces matériels sophistiqués nécessaires à de telles opérations ? C'est une question que se posent les militaires que je côtoie dans l'exercice de ma fonction.

Permettez-moi d'en terminer sur une idée toute personnelle, qui n'engage que moi, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Jacques Machet. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le sénateur, vous avez dit que ma position avait été floue à vos yeux. J'aimerais savoir sur quels points.

M. Jacques Machet. Vous n'avez pas été clair sur cette crise de Golfe. Je n'ai pas à le détailler !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. A quel moment et sur quels points ? Je suis autorisé à vous poser cette question. Elle me paraît suffisamment importante pour que vous ne me répondiez pas par une généralité !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Machet.

M. Jacques Machet. Monsieur le ministre, je vous ai répondu ce que je devais vous répondre !

Nous subissons une crise d'autorité. Ici même, dans la nuit du samedi 1^{er} décembre, lors de la discussion du budget de la santé, j'ai dénoncé notre démission à tous dans notre responsabilité de parents, démission qui met en cause la stabilité et la sécurité de notre société.

Quand je vois tous ces jeunes militaires apprendre à vivre en communauté et à respecter l'autre, je me dis qu'heureusement notre armée offre un rempart, qui permet à chacun de retrouver le respect de l'autorité.

C'est empreint de ce sentiment du respect de l'autre sur le plan humain que je vous interroge à propos du service militaire de nos jeunes Français, monsieur le ministre. Est-ce que le passage de douze à dix mois, en 1992, comme vous l'avez confirmé tout à l'heure, est une orientation ? Prévoyez-vous de le faire passer à six mois ? Nous aimerions connaître vos prévisions pour les années qui viennent.

Permettez-moi maintenant de vous faire part d'un dossier que je défends avec vigueur devant notre Haute Assemblée, celui de la production d'éthanol. En 1987, un de vos prédécesseurs, M. André Giraud, avait porté une grande attention à cette production. Avec nos céréales, nos betteraves et d'autres plantes, nous allons produire un carburant renouvelable et propre - j'insiste sur cette affirmation - respectant la couche d'ozone et notre environnement.

Je vous tiendrai au courant de ce dossier que je vais remettre à Bruxelles, à M. Delors. Je compte sur vous pour que vous y portiez toute l'attention nécessaire, afin que notre armée puisse utiliser ce carburant, en mélange à 5 p. 100 dans l'essence.

Telles sont, monsieur le ministre, à propos de votre projet de budget, les remarques et les questions d'un élu national, riverain des camps militaires de Champagne.

Ce territoire est marqué à jamais par ces cimetières militaires où reposent des jeunes tombés, à l'aube de leur vie, pour leur pays et notre liberté.

Pourtant, aujourd'hui, je suis obligé de dire à mes jeunes concitoyens, pour qui ces croix et ces tombes représentent des anciens combattants, des personnes âgées, que ce sont des jeunes qui sont tombés pour notre liberté.

Les témoignages de ces sacrifices donnent à notre région la mission de transmettre un message non pas de haine mais d'espoir.

En cette période de tension où les mots de guerre se mêlent à ceux de paix, comment ne pas penser à notre armée qui est dans le Golfe, à ses chefs, à ses jeunes soldats et à leurs familles, et leur exprimer notre solidarité ? C'est peut-être facile de le dire ici, monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est certainement plus facile que de le vivre dans le désert.

Hier soir, j'ai participé à un dîner-débat sur l'Europe organisé par les élus centristes. A cette occasion, notre ami Bernard Bosson, avec sa foi, sa fougue et sa valeur reconnue de tous, ce jeune apôtre de l'Europe nous a fait part de toutes les positions et des divergences des responsables politiques français. En effet, en cette période cruciale, et c'est regrettable, ils ne partagent pas les mêmes idées sur la continuité de notre grande Europe.

Il a développé la nécessité de la défense européenne. Oui ! monsieur le ministre, votre budget n'est pas suffisamment orienté vers une grande défense européenne ; c'est pour cela qu'il est difficile.

Monsieur Philippe de Gaulle, permettez-moi d'emprunter pour quelques secondes une déclaration du général de Gaulle : « Il est préférable de voir deux bateaux côte à côte que face à face. »

Si nous n'avions pas pris tant de retard, monsieur le ministre, nous devrions être auprès des forces américaines - je les salue, ces forces américaines, car qu'en serait-il si elles n'avaient pas répondu rapidement ? - réunis dans une force européenne digne de ce nom et plus libre de ses décisions.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Machet.

M. Jacques Machet. J'aurais pu avoir la tentation de négocier le vote de votre projet de budget contre une aide de votre part en faveur des équipements cités au début de mon intervention. Cela ne m'a pas effleuré une seconde ! Ce serait mal me connaître que de le croire possible.

Comme à vous, une mission nationale m'a été confiée. Je sais que vous comprendrez mon idéal et je vous fais confiance. Cependant, comme mes collègues et amis de l'union centriste, les rapporteurs MM. René Monory, spécialiste des finances et fin gestionnaire, Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères de notre Haute Assemblée et orfèvre en notre pays des questions relatives à la fragilité des équilibres de notre monde, et Xavier de Villepin, qui, avec un grand réalisme, a rappelé que le projet de

budget n'est pas assez tourné vers l'Europe, je serai défavorable à son adoption. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Rouvière, reparti dans son département, m'a demandé de présenter quelques remarques à propos de la gendarmerie.

L'an dernier, les médias ont abondamment parlé de la grogne des gendarmes. Aujourd'hui, le calme est revenu. Le dialogue direct et approfondi vous a permis, monsieur le ministre, de mettre en place des mesures destinées, d'une part, à poursuivre le développement de l'expression démocratique du personnel et, d'autre part, à améliorer les conditions de vie et de travail des gendarmes. Cela va dans le sens des souhaits exprimés par les intéressés, auxquels je tiens à rendre hommage pour le travail qu'ils accomplissent.

Le projet de budget pour 1991 prévoit une augmentation importante du titre III, puisque celle-ci atteint 6 p. 100.

En outre, aux emplois créés pendant la période de 1989 à 1990, viendront s'ajouter 1 000 emplois supplémentaires dont 72 de sous-officiers, 25 d'officiers et 250 de gendarmes auxiliaires. Cela constitue un premier sujet de satisfaction, car nous connaissons les difficultés et les contraintes imposées par les missions effectuées par la gendarmerie. Ce renforcement des effectifs n'est cependant pas du luxe et il faudra le poursuivre.

Par ailleurs, les moyens matériels ne sont pas oubliés. Nous constatons dans votre projet de budget une modernisation dans le domaine de la bureautique. Avec l'installation d'ordinateurs, de photocopieurs et de machines à écrire électroniques, la révolution informatique fait une percée fulgurante dans les gendarmeries.

Mais ces moyens matériels doivent être au service des hommes. Vous vous êtes penché sur leur sort, monsieur le ministre, en apportant des changements destinés, selon vos propos, à insuffler un esprit nouveau.

Certaines questions sans réponse s'accumulaient depuis des années. Cela engendrait un climat malsain et peu adapté à l'accomplissement des délicates missions de la gendarmerie.

Vous avez proposé de nouvelles structures destinées à faciliter les échanges entre les divers échelons administratifs et de commandement. Les gendarmes ont maintenant leur conseil de fonction militaire, au sein duquel ils peuvent exprimer leurs besoins spécifiques.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail, la principale revendication des gendarmes, mais ce n'est pas la seule, portait sur la lourde tâche qui pesait sur eux. A ce sujet, vous avez proposé des mesures qui sont au stade de l'expérimentation dans deux départements, la Somme et la Seine-et-Marne. Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître les premiers résultats de ces expériences et savoir si vous comptez les généraliser et selon quel calendrier.

La création de nouveaux emplois, la modernisation des outils de travail, une meilleure organisation des forces peuvent apporter un soulagement certain dans l'accomplissement des missions des gendarmes. Par exemple, il est nécessaire de réduire les astreintes. Mais il convient de veiller au maintien d'un taux de sécurité suffisant, afin que les populations n'aient pas le sentiment d'être mal protégées.

Monsieur le ministre, je rappelle que l'insécurité n'est hélas ! pas une exclusivité des grandes villes et que le monde rural n'est pas à l'abri des agressions, des vols et des actes de vandalisme.

La présence de la gendarmerie sur l'ensemble du territoire est une nécessité qui ne fera que se confirmer au fur et à mesure que l'Europe des peuples se développera. La disparition des frontières va accélérer les déplacements des populations. Le besoin d'équilibre psychologique et sociologique entraînera les populations urbaines à rechercher l'espace, le calme et l'air moins pollué.

La gendarmerie ne doit pas désertier les campagnes. Vous me répondrez peut-être, monsieur le ministre, que ce n'est pas votre intention. Je constate cependant la généralisation de deux phénomènes importants.

Tout d'abord, les compagnies rurales sont supprimées et regroupées afin, paraît-il, d'être plus efficaces. Mais la meilleure efficacité n'est-elle pas celle qui résulte de la présence sur le terrain ?

A l'heure de la consolidation de la décentralisation, ces regroupements, ces concentrations me paraissent aller à contre-courant.

Ensuite, chaque été, les brigades de l'arrière-pays sont mobilisées afin d'aider leurs homologues du littoral. Dans les campagnes, les gendarmes ne peuvent plus s'impliquer dans la vie locale comme ils le faisaient auparavant. Pourtant, la présence des gendarmes est indispensable au bon déroulement des fêtes et des manifestations sportives, notamment.

En dehors des clivages politiques traditionnels, le grand affrontement qui se développe est celui des villes et des campagnes. Ce serait une grave faute de ne voir que l'aspect démographique des situations.

La sécurité des aberrantes mégalo-poles ne doit pas être assurée au détriment de celle du monde rural. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande de préserver l'existence des compagnies rurales et de veiller à faire toujours coïncider l'effectif théorique et l'effectif réel des brigades en assurant le remplacement complet et rapide des personnels absents. Pourquoi ne pas imaginer un corps de gendarmes itinérants, dont le rôle essentiel serait d'effectuer des remplacements dans les brigades ?

Nous revenons ainsi au problème numéro un, celui des effectifs. La modernisation et l'efficacité impliquent leur augmentation.

Monsieur le ministre, malgré ces remarques que je souhaitais faire pour la défense du monde rural, je constate que votre projet de budget va dans la bonne direction. De plus, le dialogue et la concertation que vous développez doivent être encouragés.

Voilà, monsieur le ministre, les propos qu'aurait tenus M. Rouvière à cette tribune.

J'en viens à quelques réflexions plus personnelles.

Je traiterai maintenant de la crise du Golfe. Notre pays déploie dans cette région une force de dissuasion dans le cadre strict des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Cette crise peut être l'occasion de tester nos forces militaires et de juger, à l'aune des exigences d'aujourd'hui, les choix faits hier, en d'autres circonstances. Quels sont les premiers enseignements militaires que l'on peut tirer de cette crise en ce qui concerne nos moyens de projection des forces et la capacité d'adaptation de nos forces armées ?

Mais revenons-en à l'Europe. La France entretient des relations d'une grande qualité avec notre voisin, l'Allemagne. Dans le domaine militaire, la coopération est étroite, voire exemplaire, comme vous l'avez signalé, monsieur le ministre. La brigade franco-allemande est le fruit de cette volonté politique partagée par nos deux pays. Mais, dans l'entreprise qui consiste à définir un futur système de défense européen, maintes fois évoqué à cette tribune aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous limiter à cette seule coopération.

La France et la Grande-Bretagne ont un statut international et des moyens stratégiques comparables, qui déterminent des intérêts communs de sécurité. Pour autant, peu de progrès ont été enregistrés dans le domaine des actions communes, des exercices, des manœuvres et de la production coordonnée d'armements. On dit que le changement de Premier ministre annonce une évolution positive de la position britannique. L'avez-vous déjà constatée, monsieur le ministre ? Qu'en est-il aujourd'hui, par exemple, du progrès du projet d'A.S.L.P. ?

J'en reviens à la coopération franco-allemande. Vous avez dit, monsieur le ministre : « La sécurité de l'Allemagne, géant économique, restera longtemps un problème. » C'est tout à fait évident. Quelle réponse apporter ? Une défense franco-allemande ? La brigade franco-allemande, que j'évoquais il y a un instant et dont l'efficacité est maintenant reconnue, ne peut être une réponse suffisante en l'état. Faut-il la développer ou bien faut-il une réponse européenne, comme le souhaitait mon collègue M. Robert Pontillon à cette tribune ? Mais la réponse n'est malheureusement pas immédiate.

Pour 1991 et 1992, la décision a été prise de retirer la moitié de nos unités présentes en Allemagne, et vous nous avez confirmé, monsieur le ministre, que ces unités seraient

dissoutes. Certains de mes collègues ont posé la question : « Pourquoi un retrait aussi rapide des forces françaises en Allemagne ? » Il est vrai que l'Histoire va vite et qu'il fallait respecter la souveraineté allemande recouvrée. Il est vrai que toutes les troupes étrangères vont prochainement quitter le territoire allemand. Mais nous ignorerons le nombre et le statut des forces qui y resteront. Quelles seront les réponses allemandes à ces questions ?

Mais, monsieur le ministre, au-delà de l'aspect purement militaire de ce retrait qui a longuement été évoqué à cette tribune, se pose le problème des personnels civils des forces françaises en Allemagne dont je vous ai déjà, par ailleurs, entrevenu.

Vous conviendrez qu'il faut tout faire, monsieur le ministre, pour éviter que les Français ne soient les victimes sociales de la réunification de l'Allemagne. Dans des circonstances aussi exceptionnelles, ne faudrait-il pas envisager, au bénéfice des personnels, d'ailleurs en nombre réduit, qui se trouvent dans une situation très précaire, de dégager des crédits budgétaires permettant de réaliser un plan social adapté ?

Monsieur le ministre, plusieurs de nos collègues ont rendu hommage à nos forces déployées dans le Golfe. J'aurais aimé qu'ils votent, en conséquence, votre projet de budget. A chacun sa cohérence ! Permettez-moi d'associer à cet hommage nos militaires qui, au Gabon, au Rwanda et au Tchad, ont admirablement assuré la sécurité physique et l'évacuation de nos compatriotes.

Vous pourriez reprendre à votre compte la formule qu'affectionnait tout particulièrement Charles Hernu : « Tout le désarmement possible sans sécurité moindre pour notre pays. »

Au moment où, à Paris, la parenthèse ouverte à Yalta se referme, dans un nouvel ordre mondial qui génère des espoirs mais aussi des incertitudes, votre projet de budget, monsieur le ministre, préserve l'essentiel avant les choix stratégiques de la prochaine loi de programmation. Aussi, je le voterai volontiers. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce débat a permis de soulever un certain nombre de questions fondamentales que je ne souhaite nullement éluder. J'ai noté, en particulier, le niveau de l'effort de défense, jugé, par quelques-uns, trop élevé, mais, par la plupart, trop faible, la programmation et les missions de nos forces armées, la défense européenne et son corollaire, le rapatriement des forces françaises d'Allemagne, l'avenir de notre dissuasion stratégique, les armes d'ultime avertissement - au chapitre de la dissuasion nucléaire - la réduction du « format » de l'armée de terre, le plan « Armées 2000 », la coopération interarmée et tous les problèmes concernant chacune d'elles, le service national, son avenir, la politique industrielle et le contrôle des ventes d'armes.

S'agissant de l'effort de défense, il faut regarder ce qui se passe dans les pays voisins. Depuis un certain nombre d'années, la France a continué d'augmenter son effort. Il n'en pas toujours été de même en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

On peut, bien évidemment, déplorer, comme M. Hamel tout à l'heure, que le budget de la défense ne soit que ce qu'il est. Mais il progresse de plus de 5 milliards de francs en francs courants par rapport à l'an dernier, alors qu'il diminue chez la plupart de nos voisins. Cette situation traduit un certain esprit de responsabilité qui existe dans notre pays et qui se reflète dans les assemblées et dans les forces politiques.

Ainsi, d'une certaine manière, la France a gardé un comportement plus mesuré que nombre de ses partenaires et alliés. Peut-être avons-nous fait le choix, voilà déjà longtemps, grâce au général de Gaulle, d'assumer notre défense, ce qui crée des réflexes sains tant il est vrai - j'y reviendrai - que toute bonne défense, y compris lorsqu'elle se place dans la perspective européenne, est d'abord une défense nationale.

Pour répondre à M. Lecanuët, je dirai que la référence au produit intérieur brut marchand n'est probablement pas la meilleure. Vous avez cité le chiffre de 1982, à savoir 4 p. 100. Mais à cette époque, le produit intérieur brut marchand stagnait. Si nous sommes aujourd'hui parvenus à un niveau légèrement supérieur, c'est parce que, depuis trois ans, il a crû chaque année d'environ 4 p. 100. Il ne s'agit donc pas d'une bonne unité de mesure. Il vaut mieux se référer à la croissance en volume. De ce point de vue - j'ai déjà eu l'occasion de le dire - tous les grands programmes peuvent être maintenus et poursuivis, sous réserve, naturellement, de la discussion qui doit intervenir à l'automne prochain à l'occasion du débat sur la programmation.

Avons-nous atteint un plancher ? Pour ma part, je le crois. Nous ne pouvons pas descendre en dessous du niveau qui a été atteint sans compromettre les chances de la modernisation de notre outil militaire. Il faut avoir conscience que toute loi de programmation reprend des programmes déjà anciens, engagés souvent depuis longtemps et qui s'étalent sur plusieurs années.

Un budget n'est pas la bonne aune à laquelle on pourrait mesurer l'effort de défense. Il faut attendre dix ans pour y voir clair. La prochaine loi de programmation qui portera sur cinq ans nous permettra de mieux apprécier la situation.

Pour mettre à niveau, non seulement notre dissuasion, mais également la modernisation des trois armées, notre effort doit s'accroître au cours des prochaines années.

Vous n'ignorez pas les contraintes financières. Nombreux sont ceux qui protestent contre le poids des charges pesant sur les contribuables, notamment sur les entreprises. J'observe que, curieusement, ce sont souvent ceux qui luttent le plus ardemment contre le poids des prélèvements obligatoires qui voudraient nous voir augmenter le plus notre effort de défense. Ils sont apparemment peu sensibles à la contradiction de leur démarche.

Ce sont ceux qui poussent le plus fort à la roue de l'harmonisation fiscale européenne et, par conséquent, à la réduction du taux de la T.V.A., qui, en même temps, critiquent avec le plus de virulence le Gouvernement qui, selon eux, n'agirait pas assez en matière de défense.

Je souhaiterais qu'ils nous expliquent où ils prendraient l'argent et quelles seraient leurs priorités. Les économies devraient-elles porter sur l'éducation, la recherche, la police ? Ce serait, me semble-t-il, une saine discipline à laquelle chacun devrait s'astreindre.

M. Jean Lecanuët, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Nous vous l'appliquons, monsieur le ministre, le moment venu !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Nous l'appliquons tous les jours. C'est le propre d'un gouvernement qui ne peut pas...

M. Jean Lecanuët, président de la commission des affaires étrangères. Nous n'avons pas la même conception de l'Etat ! C'est ce qui nous sépare !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. L'Etat est ce qu'il est ! Quand on élabore un budget, il faut faire des choix.

M. Jean Lecanuët, président de la commission des affaires étrangères. L'Etat, c'est la défense, c'est la justice !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Pas seulement, monsieur Lecanuët. L'Etat a des responsabilités à l'égard de l'éducation nationale et en matière de solidarité. Naturellement, sa responsabilité s'engage sur le long terme. Mais permettez-moi de critiquer ce « moins d'Etat » que l'on évoque souvent. Cette attitude est funeste, y compris pour la défense !

J'en viens à la future loi de programmation à propos de laquelle j'ai déjà donné quelques directives. J'ai souhaité qu'elle porte, non seulement sur le titre V, mais également sur certains éléments du titre III, tels les effectifs, les normes d'activité qui doivent être maintenues, quel que soit le prix du carburant ou le cours du dollar, et, enfin, les lignes directrices de l'amélioration de la condition des personnels. Je pense, en particulier, à la revalorisation de la condition militaire qui doit faire l'objet d'une politique à long terme.

Le débat qui s'est engagé au sein du conseil supérieur de la fonction militaire se révèle très utile et très fructueux. Il s'agira de l'une des principales innovations qui auront été apportées au cours de ces dernières années dans le fonctionnement des armées. Je suis bien décidé à tenir compte, autant que possible, des suggestions du conseil.

Je ferai observer aux membres de la Haute Assemblée, connus pour leur sagesse, que le paysage a quand même beaucoup changé en l'espace d'un an. Certes, la programmation a été revue. Vos propos sont exacts. Je ne l'ai pas caché dans mon exposé liminaire.

Mais qui pouvait prévoir que, après la chute du mur de Berlin au mois de novembre, la réunification allemande serait aussi rapide ? Qui pouvait prévoir les accords de Stavropol et le retrait, à l'horizon de 1994, de toutes les troupes soviétiques stationnées en Europe de l'Est ?

Il faut tenir compte de ces nouveaux éléments qui ne peuvent pas ne pas avoir de répercussions sur l'importance de nos corps d'armée.

Il faut, bien évidemment, prendre en considération les nouveaux risques qui apparaissent notamment au Sud. Je vous ai mis en garde - du moins ai-je essayé - contre un changement trop rapide de la défense tous azimuts. En fait, tout dépend de nous. Nos armes sont élaborées, évidemment compte tenu de leur portée, pour être dirigées dans la direction d'où vient la menace. C'est le bon sens même. Le général de Gaulle l'avait observé en d'autres temps. L'ennemi traditionnel - héréditaire, comme on disait - a été l'Espagnol, l'Anglais, l'Allemand, le Russe. Qui sera-t-il demain ?

S'agissant de la crise du Golfe, M. Machet m'a reproché un certain flou dans ma position. Je lui ai demandé de préciser sa pensée mais il semble qu'il n'ait pas été capable de le faire.

M. Jacques Machet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous en prie, monsieur Machet. Il n'est jamais trop tard pour réparer un oubli.

M. le président. La parole est à M. Machet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Machet. Je ne répare pas un oubli, monsieur le ministre. Je veux simplement dire que nous avons été gênés par votre comportement, par votre style. Nous nous demandions si vous étiez vraiment au fait de la situation à laquelle vous étiez confronté.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Mais, monsieur le sénateur, il ne faut pas, d'abord, vous fier à ce que vous pouvez lire dans les journaux. Fiez-vous à mes déclarations !

M. Jacques Machet. Vous n'en avez pas fait !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Vous n'avez donc pu vous fier qu'aux commentaires de la presse.

M. Jacques Machet. Vos déclarations manquaient !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. En effet, les seules que j'ai pu faire l'ont été dans l'enceinte de conseils en principe secrets.

M. Jean Lecanuët, président de la commission des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Lecanuët, président de la commission des affaires étrangères. Permettez-moi d'intervenir à mon tour, monsieur le ministre, puisque vous insistez pour connaître les griefs qui entachent, à nos yeux, votre démarche et votre style.

Lorsque l'affaire du Golfe a éclaté, il n'y a pas eu que l'appréciation assez générale qui a été portée par les observateurs, et que nous partageons. Alors que les officiers, les

sous-officiers, les soldats, les marins se sont rapidement et spontanément présentés à l'appel, l'acheminement des forces, qui dépendait de vous, a été d'une singulière lenteur. Il suffit de prononcer le nom du porte-avions *Clemenceau* pour que vous compreniez ce à quoi je fais allusion : la manière dont il a été armé, l'ambiguïté des missions qui lui ont été confiées.

Je citerai un autre fait puisque vous m'obligez à le dire...

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous ai permis, je ne vous ai pas obligé...

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. J'ai la liberté de parole aussi longtemps qu'elle m'est accordée par le droit d'interruption que vous m'avez reconnu et que m'a donné M. le président du Sénat.

J'ai conduit une mission en Arabie Saoudite. Selon nos traditions, chaque parti de notre assemblée y était représenté. Le président du groupe socialiste nous a fait l'honneur de sa présence à cette mission. Nous avons demandé à aller aux emplacements qui étaient prévus pour être les sites des forces françaises. Nous avons été d'une discrétion absolue. Aucune déclaration n'est sortie de nous.

Un grand journaliste français qui accompagnait cette mission a cru, c'était son droit, ayant accompagné la démarche, pouvoir diffuser aux Français le lieu où seraient installées les forces françaises. Vous avez fait un démenti.

Quelque temps plus tôt, c'était bien là qu'étaient les forces françaises. Puis vous avez décidé de les reculer. Vous n'avez pas escorté l'effort que des hommes, qui appartiennent à l'opposition, ont su faire généreusement quand le chef de l'État, dont nous n'oublions pas qu'il est le chef des armées, nous a demandé d'aller expliquer la position de la France sur le terrain. Vous n'avez fait que bafouer la représentation sénatoriale. Cela pèse sur votre démarche et nous nous permettons de la juger. (*M. Jacques Machet applaudit.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Tout ce qui est excessif est insignifiant, monsieur Lecanuet.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Je vous remercie de me qualifier d'insignifiant !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Oui, je pense que vous devriez retirer les propos que vous avez tenus, car il n'était pas normal en effet que, même un journaliste accompagnant une délégation sénatoriale, rende public l'endroit où nos forces seraient stationnées, même la zone approximative, celle de Hafr-el-Batin, où elles auraient dû être stationnées avant que le ministre de la défense, qui était en mission dans la même région, au même moment, et qui vous avait permis de vous y rendre, ait donné son accord aux autorités saoudiennes. Je pense que la moindre des choses aurait été que le journaliste qui vous accompagnait gardât une certaine discrétion !

Cela dit, nul ne peut s'abriter derrière des commentateurs. Chacun doit avancer des faits pour étayer son argumentation. S'agissant de mes déclarations, je vous défie d'en produire que, aujourd'hui, je pourrais renier.

Dès le départ, il est vrai, à une époque où ce n'était pas très répandu, j'ai cherché à faire prendre conscience à l'opinion que cette crise était complexe, qu'il fallait en avoir une vue d'ensemble, qu'elle était, à bien des égards, une des conséquences de la crise de l'Union soviétique et que, derrière cette crise, se profilaient beaucoup d'autres questions, dont un certain nombre de problèmes irrésolus depuis longtemps.

Chacun se souvient des nombreuses guerres qui ont eu le Moyen-Orient et le Proche-Orient pour théâtre. Chacun se souvient qu'après la chute du régime du Chah une guerre a éclaté entre l'Iran et l'Irak et que, naturellement, un certain nombre de contentieux en ont résulté. On ne peut comprendre la situation que dans le mouvement de l'Histoire.

S'il fallait remonter plus loin, nous en reviendrions au partage colonial, qui est intervenu après la chute de l'Empire ottoman. Mais ce serait aller trop loin dans l'Histoire, encore qu'il s'agisse d'un élément nécessaire si l'on veut comprendre les tenants et les aboutissants de cette affaire.

J'ai toujours exprimé, il est vrai, ma préférence pour une solution pacifique et je l'affirme à nouveau devant vous. Je n'ai pas l'habitude de cacher ma pensée.

Je pense aussi que, dans des affaires aussi complexes, les stratégies indirectes sont toujours les plus efficaces. C'est naturellement sur la base d'une vue claire des choses que je m'exprime.

J'en ai tout à fait conscience, aucun pays membre des Nations unies, à plus forte raison quand il est membre du Conseil de sécurité, ne peut consentir à la violation du droit international qui est intervenue le 2 août 1990 quand l'Irak a envahi le Koweït. Il ne peut pas être tiré prétexte d'une agression antérieure ou d'une injustice antérieure ; c'est évident. Par conséquent, il faudra que l'Irak évacue le Koweït.

Mais, en même temps, monsieur Lecanuet, une justice à deux vitesses n'est pas une justice, c'est une injustice. Ce sont deux évidences qui s'imposent à tout homme qui a un peu d'esprit de justice. Au fond, cette région du monde ne souffre-t-elle pas du fait que, nous, Occidentaux, nous n'avons pas toujours traité de ces problèmes avec une suffisante compréhension des motivations des hommes et avec un suffisant esprit d'équité ?

Au moment où la guerre menace et où, en effet, nos soldats peuvent être engagés dans des actions de force, au prix du sang, je crois que chaque homme politique, moi le premier naturellement, doit mesurer sa responsabilité. En définitive, ce sont toujours les hommes politiques qui sont responsables. Le devoir militaire est ainsi fait que, quand les ordres sont donnés, ils doivent être exécutés. Mais on ne doit jamais oublier qui les donne.

Le compte à rebours est commencé : vous le savez, l'ultimatum de Conseil de sécurité des Nations unies expire dans trente-huit jours. L'issue de cette crise, la paix ou la guerre, dépend de la conscience des responsables irakiens d'abord, mais aussi de la conscience de quiconque exerce une responsabilité dans le monde, de tous les dirigeants, de tous ceux qui ont une influence, et vous êtes de ceux-là, monsieur Lecanuet.

En effet, la libération du Koweït n'est pas nécessairement l'objectif recherché par tous. Or l'évacuation du Koweït doit être l'objectif exclusif des Nations unies, avec le souci, bien entendu, d'instaurer, dans cette région, une paix juste et durable, conformément à ce que le Président de la République a exprimé, le 24 septembre, à la tribune des Nations unies.

Cette affaire, dont nous aurons l'occasion de reparler, mérite qu'on en tire par avance quelques leçons. Certes, c'est s'engager beaucoup au point où nous en sommes, mais nous voyons bien que les moyens de renseignement et d'observation joueront à l'avenir un rôle très important.

En effet, à bien des égards, tous les responsables ont été surpris. Il est clair que les moyens de projection rapide sont nécessaires. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à la rapidité avec laquelle nos forces se sont mises en mouvement. Je trouve tout à fait inadmissible, monsieur Lecanuet, que vous ayez pu dire ou laisser entendre que les ordres avaient été donnés avec retard ou exécutés avec mollesse. Le *Clemenceau* a été gréé en porte-hélicoptères, parce qu'il s'agissait de faire face à une menace d'agression par blindés. Or, des hélicoptères antichars étaient bien la réponse la mieux adaptée à ce qui paraissait être, à l'époque, la menace à laquelle nous devons faire face.

Le *Clemenceau* s'est d'abord rendu à Djibouti pour des nécessités d'acclimatation, puis aux Emirats arabes unis et en Oman. Quand le Président de la République lui en a donné l'ordre, il a débarqué son régiment d'hélicoptères de combat à Yambu, où nous avions acheminé un détachement précurseur. De là, il a gagné la zone de Hafr-el-Batin, où, en l'espace de quinze jours, tous les autres régiments de l'opération Daguet l'ont rejoint.

Je tiens à votre disposition toutes les directives qui ont été données par le ministre de la défense. Elles ont toujours été émises dans l'heure qui a suivi chacun des conseils restreints qui se sont tenus dans le courant du mois d'août.

Naturellement, il faut savoir faire face. Je pense que nous l'avons bien fait et qu'il faut rendre hommage à nos forces. Il n'est pas juste de dire, comme je l'ai entendu de cette tribune, que le *Clemenceau* aurait fait preuve d'une lenteur excessive. Il s'est rendu sur la zone très rapidement puisque, parti le 13 août, il est arrivé aux alentours du 22 août. Je me suis d'ailleurs rendu à ce moment-là à Djibouti. Il a ensuite fait ce qu'on lui disait de faire dans le cadre d'une manœuvre dissuasive !

Il faut vraiment l'esprit mal tourné d'un certain nombre de commentateurs, comme vous dites, monsieur Lecanuet, pour essayer de tourner cette mission en dérision. Cela relève d'un certain masochisme national que, pour ma part, je ne partage pas.

De la crise du Golfe, il y aura d'autres conséquences à tirer.

On voit bien, en particulier, la limite de certaines stratégies navales ou aériennes, dès lors qu'il s'agit de reconquérir des territoires. Dans ce cas, on peut faire l'impasse sur les forces terrestres et on se rend compte que même des moyens légers sont insuffisants. D'une certaine manière, je dirai que le char lourd - et, pour prendre un exemple qui nous intéresse, le Leclerc - apparaît à nouveau justifié pour des missions comme celles-là. On ne peut pas s'en passer. On prend aussi conscience de la modernité du concept d'aéromobilité.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire sur le transport à longue distance. Je tiens quand même à relever que l'utilisation des moyens civils - cargos rouliers, avions cargos civils - s'est révélée adéquate. Par conséquent, nous n'avons pas lieu d'entretenir des moyens qui seraient superflus.

Nous avons naturellement nos propres moyens de transport, qui doivent permettre d'acheminer rapidement un ou deux régiments, mais nous ne pouvons pas tenir prêt, pour toute intervention possible dans les décennies à venir, une flotte de transport ! Les Britanniques avaient fait la même démonstration au moment de la guerre des Malouines.

S'agissant de la défense européenne, monsieur Lecanuet, dans la réalité, il faut juger à l'aune des propositions concrètes et ne pas faire de l'Europe un commerce électoral.

Dans la réalité, qui s'est battu pour le programme franco-allemand d'hélicoptères de combat Tigre, et d'hélicoptères de transport N.H. 90, sinon votre serviteur ? Croyez-vous que cela était si facile ?

Qui, à l'U.E.O., propose - je me tourne maintenant vers M. Monory - de développer une agence de vérification satellitaire et, ultérieurement, une entreprise spatiale européenne pour l'observation des crises avec des satellites radars ou des satellites à infrarouge qui nous seront nécessaires dans les années ou les décennies à venir, sinon votre serviteur ?

Mais qui freine ? Ceux qui font profession d'être des Européens. Monsieur Guéna, je rectifie un peu votre citation : il m'est arrivé de dire que des millions de Français, en effet, étaient morts dans le passé depuis des générations pour que vive la France et que, naturellement, je croirai d'autant plus à l'Europe, comme Péguy à la République, que je verrai des Européens se faire tuer pour elle. Or, jusqu'à présent, je n'en ai pas encore vu beaucoup ! Toutefois, il n'est pas interdit que vous payiez d'exemple !

Je donnerai encore quelques orientations sur ce qui est peut-être une défense européenne.

Voilà quelques semaines, j'ai inauguré avec M. Stoltenberg la brigade franco-allemande. C'est peut-être un excellent laboratoire pour nos officiers, pour leur apprendre à travailler avec les officiers de la Bundeswehr. Le retrait, le rapatriement des forces françaises d'Allemagne n'empêchent nullement le développement d'exercices en commun. Je suis allé moi-même accueillir les soldats allemands pendant l'exercice Champagne ; je leur ai proposé de créer une école commune de pilotes d'hélicoptères de combat. Dès lors que nous avions choisi de développer ensemble un concept d'aéromobilité appuyé sur deux grands programmes majeurs, il me semble que c'est là une proposition qui va tout à fait dans le sens de ce que vous souhaitez.

De même, nous ne sommes pas en retard avec les Britanniques en matière de coopération. Nous lui avons même donné un grand élan. Si, aujourd'hui, il n'est pas encore possible d'annoncer la décision de fabriquer en commun un missile air-sol à longue portée, cela ne tient pas à la France.

Enfin, qui a proposé, à l'U.E.O., sinon la France, qui en assume la présidence, de créer un comité des chefs d'état-major, et ce depuis des années, sinon votre serviteur ? Quand cela a-t-il été possible ? Au moment de la présidence française, à l'occasion de la crise du Golfe. Mais, naturellement, cela mériterait d'être développé...

Je pourrais énumérer les initiatives concrètes, je vous assure qu'elles ne manquent pas. Encore faut-il être concret pour resserrer les solidarités entre nos pays, qui, en effet, ont des intérêts communs de sécurité. Qui songerait à le nier ?

Mais il y a manière et manière de faire l'Europe, il y a manière et manière de poser les problèmes et, quand, sur la base de la déclaration de Londres, avec une imprécision voulue, on nous propose de constituer des unités multinationales qui seraient placées sous le commandement intégré de l'O.T.A.N., de qui se moque-t-on ? Croit-on vraiment que c'est là une direction que la France peut suivre ?

Je sais que, par sa franchise, mon langage peut blesser certains sentiments, mais je pense que ces sentiments sont des illusions. Mieux vaut parler franchement pour avancer vraiment dans la voie qu'au fond je pense vous souhaitez : nous devons nous garder de toute politique d'illusions dès lors qu'il est question d'intérêts aussi fondamentaux que ceux de la sécurité et de la défense.

MM. Hoeffel et Bayle ont évoqué le problème des personnels civils qui entourent les forces françaises en Allemagne. Ils sont 11 000, si l'on compte les forces stationnées à Berlin, qu'il n'est pas question de rapatrier pour le moment.

Ce rapatriement va s'étaler sur plusieurs années. Les premières décisions sont intervenues et elles seront applicables l'été prochain. Je voudrais rassurer M. Hoeffel en lui disant qu'à Strasbourg sera installé le 2^e corps d'armée, ce qui compensera amplement le départ de la 1^{re} armée. Il en résultera, pour Strasbourg, un bénéfice net, si je puis dire, de personnel, essentiellement des cadres et des personnels civils.

Plusieurs d'entre vous - mais d'abord M. de Villepin - ont évoqué l'avenir de notre dissuasion nucléaire stratégique.

M. de Villepin a développé - fort brillamment, d'ailleurs - une argumentation à l'appui du missile sol-sol déplaçable. Je tiens à lui rappeler que, lors de la dernière élection présidentielle, qui a été arbitrée comme vous le savez par le suffrage universel, ce problème avait déjà été posé. Par conséquent, il faut tenir compte des réalités, y compris politiques.

Monsieur Voilquin, vous vous êtes prononcé pour l'A.S.L.P. A cet égard, je dois faire des propositions, je n'ai pas encore rendu ma copie et j'attendais de vous entendre.

Si le S 4 présente des avantages certains, ne serait-ce que parce qu'on a commencé à le développer et que sa capacité de pénétration est indéniable, l'A.S.L.P. n'est pas dépourvu d'un certain nombre de qualités. En effet, non seulement nous pourrions le coproduire avec la Grande-Bretagne, mais en nous dotant d'un missile air-sol à longue portée comme celui que les Anglais ont également choisi - sans avoir pour autant encore arrêté leur décision définitive - nous solidariserions nos intérêts diplomatiques au cours de la prochaine période et nous ouvririons la voie à des coopérations qui seront sans aucun doute utiles.

Je ne pense pas que l'on puisse dire que les capacités de pénétration de l'A.S.L.P. n'existent pas. Elles existent bel et bien ! D'ailleurs, différentes stratégies peuvent s'appliquer, et je suis tout à fait à votre disposition pour développer ce point. La signature radar de l'A.S.L.P. est très faible par rapport à celle de l'A.S.M.P. actuel, dont nous maîtrisons tout à fait, vous le savez, la technologie. De ce point de vue, nous sommes tout à fait en avance sur tous les autres pays du monde. Le vol de l'A.S.L.P. à plus haute altitude et à une vitesse beaucoup plus élevée, pour les trajectoires à longue distance, son aptitude à suivre des trajectoires complexes sur les plans vertical et horizontal, sont autant d'arguments pour démontrer le contraire de ce que vous avez cru devoir suggérer.

Mais je ne veux pas entrer dans les détails techniques. Tout cela fera, naturellement, l'objet d'un rapport détaillé, dont je suis prêt à discuter avec vous, si vous le souhaitez.

Certains d'entre vous, notamment MM. Monory et Guéna, ont abordé la question des armes d'ultime avertissement.

Quelle est la doctrine dans ce domaine ? Il s'agit de dissuader un agresseur potentiel de l'idée qu'il pourrait, en quelque sorte, compter sur une démission due, chez nous, à l'épouvante qu'inspirerait l'utilisation des armes nucléaires stratégiques apocalyptiques.

Il faut qu'il sache qu'il y a un cran avant, une frappe unique dotée d'une efficacité militaire propre, aux termes mêmes de la loi de 1987.

Je peux vous donner un certain nombre de chiffres qui vous montreront que la dimension de la composante pré-stratégique a été calculée au plus juste : nous avons réduit de cinq à trois le nombre d'escadrons de Mirage 2000 N porteurs de missiles A.S.M.P. et nous ne remplacerons pas

nombre pour nombre les missiles Pluton. Il y en a soixante-quinze, il y aura quarante armes Hadès. Le chiffre est inférieur, mais nous considérons qu'il est à la mesure de ce que pourrait être un déploiement conventionnel de la part d'un agresseur potentiel.

A cet égard, je voudrais attirer votre attention sur la relation qui existe, dans une stratégie de dissuasion, entre, d'une part, le format du corps de manœuvre et, d'autre part, le format de la composante d'ultime avertissement. On ne peut faire varier l'un indépendamment de l'autre.

Il me semble que ce point n'est pas suffisamment perçu. J'ai notamment entendu M. Philippe de Gaulle évoquer les chocs successifs qu'avait subis l'armée de terre du point de vue des déflations. Il en a cité trois. Il aurait pu en citer davantage car, de ce point de vue, le général de Gaulle - je ne voudrais pas me présenter comme son élève : je serais un très mauvais élève - a fait chuter considérablement les effectifs de l'armée de terre dans la décennie 1960. En 1962, les forces dépassaient un million d'hommes ; elles étaient encore, en 1964, de 675 000 hommes, et de 575 000 hommes en 1968, c'est-à-dire quatre ans plus tard.

M. Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis. En 1966, alors qu'il revenait d'U.R.S.S. - et qu'il n'y avait aucun conflit dans lequel nos armées étaient impliquées de quelque façon que ce soit - le général de Gaulle écrivait : « L'année nouvelle verra nos armées croître matériellement et moralement leurs forces. Il le faut, car leur mission incomparable sera demain, comme elle était hier, de veiller sans relâche à la sécurité du pays et de préparer sa défense. »

Je doute que nos forces armées puissent entendre aujourd'hui les mêmes vœux pour l'année prochaine !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le sénateur, je n'oppose pas une déclaration à une déclaration ; j'oppose des chiffres à des chiffres et je ne fais que citer le chiffre des déflations effectuées tout au long des années soixante, qui ont d'ailleurs été continues.

Je vais ainsi vous donner quelques chiffres qui vous permettront des comparaisons : l'effectif de l'armée de terre britannique est de 130 000 hommes ; même si 160 000 postes sont ouverts, ils ne peuvent pas être remplis compte tenu des difficultés de recrutement de soldats de métier. L'Allemagne a accepté une limitation de ses forces à 370 000 hommes, ce qui signifie, déduction faite de la marine et de l'armée de l'air, une armée de terre d'environ 250 000 hommes. Eh bien, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé pour un horizon comparable, c'est-à-dire 1994.

J'en reviens à mon raisonnement, parce qu'il me semble que je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre. Il y a, disais-je, un rapport entre la corpulence du corps de manœuvre et la composante d'ultime avertissement qui, naturellement, permet la manœuvre de test au cas où nos intérêts vitaux seraient mis en cause, et ce avant que ne soit déclenché le tir nucléaire stratégique. C'est cela, la dissuasion, dont je vous rappelle que l'objectif est de garantir la paix sur notre continent. Je pense que nous nous sommes donné à cet égard des moyens puissants...

M. Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis. Le général de Gaulle a toujours eu une armée en accroissement : l'effort n'a jamais représenté moins de 4 p. 100 du produit intérieur brut. Son armée était en hausse. La vôtre est-elle stationnaire, est-elle en déclin, ou bien est-elle en accroissement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je suis tout à fait prêt, monsieur le sénateur, à confronter mes chiffres avec les vôtres. Mais je vous montrerai que, en pourcentage du P.I.B., pour reprendre votre comparaison, le taux est passé, en l'espace de dix ans, de plus de 6 p. 100 à environ 4 p. 100 : il était de 6,2 p. 100 en 1960, 4,5 p. 100 en 1968, et il est passé ensuite à 3,38 p. 100 en 1974, mais il est vrai que ce n'était plus sous le général de Gaulle, mais sous le président Pompidou...

Ces chiffres, chacun peut les vérifier, ils sont connus, et nous sommes ici pour en discuter et pour nous instruire mutuellement dans une discussion tout à fait cordiale. Quoi qu'il en soit, ces chiffres sont des réalités.

S'agissant de la réduction du format de l'armée de terre, je voudrais vous rendre sensibles au fait que les réductions opérées porteront essentiellement sur les effectifs d'appelés, puisque nous allons vers un service militaire de dix mois, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que nous allons vers un service national de dix mois : nous allons bien vers un service « militaire » de dix mois.

Cette année, nous ne réduirons pas le nombre d'engagés volontaires. Les déflations s'appliquant au personnel d'active seront extrêmement réduites. C'est dire que nous allons pouvoir augmenter le taux d'encadrement, notamment dans l'armée de terre. Nous pouvons considérer, en effet, qu'ils sont insuffisants et que nous pourrions les relever de quelques points dans les années qui viennent.

Beaucoup de suppressions d'effectifs résulteront de ce que, avec le plan « Armées 2000 », nous supprimerons des états-majors. Mais c'est raisonnable ! Nous ne pouvons garder une organisation militaire qui remonte à l'époque des grandes armées de mobilisation !

Il n'est pas vrai, comme je l'ai entendu dire - je crois que c'était dans la bouche de M. Monory - que les déflations accroîtront les charges, parce que j'ai eu à cœur de mettre un terme à la politique dite de l'« échenillage ». Les déflations antérieures ont été payées par la suppression d'un certain nombre d'unités. La force d'une armée ne se mesure pas au nombre de régiments fictifs qu'elle peut aligner sur le papier : il faut que chacun de ces régiments soit doté d'une certaine corpulence, de façon à asseoir sur une base assez large les frais généraux qu'elle ne peut pas manquer d'avoir.

Plusieurs d'entre vous ont abordé les problèmes de la marine. Je crois qu'il faut être sérieux : la marine a vraiment bénéficié d'arbitrages favorables.

On constate, il est vrai - M. Max Lejeune l'a rappelé - que 8 p. 100 des officiers marinières et quartiers-maîtres ont quitté la marine nationale l'an dernier. Mais, chaque année, ils sont environ 7 p. 100 à quitter la marine nationale. Par conséquent, il y en a eu simplement un peu plus l'an dernier, parce que la conjoncture économique était bonne ; mais, dans le même temps, naturellement, des recrutements sont venus compenser ces départs. En fait, la marine ne connaît de déflation de militaires d'active ni en 1990 ni en 1991.

S'agissant de l'armée de l'air, M. Voilquin a évoqué le chiffre de 420 avions de combat en ligne. Je ne sais pas, monsieur le sénateur, d'où vous tenez ce chiffre.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Je tiens ce chiffre d'une diminution du nombre des commandes. C'est donc une crainte que j'éprouve et non pas une certitude que j'affirme.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Quoi qu'il en soit, nous sommes encore éloignés de ce chiffre. De toute façon, il faut quand même garder à l'esprit que la France avait 7 800 avions de combat en ligne en 1918 et qu'étant donné le perfectionnement des appareils et leur polyvalence - c'est un point très important - il se pourrait en effet que l'objectif soit diminué. Mais le plafond théorique qui nous est consenti par les accords de Paris est de 800.

Naturellement, dans ces 800, il faut comprendre les avions d'entraînement du type Alphajet, et d'autres avions tels que les Mirage 2000 et les futurs Rafale.

Le programme Rafale se poursuit au rythme prévu, dans d'excellentes conditions. Je suis persuadé qu'il sera une réussite nationale, malgré toutes les campagnes dont il a pu faire l'objet au cours des années récentes.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. J'en suis persuadé !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. S'agissant de l'aviation de transport, il faudra décider de remplacer les DC 8 du Cotam dans le cours de la prochaine programmation, mais je tiens à vous dire que les Transall seront opérationnels jusque vers l'an 2000. Cela dit, le problème doit, bien sûr, être posé. Nous songeons notamment à une coopération euro-américaine, mais plusieurs possibilités s'offrent à nous, qu'il faut étudier.

L'une des caractéristiques, l'un des objectifs, même, du plan « Armées 2000 », c'est l'accent mis sur la coopération interarmées. Je viens d'évoquer l'avion de combat tactique, le Rafale, qui aura sa version marine. Cet effort de mise en commun est naturellement intéressant sur le plan de la logistique de ce programme. Tout ce qui va dans le sens d'une harmonisation entre les armées est bon.

Nous concevons également un programme de transmissions interarmées dit Socrate.

En matière de missiles, le missile sol-air à courte portée, le Mistral, est commun aux trois armées. Il se révèle tout à fait performant et est très demandé à l'exportation.

En liaison avec les Italiens et les Britanniques - les Espagnols devraient sans doute bientôt se joindre à nous - nous avons conçu un programme de missiles à moyenne portée destinés à la fois à l'armée de terre, à l'armée de l'air et à la marine. Ce programme devrait être opérationnel à la fin des années 1990.

Enfin - en matière d'hélicoptères de combat, j'ai déjà évoqué l'hélicoptère Tigre - l'hélicoptère de transport N.H. 90 est commun à l'armée de terre et à la marine.

Vous le voyez, nous nous efforçons de développer des programmes communs à toutes les armées, considérant que ce sera un élément de rationalisation parmi d'autres, en particulier à travers les services, les coopérations, les harmonisations qui pourront se mettre en place grâce aux nouvelles structures territoriales.

Vous avez également abordé le problème du service national. A cet égard, je partage l'idée selon laquelle le Parlement doit définir les modalités de la réduction du temps de service militaire ou, plus précisément, la modulation de la durée du service national sous ses diverses formes.

Je vous ferai des propositions en temps utile, quand la concertation interministérielle aura été menée à son terme. J'espère pouvoir déposer un projet de loi sur le bureau des assemblées d'ici à la fin de la session de printemps. Il me semble, en effet, naturel que nous puissions avoir une large discussion sur l'avenir du service national.

M. Trucy a émis la crainte que nous n'allions vers une armée à deux vitesses. Aujourd'hui, nous avons une armée mixte, et c'est la bonne formule. Il faut se garder de tout esprit de système, en la matière : l'armée de métier d'un côté, l'armée de conscription de l'autre.

En réalité, nous avons 300 000 militaires d'active, en comptant la gendarmerie - 220 000 sans la gendarmerie - pour 250 000 appelés. Ces proportions varieront un peu, le taux d'encadrement s'améliorera, mais la formule est bonne.

Le service militaire nous donne une ressource abondante et de qualité que nous ne pourrions pas nous procurer si nous choissions la formule d'une armée de métier, coûteuse et souvent décevante, comme on a pu l'observer dans beaucoup des pays qui l'ont adoptée.

M. Bécart m'a paru fort réticent à l'égard de la diversification des formes civiles du service national. Les nouvelles formes civiles du service national qui doivent être instaurées sont essentiellement le service dans les unités de pompiers professionnels habilités et les services d'aide médicale urgente, les S.A.M.U. Nous avons également envisagé que des appelés pourraient intervenir dans des associations d'aide aux handicapés, mais en nombre très restreint - de 150 à 180 jeunes gens.

D'autres formules sont évidemment envisageables, mais il n'est pas question de dépasser une limite, somme toute modeste.

Le service dans la police est celui qui se développera le plus - je ne parle pas de la gendarmerie, qui est une arme. Il y a aussi les V.S.N.E. et les V.S.N.A. Il ne serait pas illégitime que ces jeunes gens, qui bénéficient de conditions relativement privilégiées, effectuent des durées un peu plus longues que ceux qui sont appelés à servir dans les armées.

Je veux répondre à une critique, que j'ai souvent entendue, selon laquelle on ne pourrait pas maintenir le service à dix mois sans compromettre l'efficacité de nos armées. Si c'est vrai pour certains postes - mais les V.S.L. sont là pour y pourvoir - ce n'est pas vrai pour la plupart d'entre eux. Je pense aux grenadiers voltigeurs, aux cuisiniers, aux chauffeurs de poids lourd et à un certain nombre de spécialités pour lesquelles un temps de formation de deux ou trois mois est suffisant.

De plus, il faut garder à l'esprit que la formule des fractions des contingents rappelables est pratique et utile en ce qu'elle permet une montée en puissance presque instantanée.

En réalité, là encore, il me semble que l'équation sera bien tenue, pour peu qu'on y veuille. Mais ce sera aussi votre responsabilité.

En ce qui concerne la politique industrielle, je suis d'accord avec M. Monory ; ce qu'il a dit me paraît assez judicieux. C'est vrai, nous devons mettre l'accent sur les moyens électroniques, l'espace, qui est une dimension d'avenir. Mais nous le faisons plus que tout autre pays européen !

En ce qui concerne les moyens de surveillance, il a évoqué l'abandon du programme Orchidée. Je lui rappelle que nous disposons du Mirage F1 C.R., équipé du radar Raphaël, du C.L. 289, coproduit avec le Canada et l'Allemagne, que nous prévoyons de développer le missile Brevet et que le prototype Orchidée pourrait, le cas échéant, être évalué.

Monsieur Monory, vous avez mis l'accent sur l'importance de la recherche, de la recherche-développement - ce budget en est l'illustration - ainsi que sur la dissuasion et, me semble-t-il, sur l'importance du facteur humain, que j'avais d'abord moi-même souligné.

S'agissant de la politique industrielle, nous sommes, bien entendu, obligés de penser à une conversion, mais nous avons de bons outils pour la mener à bien au cours des années qui viennent. Nous nous apercevons qu'en réalité notre industrie de défense est et reste un très beau fleuron de l'industrie française, grâce à la qualité des hommes : ingénieurs, techniciens, ouvriers très qualifiés de nos arsenaux.

On me posera alors la question du contrôle des ventes d'armes ! Je vais y répondre sans hypocrisie.

Il n'y a pas d'indépendance nationale sans une industrie de défense indépendante. Mais, dès lors que nous ne pouvons plus compter autant sur l'exportation, dès lors que les coûts s'élèvent, nous devons prévoir plus de coopérations, et d'abord avec nos partenaires européens. Tel est le sens de la politique menée, je l'ai rappelé, au sein du G.E.I.P. et du programme Euclid.

Par ailleurs, avant de sombrer dans une démagogie facile, prenons en considération le fait que tous les pays ont des besoins légitimes de sécurité et que, si nous ne les satisfaisons pas, d'autres le feront à notre place, car la concurrence, vous le savez bien, est rude.

Le problème, c'est de maintenir un contrôle gouvernemental. En principe, les exportations de matériel de guerre sont interdites, par conséquent, toute exportation résulte d'une dérogation accordée par une commission interministérielle placée sous la présidence du Premier ministre et associant les ministères intéressés, parmi lesquels le mien.

Beaucoup tirent argument des ventes qui ont été effectuées à l'Irak en 1974. Permettez-moi de citer la date des grands contrats : 1974, 1977, 1982, 1985 et 1987.

Ces contrats répondaient à une logique politique que le Président de la République a rappelée : il s'agissait de contenir un phénomène inquiétant qui intéressait non seulement la stabilité du monde arabo-musulman mais la pérennité du dialogue entre des aires de culture et de civilisation différentes. Il faut savoir assumer ses responsabilités !

Naturellement, regardant vers l'avenir, nous devons nous poser la question de la prolifération. L'objectif devrait être de parvenir, dans un certain nombre de zones « chaudes », notamment le Moyen-Orient, à des accords de maîtrise des armements.

Je ne dis pas que ces accords devraient être décalqués sur ceux qui existent en Europe, car nulle situation n'est comparable à une autre, mais nous pourrions envisager un certain équilibre des forces, dans cette région particulièrement turbulente et dangereuse pour la paix du monde, où l'arme nucléaire existe ou pourrait exister, où des stocks d'armes

chimiques, où la prolifération balistique ont fait leur apparition depuis déjà plusieurs années. Naturellement, le problème ne peut pas être résolu indépendamment d'un certain nombre de questions politiques pendantes.

Il faut faire progresser l'esprit de dialogue, de reconnaissance mutuelle, car c'est la base de tout. Dans cette région où sont nées les trois religions du salut, il faudrait peut-être que les intégrismes reculent, qu'un certain esprit de tolérance - oserai-je parler de laïcité ? - fasse quelques progrès, pour que tous ces peuples auxquels nous devons tant, qui sont les héritiers des plus vieilles civilisations de l'Histoire, apprennent à coexister pacifiquement.

Nous savons que ce n'est pas facile, mais c'est la responsabilité des grandes Puissances que d'y veiller. Rien n'empêcherait, par exemple, que soient resserrés les contrôles du traité de non-prolifération nucléaire, les contrôles du NTCR, qui ont pour but de limiter la prolifération balistique.

A l'évidence, rien n'est plus souhaitable que la conclusion de la convention interdisant la fabrication, le stockage et l'usage, bien sûr, des armes chimiques, convention qui est actuellement en négociation à Genève et qui pourrait être signée en avril prochain.

En conclusion, conscient de n'avoir pas répondu à toutes vos questions, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à dire que, si ce projet de budget peut laisser planer un certain nombre d'interrogations, ce n'est pas à l'aune d'un seul budget que l'on peut juger d'un effort de défense. C'est dans la durée qu'il faut travailler et c'est à l'occasion du débat sur la programmation militaire que nous ferons nos principaux choix.

Ce projet de budget pour 1991 permet de sauvegarder intégralement tous nos programmes majeurs, sans exception, étant entendu que je ne mets pas Orchidée dans nos programmes majeurs et que c'est le seul programme qui, en effet, a été abandonné.

Je dois me projeter dans l'avenir. Il est donc préférable de prendre les décisions aujourd'hui plutôt que de les prendre trop tard.

Il est vrai aussi que nous subissons une certaine contrainte financière. Dire le contraire n'est pas sérieux ; c'est démagogique, c'est mener une politique de défense qui, en définitive, ne sera pas réaliste et ne sera pas conforme à l'intérêt de la France.

Je me plais à remarquer que nul, parmi vous, n'a contesté la légitimité de l'effort de défense. J'ai même entendu M. Bécart dire qu'il ne fallait pas baisser la garde, mais la mettre à la hauteur suffisante. Tout est donc dans la discussion de ce qu'est la suffisance. Mais il me semble que la comparaison des arsenaux en présence nous en donne déjà une idée.

Vous avez tous insisté sur l'importance du rapport « armée-nation ». Je l'ai dit à M. Machet : il y a évidemment la piscine de Suippes, mais il y a aussi une certaine loyauté dans le débat, que nous devons nous efforcer de toujours maintenir.

En ce qui concerne la dissuasion, il ne semble pas qu'il y ait de dissentiment dans votre assemblée. J'ai entendu ce qu'a dit M. Guéna. J'ai cru comprendre que M. Lecanuet n'était peut-être pas tout à fait sur la même longueur d'onde. Mais, en tout cas, au moins sur la question de la dissuasion, aujourd'hui, vous n'avez pas de divergences majeures.

M. Bernard a évoqué la question du « tous azimuts ». Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. Un pays qui veut rester libre doit, me semble-t-il, être capable de se défendre contre toute menace, d'où qu'elle vienne, contre toute pression, tout chantage. C'est la définition même d'une politique de défense républicaine d'être, d'une certaine manière, tous azimuts, sachant bien, naturellement, que certaines menaces pèsent plus lourdement que d'autres.

J'ai rencontré également, parmi vous, un assez large accord sur les réformes menées au sein de la gendarmerie depuis l'an dernier. MM. Alloncle et Bayle se sont exprimés sur ce sujet. Les questions de M. Rouvière m'ont été transmises. Je ne veux pas insister sur l'importance du maillage territorial. Si un certain nombre de modifications interviennent, elles sont relativement mineures. La mise en commun des services d'alerte permet aussi, vous le savez, de satisfaire une aspiration légitime et moderne, et cela sans aucun préjudice pour les conditions de sécurité de nos concitoyens.

Rendons hommage à nos gendarmes parce qu'ils s'acquittent remarquablement de leurs tâches, comme l'ensemble des personnels du ministère de la défense. C'est à eux que je voudrais rendre aussi hommage - vous l'avez tous fait en soulignant l'importance de l'effort qui a été fait au sein du titre III pour revaloriser la conditions des personnels militaires. Saluons leur remarquable disponibilité, leur sang-froid, leurs qualités humaines. Ces dernières sont souvent injustement méconnues, et je le ressens peut-être plus que d'autres après deux ans et demi passés au ministère de la défense. Il y a là d'immenses trésors d'abnégation, de compétence, de dévouement, insuffisamment connus de nos concitoyens.

Les événements dramatiques du Golfe sont, pour beaucoup, une occasion d'approcher de plus près ce que sont les grandes qualités de ceux de nos concitoyens qui ont choisi d'embrasser la carrière militaire.

La préservation de ce savoir-faire est un grand atout pour la France. En effet, la valeur d'une armée ne tient pas seulement à ses matériels. Je dirai même qu'elle tient d'abord à la valeur de ses hommes et de ses femmes, à leur savoir-faire, à leur compétence, aux disciplines transmises de génération en génération. Cela donne un magnifique esprit aux armées de la République, des armées dont nous pouvons être fiers.

Vous avez sans doute tous été sensibles à l'importance des réformes engagées. Même ceux qui en critiquent l'application, comme vous, monsieur Philippe de Gaulle, reconnaissent que le plan « Armées 2000 » est une réforme profonde et ambitieuse. J'aimerais vous expliquer mieux pour quelle raison l'un des objectifs de ce plan est de ne pas modifier notre organisation au moment où l'on passerait de la paix à la crise et à la guerre. Une organisation que l'on modifierait, au moment justement du plus grand danger, ne serait pas forcément très cohérente avec le concept de dissuasion. Mais nous pourrions en parler longuement.

Vous avez reconnu que la réforme du G.I.A.T. était nécessaire. Elle s'effectue, je crois, dans d'assez bonnes conditions. Il faut naturellement la poursuivre pour réussir.

S'agissant du service national, les mesures prises permettront de l'améliorer. Mais cela ne se fera pas en une année. C'est un effort permanent.

Une grande institution comme la défense de la France doit être modernisée en permanence. Le ministre de la défense a pour responsabilité, j'allais dire quel que soit son budget, de donner en permanence l'impulsion nécessaire.

J'aimerais vous avoir convaincus que c'est cela qui est fait, dans l'intérêt de la France et de son armée. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 46 et 47.

Article 46

M. le président. « Art. 46. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1991, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 780 423 000 F et applicables au titre III " Moyens des armes et services ". »

« II. - Pour 1991, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III " Moyens des armes et services " s'élèvent au total à la somme de 3 504 595 000 F. »

Pour amendement n° II-30, M. Trucy, au nom de la commission des finances, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. Trucy, rapporteur spécial.

M. François Trucy, rapporteur spécial. La suppression de cet article est conforme à la proposition de la commission des finances visant à rejeter les crédits du titre III.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je suis surpris, car l'article 46 comporte un certain nombre de crédits en mesures nouvelles au titre des dépenses ordinaires des services militaires. Cela n'est pas très cohérent avec le satisfecit général accordé au titre III et à l'effort effectué en faveur des hommes. Je souhaite donc que le Sénat repousse cet amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement II-30, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 46 est supprimé.

Article 47

M. le président. « Art. 47. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1991, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V " Equipement "	115 489 800 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	510 200 000 F

« Total.....	116 000 000 000 F
--------------	-------------------

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1991, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V " Equipement "	28 186 785 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	319 700 000 F

« Total.....	28 506 485 000 F »
--------------	--------------------

Par amendement n° II-31, M. Monory, au nom de la commission des finances, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. Monory, rapporteur spécial.

M. René Monory, rapporteur spécial. La commission des finances ayant donné un avis défavorable aux crédits du Titre V, elle demande la suppression de l'article 47.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je suis également surpris, car de nombreux orateurs ont indiqué, me semble-t-il, que les mesures nouvelles en capital étaient insuffisantes. Si on les supprime, elles le seront encore davantage. (Sourires.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-31, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 47 est supprimé.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

10

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 131, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 141, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

11

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Marcel Debarge, Robert Laucournet, Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Jean-Pierre Bayle, Gilbert Belin, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Jacques Bialski, Marc Bœuf, Marcel Bony, Robert Castaing, William Chervy, Marcel Costes, Roland Courteau, Michel Darras, Gérard Delfau, Jean-Pierre Demerliat, Michel Dreyfus-Schmidt, Aubert Garcia, Roland Grimaldi, Robert Guillaume, Paul Loridant, Philippe Madrelle, Michel Moreigne, Guy Penne, Daniel Percheron, Louis Perrein, Claude Pradille, Roger Quilliot, René Régnauld, Gérard Roujas, André Rouvière, Claude Saunier, Franck Sérusclat, Fernand Tardy, André Vezinhet, Marcel Vidal, Rodolphe Désiré, Albert Pen, Jacques Rocca Serra, André Vallet, Robert Vigouroux une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 441-3 du code de la construction et de l'habitation et les modalités de détermination des surloyers.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 139, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

12

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua une proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 134, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 135, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 136, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 137, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles et, pour avis, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1 du règlement. (*Assentiment.*)

13

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (n° 141, 1990-1991) dont la commission des affaires économiques et du Plan est saisie au fond.

Il n'y pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

14

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Gérard Larcher un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture sur la réglementation des télécommunications (n° 113, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 132 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Laucournet un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale relatif au contrat de construction d'une maison individuelle (n° 92, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 133 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Souvet un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture relative au conseiller du salarié (n° 112, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 138 et distribué.

J'ai reçu de Mme Hélène Missoffe un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (n° 109, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 140 et distribué.

15

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 7 décembre 1990, à dix heures trente, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 84 et 85, 1990-1991).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Economie, finances et budget :

II. - Services financiers (et consommation).

M. Michel Manet, rapporteur spécial (Services financiers, rapport n° 85, annexe n° 9) ; M. Louis Minetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Consommation et concurrence, avis n° 87, tome VIII).

Industrie et aménagement du territoire :

I. - Industrie :

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 22) ; M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie, avis n° 87, tome IV) ; M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie, avis n° 87, tome V).

II. - Aménagement du territoire :

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 23) ; M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 87, tome X).

Budget annexe des Monnaies et médailles :

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 43).

Budget annexe de l'Imprimerie nationale :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 39).

Economie, finances et budget :

I. - Charges communes (dont rapatriés).

Comptes spéciaux du Trésor et articles 52 à 54, 54 bis, 55 à 60 :

Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes :

M. Claude Belot, rapporteur spécial (Charges communes, rapport n° 85, annexe n° 8) ; M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial (Comptes spéciaux du Trésor, rapport n° 85, annexe n° 47) ; M. Michel Moreigne (Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes, rapport n° 85, annexe n° 48).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1991

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1991 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1991

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1991 est fixé au samedi 8 décembre 1990, à seize heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1991 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du lundi 10 décembre 1990.

Délai limite pour le dépôt des amendements

Conformément à la décision prise le mercredi 5 décembre 1990 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes de commissions paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à dix-sept heures, la veille du jour où commence la discussion.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (n° 109, 1990-1991) est fixé au mardi 11 décembre 1990, à douze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 7 décembre 1990, à une heure vingt-cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND*

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN**

M. Marcel Daunay a été nommé rapporteur du projet de loi n° 117 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la partie Législative des livres II, IV et V (nouveaux) du code rural.

M. Marcel Daunay a été nommé rapporteur du projet de loi n° 118 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt.

M. Marcel Daunay a été nommé rapporteur du projet de loi n° 119 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la partie Législative du code forestier.

M. Louis Moinard a été nommé rapporteur du projet de loi n° 141 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. René Ballayer a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 141 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.